

A man in a dark jacket is pushing a handcart through a busy market. The cart has a large green bowl filled with a yellow, textured substance, likely a food product. In the background, other people are walking, and a woman is carrying a large cardboard box on her head. The scene is set on a dirt path under a bright sky.

autrepart
Variations

autrepart

Variations

**Cahiers des sciences humaines
Nouvelle série numéro 7**

Déjà parus :

Les Arts de la rue dans les sociétés du Sud, Michel Agier et Alain Ricard

Familles du Sud, Arlette Gautier et Marc Pilon

Variations, 1997

Empreintes du passé, Edmond Bernus, Jean Polet et Gérard Quéchon

Communautés déracinées dans les pays du Sud, Véronique Lassailly-Jacob

Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne, Johny Egg et Javier Herrera

Couverture : Photo Véronique Adam © ORSTOM

Éditions de l'Aube, ORSTOM, 1998

ISBN 2-87678-436-X

ISSN 1278-3986

Sommaire

Stéphane de Tapia : Les réfugiés dans la construction de l'État-nation turc	5
Richard Black : L'impact des réfugiés sur l'environnement écologique des pays d'accueil (Afrique subsaharienne)	23
Charles-Édouard de Suremain : De la parcelle à la rue, il n'y a qu'un pas : vers une approche socioanthropologique de la précarité à Brazzaville (Congo)	43
Rachel Ravelosoa, François Roubaud : La dynamique de la consommation des ménages dans l'agglomération d'Antananarivo, 1965-1995 (Madagascar)	63
Isabelle Droy : Que sont les greniers à riz devenus ? (Madagascar)	89
Jean-Pierre Jacob : Pourquoi les Winye ont-ils cessé de cultiver leurs champs permanents en 1986 ? (Burkina Faso)	111
Afsata Paré-Kaboré : Structure familiale à Ouagadougou et performance scolaire des filles et des garçons (Burkina Faso)	125
Sophie Bouly de Lesdain : Sexualité et procréation chez les Mvae (Cameroun)	139
Laurent Parrot : Caractéristiques d'un système financier informel au Cameroun anglophone	153
Notes de lecture	169
Résumés	181

Les réfugiés dans la construction de l'État-nation turc

Stéphane de Tapia *

La construction turque de l'État-nation est un phénomène récent, datant de la première moitié du XX^e siècle. Cependant, les racines de la turquisation de l'actuelle République de Turquie sont bien plus anciennes et remontent au Moyen Âge, à l'époque des Croisades. L'histoire turque, d'abord nomade, seldjoukide puis ottomane et enfin républicaine, est faite de multiples courants migratoires, parmi lesquels réfugiés et déplacés jouent un rôle de premier plan.

La Turquie est une terre d'accueil de réfugiés, déplacés, expulsés : les *muhacir*, plus de sept millions de personnes de 1783 à aujourd'hui, mais les premiers « réfugiés » apparaissent en Anatolie dès l'époque gengiskhanide (XIII^e siècle). Mais elle est aussi terre de départ de réfugiés, déplacés et expulsés, Grecs anatoliens et pontiques, Arméniens, Kurdes, Assyro-Chaldéens..., dans un incessant tourbillon où les uns sont remplacés par d'autres. Ce constat, toujours d'actualité en cette fin de XX^e siècle, vaut depuis au moins 930 ans, si l'on retient la date de naissance de la Turquie selon les nationalistes, soit 1071, la bataille de Malazgirt ou Mantzikert. L'historiographie turque, réécrite et renouvelée durant les années trente, dans l'optique de la construction d'un État-nation laïcisé, occidentalisé, modernisé, fait en réalité le lien entre histoire médiévale et actualité contemporaine et, par son discours autant que par ses silences sélectifs sur les flux migratoires et la présence de minorités autochtones, aide à l'édification d'une nation plus proche du modèle allemand (avec de fortes réminiscences impériales cependant) que du modèle français.

Nous tenterons de montrer comment la mobilité forcée, comme la mobilité volontaire, sous des formes très variables, peut être instrumentalisée, à l'entrée comme à la sortie d'un territoire politico-social particulier – l'actuelle Turquie qui ne reprend qu'une petite partie de l'ancien Empire ottoman –, par une conception de l'État qui, sous une forme modernisée, reste hautement traditionnelle et étrangère à la logique « latine » de l'État-nation. Nous nous attacherons également à montrer que cette conception reste vivante et peut générer des problèmes difficiles dans la nouvelle configuration du Moyen-Orient et de l'Asie centrale de « l'après-perestroïka ¹ ». En réalité, cette conception de la « nation » n'est pas

* Chargé de recherche CNRS, Strasbourg-Poitiers.

¹ Pour la Turquie, le point d'inflexion des relations avec l'Union soviétique et l'ensemble des pays socialistes se situe bien en 1988-89, à l'époque Gorbatchev. C'est la période de l'arrivée des premiers migrants turcs en Union soviétique, de l'ouverture de la frontière caucasienne, du dernier exode des Turcs de Bulgarie. La disparition de l'Union soviétique accentue et conforte les relations turco-turkestanaises comme turco-russes.

spécifiquement turque et, par ailleurs, la Turquie n'a pas la capacité de contrôler l'ensemble des flux migratoires qui l'intéressent directement ou indirectement. Les réfugiés ne sont pas seulement utilisés par la construction identitaire; ils sont acteurs à part entière.

La Turquie, « étranger proche » de l'Europe

Au printemps 1997, au moment de la rédaction de ce texte, l'actualité politique turque apparaît particulièrement trouble. Une coalition gouvernementale est formée par deux fortes personnalités, l'une et l'autre très contestées, Necmettin Erbakan, Premier ministre issu du Parti de la prospérité (*Refah Partisi* islamiste), et Tansu Ciller², vice Premier ministre issu du Parti de la juste voie (*Dogru Yol Partisi*), parti d'origine du président de la République, Süleyman Demirel. Cette coalition ne cesse d'être mise en garde par des généraux, membres ou non du Conseil national de sécurité, contre toute tentative de rupture avec la philosophie politique de Mustafa Kemal Atatürk, le fondateur de la République laïque, unitaire, occidentalisée et démocratique. La Turquie vit au rythme des ultimatums, des coups de théâtre, des protestations grandiloquentes..., et dans l'attente tranquille d'un coup d'État qui ne vient pas!

Vu d'Europe, ce pays semble de plus en plus contradictoire et problématique, ne cessant d'affirmer son attachement aux valeurs occidentales et sans cesse mis à l'index pour ses atteintes aux Droits de l'homme, faisant acte de candidature à l'intégration européenne tout en parcourant Iran, Libye, républiques turcophones d'Asie centrale. Européenne, asiatique, laïque, musulmane à 99%, la Turquie déroute, dérange, interpelle et attire nombre de délégations étrangères venues étudier la question sur place.

Ce pays mal connu en France, au-delà d'un cercle étroit de connaisseurs et de spécialistes, forme un cadre exceptionnel pour l'étude des migrations et des mobilités. Plus connue comme pays d'émigration ou d'origine de très nombreux solliciteurs d'asile (en particulier depuis 1915, avec le triste précédent du génocide arménien, puis avec le problème kurde), la Turquie moderne s'est en grande partie construite comme pays d'immigration, et particulièrement comme pays d'accueil de très nombreux réfugiés.

Ce dernier aspect, qui mérite explication, sera d'ailleurs l'un des fils conducteurs de notre réflexion. Auparavant, il convient de se poser plusieurs questions quant à la gestion turque des flux migratoires, à l'entrée comme à la sortie – sélectivité des candidats à la nationalité turque et au simple droit d'asile en territoire turc, homogénéisation grandissante d'une population turco-islamique et même turco-sunnite – et quant à l'impact effectif de cette gestion dans la définition de l'actuel État-nation, construction selon nous inachevée. En effet, les entrées semblent accentuer la personnalité turque de l'ensemble de la population, les

2 L'alphabet ture est latinisé depuis 1928, comme depuis peu les alphabets azéri, ouzbek et turkmène. Il n'exigerait pas de système de transcription si les ordinateurs étaient équipés des polices adéquates, ce qui est rarement le cas. Aussi avons-nous opté pour une solution mixte qui tienne compte des usages en cours et de la prononciation turque.

sorties atténuant la présence chrétienne et minoritaire comme celle des mouvements de gauche turcs sur l'échiquier politique.

La Turquie, plusieurs fois candidate au Marché commun et à l'Union européenne, reste en marge d'une Europe qu'elle revendique tout en s'en démarquant souvent. La problématique des Droits de l'homme est ici toujours présente malgré des progrès non négligeables. La Turquie indispose les Européens pourtant incapables d'une décision claire et définitive à son sujet, dans le sens d'une adhésion ou d'un rejet. Pour les Européens, les Turcs sont probablement les plus proches des étrangers, avec lesquels on partage autant de points communs que de divergences. Ce pays, qui laisse rarement indifférent, repose en fait sur une infrastructure sociopolitique bien spécifique, construction faite de mobilités historiques et contemporaines, souvent occultée, autant par habitude de ce fait toujours présent dans la vie sociale que par calcul politique des élites et décideurs.

Les trois phases de turquisation de l'Anatolie

Pour nombre d'historiens et pour les nationalistes turcs, la Turquie naît le 19 août 1071, au soir de l'une de ces innombrables victoires décisives dont raffolent les manuels d'histoire, à la bataille de Malazgirt (en arménien Mantzikert). Le chef seldjoukide Alparslan, venu d'Asie centrale, ouvre la porte aux tribus turkmènes qui vont s'insinuer partout en Anatolie. Cette vague de migrants n'est pas tout à fait la première car, sous l'hégémonie byzantine, voire romaine, les premiers éléments turcophones, fédérés ou mercenaires, se sont infiltrés dans ce qui sera plus tard la Turquie. Il convient pourtant d'éviter tout anachronisme sur la prétendue notion d'identité turque qu'aiment à rappeler les militants turcs d'extrême droite. Ces éléments pouvaient être hunniques, péché-nègues, protobulgares, koumans... Les premières alliances objectives entre Byzantins et Turcs au sens propre datent déjà de 572, lorsque Byzance cherche à prendre à revers l'Iran. La première vague de peuplement turc (*oghuz*) de l'Anatolie est donc consécutive à la prise de contrôle par les Seldjoukides et leurs alliés nomades des territoires arméniens et byzantins étendus de l'Ararat à la mer Égée. Les effectifs sont probablement faibles [Cahen, 1988] et pourtant la greffe prend. Les Croisés ou les voyageurs médiévaux – Marco Polo entre autres [Roux, 1984] – se déplacent déjà en pays turc, même si celui-ci reste largement contesté par les Byzantins comme par les Croisés latins.

La deuxième vague de peuplement est consécutive à l'émergence de l'Empire mongol gengiskhanide, avec l'arrivée de réfugiés musulmans de Transoxiane, de contingents militaires défaits en Asie centrale... Parmi les figures connues, on citera Mevlâna Celalettin Rumî, fondateur des derviches Mevlevî à Konya, né à Balkh (actuel Afghanistan). Cette nouvelle vague de migrations entraîne vers l'Occident des Mongols, des Turkmènes, des Uyghurs, des Kurdes, des Persans..., mais on ne sait pas quel aura pu être l'apport quantitatif réel de ces migrations [Cahen, 1988]. On ne connaît pas, par exemple, la date d'entrée des Ottomans en Anatolie, avec les alliés d'Alparslan – 1071 et après – ou à l'époque gengiskhanide – vers 1230-1240 [Mantran, 1993] –, bien que l'on connaisse leur origine tribale.

La résultante de ces deux vagues de peuplement, qui en réalité reprennent à leur compte les héritages précédents (Islam arabo-persan, Empires persan et

byzantin), est un vaste empire pluriethnique et multiconfessionnel, parfois comparable aux empires russe, austro-hongrois, voire mongol. Cet empire, sous domination turco-musulmane, ménage des plages d'autonomie culturelle, religieuse et économique aux autochtones qui ne se fondent que partiellement dans ce qui reste une construction impériale et en aucun cas une nation au sens occidental du terme. La notion de *millet* est avant tout celle d'une communauté religieuse qui petit à petit va prendre une connotation ethnique.

La troisième vague de turquisation du peuplement est de loin postérieure et à maints égards hautement paradoxale. Elle débute officiellement en 1783 avec l'annexion de la Crimée par la Russie et se poursuit toujours, avec des accélérations parfois brutales, comme en 1989. Elle est paradoxale car composée en grande partie d'éléments ethniquement non turcs, mais très attachés à la défense de l'identité turque (Bosniaques, Caucasiens, en particulier). Les turcophones (Tatars, Azéris, Kazakhs, Uyghurs...) font preuve d'un dynamisme particulier malgré leur nombre parfois réduit. Au total, environ 7 400 000 réfugiés ou rapatriés seront entrés officiellement en territoire ottoman, de 1771 à 1922, puis turc, de 1923 à aujourd'hui. À l'inverse, par échanges de populations, exodes ou émigrations, la Turquie aura vu partir 1 200 000 Grecs anatoliens, la quasi-totalité des Arméniens ou des Assyro-Chaldéens, et plus de trois millions de migrants contemporains pour lesquels le clivage entre migration économique et migration politique n'est pas toujours pertinent.

Les réfugiés en Turquie : réfugiés, rapatriés et immigrants, questions de vocabulaire et catégories juridiques

Dans le vocabulaire turc courant, les catégories « réfugié », « rapatrié » font souvent l'objet de confusion. Le turc utilisera *muhacir*, *mülteci*, *göçmen*, pour définir des populations venues en Turquie à la suite de déplacements forcés. L'administration, pour sa part, opère d'autres distinctions, sur des bases juridiques et l'établissement de droits spécifiques. Elle use également de pouvoirs discrétionnaires permettant de tolérer ou d'accueillir certains groupes sans passer par le statut de réfugié (Iraniens, Turkmènes irakiens, Bosniaques...).

Muhacir (turc moderne : *göçmen*, le migrant³) était appliqué aux réfugiés, rapatriés entrant dans l'Empire ottoman, pour des populations très diverses : rapatriés des Balkans, réfugiés musulmans des Balkans d'origines diverses (Albanais, Macédoniens, Pomaks, Serbo-Bosniaques, Grecs islamisés...), Tatars de Crimée, Caucasiens musulmans, certains turcophones (Nogay, Karaçay, Balkars, Terekeme, Azéris...), d'autres non (Tchéchènes, Tcherkesses...). Le droit à l'intégration leur a été reconnu, à titre collectif, aussi bien par l'Empire que par la République.

3 On retrouve ici la racine arabe *hadjr*, migration ; littéralement le *muhacir* est un migrant. Mais ce terme se réfère également à la migration du prophète Muhammad vers Médine, épisode dit « Hégire » fondant officiellement la naissance de l'islam. Ainsi le *muhacir* (*mohajjer* en persan – Iran ou Afghanistan –, au Pakistan) désigne le « rapatrié » ou le réfugié en terre musulmane, *Dar'ul Islam*, qui a quitté son pays passé sous contrôle non musulman et devenu *Dar'ul Harb*, terre de conflit en marge du *Dar'ul Islam*.

Mülteci (turc moderne : *syghynanlar*, les demandeurs d'asile) s'applique plutôt à des solliciteurs d'asile, parfois non musulmans, en transit pour un temps plus ou moins long. La vocation à l'intégration dans la communauté turque n'est pas reconnue ou cette reconnaissance, très rare, est opérée à titre discrétionnaire et individuel.

La Turquie, pays d'arrivée : une vocation méconnue

Il est difficile d'imaginer la Turquie, pays d'émigration massive, comme un pays d'immigration. C'est pourtant le cas car, à chaque retrait de l'Empire ottoman ou de ses alliés (Khanat de Crimée en particulier, peuples musulmans du Caucase du Nord), des milliers de combattants, suivis des familles, se replient vers les territoires ottomans. Trois routes terrestres, une route maritime seront employées, avec des étapes consécutives à chacun des traités de paix stabilisant les fronts entre Autrichiens, Russes et Turcs, la rive occidentale de la mer Noire, du Don au delta du Danube, la rive orientale, du Caucase du Nord à l'Anatolie orientale, la route des Balkans (qui est aujourd'hui la principale route de migration vers l'Europe), la liaison entre les ports de Crimée et les ports turcs de la mer Noire. Les étapes ont été le Bucak et le Boghdan (actuelle Moldavie-Ukraine), le Deliorman et la Dobruca (Dobroudja-Dobrogea), en Roumanie et Bulgarie, avant le passage en Thrace et Anatolie. Ces populations ont souvent été disséminées sur des marges frontalières ou des terres agricoles à coloniser [Tanoghlu, 1955; Tekeli, 1994]. On retrouve leurs descendants en Anatolie centrale, plaine de Tchukurova, Thrace orientale, Jordanie (les troupes d'élite du royaume jordanien sont composées de Tcherkesses) et de fait partout où ont été réalisés des échanges de population avec la Grèce (Cappadoce, environs de Bursa, Izmir, Eskisehir, etc.⁴). Les descendants de ces familles ont généralement une conscience claire de leurs origines et font montre d'un réel attachement à la Turquie, pays d'accueil de leurs parents à une, deux, trois générations ou plus. De nombreuses thèses de géographes turcs ou étrangers (Tuñçdilek, Hütteroth, de Planhol), d'anthropologues (Svanberg, Angelika et Ulrich Landmann, Paleczek), pour n'en citer que quelques-uns, montrent la richesse du thème en Turquie. La figure 1 résume l'ensemble de ces mouvements de populations, déplacements forcés par les armées des Tzars ou spontanés dans le cadre des *hicret* (migrations de retour vers le *Dar'ul Islam*).

Depuis l'avènement du régime républicain, en 1923, les flux de réfugiés vers la Turquie se sont de fait maintenus, en grande partie à la suite des traités de Sèvres, puis de Lausanne, et dans le cadre plus général des traités issus de la Première Guerre mondiale, instaurant des États-nations et organisant plusieurs

4 Dans l'ouvrage d'Andrews [1989], cité en bibliographie, les groupes réfugiés présents en Turquie au xx^e siècle sont les suivants : Azéris (Karabaghly, Shirvanly, Karapapah, Terekeme), Uyghurs, Kirghizes, Kazakhs, Ouzbeks, Buharlyk de Sibérie (Tatars d'origine ouzbèke), Tatars de Crimée, Nogays, Balkars, Karaçay, Kumuks, Turcs de Bulgarie (Amuca alévis, Tchytyaks, Gacal, Pomaks, Tatars, quelques Gagaouzes orthodoxes), musulmans de Yougoslavie (Pomak, Torbeshi, Tchytyak, Gagaouzes, Bosniaques, Kurki), Daghestanais (Avars, Dargwa, Andi-Dido, Lak, Haidaq, Lezgiar), Tchétchènes et Ingouches du groupe Vaynakh, Tcherkesses de onze clans ou tribus dont la totalité du groupe oubykh, dont la langue aura été sauvée de l'oubli par Dumézil, Albanais, et enfin quelques groupes chrétiens et juifs (Estoniens, Cosaques du Kuban, Molokanes russes, Polonais, juifs d'Espagne, Karaïtes et Kyrymçaks).

Figure 1 – Immigrations vers l'Empire ottoman (1771-1923)

Régions de départ	Période	Effectifs	Circonstances historiques	Régions d'accueil
<i>Ancien Khanat de Crimée</i>	1771-1800	500 000	Occupation et annexion russe de la Crimée	Roumélie et Anatolie
Ancien Khanat de Crimée	1812-1828	200 000	Suites des guerres napoléoniennes et répression russe	Région d'Eskisehir
Steppe de Crimée + Nogays du Bucak + Tatars de Lithuanie + Tcherkesses du Caucase	1853-1864	800 000	Guerres de Crimée et du Caucase	Roumélie et Anatolie : 1) Littoral de la mer Noire de Constanta à Burgas 2) Plaine danubienne du delta à Vidin 3) Bulgarie intérieure 4) Istanbul, Édirne, Bursa, Eskisehir, Ankara, Sivas, Izmir, Konya, Adana, D.Bakir 5) Syrie : Alep
Ancien Khanat de Crimée	1874-1891	600 000		
Littoral criméen méridional	1902-1904	20 000	Répression russe	
<i>Caucase du Nord-Ouest, Adygé</i>	1768-1770	10 000		
	1780-1800	30 000		
	1812-1815	15 000	Guerres napoléoniennes	
	1828-1829	12 000		
Steppe du Kuban, Caucase Nord et Ouest, Adygé	1829-1863	300 000	Guerres caucasiennes et résistance du Sheykh Shamil	1) Roumélie 2) Sofia et plaine danubienne 3) Anatolie : Amasya, Tokat, Sivas, Cankiri, Adana, Konya, Aydin, Içel, Bursa, Kocaeli, Sakarya 4) Syrie : Alep, Damas, Amman 5) Chypre
Caucase central et Balkarie	1877-1879	500 000		
Tchéchénie et Daghestan	1879-1917	9 000		
<i>Azerbaïdjan caucasien</i>	1812-1815	7 000	Guerres napoléoniennes	
	1828-1829	10 000		
	1860	20 000		Kars, Igdir, Ardahan
	1877-1878	40 000	Guerre russo-turque	

Régions de départ	Période	Effectifs	Circonstances historiques	Régions d'accueil
	1917-1920	10 000	Première Guerre mondiale, révolution soviétique, guerre civile	Kars et Erzurum
Grèce et Crête	1826-1864	60 000	Guerre d'indépendance	Istanbul et Anatolie
Île de Chypre	1878-1880	15 000	Annexion britannique de Chypre	
Macédoine, Thrace et Épire	1885-1923			
Bulgarie	1828-1829	30 000	Guerre russo-turque	
	1876-1880	500 000	Guerre russo-turque et indépendance bulgare	1) Édirne (200 000) 2) Syrie (75 000) 3) Adana (25 000) 4) Chypre (10 000) 5) Anatolie (40 000) 6) Algérie (500)
	1885-1923	500 000	Guerres balkaniques	Turquie
Roumanie (Eflâk-Valachie, Boghdan et Dobrudja)	1826	200 000	Conséquences de la guerre russo-turque de 1806 à 1812	Istanbul et Eskisehir
Roumanie (Dobrudja, Tulcea, Constanta, Bessarabie)	1877-1900	90 000	Guerre russo-turque et indépendance roumaine	Turquie (Anatolie)
Serbie (garnisons de Serbie et Bosnie)	1806-1826	30 000	Révoltes serbes et conséquences des guerres napoléoniennes	Skopje, Kosovo et Monastir, Roumélie
Serbie	1826-1830	150 000		
Bosnie-Herzégovine et Sandjak	1867-1870	150 000	Indépendance serbe	Izmit (15 000), Istanbul, Izmir et Anatolie (divers)
Yougoslavie	1908-1923	300 000	Guerres balkaniques	
Total		5 708 000		

Source : diverses encyclopédies historiques turques ; cf. bibliographie. Les effectifs sont estimés au passage des frontières ottomanes, en constante redéfinition selon les traités signés entre belligérants. Ces chiffres peuvent être affinés selon la littérature existante (histoire, géographie, anthropologie).

échanges de population. À l'est, ce sont les traités de Gümrü et Kars qui régleront le sort final des Arméniens, Azéris et Géorgiens. Kurdes, Pontiques et Assyro-Chaldéens, largement touchés par le conflit, resteront en suspens [Yerasimos, 1993].

Figure 2 – Immigrations vers la Turquie à l'époque contemporaine (1923-1995)

Années	Origines	Bulgarie	Roumanie	Yougoslavie	Grèce	Turkestan	Autres	Réfugiés*
1923-1933		101 507	33 852	108 179	384 000			
1934-1960		272 971	87 476	160 922	23 788		31 466	
1961-1970		13 114	268	30 368	712		945	
1971-1972		4 902	76	93			4 739	
1973		5 332	28	150			4	56
1974		1 457	23	47		6	17	1 057
1975		400	34	126			15	1 180
1976		2 421	6	99			18	715
1977		12 005		94		66		974
1978		60 738		41				625
1979		6	8	179		8		610
1980		8	11	151		50	1	510
1981		5	12	95		61		1 096
1982		2	33	162	4	13	3 846**	2 592
1983		6	14	189		24	354	2 657
1984		1	85	202		15		3 344
1985			70	300		20		1 809
1986			133	275		10		3 257
1987			88	331		2	1	4 131
1988		7	101	415		7	53	3 928
1989		225 863	139	435				2 250
1990		52 961	85	224		9		1 496
1991		17 950	3	151		3		2 520
1992		3 092	12	161		4		1 697
1993		220	7	331		5		761
1994		166	15	265			569	1 645
1995		52		227			183	1 690
Total		775 186	122 579	30 4412	408 504	303	42 211	41 109

* Parmi les réfugiés, ne figurent pas les Kurdes irakiens réfugiés en Turquie après Halabja ou la guerre du Golfe, ni les Bosniaques du conflit yougoslave venus en touristes ou en visites familiales. ** Turcs d'Afghanistan en particulier.

Source : divers annuaires DIF, de 1981 à 1996.

La Turquie, pays de départ : une situation complexe

Selon les statistiques officielles, 3 368 675 ressortissants turcs vivent en émigration en 1995. Cette émigration est avant tout de nature économique, mais tout observateur sait à quel point, dans l'émigration turque, les filières migratoires (les originaires de tel groupe ou telle région) font place aux dimensions politiques. Sont ainsi relevées des filières kurdes, aléviennes, assyro-chaldéennes, arméniennes, liées à des syndicats de gauche, des partis politiques, des confréries musulmanes (*tarikats*)... [de Tapia, 1996]. Au plus fort du recrutement des travailleurs par les industries et les chantiers européens, ces dimensions politiques n'apparaissent pas, car il suffisait de se fondre dans la masse des immigrés pour quitter la Turquie. Ainsi les coups d'État militaires de 1960 et 1971 sont passés inaperçus dans les flux migratoires [Güzel, 1995]. Celui de 1980 en revanche a été le prétexte invoqué par des dizaines de milliers de Turcs pour solliciter l'asile en Europe, à un moment où les autorités compétentes en matière de droit d'asile n'étaient guère en mesure d'instruire cette avalanche de dossiers [Grémy, 1991]. Alors que les réfugiés des décennies soixante et soixante-dix n'avaient guère besoin de preuves pour obtenir le droit au séjour, n'étant d'ailleurs pas obligés de recourir à la sollicitation d'asile, la fermeture accrue des frontières dans les décennies quatre-vingt et quatre-vingt-dix n'est même plus garante des conventions internationales sur les réfugiés.

Il n'en reste pas moins que la pression migratoire perdure et que les autorités turques ne sont pas toujours garantes des droits politiques parfois les plus élémentaires. En d'autres termes, l'émigration dans toutes ses composantes aura permis l'émergence d'une diaspora kurde, la consolidation de la diaspora assyro-chaldéenne en Europe et en Amérique [Yacoub, 1995], le repli de nombreux éléments islamistes, fascistes, gauchistes et révolutionnaires en Europe. C'est ici qu'il convient de se poser la question de l'instrumentalisation de l'émigration par la société turque dans son ensemble.

Les réfugiés en Turquie : instrumentalisation pour la construction nationale

Nous nous trouvons donc face à deux phénomènes inverses, accueil de réfugiés/expulsion de réfugiés, mais qui nous semblent pourtant aller dans le même sens, celui de la turquisation, de l'homogénéisation du peuplement sur des bases recomposées, à savoir l'islamisation totale de la mosaïque anatolienne et l'assimilation de toutes les minorités.

À l'entrée, ne se rencontrent plus que des turco-musulmans sunnites ou des allogènes se réclamant des mêmes valeurs que la société turque. À la sortie, se rassemblent les minorités ethnoconfessionnelles (Grecs de Turquie, Arméniens, Assyro-Chaldéens, Juifs, Yezidis, Alévis...) ou les Kurdes qui, par leur nombre, représentent un réel danger pour la cohésion de l'édifice. Il est par exemple clair que les derniers jours des chrétiens d'Orient sont maintenant comptés et que d'ici les premières décennies du XXI^e siècle, les populations chrétiennes autochtones auront virtuellement disparu. Kurdes et Alévis – souvent d'authentiques Turcs ethniques et pas uniquement des Kurdes – poseront d'autres problèmes.

La « synthèse turco-islamique » et les flux migratoires

La synthèse turco-islamique (*Türk-Islam Sentezi*) représente un courant de pensée moderne, très présent dans la vie publique et politique turque, mais toutefois sans être expressément attaché à l'un ou l'autre parti politique. Ce courant, à cheval sur les expressions nationalistes et islamistes, est conservateur, se classant sans ambiguïté à droite sur l'échiquier politique. Il est alimenté par de nombreux intellectuels, professeurs de faculté, éditorialistes, et se démarque en prenant ses distances avec l'Occident, tout en revendiquant la modernité, sans trop critiquer les héritages d'Atatürk [Oran, 1990]. Au maître mot de la politique turque qui était occidentalisation (*batylylashma*) s'oppose aujourd'hui modernité/« contemporanéité » (*çaghdashlashma*). Ce programme politique, véhiculé par le Foyer des intellectuels (*Aydınlar Ocaghy*), apparaît dans les années quatre-vingt, à la suite du coup d'État organisé par Kenan Evren, et édite toute une série de rapports officiels et officieux sur la culture nationale (*Millî Kültür*) où l'enjeu est bien celui d'un nouvel équilibre entre islam turc et idéologie turque. L'islam y est conçu comme la parade contre les mouvements de gauche, le facteur de cohésion de la nation turque. Ce n'est plus la laïcité à la turque, c'est le retour de l'islam-religion d'État, enseigné dans les écoles laïques de la République comme dans les écoles confessionnelles chrétiennes.

Cette réislamisation par le haut rencontrera vite la réislamisation par le bas que pratiquent les confréries et les partis de droite depuis déjà les années cinquante. Les relations entre sunnites et alévis – accusés en bloc d'être communistes et kurdes –, entre musulmans et chrétiens ne vont cesser de se détériorer.

Pour les partisans de la synthèse, ce sont les Turcs ottomans qui ont construit la forme la plus achevée de société musulmane, avant d'être agressés par l'Occident. Ce courant est donc par essence nationaliste et islamiste, mais refuse par définition le rapprochement avec les Arabes comme avec des minoritaires qui seraient un danger pour la turcité, les Kurdes en particulier. Il est conscient de la supériorité technique de l'Occident, mais refuse une quelconque supériorité morale. Il peut de ce fait rejoindre les panturquistes intéressés par l'Eurasie turque. L'exaltation du passé turco-musulman n'est pourtant pas un retour vers l'Empire.

En d'autres termes, les ressortissants turcs issus de minorités ethniques ou confessionnelles ont le choix entre l'assimilation et le départ. Laïcité et démocratisation ne sont pas considérées comme des objectifs prioritaires, l'individu doit s'effacer devant l'identité collective.

L'accueil sélectif des réfugiés non musulmans ou non sunnites

Un rapport d'Amnesty International proteste contre l'accueil sélectif des réfugiés en Turquie, souvent fermée aux non-Européens, mettant en avant la méfiance, voire la discrimination que subissent Irakiens et Iraniens en Turquie, très souvent d'origine kurde. Ce rapport analyse ensuite le traitement plus favorable que connaissent Bulgares d'origine turco-tatare et Bosniaques accueillis sans visa⁵. Cette analyse appelle de fait de nombreux commentaires.

5 Amnesty International, *Turquie. Protection sélective : traitement discriminatoire à l'égard des réfugiés et demandeurs d'asile non européens*, doc. EUR 44/16/94, EFAI 94 RN 068.

La Turquie ottomane, puis républicaine, a longtemps fait preuve d'une assez grande tolérance en matière d'accueil de réfugiés. Le cas le plus connu est sans doute celui des juifs d'Espagne chassés par les Rois très Catholiques en 1492 et immédiatement accueillis par le sultan sur les places d'Istanbul et de Thessalonique, tandis que d'autres s'installaient au Maghreb. Cette tradition d'asile s'est poursuivie avec des Polonais et des Cosaques catholiques au XVIII^e siècle, des opposants hongrois à l'empire des Habsbourg⁶, des Allemands antinazis ou simplement mariés avec des israélites durant les années trente et quarante. Ces derniers, professeurs de faculté, architectes, urbanistes, compositeurs..., ont marqué l'Université turque, particulièrement à Ankara [Ceyhun, 1995 7]. De fait, cette tradition d'ouverture apparaît aujourd'hui très étriquée. Ainsi, si les leaders kurdes que sont Ahmed Barzani et Djelal Talabani bénéficient effectivement d'un traitement de faveur (résidence à Ankara, passeports diplomatiques turcs), les réfugiés kurdes ou assyro-chaldéens d'Irak, Iraniens en général, Afghans, Tunisiens (islamistes d'*En Nahda*)..., sont difficilement tolérés, parfois victimes de discrimination, voire d'une véritable insécurité (les Iraniens sont trop souvent victimes d'attentats commis par les agents de la police politique iranienne !). On estime pourtant à plus d'un million le nombre des Iraniens ayant transité par la Turquie pour se réfugier en Europe et aux États-Unis. À la suite du bombardement chimique d'Halabja, les Kurdes irakiens installés par France Liberté en Auvergne, puis disséminés en France profonde, ont également transité par la Turquie tandis que plusieurs milliers de Kurdes réfugiés en Anatolie dans ces mêmes circonstances résident toujours à Kyzyltepe et Mardin.

En réalité, ce n'est pas à l'encontre des non-Européens que s'effectue une quelconque discrimination, mais bien à celle des non-sunnites et non-turcophones, à l'exception notable des Bosniaques souvent pourtant hétérodoxes (*bektashî*, ce qui les situe à la marge du sunnisme, mais ne les rattache pas à l'alévisme, et encore moins au chiisme). Les faibles flux originaires d'Afghanistan (Turkmènes, Kazakhs, Ouzbeks du Turkestan afghan et de Kabul, Kirghizes du Pamir), de Chine (Uyghurs) ou encore le flux très important de Bulgares (environ 330 000 en 1989-90) appartiennent ethniquement au fonds turc ou turquisé et massivement au sunnisme (même si l'on rencontre des Alévis bulgares). Les Kurdes iraniens et irakiens sont sunnites, mais kurdes, tandis que les Azéris d'Iran sont turcophones, mais chiites ! Quant aux Tunisiens, ils sont arabes et islamistes, donc mal vus des autorités militaires et partiellement civiles.

On imagine cependant mal l'effort consenti par les autorités et la société turque pour l'intégration des réfugiés d'origines kazakhe, balkanique, afghane, même

6 Les Polonais de Polonezköy (Adampol) dans la banlieue d'Istanbul sont arrivés en 1839-1842 avec le prince Czartoryski, à la suite d'une révolte avortée. Ils sont toujours catholiques. Un groupe de Cosaques orthodoxes, accueilli en 1683, s'est maintenu jusqu'en 1962 à Kocagöl (Balikesir), date à laquelle il a massivement opté pour un retour en Russie.

7 Gerhard Kessler, Fritz Neumark, Wilhelm Röpke, Alexander Rüstov, Josef Dobretschberger, Ernst Reuter, Umberto Ricci, quelques économistes connus pour leur engagement antinazi, antifasciste ou parfois simplement époux de femmes juives allemandes ou autrichiennes. On retrouve dans ces listes un compositeur comme Paul Hindemith, des urbanistes, des architectes, des médecins, des artistes (Leopold Levy)... La liste donnée par Demirtas Ceyhun est intéressante à plus d'un titre.

pour des périodes récentes. Ce sont des dizaines de milliers de logements et d'emplois qui ont dû être fournis, parfois en quelques mois. Des villages ont été construits et mis à disposition de groupes compacts après 1950 (Karagündüz pour les Kirghizes près de Van, Altay pour les Kazakhs près de Konya), des quartiers de logements collectifs également, par exemple près de Bursa pour les Bulgares d'origine turque. Cela étant, cette politique d'accueil se rapproche beaucoup de celle de l'Allemagne face aux *Übersiedler*, *Aussiedler* et autres *Vertriebene*. La référence à la notion de *soydashlyk* (personnes de même origine ethnique) apparaît avec constance dans le discours turc (nationalistes, politiciens en général, presse).

Les réfugiés, acteurs de la construction de l'État-nation

Ces réfugiés turco-musulmans arrivent dans la période de décadence de l'Empire, où conflits avec les voisins et révoltes centrifuges sont pratiquement continuels. Celui-ci a un besoin impérieux de cadres, de combattants, voire de main-d'œuvre, pour se maintenir à flot sous les pressions internes comme externes. Cette situation préfigure la Première Guerre mondiale et les échanges de populations qui suivront. L'Anatolie et la Thrace orientale, réduits turcs de l'Empire, vont connaître une véritable recomposition qui touche autant le peuplement que l'ethnicité.

Turquisme, panturquisme, pantouranisme

Au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les *muhacir* et les réfugiés en général jouent un rôle éminent dans la construction du nationalisme et l'émergence de mouvements intellectuels et politiques comme le turquisme, le panturquisme ou le pantouranisme. *L'Islam en Union soviétique*, d'Alexandre Bennigsen et Chantal Lemercier-Quelquejay [1968], a pour notre objet l'intérêt de citer en notes la biographie simplifiée de nombre de nationalistes tatars, azéris, kazakhs, ouzbeks, caucasiens, réfugiés en Turquie à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Les publications de François Georgeon [1980], Étienne Copeaux [1993], Lowell Bezanis [1994], Erik Zürcher [1994] en contiennent également. Parmi ceux-ci, Ali Hüseyinzade, Ahmet Aghaoghlu, Yusuf Akçura, Abdurrashid Ibrahimov, Mehmet Emin Rasalzade, Mohamed Ayaz Ishakov, Fuad Tuktarov, Zeki Velidi Togan, Abdülkadir Inan... ont joué, comme politiciens, universitaires, éditorialistes, des rôles éminents dans les mouvements révolutionnaires turcs, azéris, tatars, mencheviks, bolcheviks, kémaliste. Tous ces exilés ont vécu la fin de leur vie en Turquie où ils ont parfois été au premier plan de la vie politique (Yusuf Akçura, Ahmet Aghaoghlu) ou intellectuelle (Zeki Velidi Togan, Abdülkadir Inan). Des historiens comme François Georgeon [1980] affirment que le nationalisme turc est né sur les bords de la Volga. À l'inverse, la Turquie ottomane et Istanbul en particulier jouent un rôle important dans la naissance d'idées modernistes et nationalistes en Iran : les réfugiés et commerçants azéris fréquentent la capitale ottomane, s'y installent et publient [Zarcone, 1991; Zarcone, Zarinebaf-Shahr, 1993]. Istanbul est aussi un relais des idées réformistes islamiques pour les Ouzbeks de Boukhara [Zarcone, 1991].

Parmi la nombreuse littérature éditée en Turquie durant les années quarante-dix sur les minorités autochtones ou immigrées, répondant à un besoin nouveau de recherche d'identité dans un contexte intérieur plus libéral et un contexte international très instable, le petit ouvrage de Sefer Berzeg [1990], avocat de Samsun, d'origine tcherkesse et historien à ses heures, peut être cité en exemple d'études cherchant à rétablir des vérités historiques indépendantes de l'historiographie officielle. Ce modeste ouvrage est intéressant, car il veut réhabiliter la mémoire de nombreux officiers turcs d'origine caucasienne ayant joué un rôle politique non négligeable à la fin de l'Empire et au début de la République. La biographie de ces officiers parfois devenus députés, ministres, préfets montre durant les années 1915-1923 un véritable clivage entre partisans du sultan Calife et d'Atatürk. Les Tcherkesses de l'Ouest anatolien animent de fait de nombreuses révoltes contre la République naissante. Ces biographies montrent aussi leur appartenance non négligeable à l'Organisation spéciale (*Osmanly Teshkilât-y Mahsus'a*) chargée par le comité Union et Progrès (*İttihad ve Terakki*) de liquider la question arménienne. Nombre d'entre eux seront exilés à Malte par les Britanniques, certains se réfugieront en Grèce, certains, comme Tcherkes Ethem, seront éliminés par les autorités républicaines après s'être révoltés contre le nouveau régime instauré par Mustafa Kemal, mais d'autres, comme Hüseyin Rauf Orbay, connaîtront des carrières politiques importantes.

Durant la guerre d'indépendance (*İstiklâl Savaşы*), ces officiers tcherkesses (qui forment également l'ossature de l'actuelle armée jordanienne, comme nous l'avons déjà souligné) ont donc joué un rôle fondamental, prenant l'initiative de création de milices d'autodéfense musulmanes contre les Grecs, les Arméniens, les Pontiques, participant aux activités de l'armée de Mustafa Kemal (cf. le rôle très important du colonel Orbay), mais aussi dans le camp adverse, en défendant le sultanat et le califat.

Nationalisme turc et panturquisme en opposition

Le nationalisme turc (*Türk milliyetçilighi, Türkçülük*) s'oppose très fortement au panturquisme (*Türkçülük, Turancylyk*) durant la période de construction de l'État-nation républicain. Ainsi, si la Turquie apparaît comme un sanctuaire pour les militants d'origine soviétique, elle n'en reste pas moins prudente, voire hostile, et quelques réfugiés en vue seront même expulsés. Contrairement à Enver Pasha, mort au Turkestan et dont les cendres viennent d'être rapatriées lors d'une cérémonie présidée par Süleyman Demirel, président de la République, Atatürk a préféré jouer la carte du nationalisme turc en Anatolie.

Après l'apparition du kémalisme, les éléments d'origine soviétique vont jouer un rôle atténué – sans commune mesure avec celui des réfugiés de l'Empire russe –, au moins jusqu'aux années cinquante, période du passage au multipartisme, où l'on voit naître la figure emblématique du colonel Alparslan Türkesh, né à Chypre et fondateur du courant connu en Europe sous l'appellation des « Loups gris » (*Ülkü Ocaklary* ou les Foyers de l'idéal; les militants se nommant « idéalistes », *ülküçüleri*).

Dans les rapports ambigus que tissent la Turquie kémaliste et l'Union soviétique de Lénine, puis Staline, la Turquie apparaît avec l'Allemagne, la Pologne, la

France, la Chine nationaliste, le Mandchoukouo, le Japon, la Finlande, comme l'un des pays de repli des nationalistes et panturquistes tatars et centre-asiatiques qui réussissent à échapper aux avancées de l'Armée rouge ou aux purges staliniennes. Beaucoup de ces nationalistes, révolutionnaires ou réformistes, ont effectivement joué le jeu de la révolution russe avant d'être amèrement déçus. Certains arrivent avec les Russes blancs, d'autres durant les années trente (purges, collectivisation), les derniers dans les bagages de la Wehrmacht. Certains d'entre eux ont ouvertement collaboré avec les nazis ou les Japonais dans l'espoir d'une reconquête des territoires perdus au Caucase, en Crimée ou en Asie centrale. En Turquie, ces activistes sont néanmoins très surveillés et, s'ils animent des associations et publient dans des revues militantes (nationalistes, panturquistes, anticommunistes), les autorités ne les laissent jamais dépasser les limites de ce qui pourrait occasionner des incidents diplomatiques avec l'Union soviétique [Bezanis, 1994; Copeaux, 1993; Üstel, 1993]. Les Turkestanais du Xinjiang (Uyghurs, Kazakhs), même entrés en Turquie plus tard (pour les Kazakhs après 1954), appartiennent au même registre. Mais après le passage au multipartisme, qui voit d'ailleurs d'autres fils de *muhacir* accéder au plus haut niveau de l'État (Adnan Menderes, Hasan Polatkan, d'origine tatar criméenne, Celal Bayar, Fuat Köprülü, Fatih Rüşdü Zorlu, d'origine tcherkesse [Bezanis, 1994]), les éléments les plus radicaux de l'anticommunisme refont surface en s'intégrant dans le nouveau parti d'Alparslan Türkesh, *Millî Hareket Partisi* (Parti d'action nationale), et en particulier dans les groupes de jeunes militants.

Pour la période contemporaine, alors que les flux d'entrée restent marginaux (Uyghurs du Xinjiang), détournés par l'Afghanistan (Turkmènes, Ouzbeks, Kazakhs, Kirghizes) ou le Cachemire (Kazakhs et Uyghurs), il semble que la présence de ces réfugiés d'origine centre-asiatique joue un rôle sans commune mesure avec leur très faible nombre, en particulier par la relation qu'entretiennent leurs associations et fondations avec les mouvements d'extrême droite et les services américains de la CIA et connexes (Radio Liberty, Radio Free Europe, par exemple, liées à l'United States Information Agency, gestionnaire de *Voice of America*, au départ et jusqu'en 1973, émanation de la CIA), où ils retrouvent les enfants des réfugiés tatars et caucasiens [*Newsweek*, 3 avril 1993]. Sur le plan intérieur, nombreux seront les jeunes militants *ülküçü* participant aux incidents entre étudiants de gauche et de droite dans les universités, entre autres parmi les jeunes Kazakhs [Svanberg, 1989]. Sur le plan extérieur, les fondations créées par les parents nés en Turquie ou en Eurasie turcophone, Balkans et Caucase, vont après 1990 faciliter les relations entre la Turquie et les nouvelles républiques de la CEI [Bilici, Copeaux, 1992].

Aujourd'hui, le rôle de ces réfugiés-immigrés peut apparaître plus discret. Il est en fait très peu étudié en tant que tel. Or la présence de jeunes Turcs d'origines abkhaze, tchéchène, tcherkesse, bosniaque... dans les conflits du Caucase et de l'ex-Yougoslavie, sans être massive, a souvent été attestée. Hors de Turquie, les descendants turcs des Ouzbeks sont fiers de dire que l'armée saoudienne compte au moins neuf généraux d'origine ouzbèke et l'on peut lire des textes sur l'identité tcherkesse retrouvée en Jordanie [Shami, 1994], tandis que les États-Unis abritent plusieurs serveurs Internet alimentés par la diaspora turco-tatare, très impliquée dans l'étude et le soutien des peuples turcophones de l'Eurasie.

*Ne mutlu Türküm diyene!*⁸

Pour conclure provisoirement ce premier aperçu de ce qui pourrait être en Turquie et au Moyen-Orient (Jordanie, Égypte, Iran, Afghanistan...) un axe de recherche intéressant, on peut faire quelques remarques : le fondateur de l'État moderne en Turquie, Mustafa Kemal, devenu Atatürk après l'instauration des patronymes à l'occidentale, est né en Macédoine. Le dernier président d'origine militaire de Turquie, ex-chef d'état-major, Kenan Evren, était originaire de Roumanie. Alparslan Türkeş, ex-colonel mêlé à une tentative de coup d'État en 1963, aux côtés du colonel Aydemir (d'origine tcherkesse), devenu leader des nationalistes turcs, est né à Chypre. Celal Bayar, également général et président de la République en 1950-1960, était d'origine pomake (musulman bulgarophone). Enfin, un général appartenant au quartier général des Armées nous déclarait, lors d'un voyage d'étude récent, ses origines macédonienne et bosniaque, appuyant sur le fait qu'être Turc était en fait une question de philosophie, un concept politique, plus qu'une réalité intangible.

Il n'en reste pas moins qu'affirmer sa non-turcité se révèle souvent être un exercice dangereux. Le paradoxe est celui d'une historiographie résolument asiatique associée à l'affirmation appuyée d'une identité résolument européenne par des élites issues directement de l'Empire ottoman, jouant à la fois de leur attachement à la Turquie et de leurs origines extérieures à l'Anatolie. Cependant, l'intégration des descendants des réfugiés turco-musulmans dans la nouvelle Turquie n'est pas une illusion mais, bien au contraire, ce sont ces groupes, souvent non turcophones au départ, qui ont pris en mains les destinées de la République, en insistant sur l'unicité du peuple turc, en niant les composantes autochtones allogènes, des Arméniens aux Kurdes. Ce paradoxe n'est pourtant pas nouveau puisque l'Empire ottoman fonctionnait en grande partie sur ce modèle.

Les réfugiés et rapatriés turco-musulmans, au-delà de leur nombre et de leur installation sur la quasi-totalité du territoire turc, par groupes compacts (villages, quartiers de *muhacir*), ont joué un rôle affirmé dans la création et la construction de l'État-nation turc. Ce rôle a pu, selon les périodes, être de premier plan, avec la génération des Akçura et Aghaoghlu; beaucoup plus discret sous la présidence d'Atatürk, où le turquisme a supplanté le panturquisme, il revient en force mais par le biais de la société civile (associations, fondations, universitaires, publications, etc.). Les immigrés sont aujourd'hui bien intégrés, tout en réaffirmant leur identité d'origine, identité qui permet par ailleurs à la classe politique comme à l'économie de réinvestir les régions musulmanes des Balkans, du Caucase, de l'Asie centrale. Instrumentalisés à leur entrée, les *muhacir* et autres *göçmen* ont servi à conforter le caractère turc et musulman de la population de l'empire. Cela a continué à l'avènement de la république, mais de fait perdue de nos jours. Loin d'être de simples sujets, les immigrés ont le plus souvent été des acteurs, parfois de toute première importance.

8 « Quel bonheur pour celui qui se dit Turc ! », slogan de l'époque d'Atatürk, inscrit sur de très nombreux édifices publics.

BIBLIOGRAPHIE

- ABU SAHLIEH S. A. A. [1996], « The Islamic Conception of Migration », *International Migration Review (IMR)*, 30 (1) : 37-57.
- AKKAYA C. (éd.), SPOHN M., KORAY S. [1996], « Immigration Country Turkey », *Zentrum für Türkeistudien, ZfT Aktuell*, 37, 33 p.
- ALTAY H. [1981], *Anayurttan Anadolu'ya* (De la mère patrie à l'Anatolie), Ankara, T.C. Kültür Bakanlyghy, 354/2, 475 p.
- ANDREWS P. A. (éd.) [1989], *Ethnic Groups in the Republic of Turkey*, Wiesbaden, L. Reichert Verlag, Beihefte zur Tübinger Atlas des Vorderen Orients, B/60 : 659.
- BAZIN M., [1993], « Disparités et flux migratoires dans "l'aire turque" », *Cahiers d'études de la Méditerranée orientale et du monde turco-iranien-Cemoti*, 15 : 227-241.
- BENNIGSEN A., LEMERCIER-QUELQUEJAY C. [1968], *L'Islam en Union soviétique*, Paris, Payot : 263.
- BEZERG S. [1990], *Tcherkes Göçmenleri II* (Les migrants tcherkesses), Nart Yayyncylyk, Istanbul, 99 p. + annexes.
- BEZANIS L. [1994], « Soviet Muslims Emigrees in the Republic of Turkey », *Central Asian Survey*, 13 (1) : 59-180.
- BILICI F. [1992], « Acteurs du développement entre la Turquie et le monde turc : les *vakyfs* », *Cemoti*, 14 : 17-29.
- CAHEN C., [1988], *La Turquie pré-ottomane*, Paris, IFEA, Varia Turcica, 7, 410 p.
- CEYHUN D. [1994], *Ah! Shu biz göçebeler* (Ah! nous ces incorrigibles nomades), Istanbul, Sis Tchany, 272 p.
- CEYHUN D. [1995, 12^e édition], *Ah! Shu biz karabyyykly Türkler* (Ah! nous ces Turcs à moustache noire), Istanbul, Sis Tchany, 272 p.
- COPEAUX E. [1992], « Les Turcs de l'extérieur dans *Türkiye* : un aspect du discours nationaliste turc », *Cemoti*, 14 : 31-52.
- COPEAUX E. [1993], « Le mouvement prométhéen », *Cemoti*, 16 : 9-46.
- DUMONT P. [1980], « L'émigration des musulmans de Russie vers l'Empire ottoman. Aperçu bibliographique des travaux en langue turque », in *Les Migrations internationales de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, CNRS : 212-218.
- GEORGEON F. [1980], *Aux origines du nationalisme turc, Yusuf Akçura (1876-1935)*, Paris, ADPF, 152 p.
- GRÉMY J.-P. [1991], « Demandeurs d'asile », *Sociétés contemporaines*, 6 : 255-272.
- GÜZEL M. S. [1995], « Syndicats français, immigrés turcs », in A. Jund, P. Dumont, S. de Tapia (dir.), *Enjeux de l'immigration turque en Europe*, Paris, L'Harmattan : 199-212.
- KARPAT K. H. [1990], « The *hijra* from Russia and the Balkans: the Process of Self-Definition in the Late Ottoman State », in D. F. Eickelmann, J. Pescatori (éd.), *Muslim Travellers: Pilgrimage, Migration and the Religious Imagination*, London, Routledge : 131-152.
- KARPAT K. H. [1996], « Muslim Migration: a Response to Aldeeb Abu Sahlieh », *IMR*, 30 (1) : 79-89.
- KAZGAN G. [1980], « Migratory Movements in the Ottoman Empire and the Turkish Republic from the End of the XVIII^e Century to the Present Day », in *Les Migrations internationales de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, CNRS : 615-641.
- KIRISCI K. [1991], « Refugee Movements and Turkey », *International Migration*, 29 (4) : 545-560.
- KIRISCI K. [1996], « Refugees of Turkish Origin: "Coerced Immigrants" to Turkey since 1945 », *IMR*, 34 (3) : 385-412.
- KLÄY E. J. [1983], « Endstation "Islambol". Die Türkei als Asylland für muslimische Glaubensflüchtlinge und Rückwanderer (*muhacir*) in 19. und 20. Jahrhundert », *Ethnologica Helvetica*, 7 : 9-82.
- MANTRAN R. [1993], *Histoire de la Turquie*, Paris, Puf, 128 p., 7^e édition.
- ORAN B. [1990], « Occidentalisation, nationalisme et "synthèse turco-islamique" », *Cemoti*, 10 : 33-53.
- ROUX J.-P. [1984], *Histoire des Turcs*, Paris, Fayard, 389 p.
- SHAMI S. [1994], « Displacement, Historical Memory and Identity: the Circassians in Jordan », in Seteney Shami, *Population, Displacement and Resettlement, Development and Conflict in the Middle East*, New York, Center for Migration Studies : 189-202.

- SVANBERG I. [1989], « Turkistani Refugees », in P. A. Andrews (dir.), *Ethnic Groups in the Republic of Turkey*, Wiesbaden, L. Reichert Verlag, Beihefte zur Tübinger Atlas des Vorderen Orients, B/60 : 591-601.
- SVANBERG I. [1989], *Kazak Refugees in Turkey. A Study of Cultural Persistence and Social Change*, Acta Universitatis Upsaliensis, 8, 211 p.
- TANOGLU A. [1955], « The Recent Emigration of the Bulgarian Turks », *Review of the Geographical Institute of the University of Istanbul*, 2 : 3-36.
- TAPIA S. de [1992], « L'exportation des minorités ethniques : instrument de la "synthèse turco-islamique" en Anatolie », in A.-L. Sanguin (éd.), *Les Minorités ethniques en Europe*, Paris, L'Harmattan : 253-266.
- TAPIA S. de [1994], « Turquie balkanique et Turquie caucasienne. La Turquie face à son environnement, héritages et interrogations », communication au colloque international *La Nouvelle Question d'Orient*, du 5 au 7 décembre 1994, Toulouse, Le Mirail (à paraître).
- TAPIA S. de [1996], « Logistique de l'émigration ou logistique d'une diaspora? Les réseaux turcs d'Europe », in G. Prevelakis (dir.), *Les Réseaux des diasporas*, Paris, Nicosie, L'Harmattan-Kykem : 287-304.
- TARHAN N. [1988], « Les mouvements de migration de la Turquie », *Cahiers balkaniques*, 13 : 15-56.
- TEKELI I. [1994], « Involuntary Displacement and the Problem of Resettlement in Turkey from the Ottoman Empire to the Present », in Seteney Shami, *Population, Displacement and Resettlement, Development and Conflict in the Middle East*, New York, Center for Migration Studies : 202-226.
- TOUMARKINE A. [1995], *Les Migrations des populations musulmanes balkaniques en Anatolie (1876-1913)*, Istanbul, éditions Isis, 139 p.
- ÜSTEL F. [1993], « Les "foyers turcs" et les "Turcs de l'extérieur" », *Cemoti*, 16 : 47-61.
- VASILEVA D. [1992], « Bulgarian Turkish Emigration and Return », *IMR*, 26 (98-2) : 342-352.
- YACOB J. [1995], « Les Assyro-Chaldéens : une communauté en situation migratoire », in S. de Tapia (dir.), *Turcs d'Europe... et d'ailleurs*, Paris, Inalco : 451-466.
- YERASIMOS S. [1993], *Questions d'Orient. Frontières et minorités des Balkans au Caucase*, Paris, La Découverte-Livres Hérodote, 249 p.
- ZARCONE T. [1991], « Histoire et croyance des derviches turkestanais et indiens à Istanbul », *Anatolia Moderna*, 34 (2) : 137-201.
- ZARCONE T. [1993], « La communauté iranienne d'Istanbul à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle », Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, convegno sul tema *La Shi'a nell'Impero Ottomano* : 57-83.
- ZARCONE T., ZARINEBAF-SHAHR F. (dir.) [1993], *Les Iraniens d'Istanbul*, Paris, IFRI-IFEA, 280 p.
- ZÜRCHER E. J. [1994], *Turkey, a Modern History*, London, New York, I.B. Tauris, 381 p.

L'impact des réfugiés sur l'environnement écologique des pays d'accueil (Afrique subsaharienne)

*Richard Black **

Les rapports entre déplacements forcés de populations et changements environnementaux sont un sujet de préoccupation croissante de la communauté internationale, comme en témoigne la récente multiplication de publications et de rapports [Lassailly-Jacob, Zmolek, 1992; Black, 1994 a; Jacobsen, 1994; Høerz, 1995; OMI, 1996]. C'est surtout à la suite du sommet de Rio sur l'environnement et le développement, en 1992, que le bureau du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) commença à accorder une importance accrue aux questions liées à l'environnement dans la planification des programmes d'assistance aux réfugiés. En 1993, le HCR fonda le bureau du Senior Coordinator for Environmental Affairs (OSCEA, connu aujourd'hui sous le nom d'Environment Unit), qui fut chargé d'élaborer des « directives écologiques » dans les programmes d'action [HCR, 1996 a]; il s'efforça également de coordonner des interventions sur l'environnement en Afrique lors de crises naissantes liées aux réfugiés, notamment au Rwanda.

Une telle préoccupation concernant l'impact négatif des réfugiés sur l'environnement n'est pas nouvelle [Simmace, 1987] et n'est pas non plus du seul ressort du HCR. Par exemple, dans son Food Aid Review, le Programme alimentaire mondial (PAM) qualifie l'impact potentiel des réfugiés sur les environnements locaux comme étant « énorme », citant tout particulièrement le déboisement autour des installations de réfugiés au Pakistan et au Malawi. En même temps, des organisations comme l'International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (IFRC), CARE International et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) ont consacré une attention croissante aux problèmes d'environnement dans les régions touchées par les réfugiés [von Buchwald, 1992; CARE-ODA, 1994; Høerz, 1995]. En 1993, Ferris [1993] soulignait que deux gouvernements – ceux du Honduras et de la Turquie – avaient invoqué les risques environnementaux potentiels pour refuser d'accueillir des réfugiés. Enfin, on observe qu'en Afrique, ce même argument a été repris par le gouvernement tanzanien en réponse à la crise des réfugiés rwandais en 1994-1996.

* Géographe, maître de conférences, School of African and Asian Studies, University of Sussex, Great Britain. Cet article a été traduit de l'anglais par Michael Taylor et revu par Véronique Lassailly-Jacob.

Pour justifier de la thèse présentée précédemment, cet article s'appuie sur l'ensemble des connaissances relatives aux changements environnementaux dans les zones du Tiers Monde touchées par des afflux de réfugiés, un bilan qui a été présenté récemment [Black, 1994 a]; il examine également les publications les plus récentes sur ce thème, tout particulièrement celles qui concernent l'Afrique noire. Trois types de changements environnementaux potentiels analysés dans l'article de 1994 qui vient d'être cité sont à nouveau abordés ici – à savoir les modifications subies par la flore et la faune (élargissant ainsi la discussion antérieure sur le déboisement), les dégradations des sols et, enfin, la qualité et la quantité des ressources en eau. Les justifications mises en avant sur l'étendue de ces changements et leurs effets sur l'utilisation des ressources naturelles, à la fois par les communautés d'accueil et les populations déplacées, sont également examinées. Par ailleurs, cette discussion veut être contextualisée grâce à des références spécifiques qui posent la question de savoir si les réfugiés peuvent avoir un impact sur l'environnement, et plus particulièrement si ces mêmes réfugiés doivent être considérés comme des « déprédateurs exceptionnels de ressources », selon l'argument avancé dans plusieurs rapports récents [Jacobsen, 1994; Høerz, 1995]. Enfin, les effets à court terme de l'installation des réfugiés sur le plan sanitaire tout comme leurs répercussions socioéconomiques ne sont pas abordés dans cet article. C'est l'environnement défini comme l'ensemble des ressources naturelles dont la conservation est primordiale à moyen et à long termes qui sera le cadre d'investigation de cette étude.

Les effets sur l'environnement des mouvements de réfugiés sont-ils un sujet de préoccupation ?

Selon le HCR, à la fin de 1996, on recensait officiellement plus de 13 millions de réfugiés à travers le monde. Parmi ces réfugiés, un peu plus de 4 millions, soit 31 % du total, se trouvaient en Afrique noire [HCR, 1996 b], alors qu'ils étaient environ 5,2 millions en 1992. Cependant, malgré cette baisse, on constate qu'un grand nombre de réfugiés actuels en Afrique se sont déplacés récemment. En 1996, on dénombrait, uniquement en Afrique noire, un total de seize mouvements de fuite d'un pays à un autre concernant plus de 50 000 réfugiés, dont environ la moitié étaient survenus depuis 1990 (*fig. 1*). On remarque également que ces chiffres ne tiennent pas compte de l'importante population rwandaise réfugiée en Tanzanie entre 1994 et 1996 et qui fut rapatriée de force en décembre 1996.

Une des premières déclarations du HCR, expliquant pourquoi les questions d'environnement liées aux réfugiés devaient apparaître comme un sujet de préoccupation distinct des autres, se trouve dans un rapport de la « Section Programme and Technical Support » (PTSS), publié en automne 1991; ce document révèle trois conditions particulières aux déplacements massifs de réfugiés :

- la disproportion entre les fortes densités de population et les ressources disponibles dans les zones d'accueil des réfugiés;
- la tendance à installer les camps de réfugiés dans des zones écologiquement fragiles;

– et, parmi les réfugiés, le manque de motivation à préserver l'environnement, dû au traumatisme de la guerre et du déplacement et au fait que « la terre qu'ils occupent ne leur appartient pas » [HCR, 1991].

Depuis 1991, on retrouve ces « conditions particulières » dans de nombreux rapports, surtout dans ceux émanant du HCR ou financés par le HCR. De plus, dans un document écrit en 1991 sur « les Réfugiés et l'environnement », une autre condition particulière apparaît, celle de l'imprévisibilité des mouvements de réfugiés [Gurman, 1991]. Enfin, dans son évaluation écologique des camps de réfugiés en Tanzanie, entreprise pour le compte du HCR, Ketel [1994] soulève un autre sujet de préoccupation, celui du comportement des organismes d'assistance, ce que l'auteur nomme « facteur d'attitude » des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, qui pensent que leur mission principale est de veiller au bien-être des réfugiés et non pas de protéger à long terme l'environnement.

Certes, chacun de ces arguments est plausible, mais il ne suffit pas de les répéter pour avoir la certitude que les sujets de préoccupation qu'ils soulèvent sont réellement justifiés. Par exemple, de fortes concentrations de populations peuvent avoir lieu lorsque des réfugiés franchissent en masse une frontière, comme ce fut le cas de l'exode des réfugiés rwandais vers la Tanzanie et le Zaïre en 1994. Cependant, les mouvements de réfugiés ne donnent pas tous lieu à des rassemblements élevés de population. On peut citer des contre-exemples de dispersion de réfugiés dans le milieu rural en Afrique occidentale [Black, Sessay, 1995; Black *et alii*, 1996] et ailleurs. Et même si des densités élevées de population sont à constater, cela n'implique pas nécessairement une détérioration de l'environnement. C'est là une question qui doit être examinée empiriquement.

Dans son étude sur l'impact écologique des installations de réfugiés, Jacobsen [1994] démontre que c'est l'association des réfugiés à de vastes camps officiels qui est « le facteur spécifique le plus important à prendre en compte lorsque l'on veut déterminer l'effet des réfugiés sur l'environnement local ». Cela n'est pas purement une question de densité de population. Jacobsen soutient que les camps présentent un ensemble unique de risques écologiques qui sont liés à l'utilisation massive de pesticides et d'insecticides (pour contrôler les vecteurs porteurs de maladies) et aux problèmes liés à l'eau potable et au stockage des déchets. À cela, il faut ajouter l'insuffisance fréquente de l'assistance, ce qui explique que les réfugiés sont obligés d'utiliser les ressources locales pour subvenir à leurs besoins.

Mais peut-être serait-il plus judicieux de considérer les grands camps de réfugiés comme des villes de taille moyenne. En effet, il s'agit souvent de villes champignons dont toute l'infrastructure de type urbain (aménagements sanitaires, approvisionnements en eau, en denrées alimentaires, en combustibles, etc.) doit être créée dans l'urgence. La création de tels équipements est précisément une des tâches que le HCR et la communauté internationale se doivent d'accomplir : les carences des programmes d'assistance sont tout simplement des insuffisances en matière d'aide, et non pas la conséquence inévitable de la création de camps. En revanche, la viabilité d'une ville est fonction de sa base économique et, selon la théorie géographique classique, de l'arrière-pays avec lequel celle-ci entretient des rapports d'échange. De ce point de vue, la viabilité – ou, au contraire, le danger écologique – d'un camp de réfugiés relèverait du type d'économie qui soutient la nouvelle « ville-camp ».

Figure 1 – Liste des principales situations de populations réfugiées en 1996, par pays et région d'accueil, pays d'origine et nombre de réfugiés

Pays d'accueil	Région d'installation	Pays d'origine	Nombre de réfugiés
<i>Mouvements récents de réfugiés depuis 1990</i>			
1. Guinée	Forêt (SE)	Liberia/Sierra Leone	663 830
2. Congo-Zaïre	N Kivu	Rwanda	423 561
3. Congo-Zaïre	S Kivu	Rwanda/Zaïre	*
4. Côte-d'Ivoire	Danane/Guiglo/Tabou (SW)	Liberia	327 696
5. Kenya	NE Province (E)	Somalie	171 347
6. Liberia	Lofa (W)	Sierra Leone	120 001
7. Éthiopie	(W)	Soudan	75 743
8. Sénégal	Fleuve (N)	Mauritanie	64 030
<i>Mouvements anciens de réfugiés, antérieurs à 1990</i>			
9. Tanzanie	Kigoma (W)	Burundi/Congo-Zaïre	440 666
10. Soudan	Kassala (E)	Éthiopie/Érythrée	379 774
11. Éthiopie	Haraghe (E)	Somalie	287 761
12. Ouganda	Arua/Moyo/Masindi (NW)	Soudan	223 720
13. Zambie	NW Province	Angola	109 623
14. Zaïre	Shaba	Angola	108 284
15. Zaïre	Bas-Zaïre (SW)	Angola	**
16. Zaïre	Haut-Zaïre (NE)	Soudan	96 529

* Chiffre inclus dans le Nord.Kivu car les statistiques disponibles ne distinguent pas les deux mouvements.

** Chiffre inclus dans la province du Shaba car les statistiques disponibles ne distinguent pas les deux mouvements.

Source : HCR.

Un autre sujet de préoccupation légitime du HCR et des agences d'assistance concerne l'installation de camps de réfugiés dans des zones écologiquement fragiles ou vulnérables; entre autres, parce que les réfugiés sont étrangers à la région où ils s'installent et n'ont pas le pouvoir économique et politique qui leur permettrait d'avoir accès aux meilleures terres. Cependant, il faut vérifier l'hypothèse des réfugiés étant toujours installés sur des terres fragiles. On peut constater des exceptions à la règle : par exemple, à un niveau purement pratique, l'installation de réfugiés se fait souvent à la hâte, de sorte que les communautés d'accueil et les gouvernements hôtes n'ont pas toujours le temps d'empêcher les réfugiés de s'installer dans certaines zones. Dans les cas d'installations « à l'improviste » – un euphémisme pour désigner les installations dues à l'initiative des réfugiés –, les sites se trouvent ordinairement soit dans des zones frontalières, sans aucun souci pour leur potentiel agroéconomique, soit à proximité de bourgades ou villes existantes, où les réfugiés ont un meilleur accès à des emplois et des occupations génératrices de revenus. Et, s'agissant de réinstallations planifiées – c'est-à-dire contrôlées par le gouvernement ou, plus couramment dans le contexte africain, par le HCR –, la préoccupation principale est le plus souvent l'accès à l'eau et à l'assistance alimentaire et non pas la qualité de la terre, jugée comme secondaire.

En observant des installations de réfugiés sur le long terme, on s'aperçoit qu'il n'est pas toujours vrai que les réfugiés sont « marginalisés » sur des terres de qualité inférieure. Pour citer un exemple, les sites d'installations agricoles pour les réfugiés en Tanzanie qui ont été ouverts depuis l'indépendance se trouvent dans des zones qui, si elles ne sont pas toujours de la meilleure qualité, ont néanmoins été reconnues comme ayant un potentiel productif et étant bien intégrées dans l'économie commerciale du pays [Daley, 1991]. En effet, les installations agricoles pour les réfugiés, fondées dans les années soixante, faisaient partie de la politique de l'État tanzanien de création de villages *ujaama*; de façon plus générale, ces installations ont fourni une main-d'œuvre nécessaire pour augmenter la production agricole. De même, les réfugiés angolais en Zambie sont installés sur des terres productives, identifiées par le gouvernement comme étant de futures zones d'installation pour des colons zambiens dès le départ des réfugiés [Chisholm, 1996]. Au Sénégal, des réfugiés mauritaniens ont été autorisés à s'installer sur des terres irrigables parmi les plus productives et fertiles du pays [Black, Sessay, 1995].

Une façon de prouver le degré de « marginalisation » des réfugiés refoulés vers des terres plus fragiles ou de qualité inférieure serait d'identifier des cas où, après s'être installés sur un territoire, les réfugiés ont été ensuite déplacés vers des terres plus marginales par décision gouvernementale ou à la suite d'une rivalité avec la communauté hôte. Cependant, bien qu'il existe des exemples de tels déplacements secondaires, ceux-ci, dans l'ensemble, ne correspondent pas au schéma de la « marginalisation ». Les gouvernements veulent souvent déplacer les réfugiés des régions frontalières lorsque leur présence pose des problèmes politiques, vers l'intérieur du pays hôte. Dans ce processus de réinstallation, les réfugiés sont parfois regroupés sur des terres moins productives et plus fragiles qu'auparavant, mais on peut citer de nombreux exemples, tels que dans le Sud du Soudan dans les années quatre-vingt [Harrel-Bond, 1986] ou en Zambie orientale dans les années quatre-vingt-dix [Black, Mabwe, 1992; Lassailly-Jacob, 1993], de zones de réinstallation où la pratique de l'agriculture fut tout à fait possible et même, pendant un certain temps, prospère.

Les réfugiés sont-ils des « déprédateurs exceptionnels de ressources » ?

Il est évident qu'une forte densité de population associée à la fragilité écologique des lieux où s'installent les réfugiés sont des facteurs primordiaux de risques de dégradation de l'environnement; il faut toutefois être prudent – comme nous venons de le suggérer – avant d'affirmer que de telles particularités caractérisent l'ensemble ou même la majorité des zones d'accueil. Pourtant, un « trait particulier » très fréquemment mentionné au sujet de l'installation de réfugiés, à savoir leur attitude indifférente envers l'environnement, mérite un examen plus approfondi puisqu'il se fonde essentiellement sur des vérifications de terrain. Déclarer que les réfugiés sont des « déprédateurs exceptionnels de ressources », notion avancée d'abord par Leach [1992] dans le cadre de l'installation de réfugiés libériens en Sierra Leone, c'est soutenir que ces populations déracinées n'ont aucun intérêt à long terme à préserver le milieu naturel dans lequel elles sont regroupées.

Cette position de fond a été adoptée par divers auteurs qui ont ajouté des explications supplémentaires au manque de préservation des ressources de la part des réfugiés, et cela en dehors des questions de densité et de qualité des terres sur lesquelles ils s'installent. Leach elle-même suggère que l'absence d'intérêt pour la préservation des ressources à long terme de la zone d'accueil s'explique par l'extrême pauvreté des réfugiés qui justifie leur exploitation des ressources à court terme. En écho à cet argument, Jacobsen [1994] cite Myers [1993] en affirmant qu'à bien des égards, les personnes vivant dans des conditions de pauvreté absolue telles que les réfugiés « semblent causer autant de dégâts écologiques que le reste du monde en voie de développement dans son ensemble ». À ces facteurs, s'ajoute celui de Jacobsen qui soutient que les réfugiés n'ont généralement pas une connaissance familière des milieux naturels d'accueil dans lesquels ils sont regroupés, ce qui explique qu'un processus de « prélèvement utilitaire » de ressources locales se produit pour la vente et que, du fait de leur nouvelle valeur monétaire, ces ressources sont donc surexploitées. Toujours selon Jacobsen, ce processus serait en partie déterminé par la nature des rapports entre réfugiés et populations hôtes ainsi que par celle de l'assistance internationale.

Développant ce thème, Ketel [1994] note que le traumatisme de la guerre et de la réinstallation, et le fait que les réfugiés n'ont pas la propriété des terres qu'ils occupent, expliqueraient leur manque de motivation à respecter les principes d'une exploitation durable des ressources. Høerz [1995], quant à lui, ajoute que les réfugiés ne sont plus soumis à des systèmes traditionnels d'exploitation de ressources communales lorsque disparaît l'autorité sociale du groupe. Il souligne également que l'insécurité autour des camps et des installations de réfugiés pourrait donner lieu à un rétrécissement du périmètre exploité puisque les « réfugiés transportent essentiellement à pied les ressources essentielles comme l'eau, le bois de feu et le chaume ». Cependant, on voit difficilement comment les réfugiés diffèrent, à cet égard, des autres communautés rurales africaines non déplacées.

Au cours de son étude en Sierra Leone, Leach a pu constater un certain nombre de cas où des réfugiés exploitaient les ressources de leur environnement sans se soucier de leur préservation; elle cite des « exemples ici et là de réfugiés qui abattent des palmiers pour consommer les cœurs ou pour obtenir les fruits plus rapidement et plus facilement » [Leach, 1992]. Elle s'interroge au sujet du système de culture pratiqué par les réfugiés – planter du manioc après la culture du riz ou dans des jachères récentes – qui pourrait être source d'un appauvrissement de la fertilité du sol mais aucun déclin n'a été constaté; de plus, les agriculteurs locaux ne considéraient pas cette pratique comme un problème et commençaient même à pratiquer le même système, c'est-à-dire exploiter des parcelles de manioc en deuxième année. Dans l'ensemble, conclut Leach, les pratiques écologiques des réfugiés sont rarement destructrices; en général, les réfugiés « obtiennent de quoi manger et exploitent les ressources naturelles dont ils ont besoin pour survivre sans provoquer un déclin écologique dramatique » [Leach, 1992]. Il est également intéressant de noter que l'hypothèse selon laquelle les réfugiés seraient des « déprédateurs exceptionnels des ressources » apporte inévitablement un soupçon de blâme envers les réfugiés qu'on accuse ainsi de ne pas respecter des pratiques durables dans leur utilisation des ressources naturelles.

Sans doute, la réfutation la plus complète de la thèse des « déprédateurs exceptionnels de ressources » provient de Kibreab [1997], qui fonde son argumentation sur le rôle joué par la pauvreté, le manque présumé de motivation chez les réfugiés, la précarité de leur situation, l'insuffisance de leurs connaissances concernant les milieux d'accueil, leur regroupement à l'écart des populations locales et donc leur méconnaissance des systèmes traditionnels locaux d'exploitation des ressources.

Si l'on aborde la question de la pauvreté, il est vrai que les pauvres vivent souvent dans des environnements défavorisés mais cela n'implique pas nécessairement que la pauvreté crée ou favorise une dégradation de l'environnement. Par exemple, Myers [1993], dont on a fait référence plus haut et qui est cité par Kibreab et Jacobsen [1994], soutient que les pauvres surexploitent les ressources naturelles. Toutefois, il semble en même temps se contredire lorsqu'il parle d'un « multiplicateur de dégradation par les effets de la richesse », qui signifie que la destruction écologique augmente en même temps que la richesse – et donc au fur et à mesure que la pauvreté décroît. Pour sa part, Kibreab [1997] pose directement la question : « La pauvreté engendre-t-elle une dégradation de l'environnement ? », à laquelle il répond non, sur la base de ses propres recherches dans l'Est du Soudan. En revanche, il identifie la culture pluviale commerciale mécanisée, le défrichement pour permettre le passage des tracteurs ainsi que la production commerciale de bois de feu et de charbon de bois à usage urbain comme les principales causes de l'épuisement des ressources. Sur le plan théorique, Kibreab soutient que la pauvreté est source d'une utilisation plus prudente, plus conservatrice des ressources, étant donné qu'une exploitation irresponsable de celles-ci peut avoir des conséquences désastreuses pour les réfugiés.

Pour répondre à la question de l'absence de motivations des réfugiés à préserver l'environnement, Kibreab admet qu'il existe un lien entre l'insécurité au niveau de la propriété foncière et la faible volonté des réfugiés à entreprendre des activités de préservation de l'environnement ; toutefois, il observe à juste titre qu'au Soudan, les réfugiés ne sont pas les seules communautés à connaître une telle insécurité foncière. Il est important d'examiner les causes de cette insécurité que l'on constate non pas uniquement dans l'Est du Soudan mais en bien d'autres endroits en Afrique où de nouvelles lois sur la propriété foncière ont été promulguées et où, en particulier, de nombreux espaces communautaires ont été nationalisés. Au Soudan, Kibreab démontre que, d'une part, cela a provoqué une mainmise sur les terres par des élites fortunées et, d'autre part, que des ressources foncières gérées par des communautés ont été transformées *de facto* en ressources d'accès libre sur lesquelles il n'existe aucun moyen de contrôle efficace.

Kibreab rejette également l'affirmation que les réfugiés utilisent de façon inconsidérée les ressources naturelles en raison de leur incertitude quant à la longueur de leur séjour ou parce que l'environnement local leur est peu familier. S'agissant du dernier point, Kibreab observe que souvent la marge de manœuvre des réfugiés en matière d'exploitation des ressources est fort restreinte et que, de ce fait, ils sont naturellement peu enclins à s'exposer à des risques. De plus, il remarque qu'un grand nombre de réfugiés, sinon la plupart, ne se déplacent que sur des distances relativement courtes et que, par conséquent, même lorsqu'ils franchissent une frontière nationale, ils possèdent une grande connaissance de

l'environnement et des systèmes d'exploitation des ressources de la zone d'accueil. Bien que Kibreab ait pu constater que les réfugiés au Soudan ne se servaient plus de leurs anciennes compétences et connaissances concernant les techniques de préservation des sols, il maintient qu'il en était de même chez les agriculteurs locaux, en partie parce que l'érosion n'était pas partout un sérieux problème et en partie parce que le « matériel » dont ils avaient besoin – en l'occurrence des pierres pour construire des murets de terrassement – n'était pas disponible sur place.

Enfin, Kibreab s'interroge sur la thèse que la ségrégation des réfugiés dans des sites séparés des communautés locales entraîne leur isolement et donc leur méconnaissance des systèmes traditionnels d'exploitation des ressources, ce qui provoquerait un taux plus important de détérioration de l'environnement. Il souligne néanmoins que de tels systèmes locaux sont souvent déjà détériorés pour des raisons de politique étatique telle que la nationalisation des terres citée plus haut. Certes, la ségrégation pose problème mais, au Soudan, la détérioration de l'environnement a été provoquée davantage par le confinement des réfugiés sur des espaces restreints, ce qui les empêchait de pratiquer des systèmes plus flexibles de gestion de terres, plutôt que par leur isolement. Cependant, tout en acceptant la thèse du danger représenté par le confinement des réfugiés [Black, Mabwe, 1992], la prudence est de rigueur lorsqu'on avance que les pratiques d'exploitation autochtones ne sont plus en mesure de régler efficacement l'utilisation des ressources, quelle que soit la raison de cette incapacité : une ingérence de l'État ou une dynamique d'utilisation provoquée par la présence des réfugiés.

Justifications des effets écologiques

L'étude des documents existants fournit quelques témoignages de détérioration écologique à moyen et long termes dans des zones touchées par des mouvements de réfugiés [Black, 1994 a; Jacobsen, 1994]. Cependant, la fiabilité de ces témoignages varie fortement et ne semble pas s'être sensiblement améliorée au cours des deux ou trois dernières années. Lorsque l'on recherche des preuves sur l'impact des réfugiés sur l'environnement, il est utile de se poser d'emblée les questions suivantes : que signifie impact sur l'environnement ? À quel type d'impact faut-il s'attendre principalement ? Quel type d'impact considère-t-on comme le plus significatif dans des zones touchées par des mouvements de réfugiés ? Un document de discussion préliminaire rédigé pour le HCR [Gurman, 1991] crée une distinction utile entre impacts directs, décrits ultérieurement par Ketel [1994] comme « compliquant particulièrement la vie quotidienne... [mais] qui paraissent pouvoir se résoudre dans un court terme », et impacts indirects, qui peuvent être plus dispersés et donc plus difficiles à contrôler. Le déboisement, la destruction de pâturages et de la faune, et les problèmes de santé, d'eau et d'hygiène sont cités comme des exemples du premier type (bien qu'ils ne soient pas toujours faciles à résoudre sur le plan pratique), tandis qu'un éventail d'autres pressions indirectes sont énumérées, telles que les pressions sur les femmes, les réductions de fourrage, l'augmentation de l'érosion des sols, le manque d'eau (notamment d'eau souterraine), le risque d'inondations, la diminution du nombre et des espèces de la faune sauvage et les changements de microclimat. Par contraste, Hørz [1995] se contente d'énu-

mérer des impacts disparates, tels que le déboisement, la perte de pâturages, l'épuisement de « ressources de repli », la détérioration de terres agricoles, les problèmes d'eau et de pollution, les déchets et les menaces sur des zones protégées.

Afin de donner une structure à la discussion des impacts sur l'environnement, il importe d'être plus rigoureux dans l'identification des effets et de les classer de telle sorte qu'ils soient utiles, soit pour comprendre le phénomène soit pour élaborer une politique d'intervention. Blöesch [1995] a tenté de le faire en constatant qu'il est possible de distinguer les impacts « immédiats » – par exemple sur les ressources nécessaires à la construction d'abris – et les « impacts progressifs » provoqués par les prélèvements liés aux besoins de bois de chauffe, d'eau et de fourrages. Cette distinction est utile car elle reflète les sections qui existent dans les propres directives environnementales du HCR : d'un côté, les besoins urgents des réfugiés, de l'autre, les problèmes à moyen terme. Bien entendu, il faut reconnaître que les « impacts progressifs » cités par Blöesch peuvent se manifester dès l'arrivée des réfugiés dans le pays hôte. Néanmoins, si la distinction de Blöesch permet de distinguer les types d'activités ou de besoins provoquant des impacts sur l'environnement, elle ne rend pas compte de la nature des effets eux-mêmes.

Toutefois, nous utiliserons ici une autre classification, fondée, elle, sur trois éléments clés de l'environnement naturel, essentiels pour la survie des humains (ainsi que des animaux) : les impacts sur la flore et la faune, sur les ressources en terre et en eau. Ce classement est similaire à celui présenté par Jacobsen [1994], qui cite le déboisement, la détérioration des sols et celle des eaux comme les trois grandes sources de préoccupations environnementales; elle considère également comme facteurs significatifs les impacts sur les femmes et les éleveurs, ainsi que les effets sur la sécurité alimentaire. Sans aucun doute, le déboisement peut être considéré comme une préoccupation majeure de tous les auteurs ayant écrit sur ce sujet ainsi que des agences concernées [Black, 1994 a] car, incontestablement, cet effet représente une transformation fondamentale de la végétation et de la flore. Toutefois, les divers impacts humains cités par Jacobsen ne figurent pas dans la présente discussion, non pas parce que nous ne leur accordons que peu d'importance mais parce qu'ils constituent un thème d'étude d'un autre type : on peut dire qu'ils sont une conséquence de la détérioration écologique plutôt qu'un impact écologique direct lié à la présence de réfugiés.

Dans les pages qui suivent, nous nous proposons de nous pencher surtout sur des exemples de transformations écologiques accélérées provoquées par des personnes – transformations considérées comme ayant potentiellement une importance durable sur l'environnement. Nous n'analyserons pas ici les impacts sur la qualité de l'air, non pas parce que nous n'attachons pas d'importance à ce type de phénomène mais parce qu'il est improbable que les mouvements forcés aient un impact durable et significatif sur la qualité de l'air et sur l'atmosphère. Il faut toutefois remarquer que la pollution atmosphérique peut se produire à court terme dans certaines situations. Par exemple, Lamont-Gregory [1995] constate que dans les camps de réfugiés ayant des densités de population élevées, le fait de dépendre de la combustion de la biomasse telle que le bois, les résidus de cultures et la bouse, peut causer des taux de pollution nettement supérieurs à ceux fixés par l'OMS, avec des conséquences graves pour la santé.

Les transformations de la flore et de la faune

Les changements du couvert végétal d'une zone d'accueil sont sans doute le résultat le plus visible de la présence des réfugiés, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, dès leur arrivée sur un nouveau lieu, les réfugiés ont besoin d'une grande quantité de combustibles et de matériaux de construction et, dans la majeure partie de l'Afrique noire, cette demande est satisfaite, le plus souvent, par les ressources locales en bois. En outre, les réfugiés ont des besoins en terres agricoles là où sont créés des sites de réinstallation ; en général, ce sont des terres en jachère et des forêts qui sont défrichées pour ce besoin. Jacobsen [1994] mentionne aussi l'impact sur les pâturages par le bétail apporté par les réfugiés et décrit en détail le processus d'utilisation non contrôlée des ressources sylvoles :

« Au fur et à mesure qu'augmente la demande pour le bois de feu, des marchés se créent et des forêts de plus en plus éloignées sont affectées ; des lieux de troc naissent également pour d'autres ressources naturelles telles que l'eau ou le chaume ; le bois de feu est vendu ou échangé pour des rations alimentaires aux époques d'insécurité alimentaire, c'est-à-dire aux "saisons de pénurie" après les récoltes, lorsque les réserves de nourriture sont épuisées. » [Jacobsen, 1994.]

Hørz décrit un processus similaire [1995] lorsqu'il constate l'augmentation de l'exploitation du bois vert pour la construction, les clôtures, le charbon de bois et la vente vers les marchés urbains. Il cite aussi « l'effet d'attraction » que peuvent avoir les installations agricoles et les camps de réfugiés, notamment au Kenya, où ces établissements ont drainé des populations locales après leur création.

Faisant écho aux conclusions d'autres auteurs, Jacobsen déduit que le déboisement en particulier constitue « le problème écologique le plus grave lié aux réfugiés » [Jacobsen, 1994], mais elle ne fournit que peu de justifications pour étayer cette thèse. Néanmoins, des données sur le déboisement sont citées dans un large faisceau d'études sur les lieux touchés par des mouvements de réfugiés en Afrique noire, depuis la forêt sempervirente jusqu'aux forêts sèches des tropiques, aux savanes et aux steppes. Dans plusieurs régions de la Somalie, Young [1985] a constaté sur le terrain la destruction complète de restes de forêts préservées dans un rayon de plusieurs kilomètres autour des regroupements de réfugiés. Plusieurs études ont signalé au Malawi les impacts écologiques potentiellement graves liés aux mouvements massifs de réfugiés. Par exemple, Wilson *et alii* [1989] et Tamondong-Helin et Helin [1991] identifient la dégradation des forêts comme un vrai problème, et les études citées par le Programme alimentaire mondial [PAM, 1992] et la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit [GTZ, 1992] signalent également le problème du déboisement rapide causé par l'exploitation de bois de feu par les réfugiés. Les deux études faites au Malawi utilisent une méthode commune à plusieurs autres auteurs pour déterminer les impacts sur les ressources sylvoles, en extrapolant des chiffres de consommation moyenne par personne afin de calculer la quantité de bois requise et ainsi la superficie des défrichements effectués. Grâce à cette méthode, les auteurs suggèrent qu'entre 500 000 et 680 000 stères de bois ont été utilisés chaque année pendant le séjour des réfugiés au Malawi, pour les besoins de cuisine et de chauffage.

Cependant, il importe de situer de telles études dans leur contexte. Par exemple, les mouvements de réfugiés ne sont pas l'unique facteur de déboisement : en Somalie, selon Young [1985], « une part importante de la dégradation de la végétation s'était produite avant l'arrivée des réfugiés » et, au Malawi, une des régions les plus densément peuplées de l'Afrique méridionale, le processus de déboisement était lié à un ensemble de facteurs, dont ceux qui résultaient des besoins des populations locales en bois de feu et en charbon de bois ainsi qu'à une demande importante de bois pour faner le tabac [Babu, Hassan, 1994]. En même temps, il faut rester prudent en ce qui concerne les estimations de déboisement fondées sur la consommation *per capita*. Par exemple, de telles estimations ne donnent généralement aucune indication non seulement sur ce qui pourrait être considéré comme une productivité durable en bois de feu dans une zone donnée mais encore sur le potentiel de régénération de la forêt après le départ des réfugiés (alors que les taux de régénération ou de plantation de la forêt sont souvent connus grâce au travail des départements forestiers). Les estimations des superficies défrichées peuvent être trompeuses, étant donné que les coupes sélectives et la collecte du bois mort sont généralement les modes d'exploitation préférés des usagers locaux : ils sont moins pénibles et mieux adaptés à leurs besoins. On a également constaté qu'au Malawi, par exemple, la demande de bois de feu a été satisfaite en partie par l'exploitation des forêts à l'intérieur du Mozambique [Wilson *et alii*, 1989] et on sait aussi que le bois est couramment ramassé sur les parcelles agricoles.

Outre le déboisement, d'autres transformations de la végétation peuvent également être des sujets de préoccupation, même si on leur a généralement accordé moins d'attention. Par exemple, une surexploitation des pâturages se produit lorsque les réfugiés amènent avec eux leurs troupeaux ; comme Høerz [1995] le remarque, cette surexploitation peut avoir des répercussions très graves non seulement sur les moyens d'existence des éleveurs locaux mais aussi sur les risques d'érosion des sols par manque de couverture végétale. Cependant, dans la partie de sa communication consacrée à la « perte de pâturages », Høerz ne donne aucun exemple concret d'un tel phénomène. Jacobsen [1994], pour sa part, mentionne « la détérioration des terres de parcours dans le Nord » de la Somalie et le « surpâturage dans le Sud », sans donner la source de son observation. Toutefois, au Zimbabwe, Le Breton [1994] décrit comment « la couverture herbacée de la zone (affectée par les réfugiés) s'est améliorée de façon significative grâce à la diminution de la concurrence entre espèces ligneuses ». Lassailly-Jacob [1993] signale qu'en Zambie, le débroussaillage effectué par les réfugiés a eu pour résultat de réduire le nombre de mouches tsé-tsé et d'augmenter les possibilités de pâturage bovin. Ce dernier processus est également constaté par Black et Mabwe [1992].

Outre les changements dans la couverture végétale, la présence de réfugiés peut également entraîner la disparition d'une espèce particulière, soit de la faune soit de la flore, avec des conséquences d'importance à la fois locale et plus générale. Par exemple, Høerz [1995] décrit « l'épuisement des ressources de repli » et se préoccupe des pressions que cela implique sur des espèces végétales ou animales particulières, prisées comme nourriture par les habitants locaux. À cela, on peut ajouter les espèces qui ont une valeur médicinale ou rituelle, aussi bien que des espèces et des habitats menacés à travers le monde et nécessitant une protection particulière.

Des études menées au Malawi par Wilson *et alii* [1989], au Swaziland par McGregor *et alii* [1991] et en Zambie par Black [1994 b], Spitteler [1993] et Lassailly-Jacob [1993] ont souligné l'importance des produits de cueillette (plantes à feuilles comestibles, tubercules, fruits, champignons, variétés d'insectes), de chasse (rongeurs et gibier plus important) et de pêche dans le régime alimentaire des réfugiés et comme sources de revenus; et ces auteurs apportent quelques preuves pour démontrer que ces ressources sont effectivement sous pression.

Par exemple, en Zambie, les agences d'aide ont prétendu que les réfugiés allumaient des feux de brousse afin de capturer des insectes et des rongeurs, et qu'ils abattaient des arbres pour récolter des chenilles et du miel [Lassailly-Jacob, 1993], entraînant ainsi des effets sur l'écologie de la zone entière. Ces allégations ont été réfutées par les réfugiés eux-mêmes [Black *et alii*, 1990]. Néanmoins, il apparaît qu'en l'espace de quelques années après l'arrivée des réfugiés, un grand nombre de produits de brousse commençaient à se faire rares [Sullivan, 1992; Spitteler, 1993]. Rappelons aussi que des espèces peuvent avoir une importance sur le plan de l'écologie et non pas seulement sur celui de l'économie, comme c'est le cas des gorilles au Rwanda et dans l'ex-Zaïre, pour ne citer qu'un seul exemple. Mais jusqu'ici, on ne signale la disparition d'aucune espèce animale ou végétale en Afrique noire consécutive à l'installation d'une population de réfugiés.

La détérioration des sols

Alors que les instances internationales se sont beaucoup penchées sur les phénomènes de déboisement et de changements dans la végétation des zones touchées par les installations de réfugiés ou dans d'autres contextes, la question de la détérioration des sols a été reléguée au second plan. Cela est dû en partie au fait que nous disposons de moins de données indiquant que la détérioration des sols est effectivement un problème grave dans des zones habitées par des réfugiés. Le risque d'une telle dégradation est pourtant bien réel. Dans son étude sur la détérioration des terres agricoles, Høerz [1995] consacre beaucoup d'attention à la question de la superficie des parcelles agricoles attribuées aux réfugiés. Jacobsen [1994], quant à elle, signale le rapport qu'il peut y avoir entre le changement de la végétation et la détérioration des sols, plus particulièrement dans la première phase du processus de « désertification ».

Diverses études sur des zones d'installations de réfugiés ont signalé le problème de détérioration des sols mais les preuves scientifiques, sous forme d'analyses détaillées de processus écologiques, sont rares. Ainsi au Malawi, selon Tamondong-Helin et Helin [1991], une érosion « sévère » des sols, accompagnée d'une rupture de l'équilibre de leurs composants chimiques et du recyclage des éléments nutritifs, semble bien avoir eu lieu; en outre, une étude de Long *et alii* [1990] pour le compte de l'USAID suggère que le déboisement lié à la présence des réfugiés a été responsable d'une érosion massive des sols à la suite des pluies torrentielles de 1989 « ayant emporté les sols des terres déboisées ». Plus récemment, Biswas et Quiroz [1995] ont mentionné la forte érosion des sols et la formation de ravins dans des camps près de Bukavu, au Zaïre, et citent comme raisons le manque de terrassements et d'assainissement, ainsi que les défrichements prati-

qués par les réfugiés. Toutefois, aucune donnée précise n'est fournie par les auteurs pour étayer leurs affirmations, ni même pour indiquer l'importance de la superficie concernée par le problème.

Bien qu'il existe relativement peu de données quantitatives concernant l'étendue de la détérioration des sols dans les zones habitées par des réfugiés, il est néanmoins possible de faire une évaluation préliminaire du risque d'une telle dégradation, en faisant appel à des bases de données existantes telles que la Global Resource Information Database (GRID) établie par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en 1985 – et sur laquelle se fonde, notamment, *l'Atlas mondial de la désertification* [UNEP, 1992]. Cet atlas fournit des indications concernant les variations de densité de population et de données climatiques, la gravité de divers types de détérioration des sols ainsi que l'étendue des déboisements et autres pressions sur les ressources environnementales.

Un classement initial de ces zones peut être fait sur la base de trois critères ayant un risque potentiel sur le caractère de tout impact environnemental, à savoir l'importance de la population réfugiée, la nature du regroupement et la durée de l'installation [Black, 1994 a]. Étant donné que les seize situations de réfugiés présentées dans la figure 1 ont toutes été choisies en fonction de leur grande envergure, ces situations ont été classées, dans la figure 2, par le critère de l'installation : soit les réfugiés sont regroupés dans des camps, sans accès aucun à des terres agricoles, soit ils sont installés et/ou dispersés parmi des populations locales et ont ainsi accès à des terres; la durée de chaque situation est également prise en compte, la présence des réfugiés s'étendant sur cinq années ou plus, ou bien sur une période plus récente.

La figure 2 montre que la plupart des populations réfugiées à long terme en Afrique noire à la fin de 1996 étaient installées dans des zones où elles jouissaient d'un accès, même restreint, à des terres agricoles. Une seule situation de réfugiés

Figure 2 – Principales zones affectées par les réfugiés classées par types et durée d'installation

Nature de l'installation	Camps	Installation spontanée
Période		
Récente	Éthiopie (W) Kenya (E) Zaïre (N Kivu)	Côte-d'Ivoire (SW) Guinée (SE) Liberia (W) Sénégal (N) Zaïre (S Kivu)
Ancienne	Éthiopie (E)	Soudan (E) Tanzanie (W) Ouganda (NW) Zaïre (NE) Zaïre (Shaba) Zaïre (SW) Zambie (NW)

Source : HCR.

à long terme implique un regroupement dans des camps bien que dans ce cas précis – à savoir l'Éthiopie de l'Est – la situation soit compliquée par des afflux importants de réfugiés venant de Somalie en 1988 puis de nouveau en 1991, auxquels il faut ajouter des retours de réfugiés éthiopiens et des mouvements de populations locales provoqués par la sécheresse. Dans ce cas précis, des réfugiés se sont déplacés vers une zone largement dépourvue de ressources naturelles adéquates et il a fallu installer des camps, bien qu'une approche « intermandat » de l'assistance pratiquée par l'ONU ait eu pour objectif de prendre en charge l'ensemble des groupes déplacés dans des habitats dispersés plutôt que dans des camps.

Classer les phénomènes de détérioration des sols sur la base de sources telles que le GRID du PNUE est loin d'être une tâche aisée. Par exemple, un espace concerné par des mouvements de réfugiés peut s'étendre sur plusieurs zones climatiques selon le schéma du GRID et, à l'intérieur de chaque zone, il peut y avoir des niveaux de détérioration plus ou moins importants. Dans le tableau suivant, chaque espace est classé selon sa zone climatique dominante ou selon le niveau de détérioration qu'il présente. Toutefois, il peut y avoir des variations locales importantes qui ne figurent pas dans ces tableaux. En outre, le degré de détérioration des sols est évalué selon un barème associant le degré de détérioration et le pourcentage de superficie de l'unité cartographique concernée, fondé non pas sur la fiabilité de telle ou telle carte mais sur une évaluation par des spécialistes au niveau national. En dehors de la marge d'erreur que peut avoir une telle entreprise, il est bon de signaler que les regroupements de réfugiés peuvent avoir lieu dans des zones présentant déjà des niveaux plus ou moins importants de détérioration que ceux représentés dans les unités cartographiques dans leur ensemble.

Pourtant, malgré ces difficultés, on peut tirer un certain nombre de conclusions préliminaires. Ainsi, le degré de sévérité de la détérioration des sols est reconnu dans son ensemble ainsi que l'importance de l'érosion due respectivement à l'eau, au vent et à la détérioration chimique et physique des sols. Trois sites sont identifiés comme présentant un niveau de détérioration des sols « extrêmement élevé », mais pour des raisons diverses : dans l'Est de l'Éthiopie, la gravité du phénomène est liée à l'effet conjoint d'une érosion provoquée par l'eau et la détérioration chimique des sols; dans l'Est du Soudan, le problème principal est la détérioration physique des sols alors que dans le Kivu Sud, au Zaïre, c'est l'érosion par l'eau. Dans l'ensemble, on peut considérer que l'érosion due à l'eau est le processus principal de détérioration des sols, avec une concentration des zones les plus fortement touchées dans les régions de steppes semi-arides (mais pas de façon exclusive). En revanche, l'érosion due au vent est identifiée comme étant un problème s'appliquant uniquement à un nombre restreint de situations. Quant à la détérioration physique des sols – battance et compaction des couches arables, formation de mottes, saturation en eau, dessèchement et perte d'éléments organiques –, elle n'est significative que dans l'Est du Soudan et le long du fleuve Sénégal dans le Nord du Sénégal.

Dans l'ensemble, les résultats de cette analyse, fondée sur une mesure assez grossière d'un ensemble restreint de conditions environnementales, doivent être examinés avec prudence. Dans certains cas, le classement du degré de détérioration des sols que nous présentons ne correspond guère aux résultats d'autres rap-

Figure 3 – Principales zones affectées par les réfugiés classées selon le type et le degré de détérioration des sols

Région d'accueil	Détérioration des sols	Érosion par l'eau	Érosion par le vent	Détérioration chimique des sols	Détérioration physique des sols
Burundi (N)	Très élevée	Élevée	_____	Élevée	_____
Éthiopie (E)	Très élevée	Élevée	_____	Élevée	_____
Soudan (E)	Très élevée	Moyenne	_____	_____	Très élevée
Kenya (N)	Très élevée	Moyenne	Très élevée	_____	_____
Thaïlande (NE)	Très élevée	Moyenne	_____	_____	_____
Inde Tamil Nadu	Élevée	Élevée	_____	_____	_____
Népal (SE)	Élevée	Élevée	_____	_____	_____
Afghanistan	Élevée	Élevée	_____	_____	_____
Bangladesh (SE)	Élevée	Élevée	_____	Moyenne	_____
Ouganda (SW)	Élevée	Élevée	_____	Élevée	_____
Sénégal (N)	Élevée	Élevée	Moyenne	Moyenne	Élevée
Pakistan (NW)	Élevée	Élevée	Moyenne	_____	_____
Iran (E)	Élevée	Élevée	Moyenne	Moyenne	_____
Ouganda (SW)	Élevée	Moyenne	_____	Moyenne	_____
Liberia (W)	Élevée	Moyenne	_____	Élevée	_____
Ghana	Moyenne	Élevée	_____	Moyenne	_____
Djibouti	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	_____
Bénin	Moyenne	Moyenne	_____	Moyenne	Faible
Tanzanie (NW)	Moyenne	Moyenne	_____	Moyenne	Faible
Malawi	Moyenne	Moyenne	_____	Moyenne	_____
Inde (Tripura)	Moyenne	Moyenne	_____	Moyenne	_____
Zaire(Shaba)	Moyenne	Moyenne	_____	Moyenne	_____
Zambie (NW)	Moyenne	Moyenne	_____	Moyenne	_____
Zimbabwe (E)	Moyenne	Moyenne	_____	_____	_____
Zaire (NE)	Faible	Moyenne	_____	Moyenne	_____
Côte d'Ivoire	Faible	Faible	_____	Moyenne	_____
Tanzanie (S)	Faible	Faible	_____	Moyenne	_____
Guinée (Forêt)	Faible	Faible	Faible	Moyenne	_____
Kenya (E)	Faible	Faible	Faible	_____	_____
Zaire (SW)	_____	_____	_____	Élevée	_____
Algérie	_____	_____	_____	_____	_____

ports concernant la dégradation environnementale plus généralement : par exemple, la pression de plus en plus importante de la population sur les ressources lors de la présence des réfugiés au Malawi est considérée par plusieurs spécialistes comme un facteur de détérioration environnementale, alors que nous avons constaté un niveau de détérioration « moyen » dans une étude antérieure utilisant la même méthodologie [Black, 1994 a]. De même, un rapport de Gallagher et Forbes Martin [1992] signale que des réfugiés somali au Kenya « se sont installés

dans des zones parmi les plus fragiles du pays », même si le niveau de détérioration des sols dans cette région est indiqué comme étant « faible ». Cette contradiction s'explique par le fait que des niveaux élevés de détérioration locale ne pourraient être décelés par une analyse à l'échelle régionale qui demeure trop générale. Par exemple, dans une étude consacrée aux problèmes de l'environnement au Mozambique, un pays touché par des déplacements massifs de populations, O'Keefe *et alii* [1991] soutiennent qu'il existe peu de problèmes environnementaux à l'échelle nationale dans un pays ayant une densité de population d'à peine 18 habitants au kilomètre carré; cependant, à l'échelle locale, ils constatent, ici et là, une détérioration environnementale importante.

La pression sur les ressources en eau

Un troisième champ de dégradations environnementales liées à des mouvements de réfugiés concerne les pressions sur les ressources hydrauliques. Les besoins en eau dans les camps et les villages de réfugiés peuvent être source de graves pénuries tant pour les réfugiés que pour les populations d'accueil et, dans des cas extrêmes, des camions-citernes doivent être acheminés. À cause du manque de temps pour la planification dans des situations d'urgence, des puits sont parfois creusés et équipés de pompes surpuissantes qui tirent l'eau en quantité vite supérieure à celle disponible [HCR, 1991].

De plus, les impacts sur la qualité et la quantité de l'eau peuvent avoir une incidence significative sur la santé des réfugiés et des populations hôtes. Si les réfugiés et les locaux ont souvent la possibilité de parer à l'insuffisance de ressources alimentaires ou énergétiques, en prélevant des combustibles et des aliments sur l'environnement, il est évident qu'une telle substitution est impossible avec l'eau et que, sans elle, la mort intervient dans un très bref délai. Ainsi, là où la pression sur les ressources en eau devient trop forte, la seule solution consiste à trouver de nouveaux points d'eau, ce qui implique souvent un autre déplacement de population. De plus, les fortes concentrations de personnes provoquent des grandes quantités d'excréments humains et d'autres déchets qui peuvent causer, en l'absence d'un traitement adéquat, une pollution des sols et de l'eau souterraine.

L'épuisement des ressources en eau comme les impacts sur la qualité de l'air peuvent signifier des phénomènes de courte durée, dans le sens où les réserves sont souvent reconstituées après le départ de réfugiés. Et pourtant, dans certains cas, cela peut avoir des conséquences environnementales durables. Par exemple, lorsque l'eau provient d'une nappe aquifère fossile, comme cela arrive fréquemment dans des régions arides et semi-arides, la réserve ne se reconstitue pas, ou alors se reconstitue très lentement. Dans les régions côtières, une diminution du niveau hydrostatique peut avoir pour conséquences des infiltrations d'eau de mer et la salinisation de la nappe phréatique, tandis qu'un courant réduit à la suite d'un pompage excessif de l'eau des rivières peut avoir le même effet sur l'eau fluviale utilisée dans l'irrigation des terres agricoles. Une salinisation des sols peut en résulter, qui diminuera peut-être avec le temps.

Cela étant dit, il existe peu de données empiriques – encore moins que dans le cas du déboisement ou de la détérioration des sols – pour associer une dégradation

durable des ressources en eau aux regroupements de réfugiés, du moins dans la documentation existante (mais cela peut être dû en partie à une tendance parmi les agences opérationnelles de séparer les problèmes d'eau des autres sujets de préoccupation environnementaux). En revanche, un aspect positif de l'installation des réfugiés, ou plus précisément des programmes d'assistance aux réfugiés, pourrait être le forage de puits qui améliorent la qualité et augmentent la quantité de l'eau potable. Si de tels programmes sont bien ciblés pour subvenir aux besoins des réfugiés et des populations hôtes, cette amélioration devrait profiter à l'ensemble de la région d'accueil.

Les données nécessaires

Plusieurs conclusions préliminaires peuvent être tirées de la discussion précédente. Premièrement, avant même de commencer une étude sur l'impact environnemental de la présence des réfugiés, il importe de définir clairement ce que signifie « impact » et, plus généralement, « détérioration environnementale ». Pour cela, il est indispensable que la recherche académique sur ce thème s'applique à contextualiser tous les changements environnementaux constatés, en tentant d'isoler les données de base du type d'environnement étudié pour les séparer des impacts causés par les réfugiés. Toutefois, procéder à une telle séparation est un exercice très difficile et les documents examinés plus haut révèlent que, jusqu'ici, cela a été fait avec peu de succès. Une politique d'intervention environnementale doit distinguer les divers types d'impacts créés par les réfugiés et avoir pour objectif de parer aux effets négatifs, mais son rôle n'est-il pas de rétablir l'environnement dans l'état où il était antérieurement à l'arrivée des réfugiés ?

Ce constat nous conduit à une deuxième réflexion au sujet des ressources qu'il est important de préserver, autrement dit : quels sont les « impacts environnementaux » les plus sérieux qu'il faudrait prendre en compte – à condition que leur existence soit prouvée ? Les directives du HCR en matière d'environnement [HCR, 1996 a] proposent une grille de lecture des « problèmes environnementaux associés à l'aide aux réfugiés » différente de celle utilisée ici. Elles énumèrent six domaines distincts susceptibles d'être affectés : les effets de la détérioration des ressources naturelles et de leur destruction, les impacts sur la santé et sur les conditions sociales et économiques des réfugiés et des populations locales. La discussion sur la détérioration des ressources naturelles correspond plus étroitement à la division des impacts citée ici (impacts sur les forêts, sur les sols et sur l'eau). La deuxième catégorie du HCR – à savoir les impacts irréversibles – souligne le fait que certains impacts seraient plus forts, ou du moins plus graves que d'autres, dans le sens où ni les processus naturels de régénération ni les mesures de réhabilitation prises par les gouvernements et les agences d'aide ne pourraient rétablir les environnements affectés dans leur état antérieur à l'afflux des réfugiés.

La crainte de l'irréversibilité des impacts se traduit pour le HCR par une attention particulière aux questions de préservation de la biodiversité et des espèces en voie d'extinction. Toutefois, le HCR inclut dans cette catégorie des zones à « vocation récréative » [HCR, 1996 a], ce qui brouille quelque peu l'analyse en ce qui concerne la protection de certains habitats particuliers. Le fait de citer la

préoccupation « récréative » (qu'on suppose de première importance, dans les pays riches, pour les consommateurs de tourisme environnemental) sert à démontrer le double rôle de maintes zones protégées, qui sont à la fois des réserves d'espèces ou d'habitats irremplaçables et des lieux de visite touristique; cela montre que quelqu'un a jugé que le site méritait d'être protégé. Ce n'est pas une considération superflue, étant donné qu'un grand nombre de zones protégées dans le Tiers Monde ont été établies à l'origine par des autorités coloniales, puis contestées vigoureusement par une partie de la population locale (qui s'est trouvée déplacée contre son gré pour créer un parc naturel par exemple). Citons, à ce sujet, le parc national des Virunga, au Zaïre, à la préservation duquel le HCR et d'autres instances internationales ont porté beaucoup d'attention depuis l'exode rwandais en 1994. Par ailleurs, l'importance attachée par la Banque mondiale à la nécessité de générer des revenus touristiques (ou, sans doute pire, des revenus de l'abattage d'arbres dans les pseudo-« zones frontalières »), afin d'assurer la protection de zones spécifiques, vient renforcer la thèse suivante : le jugement porté sur l'importance écologique d'une région, et la meilleure façon de la protéger, est rarement politiquement neutre.

Enfin, ces distinctions soulèvent la question plus vaste qui est de savoir pourquoi la communauté internationale se préoccupe de la détérioration environnementale – ce qui était le point de départ de la discussion. La plaidoirie que nous venons de faire pour une plus grande attention aux problèmes environnementaux ne doit pas nous aveugler sur les intérêts compétitifs et les motivations qui ont fait naître une conscience de l'environnement, plus généralement dans les relations internationales; elle ne doit pas non plus nous faire oublier le caractère puissant de ce que Leach et Mearns ont appelé « l'orthodoxie environnementale » qui a tendance à présupposer plutôt qu'à mesurer la détérioration environnementale [Leach, Mearns, 1996]. À ce titre, il est intéressant de noter qu'alors que la politique environnementale pourrait légitimement chercher à trouver des solutions appropriées à la détérioration de l'environnement dans des zones où sont regroupés des réfugiés, il importe de dépasser une vue purement technique et d'examiner les transformations environnementales du point de vue des réfugiés et des communautés locales concernées. Se préoccuper de l'exploitation des ressources locales et de la façon dont celles-ci résistent ou s'adaptent aux pressions créées par une augmentation de la population dans les zones concernées par des mouvements de réfugiés peut non seulement fournir des indices précieux en ce qui concerne la nature et la signification des changements dans l'environnement mais peut également nous donner des enseignements sur le meilleur moyen de faire face à de telles transformations lorsqu'elles sont socialement, économiquement et écologiquement indésirables.

BIBLIOGRAPHIE

- BABU S. C., HASSAN R. [1994] « International Migration and Environmental Degradation : the Case of Mozambican Refugees and Forest Resources in Malawi », *Journal of Environmental Management*, 43 : 233-247.
- BISWAS A. K., QUIROZ C. T. [1995] « Rwandan Refugees and the Environment in Zaire », *Ecodecision*, printemps 1995 : 73-75.

- BLACK R. [1994 a], « Forced Migration and Environmental Change : the Impact of Refugees on Host Environments », *Journal of Environmental Management*, 24 : 261-277.
- BLACK R. [1994 b], « Refugee Migration and Local Economic Development : the Case of Eastern Zambia », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 85 (3) : 249-262.
- BLACK R., MABWE T., SHUMBA F., WILSON K. [1990], *Ukwimi Refugee Settlement : Livelihood and Settlement Planning*, Londres, report for HCR and the Government of Zambia, King's College London, 20 p.
- BLACK R., MABWE T. [1992], « Planning for Refugees in Zambia : the Settlement Approach to Food Self-Sufficiency », *Third World Planning Review*, 14 (1) : 1-20.
- BLACK R., SESSAY M. [1995], *Les Réfugiés et les Changements de l'environnement. Le cas de la vallée du fleuve Sénégal*, Londres, département de géographie, projet CFCE, rapport 1, King's College London, 39 p.
- BLACK R., SESSAY M., MILIMOUNO F. J. [1996], *Les Réfugiés et les Changements écologiques. Le cas de la région forestière de Guinée*, Londres, département de géographie, projet CFCE, rapport 2, King's College London, 41 p.
- BLESCH U. [1995], « Impact of Humanitarian Crisis on Ecosystems (Emphasis on Vegetation) », paper presented to Echo expert consultation on *Policy Issues on the Environmental Impact of Displacement of Population during the Emergency Phase*, Bruxelles, université catholique de Louvain, 4 p.
- CARE-ODA [1994], *Refugee Inflow into Ngara and Karagwe Districts, Kagera Region, Tanzania : Environmental Impact Assessment*, Londres, Care International and Overseas Development Administration, 73 p.
- CHISHOLM C. [1996], *Refugee Settlements are an Economic Magnet to Host Populations : a Case Study of Meheba Refugee Settlement, North West Frontier Province, Zambia*, Londres, BSc dissertation in geography, King's College London, 48 p.
- DALEY P. [1991], « Gender Displacement and Social Reproduction : Settling Burundian Refugees in Western Tanzania », *Journal of Refugee Studies*, 4 (3) : 248-66.
- FERRIS E. [1993], *Beyond Borders : Refugees, Migrants and Human Rights in the Post-Cold War Era*, Genève, WCC Publications, 310 p.
- GALLAGHER D., FORBES MARTIN S. [1992], *The Many Faces of the Somali Crisis : Humanitarian Issues in Somalia, Kenya and Ethiopia*, Washington, DC, Refugee Policy Group, 43 p.
- GTZ [1992], *Domestic Energy and Reforestation in Refugee-Affected Areas : Sudan and Malawi. Main Report*, Genève, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), 51 p.
- GURMAN S. [1991], *Refugees and the Environment*, Genève, PTSS discussion paper 2, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 32 p.
- HARRELL-BOND B. E. [1986], *Imposing Aid : Emergency Assistance to Refugees*, Oxford, Clarendon Press, 440 p.
- HCR [1991], « Some Environmental Considerations in Refugee Camps and Settlements », *Rapport*, 10 : 1-4.
- HCR [1996 a], *UNHCR Environmental Guidelines*, Genève, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 68 p.
- HCR [1996 b], *Refugees and Others of Concern to UNHCR, 1996 Statistical Overview*, Genève, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 61 p.
- HÖRZ T. [1995], *Refugees and Host Environments : a Review of Current and Related Literature*, Oxford, report for Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), 121 p.
- IOM [1996], *Environmentally-Induced Population Displacements and Environmental Impacts Resulting from Mass Migrations. International Symposium*, Genève, 21-24 avril 1996, International Organization for Migration, 128 p.
- JACOBSEN K. [1994], *The Impact of Refugees on the Environment : a Review of the Evidence*, Washington, DC, Refugee Policy Group, 49 p.
- KETEL H. [1994], *Environmental Assessment Report of the Rwandan Refugee Camps and the Affected Local Communities in Kagera Region, 2-30 June 1994*, Genève, PTSS Mission Report 94/29N, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 50 p.
- KIBREAB G. [1997], « Environmental Causes and Impact of Refugee Movements : a Critique of the Current Debate », *Disasters*, 21 (1) : 20-38.

- LAMONT-GREGORY E. [1995], « The Environment, Cooking Fuel and UN Resolution 46/182 », *Refugee Participation Network*, 18 : 14-16.
- LASSAILLY-JACOB V. [1993], « Refugee-Host Interactions : a Field Report from the Ukwimi Mozambican Refugee Settlement, Zambia », *Refuge*, 13 (6) : 24-27.
- LASSAILLY-JACOB V., ZMOLEK M. (éd.) [1992], « Environmental Refugees », *Refuge*, 12 (1), special edition.
- LE BRETON G. [1992], « Carrying a Heavy Load », *Refugees*, 89 : 8-11.
- LEACH M. [1991], *Refugee-Host Relations in Local Perspective : Food Security and Environmental Implications of the Liberian Influx into Rural Communities of Sierra Leone, 1990-91*, Brighton, report to the MacArthur Project, Institute of Development Studies, University of Sussex, 52 p.
- LEACH M., MEARNS R. (éd.) [1996], *The Lie of the Land : Challenging Received Wisdom on the African Environment*, Londres, International African Institute, in association with James Currey, 240 p.
- LONG L., CECSARINI L., MARTIN J. [1990], *The Local Impact of Mozambican Refugees in Malawi*, Lilongwe, Malawi, report to Usaid and the United States Embassy, 22 p.
- MCGREGOR J., HARRELL-BOND B., MAZUR R. [1991], *Mozambicans in Swaziland : Livelihood and Integration*, Oxford, report prepared for World Food Programme by Refugee Studies Programme, University of Oxford, 109 p.
- MYERS N. [1993], « Population, Environment and Development », *Environmental Conservation*, 20 (3) : 205-216.
- O'KEEFE P., KIRKBY J., CHERRETT I. [1991], « Mozambican Environmental Problems : Myths and Realities », *Public Administration and Development*, 11 : 307-324.
- PAM [1992], *Food Aid Review*, Rome, Programme alimentaire mondial, 142 p.
- SIMMACE A. [1987], « The Impact of Large-Scale Refugee Movements and the Role of UNHCR », in J. Rogge (éd.), *Refugees : a Third World Dilemma*, Totowa, New Jersey, Rowman & Littlefield : 9-14.
- SPITTELER M. [1993], *Balancing Woodland Resource use Needs with Environmental Needs : a Case Study of Ukwimi Refugee Settlement, Zambia*, Oxford, Refugee Studies Programme student field trip report, 48 p.
- SULLIVAN S. [1992], *Utilization of Ecological Impact on Wild Resources by Mozambican Refugees and Local Zambians at Ukwimi Refugee Settlement, Zambia*, Oxford, Refugee Studies Programme student field trip report, 45 p.
- TAMONDONG-HELIN S., HELIN W. [1991], *Migration and the Environment : Interrelationships in Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, Field Staff Reports 22, Universities Field Staff International, 15 p.
- UNEP [1992], *World Atlas of Desertification*, Londres, Edward Arnold, 69 p.
- VON BUCHWALD U. [1992], « Migration and Environment : Limits and Possibilities of Disaster Relief », paper presented at German Red Cross seminar on *Man in Disaster : Causes, Assistance and Prevention*, Bonn, 7 p.
- WILSON K., CAMMACK D., SHUMBA F. [1989], *Food Provisioning amongst Mozambican Refugees in Malawi : a Study of Aid, Livelihood and Development*, Oxford, World Food Programme-Refugee Studies Programme report, 199 p.
- YOUNG L. [1985], « A General Assessment of the Environmental Impact of Refugees in Somalia, with Attention to the Refugee Agricultural Programme », *Disasters*, 9 : 122-133.

De la parcelle à la rue, il n'y a qu'un pas : vers une approche socioanthropologique de la précarité à Brazzaville (Congo)

Charles-Édouard de Suremain *

Pour pallier les difficultés qu'ils rencontrent quotidiennement, les Brazzavillois mettent en œuvre de multiples stratégies de survie, notamment dans le domaine alimentaire. Ces stratégies alimentaires, complexes à cerner en raison de leur variabilité et de la persistance des acteurs à vouloir les masquer, illustrent des pratiques, des prises de décision, des habitudes et des dynamiques socioculturelles et économiques que l'approche socioanthropologique, en procédant par études de cas successives et approfondies, peut permettre de dévoiler.

Rappelons brièvement que, depuis une dizaine d'années, la société congolaise connaît des transformations politiques, économiques et sociales multiples et rapides, parmi lesquelles figurent la mise en application de différents plans d'ajustement structurels (1986, 1991), la dévaluation du franc CFA (1994) et le passage au multipartisme (1992). À ces transformations majeures, il faut ajouter un fort accroissement démographique¹ et – surtout à Brazzaville – la détérioration des conditions de vie pour le plus grand nombre (déliquescence des services de santé, faillite du système éducatif, pénuries alimentaires, de gaz, d'électricité, d'eau, routes défoncées...). La période se caractérise également par une crise identitaire et sociale sans précédent, avec le bouleversement des rôles et des statuts traditionnels, et la modification des structures et des relations familiales qui s'ensuit.

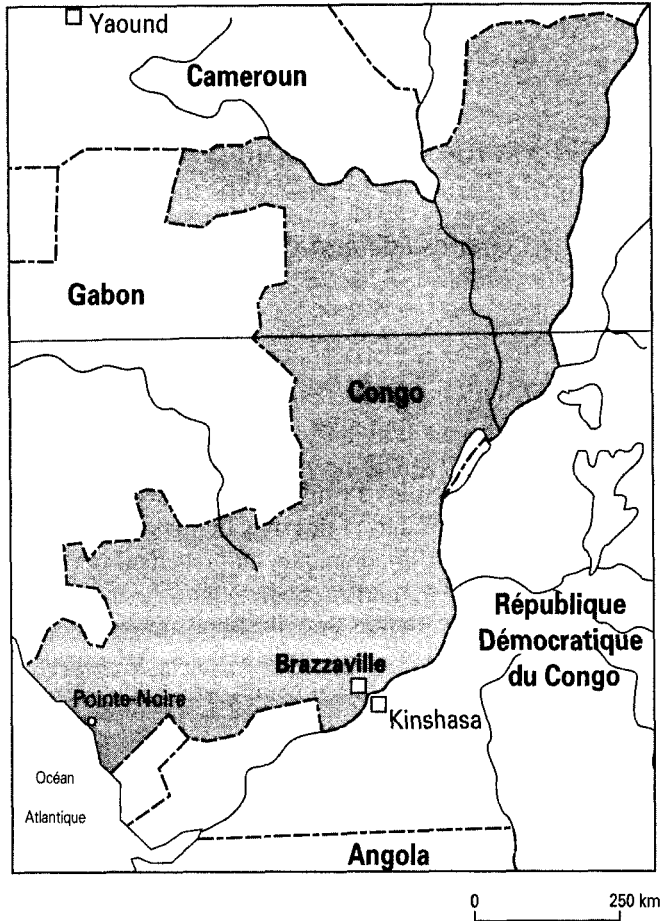
C'est dans ce contexte de changement accéléré que s'inscrivent les itinéraires et rythmes alimentaires des Brazzavillois. Dans cet article, nous nous proposons de décrire, d'analyser et d'interpréter ceux-ci à travers deux pratiques spécifiques et complémentaires : l'alimentation de rue et la consommation du « plat familial » dans le cadre des unités domestiques². C'est à la lumière de ces exemples que nous reviendrons sur la notion de précarité.

* Socioanthropologie à l'Orstom (programme 772 « Conditions d'amélioration des situations nutritionnelles »).

1 D'après Dorier-Apprill [1993 : 66, 69], la croissance démographique à Brazzaville a été de 6,5% entre 1974 et 1984. Actuellement, la population totale serait d'environ 850 000 habitants. Toujours d'après l'auteur, la moitié des Brazzavillois sont nés à Brazzaville et 44% d'entre eux ont moins de 15 ans.

2 À Brazzaville, ce thème a été abordé par Poaty [1986]. Plus généralement, il fait l'objet de l'ouvrage d'Aymard *et alii* [1993]. Précisons que, dans cet article, nous n'étudierons ni les mécanismes d'approvisionnement alimentaire ni les stratégies de survie complémentaires (jardinage urbain, « petits métiers »), ni les pratiques de l'alimentation du jeune enfant, ces thèmes devant faire l'objet d'analyses spécifiques.

Figure 1 – Situation du Congo



Quelques repères

Sans doute faut-il rappeler ici que Brazzaville a connu un sort particulièrement dramatique avec le déchaînement de la guerre civile entre juin et octobre 1997³. Pour cette raison, les données qui suivent appartiennent déjà à l'histoire, quoique les leçons que l'on peut en tirer – sur un plan méthodologique et pratique pour d'éventuelles futures interventions dans le domaine alimentaire – paraissent nombreuses et d'actualité. En tout état de cause, bien avant la guerre, il était apparu

3- L'affrontement entre les partisans de factions politiques rivales pour l'accession et/ou le maintien au pouvoir aurait provoqué la mort d'environ 10 000 personnes à Brazzaville. Compte tenu de l'importance des combats, la capitale du Congo est pratiquement rayée de la carte. La ville risque aujourd'hui de devenir un gigantesque camp de réfugiés dont l'avenir dépend entièrement de l'aide internationale.

urgent d'entreprendre des études de terrains prolongées qui associaient étroitement les approches épidémiologiques, nutritionnelles et anthropologiques. Car c'est devenu une tautologie d'affirmer que le « problème alimentaire » est un « phénomène social total » qui dépasse la satisfaction des besoins physiologiques et les contraintes économiques⁴.

Cadre et lieux de l'enquête

Sur les deux enquêtes nutritionnelles réalisées par nos collègues à Brazzaville en 1996, l'une portait sur le suivi de la situation auprès de 1 786 ménages et couvrait les quartiers centraux (Moungali, Poto-Poto, Ouenzé) et nord (Mikalou). Cette enquête avait également été menée en 1986 et 1991 auprès du même nombre de ménages et dans les mêmes quartiers. L'autre enquête de 1996, effectuée auprès de 1 907 ménages, portait sur l'impact de la dévaluation du franc CFA sur l'alimentation de complément dans les quartiers sud (Baongo) et centraux⁵.

Pour conduire notre enquête anthropologique, 36 ménages de composition démographique, de structure d'organisation et de localisation diverses, ont été sélectionnés dans les échantillons mentionnés plus haut. Accompagnés d'une enquêtrice-interprète (Arlette Mayama), nous avons mené des séries d'entretiens approfondis de plus en plus ciblés auprès de chacun des membres des ménages choisis, et passé de longues heures à observer les pratiques se rapportant à l'alimentation du jeune enfant. Outre la sélection de ces ménages, trois zones géographiques présentant des caractéristiques géo-historiques et sociologiques distinctes ont été retenues pour l'enquête anthropologique : le quartier « sudiste » de Baongo, les quartiers « centraux » de Poto-Poto, Moungali et Ouenzé, et les quartiers « nordistes » de Mikalou (I et II) et Moukondo (*fig. 2*).

Bien entendu, cet échantillonnage n'avait pas pour ambition de représenter, au sens statistique, la totalité de la population de Brazzaville (ce qui est impossible en raison de l'absence de données démographiques récentes et fiables), mais plutôt d'envisager des cas de figure sociologiques aussi différents que possible.

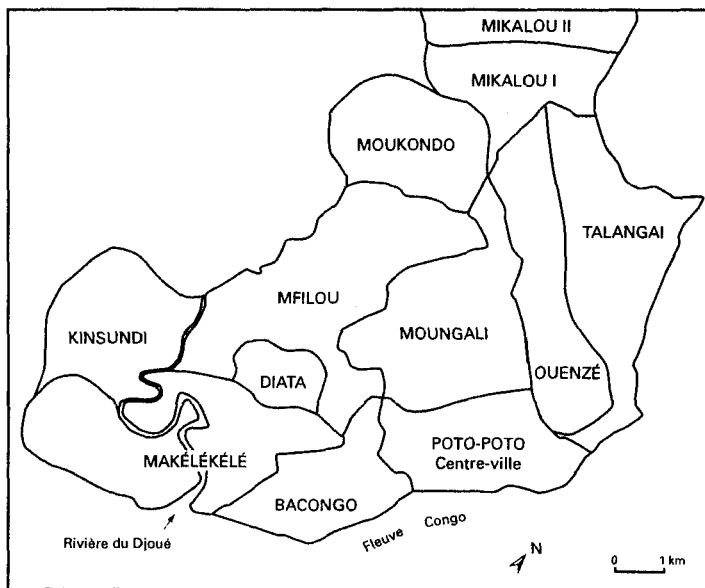
Retour sur quelques définitions préalables

Fréquemment employée dans les enquêtes (de démographie, de consommation, d'épidémiologie ou de nutrition) et réappropriée par les Brazzavillois eux-mêmes, la notion de plat familial repose sur l'idée selon laquelle une préparation culinaire serait à un moment donné partagée par un ensemble de convives se reconnaissant comme

4 Au Congo, depuis la mi-octobre 1995, nous avons participé à deux projets de l'Orstom en collaboration avec les nutritionnistes : 1) « Dynamiques nutritionnelles en milieu urbain » (responsable Francis Delpeuch); 2) « Stratégies d'amélioration de l'alimentation complémentaire de l'enfant » (responsable Serge Trèche).

5 Sur la mise en perspective de ces différentes enquêtes, les techniques d'échantillonnage, la justification du choix des variables, voir Cornu *et alii* [1995] et Delpeuch *et alii* [1996]. L'un des principaux objectifs de l'enquête anthropologique conduite à Brazzaville entre 1995 et 1997 était de voir si des approches différentes (la nutrition et l'anthropologie), confrontées au même terrain, aboutissaient à des conclusions opposées, convergentes ou complémentaires sur un même thème, à savoir les déterminants et les dynamiques du développement et de l'alimentation de l'enfant de moins de deux ans.

Figure 2 – Les principaux quartiers de Brazzaville



« parents », puisqu'appartenant à la même « famille » ou au même ménage. Or l'observation montre que cette idée ne correspond pas toujours à la réalité. De fait, il est habituel que des personnes non apparentées et vivant dans des « parcelles⁶ » différentes partagent le même plat au même endroit, tandis que des personnes apparentées et vivant d'ordinaire sous le même toit mangent séparément. Entre ces deux cas extrêmes, toutes les possibilités sont envisageables et observables. En tout état de cause, l'observation montre qu'il n'y a pas toujours de coïncidence parfaite entre le fait de vivre ensemble, d'être apparenté, et de partager le plat familial.

Il en est de même pour ce qui concerne la notion de « ménage », une unité d'observation dont le sens polysémique doit combiner des critères difficilement conciliables (communauté de résidence et de consommation, reconnaissance de la même source d'autorité) pour devenir opératoire [Lacombe, Lamy, 1989]. Il est en effet fréquent qu'un individu reconnaisse l'autorité d'un chef de ménage sans pour autant prendre son repas avec lui. Ce même individu peut, par ailleurs, entretenir un autre ménage, composé d'une femme et de ses enfants, à l'extérieur du ménage

6 Les « parcelles » désignent généralement les unités d'habitation. Le terme de parcelle est également un substitut commode à celui de ménage. Il s'agit à proprement parler des anciennes concessions attribuées aux indigènes à l'époque coloniale. Les parcelles se composent d'un bâtiment principal et d'une cour plus ou moins vaste et arborée selon les quartiers. Aujourd'hui, l'espace des cours a tendance à rétrécir sous l'effet des constructions.

où il loge au moment de l'enquête. Si elle est commode pour saisir des situations relativement simples, et de façon instantanée, la notion de ménage apparaît très insuffisante, en revanche, pour comprendre des situations plus complexes et sujettes à des changements rapides.

Sans vouloir poursuivre ici un débat perpétuellement ravivé, il s'agit simplement de rappeler qu'utilisées sans précautions, les notions de « plat familial » et de « ménage » risquent de passer à côté de la complexité des situations résidentielles, familiales et alimentaires locales. Dans la suite du texte, elles seront donc davantage mentionnées par commodité de langage que par adhésion conceptuelle.

Recomposition perpétuelle des ménages brazzavillois

En dépit de la rareté des données existant sur l'évolution de la composition des ménages (considérés ici comme unités de résidence au sens large) sous l'effet des transformations de ces dix dernières années, on peut cependant observer que les Brazzavillois ont tendance à se distribuer au sein de deux types de structures distinctes : ce qu'il est convenu d'appeler les « grandes familles » de plus de sept personnes d'une part, et les « familles restreintes » de moins de quatre personnes d'autre part⁷.

Cela étant dit, chaque type reflète des situations sociales complexes et changeantes. Une « famille restreinte », par exemple, loin de reproduire l'archétype de la famille nucléaire occidentale, peut se composer d'un enfant (de moins de deux ans) élevé par la sœur de sa mère (qui est partie « au village » pour une durée indéterminée) et de son « copain », avec un enfant issu d'un autre lit, ce copain et cet enfant ne vivant pas toujours dans ce petit ménage. Les « grandes familles » présentent des configurations encore plus complexes, avec des membres (apparentés ou non) de générations et d'origines sociales différentes. Dans tous les cas, enfin, il est extrêmement ardu de faire la distinction entre les « personnes de passage » et les « permanents du ménage », si tant est que l'expression ait un sens pour les intéressés.

En outre, il semblerait que l'importance de cette distribution en grandes familles et en familles restreintes soit diversement marquée selon les zones. Les quartiers qui comptent les ménages dont les membres sont les plus nombreux seraient ceux du centre (Poto-Poto, Ouenzé), avec cependant un phénomène de dépopulation dans les parties les plus anciennes. Ce mouvement favoriserait une forte densité de population dans les quartiers périphériques déjà « urbanisés » comme Mikalou I, alors que les quartiers les plus récents (Mikalou II) sont encore sous-peuplés. À Baongo, enfin, il semblerait exister un équilibre entre les deux tendances, quoique la multiplication des familles restreintes soit un phénomène notable⁸.

7 D'après Gruénais [1993 : 23], 55% des ménages brazzavillois sont regroupés en familles nucléaires. Sur les multiples formes prises par la « famille » à Brazzaville, voir Gruénais *et alii* [1989].

8 Le quartier de Baongo est essentiellement peuplé de Lari, en fait un sous-groupe urbanisé du groupe Kongo, lequel est originaire de la région du Pool qui entoure Brazzaville. Les quartiers centraux et périphériques sont, quant à eux, plus cosmopolites, avec cependant une dominante des populations originaires du Nord (Mboshi de la région de la Cuvette, Téké de la région des Plateaux). À ce sujet, il convient de signaler que la plupart des observations menées par Balandier dans les années cinquante [1955 a et b] sur la « répartition ethnique » par quartier de la population brazzavilloise sont redevenues actuelles, après avoir été pour un temps dépassées.

Sans entrer dans le détail des étapes de l'évolution de ces structures familiales, il est important de souligner qu'à Brazzaville, comme dans d'autres grandes villes africaines, les ménages regroupés sous l'autorité d'une femme chef de ménage sont de plus en plus nombreux [Bisilliat (éd.), 1997]. Ce phénomène paraît, ici également, être lié à la régression globale du mariage coutumier et du versement de la dot qui lui est associé, ainsi qu'à la fréquence toujours plus grande des « unions libres » socialement acceptées. Les partenaires, qui ne sont plus liés aussi fortement qu'auparavant, auraient ainsi tendance à se séparer plus facilement, les femmes gardant avec elles les jeunes enfants en cas de séparation.

La fréquence des séparations s'accompagne de l'accroissement du nombre des familles monoparentales. Les conflits intrafamiliaux, avivés par l'instabilité des situations matrimoniales, laissent nombre de jeunes femmes avec leur progéniture sans aucune sorte d'assistance. Et si la « solidarité familiale » se ravive parfois après plusieurs années, une telle mise à l'écart sociale a souvent de graves conséquences, notamment sur la santé des jeunes enfants⁹.

Par ailleurs, les femmes – qui dominent incontestablement les activités agricoles ou celles liées au petit commerce – semblent moins souffrir de la crise que la plupart des jeunes hommes qui n'ont, pour la plupart, aucune perspective professionnelle stable. Pour les « mamans¹⁰ », la stratégie consiste à préserver un petit pécule indispensable au maintien de leurs activités, tout en assumant le rôle de chef de ménage ou de pourvoyeur d'argent (on dit parfois de « distributeur de billets »), qui leur est désormais dévolu.

Les réajustements structurels qui frappent actuellement la fonction publique au Congo ont également des répercussions sur le bien-être des ménages. Le retard et la baisse des salaires des fonctionnaires, ainsi que l'arrêt de leur recrutement (ils étaient 80 000 et ne sont plus que 50 000 à Brazzaville), sont des facteurs qui ont considérablement érodé les mécanismes de redistribution de l'argent¹¹. Les « cols blancs » ont infiniment plus de mal aujourd'hui qu'il y a dix ans à entretenir leurs nombreux parents et protégés. Alors que les sollicitations financières s'accroissent sous l'effet de la détérioration des conditions économiques, alimentaires et sanitaires en général, les personnes les mieux pourvues ne sont plus capables d'assumer leurs dépendants les plus pauvres.

La rupture du système de redistribution de l'argent sape, du même coup, la légitimité du pouvoir des aînés sur les cadets. Comment un homme peut-il prétendre être un « chef » s'il n'en a pas les moyens ? La crise économique se double d'une crise identitaire, laquelle se manifeste explicitement par la remise en cause du système d'autorité. D'où les nombreux conflits, avec leurs lots de violence et d'accusation en sorcellerie, qui brisent régulièrement les familles. Pour s'attirer les

9 Gruénais [1985, 1986], puis Gruénais et Delpuech [1992] montrent que les formes de malnutrition les plus aiguës chez les enfants à Brazzaville apparaissent le plus souvent dans les situations où les mères se retrouvent isolées et en rupture avec leur milieu familial.

10 « Maman » est le terme générique qui désigne la femme en tant que mère de famille, épouse ou commerçante. Les filles célibataires ou concubines sans enfant sont appelées les « jeunes » ou les « cadettes ».

11 Un collègue enseignant à l'université me confiait qu'il entretenait en permanence une dizaine de personnes. Il ajoutait que, rapporté au nombre total d'agents, les fonctionnaires feraient vivre environ 500 000 personnes, soit les deux tiers de la population de Brazzaville.

faveurs et l'argent des « protecteurs » qui font désormais défaut à l'intérieur du cercle familial, les jeunes se prêtent à n'importe quelle activité, y compris le banditisme et l'activisme politique¹².

L'interaction de ces facteurs de niveaux différents contribue à expliquer la rapidité avec laquelle les ménages se composent et se décomposent à Brazzaville. Mais, comme nous allons maintenant le montrer, ces facteurs influencent également les pratiques alimentaires des Brazzavillois. Et puisqu'il s'agit de reconstruire des itinéraires, nous commencerons donc par décrire les pratiques que l'on peut observer depuis la rue pour enchaîner sur celles, plus difficilement perceptibles, qui se déroulent dans le cadre des parcelles.

« Grignoter dans la rue » : lieux et types de consommateurs

Quoique faisant l'objet de commentaires discrets de la part des consommateurs, l'alimentation de rue est un phénomène observable dans l'ensemble des quartiers de Brazzaville. En outre, le fait de « grignoter », selon l'expression consacrée, n'est pas le monopole d'une classe d'âge ou d'une catégorie de population particulière, mais concerne la plupart des Brazzavillois. À cet égard, l'alimentation de rue prend une ampleur considérable en Afrique, surtout en période de crise [Akindès, 1991, 1995].

Diversité des pôles de distribution alimentaire de rue

Les pôles de distribution alimentaire de rue varient quant à leur taille, leur organisation, leur pérennité et le degré d'élaboration des produits qu'ils proposent. Au détour de chaque ruelle, dans les zones les plus reculées de la ville, des étals en bois, des auvents recouverts de bâches en plastique, parfois de simples feux se succèdent. Dans les rues, des vendeurs (hommes et femmes, parfois les deux réunis) exposent silencieusement aux passants les fruits d'une activité souvent issue de la mobilisation du travail et des capitaux de plusieurs personnes apparentées. Certaines cours de parcelles se transforment en débits de boissons; ailleurs, des pancartes annoncent la vente de *yahourts-ski*, sortes de glace au lait concentré sucré, élaborés par les mamans qui possèdent un congélateur¹³.

La simplicité des installations contraste avec l'éventail des aliments – et parfois des boissons – proposé. Du beignet frit dans l'huile de palme au plat de *saka-saka* (plat populaire à base de feuilles de manioc écrasées, de poisson fumé ou séché et

12 C'est ainsi que chaque quartier ou groupe politique dispose de ses propres troupes de miliciens : « Aubevillois » (garde présidentielle), « Zoulous », « Kokoyes » et « Mambas » pour l'ancienne mouvance présidentielle de P. Lissouba; « Ninjas » pour B. Kolelas, l'ancien maire de Brazzaville; « Cobras » pour le nouveau (et ex) président autoproclamé, Denis Sassou N'Guesso. Plus ou moins bien formés, mais toujours fortement armés, ces milliers de jeunes hommes (10 000 environ) reçoivent de l'argent et envisagent, comme la plupart de leurs prédécesseurs, l'intégration à l'armée régulière. D'où leur acharnement à combattre dès que leur leader en donne l'ordre [Bazenguissa-Ganga, 1996 et 1997].

13 Contrairement au réfrigérateur, considéré comme un objet de luxe, le congélateur est un bien d'investissement, car il permet de développer de petites activités commerciales. Les propriétaires de congélateur louent également un emplacement à leurs parents ou voisins pour conserver la nourriture (de 500 à 1 000 francs CFA par mois selon l'espace accordé).

d'huile de palme), en passant par le *ya-Jean* (abats de bœuf cuits sur la braise avec du piment)¹⁴ et le sandwich à l'avocat, le consommateur trouvera, partout et à toute heure, de quoi grignoter, compte tenu de ses goûts et de ses contraintes sociales et financières du moment.

Les consommateurs de rue

Si les nombreux déplacements effectués par les Brazzavillois au cours de la journée sont l'occasion de consommer quelques aliments de rue, il est courant que les gens s'absentent volontairement de leur domicile ou de leur travail pour aller grignoter ou consommer une boisson à proximité. Le simple fait de traverser un quartier fournit d'emblée l'occasion de distinguer quelques grands types de consommateurs¹⁵.

- Aisément reconnaissables grâce à leurs uniformes, *les écoliers*, chemin faisant ou lors de leurs longues récréations, figurent parmi les principaux clients des vendeuses de beignets, de *yahourts-ski* et de *gratagna* (grosses allumettes en farine de blé, sucrées et frites dans l'huile d'arachide). Si la fidélité des écoliers aux petits commerces de rue a une dimension ludique évidente, elle remplit toutefois une fonction alimentaire précise.

En effet, il faut mentionner ici que le délabrement des structures éducatives congolaises (sureffectifs, pénurie d'enseignants et de locaux et, surtout, absence de cantines) contraint les enfants à ne fréquenter l'école qu'une demi-journée, le matin ou l'après-midi en alternance, au lieu d'une journée complète, comme c'était le cas il y a quelques années. Or, surtout en l'absence de cantines, cet emploi du temps a des répercussions directes sur le mode et le rythme d'alimentation des écoliers. De fait, ces derniers reçoivent quelques francs par jour dans le but explicite de « se nourrir par eux-mêmes », la plupart des mères de famille ne préparant pas, nous montrerons plus loin pourquoi, deux repas (ou plats familiaux) dans la journée. Qu'ils fréquentent l'école le matin ou l'après-midi, le scénario est identique : les jeunes ne prennent rien à la maison avant de partir, mais s'achètent quelques « bricoles » dans la rue, en attendant le plat familial qui leur sera servi de retour à la parcelle.

D'après l'enquête, le budget consacré à l'alimentation d'un enfant scolarisé excède rarement 200 francs CFA par jour (2 francs français). Cette somme permet de s'acheter une poignée d'arachide à 50 francs CFA, un ou deux beignets à 25 ou 50 francs CFA selon la taille, un petit sachet d'eau fraîche à 50 francs CFA et, éventuellement, une *gratagna* à 25 francs CFA ou quelque friandise (ou fruit) de prix équivalent. Ce sont plutôt les aînés qui centralisent l'argent et distribuent les aliments à leurs cadets. En général, l'argent leur a été donné par une femme, pas forcément leur mère (au sens biologique), de la parcelle où ils vivent.

14 Ce plat est surtout consommé à Poto-Poto. La viande est gardée au chaud dans des morceaux de sac de ciment.

15 Nous avons cependant complété cette observation spontanée grâce à la collaboration de vendeurs de rue. Ces derniers ont enregistré sur diverses feuilles des données sur : 1) les types de clients (âge, profession, statut); 2) le montant des dépenses encourues par chaque type de clients; 3) le type d'achat; 4) l'heure d'achat. Quoique trop incomplète et trop précocement interrompue en juin 1997, cette enquête a commencé à fournir quelques résultats significatifs.

Cet argent, qui n'est pas présenté comme un poste à part de la « popote ¹⁶ », provient le plus souvent des activités développées par les femmes en dehors de la sphère domestique (petit commerce, service domestique). Il est en effet exceptionnel que les hommes, qu'ils soient les pères des enfants concernés ou les chefs de ménage, participent à ce type de dépense. D'où le fait que les mamans considèrent la scolarité comme une charge particulièrement lourde.

En réalité, le fait que les enfants fréquentent l'école une journée entière ou seulement une demi-journée n'a guère d'incidence financière puisque, dans un cas comme dans l'autre, les mamans doivent toujours verser aux enfants l'argent pour s'alimenter. Mais c'est probablement le fait que ces derniers passent de moins en moins de temps à l'école qui, cumulé au coût global de l'alimentation, fait ressentir la scolarité comme une dépense très importante.

- Trop âgés pour mendier dans les quartiers du centre-ville, trop jeunes et dépourvus de capital pour démarrer une petite affaire (ramassage de poubelles, nettoyage des canalisations), *les vagabonds* passent en bande d'un quartier à l'autre, tentant d'activer leurs réseaux d'amis et de parents, dans le but de réunir quelques francs. L'expression de « vagabonds » (on dit parfois « nomades ») désigne les jeunes garçons qui ne « fréquentent » plus l'école et n'ont pas d'activité rémunérée régulière.

En attendant l'éventuel plat familial qui leur sera servi dans la parcelle où ils logent, ces jeunes garçons coupent la journée en s'attardant sous les bâches de modestes auvents. Ils partagent alors le même plat, lequel se réduit le plus souvent à une simple assiette. Chacun à leur tour, les convives ponctionnent quelques cuillerées de haricots ou de *saka-saka*, à moins qu'ils n'aient opté pour un pied de porc ou une brochette de poisson. Dans la plupart des cantines de rue, l'assiette coûte 250 à 500 francs CFA, mais il est également possible de se faire servir à la louche, chaque unité coûtant alors de 50 à 100 francs CFA.

Dans ces petites cantines, celui qui paie le plat est appelé « frère aîné » ou « grand frère » par ses invités, indépendamment des liens de parenté ou des âges réels. L'emploi de ce terme d'adresse à la connotation plutôt respectueuse pourrait bien attester de la reproduction de rapports sociaux de type familial, en tout cas dans leur forme, dans le contexte de la rue où les jeunes gens passent le plus clair de leur temps. Engagés dans des cycles permanents de dons et de contre-dons alimentaires, les vagabonds expérimenteraient ainsi les règles élémentaires de la vie sociale et de l'amitié. À Brazzaville comme ailleurs, le partage d'un plat est à la fois la cause, la conséquence et le garant de la continuité d'une relation.

- Pour *les fonctionnaires* brazzavillois, il n'est pas une journée de travail qui ne s'entrecoupe d'une ou plusieurs visites au *nganda* du quartier. Les *nganda* sont d'anciennes parcelles d'habitation aménagées en débits de boisson, en petits restaurants et, éventuellement, en dancing [Ossebi, 1988]. Bien entendu, la clientèle des *nganda* ne se recrute pas uniquement parmi les fonctionnaires, mais ceux-ci, avec leurs invité(e)s, en sont néanmoins les clients privilégiés.

16 Dans les enquêtes nutritionnelles, la « popote » désigne le budget journalier qu'un ménage consacre à l'alimentation.

L'argent dépensé dans les *nganda* fait l'objet d'une comptabilité stricte. Les habitués, qui s'offrent tour à tour des tournées de boisson, sont parfaitement au courant de leur crédit ou de leur passif. Ces tournées, qui peuvent atteindre 5 000 francs CFA par quinzaine, constituent une ponction non négligeable sur les revenus. Rappelons en effet que le salaire moyen mensuel d'un enseignant à l'école (lorsqu'il touche sa paie, ce qui n'est pas toujours acquis) est compris entre 100 000 et 150 000 francs CFA, et que ce salaire ne cesse par ailleurs de diminuer depuis quelques années¹⁷.

Il serait toutefois erroné de penser que les consommateurs considèrent le budget qu'ils allouent à la boisson comme une ponction sur l'argent qu'ils versent à leurs épouses pour la popote. Car les tournées dans les *nganda* s'inscrivent dans la logique de la sociabilité masculine, laquelle se prolonge en dehors de la sphère domestique, et n'ont donc rien à voir avec les affaires de la maison. Il est également vrai que les *nganda* sont les lieux de prédilection des rencontres extraconjugales, rencontres appelées pudiquement « petites affaires » par les intéressés. D'où la tendance qu'ont les hommes à escamoter devant l'enquêteur trop pressé la part du revenu qu'ils allouent réellement au poste « loisirs et boissons ». Pour les habitués des *nganda*, l'argent dépensé à boire n'a rien d'une dépense « supplémentaire » ou « exceptionnelle ».

Une observation plus attentive montre cependant que les clients privilégiés des *nganda* grignotent rarement dans ce cadre. En fait, ils préfèrent manger le plat familial une fois rentrés chez eux. Et cette habitude des fonctionnaires ne s'explique pas seulement par la nécessité de faire des économies ou parce qu'ils sont, en principe, tenus de travailler entre 6 heures et 14 heures, selon le principe de la journée continue.

En effet, il est clair que manger dans la rue n'est pas systématiquement considéré comme une pratique valorisante ou un signe extérieur de richesse. Au contraire, un homme qui grignote peut être soupçonné de pauvreté, laquelle est la marque de l'isolement social. Autrement dit, le consommateur de rue risque d'être perçu comme celui qui, n'ayant ni femmes ni parents à la parcelle pour lui préparer à manger, se voit contraint de grignoter tout seul. Il y a aussi le sentiment que manger dans la rue, « c'est dérober quelque chose à quelqu'un », car « on ne partage pas dans la rue », entend-on dire parfois. Grignoter, en d'autres termes, peut faire « petit et mesquin » et il convient, pour les consommateurs qui cèdent à la tentation, d'être particulièrement discrets pour ne pas se dévaloriser.

De la nécessité de s'alimenter à l'apprentissage de la vie d'adulte, en passant par la volonté de maintenir un certain statut social, grignoter et boire dans la rue sont des pratiques qui ne reflètent pas les mêmes contraintes pour tous, qui n'ont pas le même sens et qui n'obéissent pas aux mêmes stratégies. Selon que l'on est

17 Ces diminutions de salaire sont autant liées à la mauvaise gestion, ou à l'absence de gestion tout court, des finances publiques qu'aux divers plans d'ajustement structurel et financier imposés par le FMI (Fonds monétaire international) au Congo depuis 1986. En tout état de cause, l'importance des dépenses engagées dans les *nganda* montre que les fonctionnaires exercent plusieurs métiers à la fois, à moins qu'ils ne complètent leurs revenus par les fameuses « mesures d'accompagnement » (l'expression, qui désigne en fait le *bakchich*, est citée par M. Galloy et Gruénais dans *Le Monde diplomatique*, novembre 1997 : 13).

écolier, jeune homme sans travail ou fonctionnaire, les situations sociales et économiques ne sont pas identiques, et l'usage et les représentations que l'on se fait de l'alimentation de rue diffèrent. Cela étant dit, et comme nous l'avons suggéré à plusieurs reprises, la variété des situations reste conditionnée par une contrainte fondamentale, l'accès au plat familial, contrainte sur laquelle il s'agit maintenant de s'arrêter.

L'accès au plat familial : un indice de précarité de la situation sociale et alimentaire des ménages ?

En dépit des apparences et d'une opinion largement répandue, la pratique du partage alimentaire généralisé et équitable n'est pas la caractéristique majeure de la commensalité dans les ménages brazzavillois. D'une part, parce que la préparation du plat familial n'est pas fréquente; d'autre part, parce que s'opère une sélection très précise des individus qui le consommeront. De façon générale, les acteurs restent extrêmement discrets sur le sujet du partage alimentaire, comme si le simple fait de l'évoquer était un signe annonciateur de discorde. Comme la popote qui permet de le financer, la préparation et la distribution du plat familial dévoilent des règles et des comportements qui éclairent de manière privilégiée les dynamiques de la sociabilité brazzavilloise.

La popote et le plat familial

Couramment usitées par les Brazzavillois, les expressions de « plat familial » et de « popote » sont liées. Littéralement, la popote signifie la « bassine » qui sert à cuisiner le plat familial et, par extension, la part du budget qu'un ménage destine à son alimentation. Le terme de popote reflète cependant des réalités distinctes et plus ou moins complexes selon les acteurs qui en parlent.

Ainsi, les hommes qui se présentent comme chefs de ménage ont fortement tendance à soutenir qu'ils sont les seuls à verser à leur(s) femme(s) l'argent de la popote selon une fréquence bimensuelle ou mensuelle, lorsqu'ils ont « touché leur paie ». Or cette affirmation reflète davantage le souhait des individus que la réalité, ceci pour au moins deux raisons : 1) parce que les chefs de ménage n'exercent pas toujours, comme ils le disent, d'activité rémunérée régulière; 2) parce qu'ils sont rarement les seuls à « cotiser » dans le ménage, loin s'en faut. Certes, leur apport est globalement plus important et régulier que celui des autres cotisants, mais il ne saurait constituer, sauf exception, l'unique source de revenu du ménage¹⁸.

Dans les ménages dont le chef est une femme, le montant réel de la popote est encore plus difficile à évaluer. En effet, les mamans se retranchent volontiers derrière des réponses stéréotypées, notamment parce qu'une partie de l'argent provient de la négociation discrète avec des individus n'appartenant pas au ménage (amants, parents). En outre, les femmes ne tiennent pas spontanément

18 Sur le terrain, ce type de données est délicat à recueillir, car il faut sans relâche compléter les entretiens par l'observation scrupuleuse de ce que fait réellement le chef de ménage pendant la journée pour gagner sa vie, sans donner pour autant l'impression de l'espionner.

compte des achats réalisés en plus par leurs maris (sel, sucre, huile de palme, riz, pâtes, poisson, viande, manioc), même si ces achats sont irréguliers et d'importance variable (*fig. 3*).

Figure 3 – Typologie des dépenses alimentaires et provenance de l'argent pour un ménage monogame d'une dizaine de personnes

Dépenses alimentaires	Provenance de l'argent
« Plat familial »	« Chef de ménage »
Alimentation « en gros »	« Chef de ménage »
Petit-déjeuner	Femmes
Appoint fourni aux enfants scolarisés	Femmes
Boissons	Hommes

Source : enquête personnelle.

Les montants déclarés par les mamans sont généralement précis, au franc près (1 500 à 2 000 francs CFA par jour), mais toujours en deçà de la réalité, indépendamment du nombre de bouches à nourrir. Ces sommes correspondent en fait au montant des achats effectués par elles sur le marché, le jour même ou la veille. Il faut signaler que ce procédé de dissimulation n'est pas réservé aux seuls enquêteurs, mais s'applique à tout le monde. Comme si, en minimisant volontairement l'importance de la popote aux yeux du voisin ou du parent, et en préservant jalousement l'anonymat de leurs donateurs, les femmes gardaient – en quelque sorte – les atouts dont elles disposent pour gérer l'assistance dont elles bénéficient.

Il faut encore signaler que certaines dépenses échappent à la popote alors qu'elles sont alimentaires. C'est le cas, on l'a dit plus haut, de l'argent versé par les mamans aux écoliers afin qu'ils « se nourrissent eux-mêmes ». Il en est de même pour le petit déjeuner ou le repas du soir (c'est bien souvent le même menu) : l'argent du sachet de thé, de la cuillerée de poudre de lait, du morceau de sucre, du *poto-poto* (bouillie de maïs) et du pain (150 francs CFA environ) est rarement pris sur la popote. C'est enfin parfois le cas pour les aliments spécifiquement destinés aux plus jeunes enfants (lait en poudre, *poto-poto*) que les mamans devront payer de leur poche (*fig. 3*).

La raison pour laquelle les femmes « oublient » de mentionner ces différentes dépenses est que l'argent engagé ici provient de leur propre épargne ou des petites activités qu'elles ont développées en dehors du contrôle et de la participation de leur mari ou d'un membre du ménage. Cette attitude est bien évidemment à mettre en relation avec la règle selon laquelle celui ou celle qui dispose d'argent se doit de le distribuer équitablement à ses réseaux de parents et d'amis. Faute de cela, l'individu risque d'être marginalisé ou, pire encore, de faire l'objet d'attaques en sorcellerie [Devauges, 1977].

En tout état de cause, il est important de ne pas confondre l'argent de la popote – dont le montant déclaré est stéréotypé et inférieur à la réalité, mais qui permet de préparer le plat familial – et la disponibilité financière globale du ménage, laquelle est infiniment plus complexe à évaluer¹⁹.

C'est spontanément que les mamans mentionnent la « crise économique » – en fait la dévaluation du franc CFA – comme l'agent responsable du manque de régularité, de la moindre abondance et de la piètre qualité du plat familial d'aujourd'hui²⁰. Les Brazzavillois se plaignent également de ne plus consommer autant de manioc qu'ils le souhaiteraient, au point qu'ils affirment parfois ne plus vraiment « manger », mais se contenter de « calmer les douleurs du ventre²¹ ».

Aux yeux des Brazzavillois, un « vrai » repas ne saurait se passer de manioc, que celui-ci soit servi sous forme de *chickwangue* (pâte dense, de texture élastique, obtenue après avoir fait cuire en une ou deux fois la pâte de manioc rouie, défibrée et écrasée par laminage) ou de *foufou* (c'est la pâte obtenue à partir de la cuisson de la farine de manioc dans l'eau²²). Comme ailleurs en Afrique, les « sauces » – qui sont parfois très riches car élaborées à base de viande, de légumes ou de poisson – ne font qu'accompagner le manioc : servies toutes seules, elles ne sauraient constituer un « plat ».

Il y a cependant une marge importante entre la représentation idéale et la composition réelle des repas. De fait, les suivis effectués lors de l'enquête montrent que la consommation de manioc n'est pas aussi régulière que le souhaiteraient les consommateurs. Avec quelques particularités selon les types de structure, la plupart des ménages alternent en effet entre la consommation de *chickwangue*, de *foufou* et de « baguette » (pain de blé fabriqué localement).

Ainsi, dans la plupart des familles nombreuses (plus de dix personnes), les plats aussi copieux et populaires que le *saka-saka*, le poulet à la *mouambe* (il s'agit d'une sauce faite à partir de noix de palme écrasées et d'arachide) ou le *makouala* (espèce de poisson particulière qui donne aussi son nom à un bouillon) – c'est-à-dire des plats qui ne peuvent se passer de *chickwangue* – sont plutôt préparés en fin de semaine ou lors d'événements exceptionnels. Le reste du temps, ces ménages se contentent donc de *foufou* ou de pain²³.

19 Les enquêtes de consommation tentent, à travers le décompte des dépenses engagées par les individus, d'évaluer les disponibilités financières des ménages. Pour ce qui concerne le calcul des ressources des ménages, l'enquête à l'échelle microscopique, au cas par cas, se révèle fort utile. Par exemple, l'eau est une source de revenu significative pour les ménages qui disposent d'un robinet ou d'une pompe dans leur parcelle. Selon les quartiers, les propriétaires des points d'eau reçoivent entre 1 000 et 2 000 francs CFA par mois de chacune des familles (une quinzaine en moyenne) qui ont souscrit un abonnement (oral) pour aller retirer de l'eau.

20 Parmi les études économiques qui traitent de l'impact de la dévaluation sur les modes de consommations alimentaires, voir Akindès [1995].

21 On emploie également l'expression de « damer le ventre ». D'après le sociologue congolais A. Makaya, le mot « damage » est un néologisme lingala construit à partir du verbe français « damer » et qui signifie « remplir ou caler le ventre » [communication personnelle].

22 Pour simplifier, nous ne faisons pas la différence entre les différents types de bâton de manioc selon leurs origines sociogéographiques.

23 D'après Dorier-Apprill [1993 : 138], le pain tend à supplanter le manioc, avec une consommation de plus que 450 grammes par jour et par habitant dans les villes (contre 250 grammes par jour et par habitant dans les zones rurales en 1983).

Une proportion non négligeable des petites familles monoparentales suivies ont également tendance à se passer de manioc (quelle qu'en soit la forme), mais pour des raisons différentes. Dans ces familles, qui sont souvent les plus pauvres, les occasions sont en effet rares de préparer des plats qui le requièrent impérativement. Peut-on pour autant parler d'un processus de substitution du manioc par le pain ? Probablement pas dans la mesure où, dans ces familles, le pain n'est jamais consommé avec les sauces. Comme dans la plupart des ménages, on le mange le matin ou le soir (avec un bol de thé pour les adultes et un verre de lait pour les enfants), mais pas pendant les repas.

De façon générale, les Brazzavillois avancent l'argument du coût élevé du manioc pour expliquer leur penchant pour le pain (50 à 75 francs CFA pour une baguette contre 200 à 1 500 francs CFA selon la taille et la qualité pour le manioc). Les mamans précisent cependant que ce n'est pas tant le manioc qui coûte cher que les « sauces » qui doivent l'accompagner. Et, si l'on approfondit la question, elles ajoutent que ce n'est pas le prix du manioc qui a augmenté, mais les volumes vendus qui ont progressivement diminué « depuis la dévaluation ».

L'argument médical est parfois invoqué pour justifier le recul du manioc dans les habitudes de consommation. Le « manioc des villes », entend-on, est « mal lavé et trop fermenté ». À un point tel que son ingestion provoquerait des dérèglements intestinaux et occasionnerait, par conséquent, des dépenses de santé. Une preuve de cette affirmation pourrait être que les individus consomment volontiers – sans se poser de question – le « manioc du village » que le visiteur se doit d'offrir à ses hôtes.

En tout état de cause, il paraît abusif de parler d'un processus de substitution du manioc par le pain, ceci pour au moins deux raisons : 1) les Brazzavillois continuent à manger du manioc, même s'ils alternent sans doute plus fréquemment qu'auparavant la consommation avec le pain ; 2) le pain n'est jamais consommé avec les sauces, celles-ci l'étant uniquement avec le manioc.

Dans la mesure où le manioc n'accompagne pas systématiquement tous les repas, l'affirmation des Brazzavillois selon laquelle ils ne « mangent pas » et qu'ils se contentent de « calmer la douleur au ventre » prend tout son sens. De fait, si l'on se réfère à la forme canonique du plat familial, les individus ne font que manger des « sauces » qui ne sauraient satisfaire leurs exigences culinaires.

Néanmoins, au-delà du discours imagé, force est de constater la grande monotonie et la frugalité des menus à Brazzaville. Quels que soient les quartiers, la composition des ménages et l'origine sociogéographique des gens, les plats sont à peu près identiques d'un jour à l'autre, à moins qu'un événement exceptionnel (visite, décès, maladie) ne justifie une préparation spéciale. Surtout, les quantités servies par personne excèdent rarement quelques cuillerées à soupe.

Conformément au modèle culinaire dominant en Afrique centrale [Dorier-Apprill, 1993], les sauces que les cuisinières brazzavilloises préparent tous les jours sont cuites dans l'huile de palme. Elles sont pour l'essentiel constituées de « légumes » (blette, oignon, aubergine) et de « feuilles » (manioc, épinard, oseille, ciboule, *ocra*, amarante, *koko*), enrichies de poisson (salé, séché ou fumé) de mer ou de fleuve et de piment. Quoique plus rares, le riz, les haricots, le maïs ou la viande (surtout le poulet) font également partie du quotidien des Brazzavillois. Parfois,

quelques produits saisonniers – comme le *safou* ou les avocats – viennent améliorer l'ordinaire, mais les légumes et les fruits en général sont des en-cas que l'on consomme en dehors des repas et qui, de toutes façons, ne satisfont pas l'appétit.

Certaines mamans complètent leurs achats avec des produits (maïs, courges, tomates) qui proviennent tantôt de la parcelle, tantôt des petits champs qu'elles cultivent dans les espaces non construits de la ville (ravins, terrains vagues, zones de frontière entre quartiers rivaux). Dans certaines zones (Diata, Kinsundi), le maraîchage urbain occupe en permanence plusieurs femmes d'un même ménage. Véritable activité à finalité alimentaire et commerciale, caractérisée par ses propres logiques économiques et ses formes originales de sociabilité, elle permet aux familles qui y ont accès de s'alimenter de façon un peu plus diversifiée que les autres²⁴.

Dynamiques sociales et plat familial

Même si les menus brazzavillois sont monotones, le recours à la mémoire des individus pour évaluer la fréquence ou la composition des repas qu'ils ont pris a des limites. À l'instar des questions d'opinion, cette technique permet de connaître ce que les gens souhaiteraient faire ou manger, mais pas de déterminer leurs pratiques réelles. C'est la raison pour laquelle l'observation est le complément indispensable de cette première étape. Menée à son terme, elle permet de savoir combien de fois le plat familial a réellement été préparé dans une journée et d'identifier le nombre et/ou les catégories d'individus qui l'ont effectivement consommé.

D'après nos observations, il ressort très nettement que le plat familial, entendu ici au sens de la bassine contenant une préparation culinaire destinée à alimenter plusieurs personnes, est rarement préparé plus d'une fois par jour. Il faut en effet une occasion exceptionnelle – comme la venue imprévue d'un visiteur important – pour qu'une maman cuisine une seconde fois. Précisons d'ailleurs que les cuisinières, à cette occasion, retournent faire leur marché (ceux-ci sont ininterrompus à Brazzaville), car elles disposent rarement de réserves « fraîches » à la parcelle²⁵.

En fait, la façon dont les mamans gèrent la distribution du plat familial est une source de confusion et peut laisser croire qu'elles en préparent plusieurs dans la journée. En effet, les mamans ne distribuent que rarement la totalité du plat familial au cours d'un seul et même repas. D'habitude, elles servent les convives après avoir ponctionné dans la bassine l'équivalent de la quantité qu'elles comptent consommer ultérieurement dans la journée.

Une autre pratique consiste à prélever des parts de nourriture dans la bassine et à remplir des assiettes qui seront soit distribuées aux convives, soit gardées pour les absents ou encore resservies lors d'un second repas. Très courante dans les familles nombreuses, cette formule présente l'avantage de laisser les convives gérer leur part de nourriture selon leurs contraintes. Ce type de partage convient

24 La plupart des cultivatrices disposent d'une « table » (ou étal) sur un marché de la ville. Pour une étude du secteur vivrier à Brazzaville, voir Jeannin [1972] et, plus récemment, Ndjimbi [1995].

25 En général, les mamans qui vont faire le marché préparent, dans la foulée, les plats familiaux et les distribuent entre les membres du ménage.

en général assez bien aux hommes, surtout lorsqu'ils sont chefs de famille, car ils peuvent vaquer librement à leurs occupations, tout en sachant qu'une assiette les attend à la maison.

Dans les ménages les plus pauvres, souvent ceux dont les membres sont les moins nombreux, la situation est extrêmement instable et la préparation du plat familial aléatoire. L'absence de ressources régulières et l'isolement peuvent conduire à la privation alimentaire pendant plusieurs jours. Dans les cas les plus extrêmes, les jeunes mères – ayant rompu avec leur famille – vendent leurs charmes au cours de leurs pérégrinations dans les quartiers dans le but de nourrir leur(s) enfant(s), et se contentent pour leur part de grignoter quelques beignets dans la rue.

En tout état de cause, si le plat familial n'est guère préparé plus d'une fois par jour à Brazzaville, son contenu est fractionné et redistribué par les mamans. Lorsqu'une personne déclare avoir mangé deux fois ou qu'une ménagère dit avoir cuisiné plusieurs fois dans la journée, il est nécessaire de remonter jusqu'à la source alimentaire à laquelle elles se réfèrent pour déterminer exactement ce que cela signifie.

Le passant qui traverse Brazzaville en jetant un œil dans les cours des parcelles peut avoir, dans un premier temps, l'impression que les habitants mangent à longueur de journée : partout ou presque, le feu est allumé et des adultes et des enfants avalent furtivement une maigre pitance. Très illusoire, cette image renvoie en fait au relâchement des horaires qui rythment les prises alimentaires, ce phénomène ne se réduisant pas uniquement au fractionnement du plat familial en petites parts.

Dans la plupart des ménages, le relâchement des horaires des repas obéit en effet à une stratégie – à peine dissimulée – visant à dissuader ceux que les mamans appellent « les pique-assiettes » de venir manger dans le plat familial. Cette stratégie sous-entend donc une sélection préalable, aussi précise que discrète, des personnes qui recevront ou qui ne recevront pas une part.

Pour parvenir à leurs fins, les mamans doivent faire preuve d'ingéniosité, car il est exclu de refuser ouvertement de donner à manger à quelqu'un qui fait partie du groupe d'amis ou de parents susceptibles de pouvoir être nourri – ou de nourrir le ménage – à un moment ou à un autre. En outre, une maman ne peut décemment refuser de nourrir quelqu'un plusieurs fois de suite sous peine d'attirer des ennuis à l'ensemble de ses proches.

Pour les cuisinières, la stratégie consiste à modifier les horaires de visite au marché. Ce faisant, elles diffèrent la préparation du plat familial et disposent d'un argument tout prêt pour répondre à ceux qu'elles ne souhaitent pas inviter ce jour-là. Il est vrai qu'il faut plusieurs heures à la cuisinière entre l'achat des denrées, l'élaboration et la cuisson du plat. Les cuisinières peuvent également gagner du temps en recourant à des combustibles particulièrement lents (déchets de noix de palme ou de *foufou*). Las d'attendre, le « pique-assiette » s'en ira alors en quête d'une autre maman nourricière.

Au-delà des stratégies individuelles, la fin de la matinée et de l'après-midi sont les deux tranches horaires au cours desquelles on a le plus de chance d'assister à la préparation du plat familial. Dans le premier cas, les convives mangent vers le milieu de l'après-midi, entre 15 heures et 16 heures. Cette formule permet éventuellement de manger une seconde fois le soir (vers 20 heures). Dans le second cas, les convives

ne mangent qu'une seule fois, entre 19 heures et 20 heures. Bien entendu, ces deux formules ne sont pas exclusives. Au contraire, les cuisinières passent facilement de l'une à l'autre, toujours dans l'optique de briser les rythmes des prises alimentaires et de dissuader par là même l'assaut des « pique-assiettes ».

Tous les Brazzavillois ne sont donc pas assurés de manger un plat familial chaque jour, y compris ceux qui affirment appartenir à un ménage. Qui sont ces fameux « pique-assiettes » tant redoutés des mamans ? Et quelles logiques sociales leur exclusion (partielle et temporaire) permet-elle de dévoiler ?

Les plus concernées par l'exclusion sont incontestablement les filles-mères. S'il arrive qu'elles soient tolérées dans l'enceinte de la parcelle familiale pour dormir avec leur enfant, elles ne sont pas pour autant nourries régulièrement. Dans certains cas, les vieilles mamans ne s'occupent même que de l'alimentation des tout-petits²⁶. Aux yeux des aînées, cette mise à l'écart se justifie par le fait que les jeunes femmes ont « fauté » et qu'elles doivent impérativement régulariser leur union, en lançant la procédure de la dot, pour réintégrer pleinement la cellule familiale et reconquérir leur droit au plat familial. Entre-temps, pour manger tous les jours, les filles-mères doivent donc se débrouiller avec leurs propres réseaux de relations (oncle maternel, voisins) ou leur compagnon, pour autant que les rapports avec celui-ci soient maintenus.

La situation de certaines catégories d'enfants n'est pas non plus enviable. C'est notamment le cas des enfants « recueillis » ou « adoptés ». Essentiellement parce que leurs parents traversent des situations difficiles, voire conflictuelles (problèmes de santé ou d'héritage, attaques en sorcellerie), il arrive qu'ils ne bénéficient pas du même traitement que les autres enfants de la parcelle d'accueil. Coupables, en quelque sorte, d'être les rejetons de « parents à problèmes », ils sont marginalisés et exclus du plat familial, au moins pendant quelque temps. Cette situation peut bien entendu avoir des conséquences d'autant plus graves sur leur développement que personne, dans ce cas, ne souhaite en assumer la responsabilité morale et financière.

Quoique sous une forme moins systématique, les vagabonds mentionnés plus haut sont également concernés par cette mesure de mise à l'écart du plat familial. Mais leur âge et leur position sociale intermédiaire entre les générations d'enfants et d'adultes explique qu'ils admettent finalement relativement bien cette situation. Pour eux, le fait de manger ailleurs (en fait dans la rue) marque l'affirmation d'une certaine prise d'autonomie et contribue à leur émancipation. À la limite, le traitement – ou l'absence de traitement – dont ils sont l'objet peut être interprété comme une étape dans l'apprentissage de la vie d'adulte.

De la parcelle à la rue : la précarité partout et pour tous...

De la parcelle à la rue, les rythmes et les itinéraires alimentaires des Brazzavillois illustrent, de façon parfois cruelle, des stratégies de survie qui sont elles-mêmes la manifestation de fortes contraintes économiques et de transformations sociales rapides plus ou moins contrôlées.

26 Cette situation a bien entendu des répercussions directes sur l'alimentation de l'enfant et les processus décisionnels qui commandent son éducation en général.

Le fractionnement du plat familial en différentes parts, le relâchement des prises alimentaires dans le temps et l'exclusion (temporaire) de certains convives sont des pratiques qui attestent des incontestables difficultés que les Brazzavillois rencontrent dans leur existence quotidienne. Les chefs de ménage, comme les cuisinières, ne parviennent plus à nourrir leurs cercles de dépendants, lesquels ne cessent de s'accroître sous l'effet de la crise – ou de la récession – économique. Dans ce contexte, le grignotage de rue ne constitue pas, comme parfois ailleurs, une solution d'appoint, mais s'impose pour beaucoup comme un mode d'alimentation à part entière. Pour les institutions de développement et les professionnels de l'humanitaire, les recherches et les interventions menées jusqu'à présent au niveau des ménages ont tout intérêt à se prolonger dans les rues.

Mais les difficultés d'ordre économique n'épuisent pas le sens des pratiques alimentaires des Brazzavillois, car celles-ci sont également déterminées par des dynamiques sociales – ou des formes de sociabilité –, elles-mêmes en perpétuelle mutation. De fait, l'érosion des formes de sociabilité traditionnelles avec, notamment, la perte du contrôle des aînés sur les cadets, accélère la transformation des rapports de pouvoir à l'intérieur de la famille. Au-delà, les rapports entre les hommes et les femmes se redéfinissent, avec un gain d'autonomie considérable pour ces dernières depuis que les premiers ne perçoivent plus que très irrégulièrement leur salaire. Simultanément, le ralentissement du versement des dots, en dépit des pressions exercées par les oncles maternels, affaiblit les réseaux de solidarité et multiplie l'apparition des familles monoparentales. À la manière d'un cycle infernal, ce processus diminue les chances de survie en cas de problème grave. Ne pouvant compter sur personne, les plus démunis sombrent alors dans une misère dont l'ampleur est, somme toute, assez inédite pour le Congo²⁷.

C'est la notion de précarité qui nous semble le mieux désigner la situation des Brazzavillois. Comprise entre la pauvreté économique et la faiblesse physiologique, la situation de précarité se caractérise par l'incertitude du lendemain et l'instabilité permanente que vivent et ressentent les acteurs dans un contexte socioéconomique, alimentaire, sanitaire et politique qui ne cesse de se dégrader. Contraints d'élaborer des stratégies de survie de plus en plus difficiles à suivre, les acteurs développent de nouvelles formes de sociabilité qui, par un effet pervers redoutable, contribuent à détériorer leur situation. La situation de précarité n'est donc pas un état immuable, mais un processus aux multiples facettes. Loin de se limiter à l'addition d'indicateurs fixés une fois pour toutes, ce processus social, économique et culturel manifeste et crée à la fois des situations particulièrement mouvantes.

L'explosion de violence qui a eu lieu entre juin et octobre 1997 aura sans nul doute considérablement affaibli, parfois définitivement anéanti, la capacité de réaction des Brazzavillois. Dorénavant, la notion de stratégie de survie doit s'entendre au sens le plus fort, car l'économie domestique et l'économie tout court sont entièrement à reconstruire. Et il est légitime de s'interroger sur les chances

27 Sur la situation ambiguë et contradictoire de l'individu en Afrique, qui navigue difficilement entre les exigences des anciens mécanismes de solidarité et les nouveaux modes de sociabilité liés à la modernité, voir l'ouvrage de Marie [1997].

de succès de cette reconstruction dans la mesure où les bases du « contrat social » – à l'échelle macroscopique comme au niveau de la sociabilité de base – qui doivent l'accompagner sont, plus que jamais, précaires.

BIBLIOGRAPHIE

- AKINDES F. [1991], « Restauration populaire et sécurité alimentaire », *Cahiers des sciences humaines*, 27 (1-2) : 169-182.
- AKINDES F. [1995], « Impact de la dévaluation du franc CFA sur la consommation alimentaire à Abidjan », *Économie et Sociétés*, 22 (3-4) : 91-110.
- AYMARD M., GRIGNON C., SABBAN F. [1993], *Le Temps de manger. Alimentation, emploi du temps et rythmes sociaux*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme-Inra.
- BALANDIER G. [1955 a], *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, Puf.
- BALANDIER G. [1955 b], *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, Puf.
- BAZENGUISSA-GANGA R. [1996], *Milices politiques et Bandes armées à Brazzaville. Enquête sur la violence politique et sociale des jeunes déclassés*, Paris, Centre d'études et de recherches internationales, Fondation nationale des sciences politiques, 32 p.
- BAZENGUISSA-GANGA R. [1997], *Les Voies du politique au Congo. Essai de sociologie historique*, Paris, Karthala.
- BISILLIAT J. (éd.) [1997], *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala.
- CORNU A., MASSAMBA J.-P., TRAISSAC P. et alii [1995], « Nutritional Change and Economic Crisis in a Urban Congolese Community », *International Journal of Epidemiology*, 24 (1) : 155-164.
- DELPEUCH F., MARTIN-PRÉVEL Y., FOUÉRÉ T. et alii [1996], « L'alimentation de complément du jeune enfant après la dévaluation du franc CFA : deux études de cas en milieu urbain, au Congo et au Sénégal », *Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé*, 74 (1) : 67-75.
- DEVAUGES R. [1977], *L'Oncle, le Ndoki et l'Entrepreneur*, Paris, Orstom, « Travaux et documents », 75.
- DORIER-APPRILL É. [1993], *Environnement et Santé à Brazzaville (Congo). De l'écologie urbaine à la géographie sociale*, thèse de géographie, université Paris-X Nanterre-Orstom.
- GRUÉNAIS M.-É. [1985], « Mariages en ville et malnutrition aiguë », *Sciences sociales et Santé*, 3 (3-4) : 57-83.
- GRUÉNAIS M.-É. [1986], « Une approche sociologique de malnutritions graves à Brazzaville », in D. Lemonnier, Y. Ingenbleek (éd.), *Les Malnutritions dans les pays du Tiers Monde*, Paris, Inserm, 136 : 61-68.
- GRUÉNAIS M.-É. [1993], « Les "autres parents". Parenté et structures familiales dans les ménages brazzavillois (Congo) », *Les Cahiers (« Pratiques sociales du travail. Du ménage à la société domestique. Observer et interpréter »)*, 20 : 23-49.
- GRUÉNAIS M.-É., MASSAMBA J.-P., LALLEMANT M. [1989], « Caractéristiques sociodémographiques des ménages des quartiers est de Brazzaville », in G. Salem, E. Jeannée (éd.), *Urbanisation et Santé dans le Tiers Monde*, Paris, Orstom : 527-532.
- GRUÉNAIS M.-É., DELPEUCH F. [1992], « Du risque au développement. Anthropologie sociale et épidémiologie nutritionnelle : à propos d'une enquête », *Cahiers des sciences humaines*, 28 (1) : 37-55.
- JEANNIN M. [1972], « L'agriculture et les habitants de Makélékélé (Brazzaville) », in P. Vennetier, M. Jeannin, J.-L. Morinière (éd.), *La Croissance urbaine dans les pays tropicaux. Dix études sur l'approvisionnement des villes*, Bordeaux, Ceget-CNRS, Travaux et documents de géographie tropicale, 6 : 19-46.
- LACOMBE B., LAMY M.-J. [1989], « Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête », *Cahiers des sciences humaines*, 3 : 407-414.
- MARIE A. (éd.) [1997], *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala.
- NDJIMBI P. [1995], *La Consommation des produits vivriers et stratégies de survie des ménages après la dévaluation du franc CFA : cas de Brazzaville*, Brazzaville, rapport remis à l'Union européenne, Programme culturel de la région Bantu, 29 p.

- OSSEBI H. [1988], « Un quotidien en trompe-l'œil : bars et *ngandas* à Brazzaville », *Politique africaine*, 31 : 67-72.
- POATY J.-P. [1987], « Les problèmes de survie en milieu urbain congolais », in Collectif, *Journées d'étude sur Brazzaville*, Brazzaville, Orstom-Ageco : 433-445.

La dynamique de la consommation des ménages dans l'agglomération d'Antananarivo, 1965-1995 (Madagascar)

*Rachel Ravelosoa * et François Roubaud ***

Madagascar est engagée depuis plusieurs décennies dans un processus économique involutif que le discours incantatoire sur l'extraordinaire potentiel du pays n'a jamais réussi à enrayer. Cette inexorable régression ne semble pas avoir été affectée par les changements de régimes politiques, aux options économiques les plus divergentes, qui se sont succédé depuis l'indépendance : de la première République aux options néocoloniales, à la troisième qui affiche une tendance libérale prononcée, en passant par près de vingt ans de « socialisme » et d'économie dirigée sous la seconde République¹. Ceux qui ont voulu voir dans l'échec malgache l'empreinte des choix erronés d'une économie administrée se trouvent démentis par les performances récentes de Madagascar. Aujourd'hui, la majorité des Malgaches n'ont jamais connu de période durable de croissance du revenu. La figure 1 illustre clairement l'ampleur de cette dynamique récessive. Entre 1960 et 1995, le PIB par habitant a chuté de 36,8 %, et la consommation privée de 46,8 % ; soit un taux de croissance moyen de -1,8 % par an. Si l'on considère la sous-période 1971-1995, 1971 représentant l'année la plus faste, la baisse de la consommation privée par tête atteint même 50,3 %. De plus, à de rares exceptions près (1968-1971, 1979-1980), la chute a été continue.

Pourtant, les données macroéconomiques reflètent mal l'évolution du bien-être réel des populations. En premier lieu, les chiffres officiels sont largement sujets à caution compte tenu de la dégradation continue de l'appareil statistique

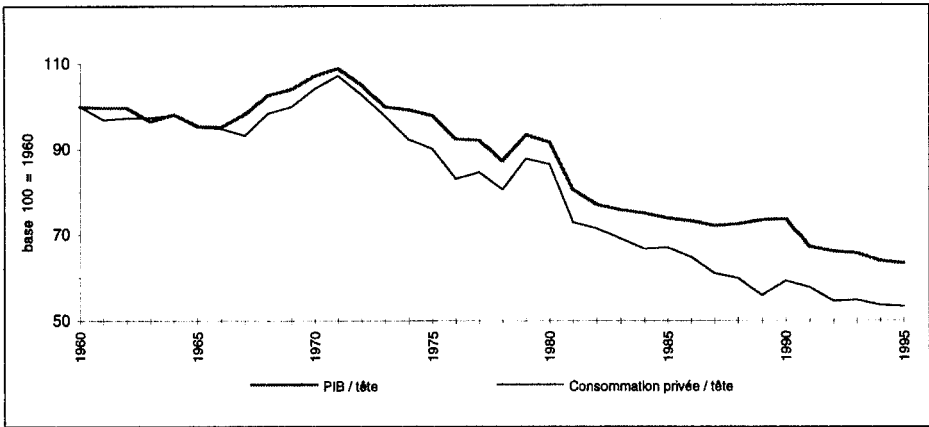
* Économiste, projet Madio.

** Économiste, Orstom.

Les deux auteurs travaillent dans le cadre du projet Madio. Ce projet fait l'objet d'une convention scientifique entre l'Orstom et l'Instat (Institut national de la statistique de Madagascar). Il a pour objet d'apporter des éléments de réflexion aux autorités malgaches sur le processus de transition économique en cours, vers l'économie de marché. Il est cofinancé par le ministère français de la Coopération et du Développement, l'Orstom et l'Union européenne, pour une durée de quatre ans (1995-1998).

1 En fait, la relation entre régime politique et système économique est complexe et marquée par des changements radicaux. Il convient de distinguer des sous-périodes dans la chronologie de chaque République. Ainsi pour la seconde, à la première phase « d'enthousiasme socialiste » et de montée en puissance du secteur public, qui culmine avec les années « d'investissement à outrance » (1979-1981), a succédé une seconde phase de désengagement de l'État, de dérégulation et d'ajustement structurel mené avec l'appui des bailleurs de fonds.

Figure 1 – Évolution du PIB et de la consommation privée par habitant 1960-1995
(aux prix de 1984; base 100 = 1960)



Source : Instat, calculs Madio.

national. À l'instar de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la crise économique s'est traduite par une chute prononcée des ressources publiques, engendrant la déchéance des instituts de statistiques, qui n'ont jamais été considérés comme prioritaires. En second lieu, un indicateur comme le PIB par tête ne donne qu'une approximation très déformée du niveau de vie des ménages. En effet, certaines composantes du PIB ne leur reviennent jamais, et sont absorbées par d'autres agents économiques (entreprises, État, etc.). Une augmentation du PIB par tête est tout à fait compatible avec une baisse du niveau de vie de la population.

Si la consommation privée par tête, au sens de la comptabilité nationale, est une meilleure mesure du niveau de vie, son mode de calcul est entaché d'incertitudes, ce qui brouille le diagnostic. En effet, la consommation finale des ménages est estimée par solde, une fois connues toutes les autres composantes de l'équilibre emplois-ressources (offre productive, investissement, consommation des administrations, commerce extérieur). C'est donc à ce niveau que se cumulent toutes les erreurs commises sur les autres postes.

Face à un tel flou, les sceptiques concluront qu'en fait, on ne sait rien sur la véritable évolution du niveau de vie des ménages, et pourront même éventuellement prétendre, à partir d'informations partielles et anecdotiques, que celui-ci a augmenté. Sans aller jusqu'à adopter une telle posture, il faut convenir qu'on sait peu de choses dans ce domaine, et que tout reste à faire.

Aussi cette étude se propose d'analyser l'évolution de la consommation des ménages sur longue période, à partir de données d'enquêtes réalisées depuis plus de trente ans à Madagascar. Compte tenu des données disponibles, nous restreignons le champ de notre travail à l'agglomération d'Antananarivo. Ces enquêtes permettent d'aller au-delà de la seule évolution de la consommation globale, notamment en portant un diagnostic plus fin en fonction des postes de dépenses

et suivant le type de ménages considéré. Cinq enquêtes budget des ménages ont pu être mobilisées : 1961-1962, 1968-1969, 1977-1978, 1993-1994, 1995.

Nous procéderons d'abord à un cadrage rapide de la dynamique de la population et de la structure des emplois au cours des trente-cinq dernières années, puis à l'analyse de l'évolution de la consommation des ménages depuis l'indépendance. Ensuite, nous examinerons la question alimentaire, puis nous appréhenderons le phénomène de la différenciation sociale à partir d'indicateurs d'inégalité des niveaux de vie. Enfin, nous chercherons à apprécier les stratégies mises en œuvre par les ménages, pour s'adapter à un environnement durablement récessif.

Dynamique de la population de la capitale

Une croissance démographique relativement lente

À la différence de la plupart des grands centres urbains d'Afrique subsaharienne, Antananarivo est une ville de peuplement ancien dont la croissance a été plus lente que les autres mégapoles africaines. En 1995, on estimait la population de l'agglomération à 950 000 personnes. Mais celle-ci atteignait 43 000 au début du siècle, alors que beaucoup de villes « millionnaires » du sous-continent n'étaient encore que de petites bourgades. Sur près d'un siècle, la croissance aura été de 3,3% l'an.

En fait, il convient de distinguer deux sous-périodes. Jusqu'à l'indépendance, la population de la capitale a augmenté de 3% par an en moyenne. En 1960, Antananarivo comptait 248 000 habitants, et ils étaient 452 000 en 1975. Donc, depuis l'indépendance, le taux de croissance de la population tananarivienne s'est accéléré, et s'est stabilisé au niveau de 4% par an. À titre de comparaison, Yaoundé, capitale du Cameroun, qui ne regroupait que 53 000 habitants en 1957, en comptait près de 800 000 en 1993, ce qui correspond à un taux de croissance annuel de 7,9%.

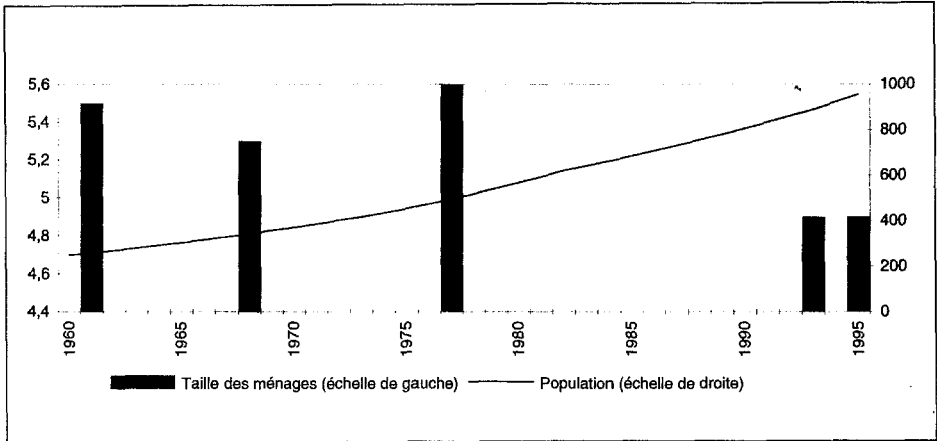
La croissance démographique de la capitale s'accompagne d'une lente réduction de la taille des ménages au cours du temps. Alors que dans les années soixante, la taille moyenne des ménages était de 5,5 personnes, elle n'est plus que de 4,9 en 1995. De plus, le modèle de la famille nucléaire, sans constituer encore une véritable norme, est prédominant. 56% des ménages sont composés de couples, avec ou sans enfants, contre 25% à Yaoundé. Il s'agit là d'une spécificité malgache, en regard des standards observés en Afrique subsaharienne.

Cette atonie, toute relative, s'explique par le contexte économique régressif de Madagascar. La baisse continue des niveaux de vie depuis plus de vingt-cinq ans (*fig. 1*), aussi bien en ville qu'à la campagne, est peu propice au phénomène d'explosion urbaine (au moins dans un contexte de paix civile). En conséquence, Madagascar se caractérise aujourd'hui par une très forte fixation des populations dans les campagnes, dominées par des stratégies d'autosubsistance paysanne. Cela se traduit par un faible taux d'urbanisation et une dynamique migratoire très limitée.

En 1995, seulement 27% des habitants de la capitale sont des migrants². À titre de comparaison, plus de la moitié des habitants de Yaoundé étaient des migrants en 1993. De plus, il s'agit d'une migration de proximité, puisque 50% des migrants

2 Définis comme l'ensemble des personnes qui ne sont pas nées dans la capitale.

Figure 2 – Dynamique de peuplement de l'agglomération d'Antananarivo 1960-1995



Sources : Diverses enquêtes, INSRE, BDE, Instat, Madio, nos propres calculs.

sont originaires de la province d'Antananarivo. Il faut voir dans la faible amplitude des mouvements migratoires la conséquence du sous-développement des infrastructures routières, qui limite la circulation des hommes sur le territoire et renforce l'enclavement des régions.

L'absence de brassage des populations confère à Antananarivo une grande homogénéité ethnique, contrairement à ce que son statut de capitale nationale aurait pu laisser présager. 86 % des habitants sont d'origine Merina. Si l'on y ajoute les 6 % de Betsileo vivant à Antananarivo, 92 % de la population proviennent des Hauts Plateaux. Encore une fois, à Yaoundé, la population d'origine locale (groupe « beti et assimilé ») n'excédait pas 40 % et croissait à un rythme nettement inférieur aux populations allogènes.

Il est intéressant de noter que la part des populations Merina parmi les habitants de la capitale est restée stable depuis l'indépendance, puisqu'elle était déjà de 86 % en 1960. Mais parmi les non-Merina, une forte recomposition s'est opérée depuis lors, au détriment des étrangers, et surtout des Français. Ces derniers, qui représentaient encore 15,7 % de la population en 1958, n'étaient plus que 6,5 % en 1960 (premier reflux massif avec l'indépendance) et à peine 0,1 % aujourd'hui. Ce sont essentiellement les migrants des autres ethnies malgaches non originaires de la région qui ont profité de ce mouvement, puisque, de 5 % en 1961, ils regroupent 13 % des Tananariviens en 1995.

Le vieillissement de la population et la croissance de la scolarisation

En trente-cinq ans, la structure démographique de la population s'est transformée, avec la baisse de la fécondité et l'allongement de l'espérance de vie des Malgaches. Alors qu'en 1960, plus de 46 % des habitants de la capitale avaient moins de 15 ans, ils ne sont plus que 36 % en 1995. Ce déplacement s'est fait au

Figure 3 – Composition ethnique de l'agglomération d'Antananarivo 1960-1995

	Population		TCAM (%)	Répartition (%)	
	1960	1995	1960-1995	1960	1995
Malgache	226 600	945 500	4,2 %	91,4	99,0
– Merina	214 400	823 200	3,9 %	86,5	86,2
– Betsileo	6 600	60 200	6,5 %	2,7	6,3
– Autres	5 600	62 100	7,1 %	2,2	6,5
Étranger	21 300	10 000	-2,1 %	8,6	1,0
– Français	16 000	1 000*	-7,6 %	6,5	0,1
– Autres	5 300	9 000	1,5 %	2,1	0,9
Total	247 900	955 000	3,9 %	100	100

TCAM : taux de croissance annuel moyen.

* Les données de 1995 sous-estiment le nombre de Français, dans la mesure où la question posée dans l'enquête porte sur la « communauté d'appartenance ». Donc, tous les Français d'origine malgache qui ont déclaré leur ethnité d'origine n'ont pas été comptabilisés comme Français.

Sources : Recensements urbains, 1959-1960, enquête 1-2-3, 1995, INSRE, Madio, nos propres calculs.

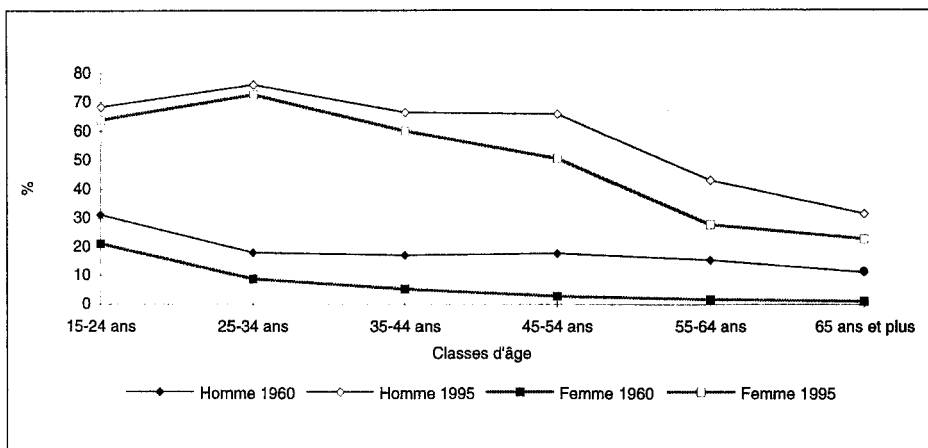
profit des tranches d'âge actif, ce qui a pour effet d'améliorer le ratio personnes à charge/population en âge de travailler. Les 15-54 ans représentent aujourd'hui 58% de la population contre 47% en 1960. La part des plus vieux, 55 ans et plus, reste stable autour de 6%.

Mais c'est sur le front de la scolarisation qu'on observe les plus grands changements au cours des trente-cinq dernières années, et ce, à tous les niveaux. En 1960, seuls 16% des Malgaches de plus de 14 ans avaient fréquenté l'école au-delà du primaire. En 1995, cette proportion atteint 64%. La figure 4 montre que, quelle que soit la classe d'âge considérée, les progrès accomplis ont été spectaculaires.

De plus, un effort considérable de réduction des écarts entre les sexes a été réalisé. Aujourd'hui et à titre d'exemple, près de 75% des hommes et des femmes âgés de 25 à 34 ans ont dépassé le cycle primaire (respectivement 76% et 73%). En 1960, ils représentaient moins de 20% des hommes et moins de 10% des femmes. Aujourd'hui et pour les plus jeunes (moins de 30 ans), les différences d'accès à l'école entre hommes et femmes ont été presque totalement éliminées pour l'enseignement primaire et le secondaire premier cycle. Ce n'est qu'au-delà (enseignement secondaire, deuxième cycle, enseignement technique, université) que les hommes gardent un avantage notable.

L'accent mis sur la scolarisation par les autorités du pays, et la société dans son ensemble, remonte à la première République, et ne semble pas avoir été remis en question par les différents régimes qui se sont succédé depuis lors. En effet, ce n'est qu'au-delà de 45 ans, donc pour les générations d'âge scolaire avant l'indépendance, que les niveaux d'éducation chutent sensiblement et que la discrimination à l'encontre des femmes est significative.

Figure 4 – La montée des taux de scolarisation 1960-1995
(% d'une classe d'âge ayant été au-delà de l'école primaire)



Sources : Recensements urbains, 1959-1960, enquête 1-2-3, 1995, INSRE, Madio, nos propres calculs. Ne porte que sur la population malgache.

Le recul du salariat et l'informalisation d'Antananarivo...

Sur l'ensemble de la période, la déformation des emplois se fait au détriment des salariés, au profit des informels. En 1961, 70% des chefs de ménage appartenaient au secteur formel, soit comme salariés, soit en exerçant une profession libérale. Trente-cinq ans plus tard, ils ne sont plus que 46%. Parallèlement, la part des « informels » a doublé. Elle est passée de 20% à 41% des chefs de ménage. Le nombre de ménages informels a donc crû deux fois plus vite que leurs homologues formels (respectivement 6,8% et 3,4% par an). Le recul des taux de salarisation profite aussi, mais dans une moindre mesure, aux ménages dont le chef est inactif ou chômeur, qui passent de 10% à 13% sur la période.

Une analyse plus fine montre que, parmi les chefs de ménage salariés, qui représentaient 63% des chefs de ménage en 1961 et qui ne sont plus que 51% en 1995, la régression a surtout touché les cadres supérieurs (qui passent de 4,3% à 2,3%) et les employés (de 22,3% à 13,9%). Cette baisse s'explique avant tout par la réduction du poids relatif de l'administration dans la structure des emplois.

... qui reflètent la montée des emplois industriels et leur chute dans l'administration

Toutes ces transformations apparaissent clairement lorsqu'on analyse l'évolution de la structure de la population active dans son ensemble entre 1960 et 1995. D'une part, la part des emplois de l'administration s'effondre de 26,3% à 13,2%, essentiellement au profit des emplois non salariés du secteur privé, traduisant le phénomène d'« informalisation » des emplois qui, eux passent de 22,3% à 39,2%.

D'autre part, on observe un transfert massif d'emplois du secteur des services, qui représentaient 71 % des emplois en 1960 et seulement 60 % en 1995, vers l'industrie. Le poids du secteur secondaire (y compris BTP) augmente de 21 % à 34 %, essentiellement du fait de l'explosion des activités du textile, de la confection et du cuir (5 % des emplois en 1960, mais 17 % en 1995). Ce bouleversement s'explique avant tout par l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail.

Cela amène à souligner deux résultats importants. En premier lieu, l'empreinte du socialisme, qui aurait dû se traduire par des effectifs publics pléthoriques, a été totalement effacée. On ne peut malheureusement pas savoir si le reflux des emplois publics a été amorcé au début des années quatre-vingt, avec la politique de libéralisation, ou s'il s'agit d'un mouvement structurel beaucoup plus ancien. Toujours est-il que les emplois publics (y compris dans les entreprises publiques) ne représentent plus que 16 % des emplois, alors que par exemple à Yaoundé ils en regroupent 30%. On peut même affirmer que la société malgache est sous-encadrée. En second lieu, et contrairement à une idée reçue, la crise n'a pas donné lieu à une tertiarisation du marché du travail, mais au contraire à son industrialisation, même si elle est avant tout informelle.

Figure 5 – Structure des emplois à Antananarivo entre 1960 et 1995 (%)

	1960	1995		1960	1995
Secteur institutionnel			Branche d'activité		
Administration	26,3	13,2	Secteur primaire	7,9	6,0
Entreprises publiques	3,4	2,9	Secteur secondaire	21,0	34,0
Secteur privé	70,3	83,9	– dont textile,		
– salariés	48,0	44,7	confection, cuir	4,6	16,8
– non salariés	22,3	39,2	Secteur tertiaire	71,1	60,0
			– dont commerce	16,1	19,3
Total	100	100	Total	100	100

Sources : Diverses enquêtes, INSRE, Madio, nos propres calculs. Il s'agit de la population active occupée (hors non rémunérés) de 15 ans et plus.

Trente-cinq ans de régression de la consommation des ménages

Une baisse continue de la consommation...

En volume, la consommation par tête des ménages a chuté de -44,5 % entre 1961 et 1995. Alors qu'en moyenne, chaque Tananarivien dépense 788 000 francs malgaches pour sa consommation en 1995, aux prix de cette même année, son budget était de 1 418 000 francs malgaches en 1961, soit une baisse annuelle de -1,7 % en volume. En fait, la régression des niveaux de vie n'a pas cessé depuis

l'indépendance, seule l'intensité de la régression semble changer au cours du temps. Bien que les dates d'enquêtes imposent une périodisation qui n'est pas nécessairement liée au cycle économique, certaines années semblent avoir été plus néfastes que d'autres.

En premier lieu, dès les premières années de la première République, la situation s'est dégradée, à un rythme annuel moyen de -1,1%. Ce rythme s'est fortement accéléré avec la mise en place de la seconde République, et jusqu'à la période d'investissement à outrance, puisqu'en 1977-1978, la consommation par tête n'était déjà plus que de 998 000 francs malgaches (aux prix de 1995), quand elle valait encore 1 299 000 francs malgaches huit ans auparavant, soit une baisse de -2,9% l'an.

Figure 6 – Évolution de la consommation par tête par poste de dépense entre 1961 et 1995 (en francs constants 1995)

	1961	1968-1969	1977-1978	1993-1994	1994-1995
Alimentation (Fmg 1995)	560 929	507 895	460 617	464 434	372 472
(Évolution depuis 1961, en %)		-9,1 %	-17,9 %	-17,2 %	-33,6 %
Habillement (Fmg 1995)	111 385	50 240	50 658	55 170	50 650
(Évolution depuis 1961, en %)		-54,9 %	-54,5 %	-50,5 %	-54,5 %
Santé, soins personnels (Fmg 1995)	61 241	46 097	44 744	22 411	32 801
(Évolution depuis 1961, en %)		-24,7 %	-26,9 %	-63,4 %	-46,4 %
Autres (Fmg 1995)	682 821	652 162	412 948	384 620	323 938
(Évolution depuis 1961, en %)		-4,5 %	-39,5 %	-43,7 %	-52,6 %
Consommation totale (Fmg 1995)	1 417 898	1 253 940	997 530	934 256	787 581
(Évolution depuis 1961, en %)		-11,6 %	-29,7 %	-34,1 %	-44,5 %
Consommation totale (Comptes nationaux) (Fmg 1995)	1 726 571	1 765 381	1 470 570	962 463	949 713
(Évolution depuis 1961, en %)		+2,2 %	-14,8 %	-44,3 %	-45,0 %

Y compris autoconsommation et loyers imputés. Les deux séries n'ont pas le même champ (national pour les comptes nationaux, Antananarivo pour les enquêtes), et surtout différent fondamentalement dans leur méthodologie d'élaboration (les enquêtes budget-consommation ne sont pas utilisées pour la confection des comptes, où la consommation est calculée par solde).

Sources : Diverses enquêtes, INSRE, BDE, Instat, Madio, nos propres calculs.

Il est difficile de porter un diagnostic précis sur la dynamique séparant les deux enquêtes suivantes (1977-1978 et 1993-1994), dans la mesure où la conjoncture économique a connu de profonds bouleversements. S'il n'est pas à écarter la possibilité d'améliorations ponctuelles à la fin des années soixante-dix et des années quatre-vingt, que l'on retrouve dans les données de la comptabilité nationale, il n'en reste pas moins qu'en seize ans, la consommation par tête a reculé de -0,4% par an.

Enfin, la dernière année (1994-1995) a été particulièrement critique pour les ménages, avec un recul de la consommation par tête de -15,7%. Cette aggravation dramatique de la situation s'explique par l'accélération sans précédent du processus inflationniste, sans que la grande majorité des revenus soient indexés à l'augmentation des prix à la consommation.

... qui n'épargne aucun poste budgétaire

La baisse de la consommation affecte tous les postes budgétaires. L'harmonisation des nomenclatures des différentes enquêtes permet d'isoler quatre postes : *alimentation*, *habillement*, *santé-soins personnels* et *autres dépenses*. Ce sont ces dernières, ainsi que l'*habillement* qui enregistrent les plus fortes contractions, supérieures à -52% en trente-cinq ans. Mais même les dépenses de consommation de biens de première nécessité sont touchées. Ainsi, les dépenses de *santé* chutent de -46,4% en volume et l'*alimentation* de -33,6%.

L'évolution sur les dernières années semble annoncer un phénomène de saturation. Alors que l'*alimentation* avait été relativement préservée jusqu'en 1993-1994 (avec une réduction de -17% depuis 1961, quand la consommation totale chutait de -34,1%), les ménages ont été contraints de réduire dramatiquement leur consommation alimentaire en 1994-1995, à un rythme beaucoup plus rapide que les autres postes. En effet, sur un an, la consommation alimentaire a reculé de 18,8%, alors que le reste de la consommation n'était amputé « que » de -13,3%. Cela pourrait signifier que la consommation non alimentaire a atteint un seuil incompressible, et que les ménages sont acculés à porter leur effort sur l'*alimentation*.

La conjonction de la faible élasticité-revenu des dépenses alimentaires et d'une évolution défavorable des prix des denrées alimentaires, conduit les ménages à consacrer une part de plus en plus importante à l'alimentation. Si le coefficient budgétaire alimentaire ne dépassait pas 38% en 1961, il accapare près de la moitié des dépenses en 1995.

Notons, pour conclure sur ce thème, que contrairement au postulat de nombreuses analyses économiques, il est très difficile de survivre en ville sans consacrer une certaine part de son budget à des postes autres que l'alimentation. Que ce soit dans la situation actuelle ou dans une perspective encore plus dramatique, les ménages consacraient toujours une part de leur budget à des dépenses non alimentaires (habillement, chauffage, santé). Ce n'est qu'à un niveau extrême, proche du minimum vital, que les dépenses ne seraient plus consacrées qu'à l'alimentation.

Figure 7 – Coefficients budgétaires et indices des prix à la consommation entre 1961 et 1995
(base 100 : 1961)

	1961		1968-1969		1977-1978		1993-1994		1994-1995	
Postes budgétaires	Coef. budg.	Prix	Coef. budg.	Prix	Coef. budg.	Prix	Coef. budg.	Prix	Coef. budg.	Prix
Alimentation	37,8	100	39,1	116,4	47,6	227,3	50,0	2 188,5	47,3	3 574,3
Habillement	9,5	100	4,9	117,6	6,2	214,2	6,3	1 832,5	6,4	2 822,9
Santé, soins personnels	4,5	100	4,0	120,5	4,8	219,5	2,5	2 102,8	4,2	3 309,0
Autres	48,2	100	52,0		41,4		41,2		42,1	
Consommation totale	100	100	100	115,5	100	211,2	100	2 081,0	100	3 420,6

Y compris autoconsommation et loyers imputés.

Sources : Diverses enquêtes, INSRE, BDE, Instat, Madio, nos propres calculs.

La question alimentaire

Dans ce contexte d'appauvrissement généralisé, la question alimentaire mérite une attention particulière. En effet, d'une part les ménages consacrent à l'alimentation la plus grande part de leurs dépenses. D'autre part, la ration alimentaire de la population conditionne fortement l'état de santé des individus, qui lui-même est un facteur primordial de la croissance à long terme du pays. Les travaux économiques récents liés à la problématique de la croissance endogène ont montré l'importance de la santé sur la productivité du travail. Par ailleurs, l'homogénéité et la faible diversification des produits alimentaires au cours du temps limitent les problèmes méthodologiques de calcul des volumes consommés.

Un repli sur les produits de première nécessité.

Si globalement la consommation alimentaire a régressé de -32,4% en volume, on observe de gros écarts suivant le type de produits. Comme on pouvait s'y attendre, les ménages ont dû sacrifier en priorité les aliments les plus onéreux, et jugés non essentiels, pour se rabattre sur les produits de première nécessité. En conséquence, les produits d'*épicerie*, les *boissons* et les *viandes-poissons* ont payé le plus lourd tribut à la contraction des revenus des ménages. La consommation de *viandes-poissons* et l'achat de *boissons* ont été divisés par deux, tandis que les dépenses des produits d'*épicerie* ne représentent plus qu'un cinquième de celles de 1961. Les *fruits*, les *légumes* et les articles de *crémèrie* enregistrent des baisses de l'ordre de -30% à -40% sur la même période. Enfin, les *céréales*, *farineux* et *légumineuses* sont les produits qui résistent le mieux, malgré une réduction en volume d'environ -10% en trente-cinq ans.

Figure 8 – Évolution de la consommation alimentaire par tête en 1961 et 1995
(en francs constants de 1995)

	1961	1968-1969	1977-1978	1993-1994	1994-1995
Farineux (Fmg 1995)	192 847	159 504	157 703	183 002	172 734
(Évolution depuis 1961, en %)		-17,3 %	-18,2 %	-5,1 %	-10,4 %
Légumes (Fmg 1995)	59 770	52 399	54 410	48 275	35 760
(Évolution depuis 1961, en %)		-12,3 %	-9,0 %	-19,2 %	-40,2 %
Fruits (Fmg 1995)	13 407	10 787	10 735	13 045	9 101
(Évolution depuis 1961, en %)		-19,5 %	-19,9 %	-2,7 %	-32,1 %
Viandes (Fmg 1995)	183 304	173 980	118 464	93 045	90 111
(Évolution depuis 1961, en %)		-5,1 %	-35,4 %	-49,2 %	-50,8 %
Crémerie (Fmg 1995)	41 956	34 205	34 607	47 113	30 456
(Évolution depuis 1961, en %)		-18,5 %	-17,5 %	+12,3 %	-27,4 %
Épicerie (Fmg 1995)	72 144	40 186	32 113	30 260	15 417
(Évolution depuis 1961, en %)		-44,3 %	-55,5 %	-58,1 %	-78,6 %
Boissons (Fmg 1995)	7 691	13 672	17 866	19 708	3 755
(Évolution depuis 1961, en %)		+77,8 %	+132,3 %	+156,3 %	-51,2 %
Restaurant (Fmg 1995)	6 890	24 330	50 540	9 522	15 138
(Évolution depuis 1961, en %)		+253,1 %	+633,5 %	+38,2 %	+119,7 %
Total alimentation (Fmg 1995)	560 929	507 895	460 617	435 650	380 023
(Évolution depuis 1961, en %)		-9,1 %	-17,9 %	-17,2 %	-32,3 %

Y compris autoconsommation.

Sources : Diverses enquêtes, INSRE, BDE, Instat, Madio, nos propres calculs.

La consommation de riz passe de 135 à 107 kilos en trente-cinq ans

Pour affiner le diagnostic, il est possible, à partir des enquêtes et pour un certain nombre de produits clés, d'estimer les quantités consommées en kilogrammes. C'est la consommation de viande qui est la plus durement touchée, avec des baisses allant de -60 % à -80 % suivant le type. Ainsi, chaque Tananarivien mangeait en moyenne 19 kilos de viande de bœuf et 9 kilos de viande de porc par an en 1961. En 1995, ils doivent se contenter de 8 kilos de bœuf et 2 kilos de porc. Pour le sucre, la consommation a été divisée par deux, et pour le pain elle n'est plus que de 7 kilos en 1995 contre 12 kilos en 1961.

La consommation de riz, produit symbolique s'il en est à Madagascar, et plus encore sur les Hauts Plateaux, a elle aussi été affectée, avec un recul de -21 %. De 135 kilos en 1961, on est passé à 107 kilos par personne et par an en 1995. Donc, non seulement la quantité consommée a baissé, mais la composition des plats s'est aussi dégradée. Si en 1961, les habitants de la capitale disposaient de 370 grammes de riz par jour qu'ils pouvaient accompagner de 85 grammes de viande, en 1995 ils ne mangent plus que 295 grammes de riz assortis d'à peine 30 grammes de viande.

Figure 9 – Consommation annuelle par tête de quelques PPN alimentaires entre 1961 et 1995 (en kilos)

	1961	1977-1978	1993-1994	1995	Baisse 1961 1995 (%)
Riz	135,4	112,4	113,4	107,3	-20,8 %
Pain	11,9	7,7	19,0	6,9	-42,2 %
Viande de bœuf	18,9	13,8	10,4	8,0	-57,8 %
Viande de porc	8,7	5,2	3,2	2,1	-75,8 %
Viande d'abats	3,2	1,8	2,6	1,0	-68,6 %
Sucre	8,6	5,4	6,1	4,1	-52,2 %

Y compris autoconsommation. Les quantités consommées en 1968 ne sont pas disponibles.

Sources : Diverses enquêtes, INSRE, BDE, Instat, Madio, nos propres calculs.

Ces quantités consommées peuvent être transformées en calories, afin d'estimer la ration énergétique de la diète des Tananariviens. Globalement, les six produits identifiés précédemment assuraient en 1961 une ration journalière de 1 713 calories par personne. En 1995, celle-ci n'est plus que de 1 217 calories par jour et par personne, soit une baisse de -29%. De plus, la diète s'est appauvrie, puisque le riz représente aujourd'hui 87% de l'ensemble des calories générées par ces six produits de base, contre moins de 78% en 1961.

Il ne fait donc aucun doute que le bilan alimentaire s'est profondément dégradé, aussi bien en quantité qu'en qualité, et qu'il a atteint aujourd'hui un niveau critique. L'apport calorique moyen (par jour et par personne), tous produits confondus, est de 1 661 calories en 1995, alors qu'il atteignait 1 978 calories un an auparavant. De plus, 75% des Tananariviens ont une consommation énergétique inférieure au seuil de 2 100 calories, établi comme norme internationale permettant de satisfaire les besoins énergétiques nécessaires à une vie « saine ».

Pour apprécier les carences et la dégradation de la diète des Tananariviens, il conviendrait d'établir un bilan nutritionnel plus complet, dépassant la seule ration énergétique (apports en vitamines, sels minéraux, calcium, répartition entre protides, lipides et glucides, etc.). À ce niveau d'analyse, il convient de mentionner la chute dramatique de la consommation en protéines d'origine animale.

L'analyse des coefficients budgétaires montre un effet de substitution massif des *viandes et poissons*, dont la part dans le budget alimentaire passe de 40,1% à 24,2%, au profit des *farineux, féculents et tubercules*, qui augmentent de 28,4% à 46,4%. Ces deux postes représentent à eux seuls environ 70% de l'ensemble des dépenses d'alimentation sur toute la période.

Il convient de noter que la baisse en volume de la consommation des *viandes, poissons* a été atténuée par la relativement bonne tenue des prix, qui augmentent

Figure 10 – Valeur calorique de la ration journalière de quelques produits alimentaires (1961-1995)

	1961	1977-1978	1993-1994	1995	Variation 1961-1995
Riz	1 335,4	1 108,6	1 118,5	1 058,3	-20,7 %
Pain	80,1	51,7	127,5	46,3	-42,2 %
Viande de bœuf	112,8	82,0	61,8	47,6	-57,8 %
Viande de porc	89,5	53,6	33,0	21,6	-75,8 %
Viande d'abats	12,5	7,1	10,2	3,9	-68,6 %
Sucre	82,5	51,9	58,7	39,4	-52,2 %
Total (6 produits)	1 713	1 355	1 410	1 217	-28,9 %

Y compris autoconsommation. Les quantités consommées en 1968 ne sont pas disponibles.
Sources : Diverses enquêtes, INSRE, BDE, Instat, Madio, nos propres calculs.

Figure 11 – Coefficients budgétaires alimentaires et indices des prix à la consommation entre 1961 et 1995 (base 100 : 1961)

	1961		1968-1969		1977-1978		1993-1994		1994-1995	
	Coef. budg.	Prix	Coef. budg.	Prix	Coef. budg.	Prix	Coef. budg.	Prix	Coef. budg.	Prix
Postes budgétaires										
Farineux	28,4	100	32,4	145,8	30,1	242,0	41,3	2 621,2	46,4	4 333,6
Légumes	9,3	100	8,2	105,8	9,5	208,4	9,6	2 118,3	9,6	4 071,8
Fruits	4,1	100	3,2	101,2	3,5	198,2	3,7	1 531,9	2,4	2 057,0
Viandes	40,1	100	37,2	102,9	32,3	232,5	22,9	1 915,9	24,2	2 913,5
Crémierie	8,0	100	6,8	110,6	7,6	216,4	10,7	2 104,8	8,2	3 345,8
Épicerie	7,9	100	5,5	133,1	4,0	211,5	5,6	2 851,6	4,1	5 838,0
Boissons	1,1	100	2,3	120,3	3,6	258,9	3,8	2 239,4	1,0	4 421,8
Restaurant	1,1	100	4,4	121,6	9,4	224,2	2,4	2 610,4	4,1	4 093,3
Consommation totale	100	100	100	116,4	100	227,3	100	2 188,5	100	3 574,3

Y compris autoconsommation et loyers imputés.

Sources : Diverses enquêtes, INSRE, BDE, INSTAT, MADIO, nos propres calculs.

relativement moins vite que les autres produits alimentaires sur longue période. En effet, le prix de la viande n'a été multiplié « que » par 29,1 en trente-cinq ans contre 35,7 pour l'ensemble de l'« alimentation ». Un rattrapage des prix de la viande sur les autres produits aurait un effet catastrophique sur la consommation de viande. Quant aux *farineux, féculents et tubercules*, ils ont enregistré une augmentation de leur coefficient budgétaire plus rapide en valeur qu'en volume, à cause d'une croissance des prix supérieure à la moyenne. Celle-ci pourrait traduire un problème d'offre (production et approvisionnement) de ces produits.

Enfin, les produits d'*épicerie* ont été doublement affectés par la baisse des revenus (alors qu'ils ont une forte élasticité-revenu) et une croissance rapide de leurs prix.

Niveau de vie et différenciations sociales

Une double régression : chute des niveaux de vie et accroissement des inégalités

Sur longue période, ce sont les *ménages informels* qui ont payé le plus lourd tribut à la dynamique récessive des niveaux de vie. En moyenne, leur consommation a été réduite de plus de -45,9%, contre -37,9% pour les *ménages inactifs/chômeurs* et -37,3% pour les *ménages formels*. En fait, il convient de distinguer plusieurs sous-périodes, caractéristiques des grandes orientations de développement économique :

- sous la première République et dans la première phase de la seconde République (avant le virage libéral), la situation est plutôt défavorable aux *ménages informels*;

- ensuite, ce sont au contraire les *ménages formels* qui subissent les plus lourdes pertes. L'ajustement se fait au détriment des salariés, qui perdent une partie plus importante de leur pouvoir d'achat.

Ce double tempo est compatible avec les différentes politiques économiques mises en œuvre depuis l'indépendance. Lors de la première République, et dans la lignée de la période coloniale, l'élite salariale jouissait d'un statut privilégié qui se justifiait par l'idée en vogue à l'époque, selon laquelle les secteurs non salariaux, jugés archaïques, seraient progressivement absorbés par le processus de modernisation escompté. Ce biais en faveur de salariés a sans doute été encore accentué lors de la mise en place du socialisme malgache de la « première » seconde République, avec la phase de nationalisation et mainmise de l'État sur l'économie du pays. À l'instar de nombreux pays africains, les salariés, notamment les fonctionnaires et les employés des entreprises publiques, percevaient des rémunérations (salaires directs et avantages divers) largement supérieurs aux prix du marché.

Par contre, la seconde période, qui couvre aussi bien l'après-« investissement à outrance » de la seconde République que la troisième République, se caractérise par une politique de répression salariale. Asphyxié financièrement, l'État malgache a cherché à résoudre la contrainte budgétaire par les moyens qui lui étaient les plus faciles à mettre en œuvre. L'attention a été plus portée sur la compression des

dépenses (investissements publics, dépenses de fonctionnement, puis dépenses de salaires) que sur l'augmentation des recettes. Cette stratégie, accompagnée de dévaluation à répétition a conduit à la dépression prolongée que l'on connaît.

La politique salariale restrictive, qui a touché aussi bien le secteur public que le secteur privé, à travers la gestion du salaire minimum, a conduit à une désindexation des salaires sur les prix, alors que, parallèlement, les non-salariés conservaient une certaine marge de manœuvre pour augmenter leurs prix, dans ce contexte de libéralisation. La dynamique migratoire modérée, limitant l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre, conjuguée à un processus de substitution de la consommation en faveur du secteur informel suite à la contraction des revenus des ménages, a limité la chute des revenus informels.

Figure 12 – Évolution de la consommation par tête par secteur institutionnel entre 1961 et 1995 (en francs constants 1995)

	1961	1968-1969	1977-1978	1993-1994	1994-1995
Formel (Fmg 1995) (Évolution depuis 1961)	1 521 744	1 388 991 -8,7 %	1 161 891 -23,7 %	1 077 402 -29,2 %	954 312 -37,3 %
Informel (Fmg 1995) (Évolution depuis 1961)	1 073 952	881 656 -17,9 %	656 932 -38,8 %	780 271* -27,4 %	581 021 -45,9 %
Inactifs/chômeurs (Fmg 1995) (Évolution depuis 1961)	1 369 561	1 489 995 +8,8 %	885 302 -35,4 %	964 944 -29,5 %	850 349 -37,9 %

* L'augmentation de 18,8% de la consommation des « ménages informels » entre 1977-1978 et 1993-1994 est assez improbable. Il convient de considérer ce chiffre avec circonspection.

Y compris autoconsommation et loyers imputés. Les « ménages formels » sont composés des ménages salariés et des professions libérales.

Source : Diverses enquêtes, INSRE, BDE, Instat, Madio, nos propres calculs.

Cette interprétation est confortée par l'analyse de la consommation par catégories socioprofessionnelles (CSP) chez les salariés. Non seulement la première République a favorisé les salariés au détriment des non-salariés, mais elle a aussi encouragé un élargissement de la hiérarchie salariale. En effet, les cadres ont vu leur consommation croître de +30% entre 1961 et 1968, tandis que les salariés moins qualifiés (employés, ouvriers, manœuvres) ont dû se contenter d'une stagnation de leur niveau de consommation. Par contre et toujours dans cet environnement « pro-salariés », la « première » seconde République se montre plus égalitaire, même si les CSP les moins riches sont aussi celles qui subissent la plus forte contraction de leur niveau de vie.

La période d'ajustement, commencée au début des années quatre-vingt, s'avère plus progressive et va dans le sens de la réduction des inégalités entre les ménages. D'une part, nous l'avons vu, les salariés qui se trouvent au sommet de la pyramide sociale sont plus touchés que les autres dans leur pouvoir d'achat. D'autre part, les disparités salariales s'atténuent. Ainsi, la chute de la consommation par tête diminue progressivement, des cadres supérieurs (-36,3%) aux manœuvres (-9,1%), entre 1978 et 1995. Mais il s'agit en fait d'un nivellement par le bas.

Finalement, sur l'ensemble de la période 1961-1995, les écarts entre les *ménages formels* et les *ménages informels* se sont creusés. Les premiers, qui occupaient déjà une position privilégiée à l'indépendance, avec une consommation par tête supérieure de 42% à celle des seconds, sont encore plus favorisés (en termes relatifs, puisque leur consommation a chuté fortement) aujourd'hui, puisque la différence est de +64,2% en 1995. Et ce malgré le repli enregistré depuis le début des années quatre-vingt, l'enquête de 1977-1978 faisant état d'un avantage au bénéfice des *ménages formels* de près de 77%.

Donc, contrairement à une idée reçue, ce n'est pas la seule classe moyenne qui a été laminée depuis l'indépendance, mais l'ensemble des ménages, en commençant par les plus pauvres. Le sentiment de disparition de la classe moyenne s'explique par le fait que, d'une part, l'écart entre celle-ci et les élites nationales s'est sans doute accru³ et, d'autre part, qu'en niveau, leur standard de vie s'est éloigné des standards occidentaux.

D'ailleurs, la dynamique des prix à la consommation sur longue période conforte l'évolution régressive de la distribution de la consommation. Les plus pauvres ont été les plus affectés par la récession. En effet, depuis l'indépendance, la croissance des prix à la consommation des biens de première nécessité, dont le poids dans le panier de consommation des plus pauvres est le plus élevé, a été plus rapide que celle de l'indice général. En trente-cinq ans, les prix des PPN et l'IPC ont été multipliés respectivement par 51,6 et 42,6, la palme revenant aux prix du riz, qui ont été multipliés par 60.

Bien sûr, l'inflation différentielle n'est qu'un indicateur biaisé de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages dans la mesure où il ne tient pas compte de la possible évolution divergente des revenus nominaux entre catégories de ménages. Elle n'en reste pas moins compatible avec les résultats observés pour les consommations en volume.

3 Il faut noter que les enquêtes statistiques, portant de plus sur des échantillons aussi faibles (de 400 à 2 500 ménages), ne permettent pas de traiter de façon satisfaisante des problèmes d'inégalités sociales. En effet, les queues de distribution sont sous-représentées dans les échantillons. C'est vrai en bas de l'échelle, dans la mesure où les populations marginales sans domicile fixe sont exclues *de facto* du champ des enquêtes, mais aussi en haut de l'échelle sociale, où la frange la plus riche de la population est trop peu nombreuse pour être bien représentée dans les enquêtes. Cela pose un véritable problème, car les signes les plus visibles de l'inégalité sociale, qui conditionnent souvent les réactions les plus marquées des populations à cette inégalité, sont donnés par ces deux couches sociales (luxue insolent d'un côté et extrême pauvreté de l'autre).

Figure 13 – Évolution de la consommation par tête des ménages salariés entre 1961 et 1995
(en francs constants de 1995)

	1961	1968-1969	1977-1978	1994-1995
Cadre supérieur (Fmg 1995) (Évolution depuis 1961, en %)	3 146 972	4 019 711 +27,7 %	3 125 866 -1,0 %	1 992 080 -36,9 %
Cadre moyen (Fmg 1995) (Évolution depuis 1961, en %)	2 047 670	2 615 561 +27,7 %	2 018 031 -1,3 %	1 438 251 -29,7 %
Employés (Fmg 1995) (Évolution depuis 1961, en %)	1 598 595	1 504 646 -5,9 %	1 042 635 -34,8 %	760 944 -52,4 %
Ouvriers (Fmg 1995) (Évolution depuis 1961, en %)	1 139 232	1 127 644 +1,0 %	798 001 -30,0 %	576 673 -49,4 %
Manceuvres (Fmg 1995) (Évolution depuis 1961, en %)	825 817	776 272 -6,0 %	535 086 -35,2 %	489 310 -40,8 %

Y compris autoconsommation et loyers imputés.

Sources : Diverses enquêtes, INSRE, BDE, Instat, Madio, nos propres calculs.

Les stratégies d'adaptation des ménages face à la crise, ou comment chasser les dinosaures avec un lance-pierres

Face à une dégradation aussi importante et surtout aussi continue des conditions de vie, on peut s'interroger sur la nature des réponses adoptées par les ménages pour tenter d'en limiter les effets. Potentiellement, les ménages peuvent agir à deux niveaux : chercher des sources complémentaires de revenus (essentiellement à travers une modification de l'offre de travail), changer leurs modes de consommation en optimisant leurs dépenses (modification de la demande de produits), ce qui peut conduire à une remise en question de leurs systèmes de préférences. Les données dont nous disposons montrent que les deux stratégies ont été mises en œuvre.

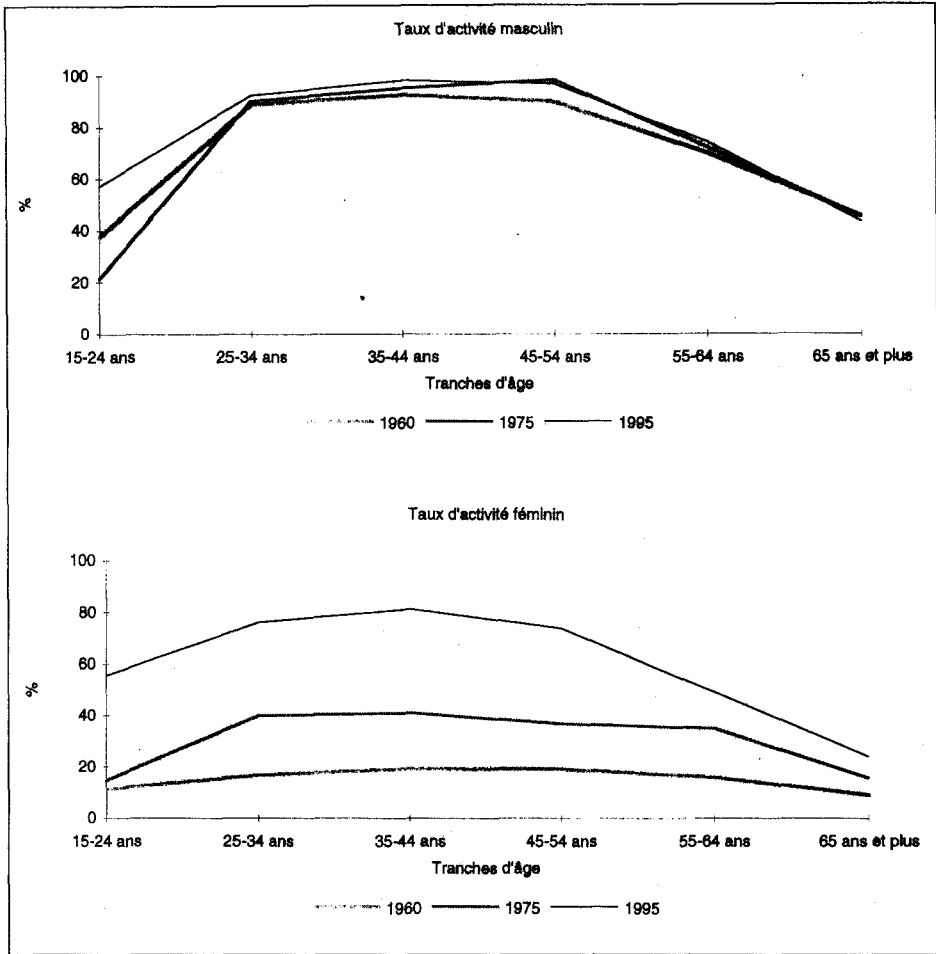
La formidable poussée des taux d'activités

En période de crise, surtout lorsqu'elle est aussi durable qu'à Madagascar, les ménages se voient contraints d'opérer des choix en matière d'offre de travail de leurs membres. Face à la contraction des revenus du travail, les ménages sont conduits à restructurer leur « combinaison productive » pour assurer la reproduction de l'unité domestique. La mobilisation de la main-d'œuvre des ménages peut être approchée par la mesure des taux d'activité.

En trente-cinq ans, le taux d'activité dans la capitale enregistre un véritable bond en avant. Il est passé de 41,2 % en 1960 à 60,5 % en 1995⁴. Il s'agit d'un

4 En fait, les recensements de 1960 et 1975 sous-estiment le véritable taux d'activité, dans la mesure où ils incluent parmi les inactifs les chômeurs et les actifs occupés non rémunérés (aides familiaux, etc.), contrairement aux normes internationales actuellement en vigueur. Nous avons donc adopté leur définition de l'activité, à des fins de comparaisons (fig. 8), même si les véritables taux d'activité sont supérieurs, notamment en 1995.

Figure 14 – Taux d'activité par sexe et par âge entre 1960 et 1995 (base comparable)



Sources : Diverses enquêtes, INSRE, BDE, Instat, Madio, nos propres calculs.

phénomène massif et continu, qu'on observe pour toutes les tranches d'âge. Il est d'autant plus remarquable que deux facteurs structurels exercent une pression à la baisse sur les taux d'activité :

- d'une part, le poids relatif des classes d'âge les plus jeunes (15-24 ans), dont les taux d'activité sont plus faibles, augmente légèrement avec la croissance démographique;
- d'autre part, l'augmentation des taux de scolarisation et l'allongement de la durée des études devrait retarder l'entrée sur le marché du travail.

Encore convient-il de noter que, du fait de la définition adoptée pour les actifs en 1960 et 1975, et donc en 1995 à des fins de comparaison, on sous-estime l'aug-

mentation des taux d'activité, dans la mesure où il y a tout lieu de penser que la proportion des chômeurs et des aides familiaux a gonflé avec la crise.

En fait, une analyse plus détaillée montre que l'insertion croissante sur le marché du travail s'explique essentiellement par la mise au travail des femmes. Alors que le taux d'activité des hommes est resté constant depuis l'indépendance, avec 68,5% en 1960 à 69,1% en 1995, celui des femmes passe de 15% à 53,1%. Il atteint même 65,9% si l'on suit la définition internationale de l'activité (et 79,6% chez les hommes). Le travail des femmes devient la norme, puisqu'aujourd'hui, près de deux femmes sur trois sont actives.

Si, en 1960, la division sexuelle du travail (les femmes dans la sphère non marchande, les hommes dans la sphère marchande) était une réalité, en 1995, l'exercice d'un emploi est incontournable pour une majorité de femmes, à l'instar de ce qui a toujours été observé chez les hommes. Cela ne signifie bien sûr pas que les travaux domestiques soient plus équitablement répartis, puisque la « double journée » des femmes reste une réalité tangible. Alors que les hommes ne consacrent que six heures aux travaux domestiques (tâches ménagères, portage d'eau, garde-malade, auto-construction, etc.), les femmes y passent plus de vingt-deux heures. Même lorsqu'elles sont actives, elles sont accaparées par les tâches domestiques, à raison de vingt heures hebdomadaires, sans que leur charge de travail soit très inférieure à celle des hommes (respectivement 39 et 44 heures par semaine).

La figure 14 montre que la montée en puissance du travail féminin n'épargne aucune classe d'âge, même si elle est moins forte chez les plus âgées d'entre elles (au-delà de 65 ans). Ainsi, dans la cohorte de celles qui avaient entre 15 et 24 ans en 1960, et qui ont donc aujourd'hui entre 50 et 59 ans, elles n'étaient que 10% à être employées en 1960, mais près de 55% aujourd'hui.

Il n'est bien sûr pas possible d'attribuer la croissance des taux d'activité, notamment chez les femmes, au seul effet de la récession économique. En effet, l'augmentation des taux de scolarisation, qui fait de l'insertion sur le marché du travail une trajectoire de plus en plus naturelle, joue aussi en faveur de ce changement culturel. Mais il est clair que dans le cas malgache, la mobilisation de la main-d'œuvre secondaire en temps de crise est le facteur prépondérant.

La pluriactivité est aussi un moyen de pallier la faiblesse et la baisse des revenus obtenus dans l'emploi principal. Il n'est malheureusement pas possible de quantifier son évolution au cours du temps, faute de données rétrospectives. Mais les résultats de 1995 montrent que l'ampleur du phénomène est beaucoup plus limitée qu'on ne l'a longtemps cru. À cette date, moins de 10% des actifs occupés exerçaient simultanément plusieurs emplois, avec un pic à 13% chez les fonctionnaires. En fait, les opportunités d'emplois secondaires sont faibles, et ce d'autant plus qu'une grande partie de ceux qui exercent dans le secteur informel sont en situation de sous-emploi invisible et sont obligés d'allonger au maximum leurs horaires pour accroître leurs revenus.

La mobilisation des réseaux de solidarité entre ménages pour capter des ressources supplémentaires en dehors des revenus du travail est aussi une stratégie qui peut être mise en œuvre par certains ménages en situation critique. Récemment, certains auteurs ont souligné l'importance des transferts inter-ménages comme mode de régulation socioéconomique en Afrique. En particulier,

on a pu avancer que c'est grâce à ce système généralisé de redistribution des revenus et des rentes que le continent a réussi à éviter nombre d'explosions sociales, qu'auraient dû engendrer des périodes de récession aussi prolongées.

Compte tenu de la relative nouveauté de ce centre d'intérêt, il n'existe pas de sources permettant la comparaison du poids des transferts au cours du temps. Par contre, les données collectées par Madio en 1995 permettent de faire le point sur cette thématique. En premier lieu, plus de la moitié des ménages n'est intégré dans aucun réseau de redistribution. Cette forme « d'individualisme » est une spécificité malgache en regard des standards africains en la matière. Ainsi, en 1993, 90 % des ménages de Yaoundé étaient donateurs ou récipiendaires de transferts monétaires.

En second lieu, le montant moyen des transferts nets est extrêmement faible, puisqu'il est inférieur à 1 % du revenu primaire d'activité, et presque nul pour les plus pauvres. À Madagascar, ces transferts ont un pouvoir redistributif régressif, puisqu'ils bénéficient d'abord aux plus riches, les seuls capables d'envoyer leurs proches à l'étranger. En 1995, le quartile le plus riche des ménages de la capitale a ainsi perçu 1,3 milliard de francs malgaches de transferts nets (essentiellement en provenance de l'extérieur), alors que le montant correspondant atteignait à peine 35 millions de francs malgaches pour le quartile le plus pauvre.

Enfin, la migration constitue aussi une réponse possible. Mais dans le cas malgache, les opportunités sont limitées. D'un côté, les migrations de retour vers les zones rurales n'ont pas vu le jour car les campagnes ont, elles aussi, été affectées par la récession, et elles restent encore aujourd'hui dans une situation défavorable par rapport aux villes. De l'autre, les migrations internationales sont particulièrement difficiles compte tenu de la situation géographique du pays et, de ce fait, sont surtout mises en œuvre par les catégories sociales les plus aisées.

Les modifications des comportements de consommation

Parallèlement à cette stratégie de mise au travail généralisée, les ménages ont aussi cherché à modifier leurs comportements de consommation pour atténuer l'impact de la baisse des revenus. Mais ici aussi, leur marge de manœuvre est extrêmement réduite. La modification des comportements de demande se caractérise par des stratégies de substitution entre les lieux d'achat et entre les produits.

Les substitutions de produits sont des phénomènes complexes, qui sont régis par des arbitrages purement économiques (prix/quantités), mais qui sont aussi largement conditionnés par des déterminants historiques et culturels (logiques d'imitation, valeur symbolique, etc.). Le riz constitue à Madagascar un cas d'école. Nous avons déjà noté qu'un transfert massif s'est opéré sur longue période en faveur des *céréales* au détriment des *viandes*, malgré la croissance deux fois plus rapide de leurs prix. Cependant, ces produits sont loin d'être équivalents, et il est difficile de considérer qu'il s'agit d'une véritable substitution.

La comparaison des consommations de riz et de pain (deux substituts potentiels en céréales) est plus pertinente. Elle montre clairement que leur évolution différentielle ne traduit pas seulement les changements de prix relatifs. En effet, la consommation de riz a baissé de 21 % et celle du pain de 42 %, alors que dans le

même temps, les prix du riz ont été multipliés par 62 tandis que ceux du pain ne l'ont été que par 59. Deux facteurs peuvent expliquer ce résultat paradoxal :

- d'une part, les Malgaches restent profondément attachés à leurs traditions où le riz joue un rôle fondamental;
- d'autre part, malgré la dynamique défavorable des prix du riz, ce dernier représente encore aujourd'hui la calorie la moins chère. Ainsi en 1995, un apport de 1 000 calories en riz coûtait 431 francs malgaches, tandis qu'il fallait dépenser 958 francs malgaches pour obtenir la même quantité énergétique à partir du pain, 805 francs malgaches avec du sucre et plus de 2 100 francs malgaches en achetant de la viande.

Dans le cas de l'arbitrage entre viande de bœuf et viande de porc, l'évolution des prix relatifs joue dans le « bon sens ». La chute de la consommation a été plus importante pour le porc que pour le bœuf (respectivement -76 % et -58 %), conformément à l'augmentation de leurs prix respectifs (multipliés par 33 pour le bœuf et par 40 pour le porc), entre 1961 et 1995. Si le prix de la calorie en bœuf était supérieur à celui de la calorie en porc en début de période (respectivement 64,5 et 53,2 francs malgaches pour 1 000 calories), il est équivalent aujourd'hui (respectivement 2 108,3 et 2 104,8 francs malgaches). Mais le kilogramme de bœuf reste moins cher que celui du porc.

En dehors de ces deux types de produits essentiels (le riz et la viande), il convient de mentionner le cas intéressant de certains légumes. Ainsi, les haricots secs et les pommes de terre voient leur consommation croître depuis 1961 (respectivement +60 % et +10 %). Cette augmentation se fait au détriment des autres légumes (légumes verts notamment) et surtout des viandes, dont il constitue un substitut partiel, parce que riche en protéines. En effet, si le prix des haricots secs a augmenté à peu près aussi vite que la viande de porc, le prix de la calorie qu'ils génèrent reste encore très bon marché (693 francs malgaches pour 1 000 calories, contre 1 330 francs malgaches pour les pommes de terre, plus de 2 000 francs malgaches pour la viande, 4 531 francs malgaches pour les carottes, et 9 785 francs malgaches pour le chou).

Les substitutions de lieux d'achat sont impossibles à quantifier sur longue période, faute de données. Par contre, les travaux de Madio donnent quelques éléments d'interprétation dans ce domaine au cours des années les plus récentes. En effet, les ménages de la capitale ont été interrogés sur leurs principaux modes d'ajustement de la consommation, entre mai 1994, date de la mise en place du flottement du franc malgache, et mai 1995, date de l'enquête. Les ménages se sont montrés sensibles au niveau des prix. Cette période se caractérise par une accélération historique de l'inflation, qui atteint en glissement annuel plus de 60 %.

Près de 15 % des ménages ont changé de lieu d'achat, en s'adressant à des fournisseurs meilleur marché. Mais les possibilités de substitution sont aujourd'hui très limitées, compte tenu du poids du secteur informel dans la satisfaction des besoins des ménages. Ce dernier accapare en effet plus des trois quarts de la consommation, cette part dépassant même 95 % pour l'alimentation. Il est clair que cette stratégie de repli sur le secteur informel atteint aujourd'hui ses limites, le secteur formel ne jouant plus qu'un rôle marginal, ou très localisé, dans la satisfaction des besoins des ménages.

Figure 15 – Part du secteur informel dans la consommation par type de ménages (%)

	Quartiles de consommation par tête				Total
	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile	
1. Alimentation	99,8	99,4	98,3	92,9	96,7
2. Habillement	95,3	88,7	82,7	67,7	76,5
3. Logement	86,3	76,0	69,0	59,0	67,9
4. Équipement et entretien de maison	98,9	94,3	79,7	86,2	86,7
5. Santé, soins personnels	49,0	47,1	47,5	33,8	39,5
6. Transport, communication	16,8	19,4	24,2	33,4	30,5
7. Éducation, loisirs	48,1	45,4	34,9	26,4	31,8
Total	92,2	86,3	81,3	66,8	76,5

Sans autoconsommation ni loyers imputés.

Source : Enquête 1-2-3 1995, phase 3, calculs Madio.

Figure 16 – Principaux modes d'ajustement à la baisse du pouvoir d'achat par type de ménages (%)

	Public	Privé formel	Privé informel	Chômeur, inactif	Total
1. Achat d'une quantité plus petite des mêmes produits sans changer de lieu d'achat	63,4	59,6	61,0	69,0	62,1
2. Achat de la même quantité, mais on va ailleurs, où c'est moins cher	12,1	16,3	14,7	13,9	14,5
3. On a moins d'invités à la maison	2,1	2,1	0,7	0	1,3
4. On reçoit plus de dons de la famille dans l'agglomération d'Antananarivo	0,4	1,1	0	2,0	0,6
5. On reçoit plus de dons de la famille hors de l'agglomération	0	0,4	0	3,1	0,5
6. On choisit avec plus de soins les produits qu'on achète	16,0	19,1	21,2	10,3	18,2
7. Autre	6,0	1,4	2,4	1,7	2,8
Total	100	100	100	100	100

Source : Enquête 1-2-3 1995, phase 3, calculs Madio.

Environ 20% choisissent avec plus de soin les produits à acheter, en faisant jouer la concurrence, ce qui provoque une pression à la baisse sur les prix. Finalement, 62% des ménages ont été contraints d'acheter des quantités plus petites des mêmes produits, sans changer de lieu d'achat. Les ménages les plus pauvres, privés de marge de manœuvre parce qu'ils s'adressent déjà presque exclusivement au secteur informel, sont les plus nombreux à ajuster la quantité achetée. Les autres se déplacent vers le secteur informel, où les prix sont plus faibles. C'est donc le secteur formel qui a le plus pâti de la situation : réduction de la demande globale (effet-revenu) et déplacement de la consommation vers le secteur informel (effet-substitution).

Pour la majorité donc, l'année 1995 s'est caractérisée par un amenuisement du panier de consommation, plus que par une substitution en faveur du secteur informel. En revanche, ni les stratégies plus individualistes de repli sur la famille (on accueille moins d'invités chez soi), ni le renforcement des liens de solidarité (on reçoit plus de transferts en provenance de la ville ou de la campagne) n'ont été mobilisés pour desserrer la contrainte pesant sur les budgets.

*

À l'heure du bilan, l'image brossée par l'analyse de l'évolution de la consommation des ménages sur longue période est particulièrement sombre. La chute des niveaux de vie de la population malgache dont rendent compte les chiffres officiels n'est pas un artefact engendré par la piètre qualité des comptes nationaux. L'idée selon laquelle les données macroéconomiques exagèrent l'ampleur de la récession de l'économie réelle, parce qu'elles ne prennent en compte que sa partie formelle, plus sensible à la conjoncture, idée intuitivement confortée par l'absence d'explosions sociales que chacun attendrait face à l'ampleur des chocs subis, et que seule l'existence de sources de revenus non enregistrés (dans le secteur informel notamment) aurait permis d'éviter, est une idée fautive. Les données d'enquêtes confirment que depuis l'indépendance, la consommation par tête de la population d'Antananarivo a chuté de 45%. De plus, cette baisse s'est accompagnée d'un accroissement des inégalités.

Cette dynamique récessive, sans précédent historique à l'échelle d'un pays en temps de paix, semble toucher Madagascar comme une fatalité. En effet, aucun des changements radicaux de régimes politiques (socialisme réel ou démocratie) ou de systèmes économiques (économie administrée ou économie de marché) qui se sont succédé à Madagascar depuis 1960 n'a pu enrayer ce cycle infernal.

Il convient de souligner que les tendances régressives, aussi bien de court terme que de long terme, sont insoutenables. Encore une fois, l'idée selon laquelle, puisque les Malgaches ont enduré une telle situation jusqu'aujourd'hui, il n'y a aucune raison pour que ça ne continue pas, n'est pas soutenable⁵. Les

5 Pour étayer la thèse de la plasticité des économies nationales face à un environnement économique durablement dégradé, on a pu invoquer l'analogie avec l'évolution du chômage en Europe. Il est clair que les taux de chômage actuellement enregistrés en Europe étaient inconcevables au début des années soixante. Devant une telle hypothèse, tous les observateurs de l'époque auraient anticipé des explosions sociales, qui n'ont toujours pas eu lieu. L'argument est cependant fallacieux. L'impact du chômage sur le

niveaux actuels de consommation alimentaire montrent qu'un seuil a été atteint, et qu'une grande part de la population de la capitale se trouve en situation de détresse physiologique. S'il est toujours hasardeux de vaticiner sur l'avenir des sociétés, le maintien du trend actuel ne peut conduire qu'à une rupture.

Face à un environnement durablement défavorable, les ménages ne sont pas restés inactifs. Ils ont mobilisé toutes les ressources en leur possession : généralisation de la mise au travail de la population en âge de travailler, pluriactivité, modification de leurs comportements de consommation en substituant les produits et les lieux d'achat, afin de s'approvisionner à meilleur marché.

Mais l'ingéniosité dont ont su faire preuve les Tananariviens pour tenter de s'adapter aux conditions en vigueur est restée impuissante face à l'ampleur des chocs macroéconomiques auxquels ils ont été confrontés. Dans un tel contexte, compter sur des réponses individuelles pour contrecarrer la conjoncture est aussi dérisoire que partir à la chasse aux dinosaures armés de lance-pierres. Les ménages ont donc subi de plein fouet la récession.

Pourtant, les Malgaches ne se sont pas contentés de réagir individuellement à ce qui peut apparaître comme une succession de mauvais choix de politique économique. Ils ont systématiquement sanctionné leurs dirigeants défaillants, par des mouvements politiques de contestation pacifique, que ce soit en 1972 ou plus récemment en 1991. Il faut dire cependant que ces sanctions sont arrivées sans doute trop tard, et sûrement au mauvais moment. Il est en effet symptomatique que dans les deux cas, la chute du gouvernement soit intervenue justement au moment où Madagascar connaissait ses deux phases de croissance (à la fin des années soixante et des années quatre-vingt).

Le risque actuel est de voir se généraliser dans la population un sentiment d'impuissance et de résignation. En effet, après avoir usé de tous les instruments en leur pouvoir, aussi bien politiques qu'individuels, avec l'insuccès que l'on connaît, pour redresser leurs conditions de vie, les Tananariviens pourraient être amenés à considérer la trajectoire de l'économie malgache comme une fatalité. En effet, aujourd'hui, la grande majorité de la population n'a jamais vécu rien d'autre que la récession : comment imaginer une alternative ?

Déjà affaiblis dans leurs capacités de résistance, les ménages pourraient être tentés par des comportements de repli vers des stratégies d'autosubsistance. Ce processus involutif est déjà largement amorcé dans les zones rurales [Madio, 1996]. S'il venait à se généraliser en ville, il ne pourrait conduire qu'au chaos. On peut d'ailleurs suggérer que, si Madagascar a réussi à éviter ce phénomène de désagrégation sociale jusqu'à maintenant, c'est sans doute en partie dû au fait que la réduction des niveaux de vie a affecté toutes les couches sociales, qui se sont enfoncées de concert.

La perpétuation de cette tendance involutive ne pourra éviter à Madagascar les effets destructeurs d'une telle dynamique. Cette rupture potentielle, si longtemps différée, alors que d'autres pays africains ont déjà sombré, remettrait en question

pouvoir d'achat des ménages est sans commune mesure avec ce qu'on observe dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, Madagascar constituant à un cas extrême. De plus, il convient de tenir compte non seulement de l'évolution, mais aussi du niveau atteint.

les possibilités de développement pour de nombreuses années. Ainsi et à titre d'exemple, la remise en question de l'impressionnant effort de scolarisation depuis l'indépendance, que nous avons mis en évidence, compromettrait inéluctablement les chances d'une croissance durable. Or des symptômes alarmants de crise du système éducatif ont déjà pu être constatés [Roubaud, 1995].

Pourtant, le pays se trouve encore, miraculeusement, dans des conditions favorables pour amorcer un processus de récupération économique. Nous avons déjà mentionné le niveau de formation de la main-d'œuvre, sans commune mesure avec le niveau de développement du pays. Mais il faut aussi mentionner le surprenant dynamisme récent de l'offre productive [Naudet, Razafindrakoto, 1996]. Encore convient-il de comprendre qu'une stratégie de développement tiré par les exportations n'a aucune chance de réussir si elle se traduit par une contraction sans fin du marché intérieur.

BIBLIOGRAPHIE

- Madio [1996], *L'État des campagnes malgaches en 1995 : principaux résultats des observatoires ruraux*, Antananarivo, 62 p.
- NAUDET J.-D. [1996], « Les petites entreprises à Madagascar : le *missing middle* retrouvé », *Économie de Madagascar*, 1 : 70-99.
- RAZAFINDRAKOTO M. [1996], « La dynamique du secteur industriel sur longue période : 1966-1994, ou comment se perdre en une décennie », *Économie de Madagascar*, 1 : 41-69.
- ROUBAUD F. [1995], *L'Emploi et les Conditions d'activité de la population malgache en 1993*, Antananarivo, Instat, 25 p.

Que sont les greniers à riz devenus ? (Madagascar)

*Isabelle Droy **

À Madagascar, l'État se désengage du secteur rizicole depuis plus d'une décennie. La libéralisation du commerce de paddy a pour objectif l'augmentation des prix réels payés au producteur, favorisant donc une relance de l'offre. Parallèlement, la réhabilitation d'une partie des infrastructures hydroagricoles est engagée avec pour objectif le transfert de gérance de ces périmètres de l'État vers les usagers regroupés en associations. Les grandes sociétés d'encadrement ont été dissoutes (Somalac au lac Alaotra) ou sont en instance de privatisation (Fifabe à Marovoay).

Pourquoi, parmi les grands périmètres irrigués, s'intéresser plus particulièrement au lac Alaotra et aux plaines de Marovoay ? D'abord, parce que ces deux zones sont considérées depuis des décennies comme les « greniers à riz » du pays : actuellement environ un tiers de la production commercialisée provient de ces deux régions. Ensuite, parce que l'intervention de l'État a commencé sous la colonisation et s'est perpétuée sous la première République, avec des résultats économiques tangibles. Ce n'est que sous la seconde République que les nouvelles formes de l'intervention publique ont abouti à une dégradation générale des infrastructures de ces périmètres, nécessitant une réhabilitation coûteuse engagée à partir du milieu des années quatre-vingt.

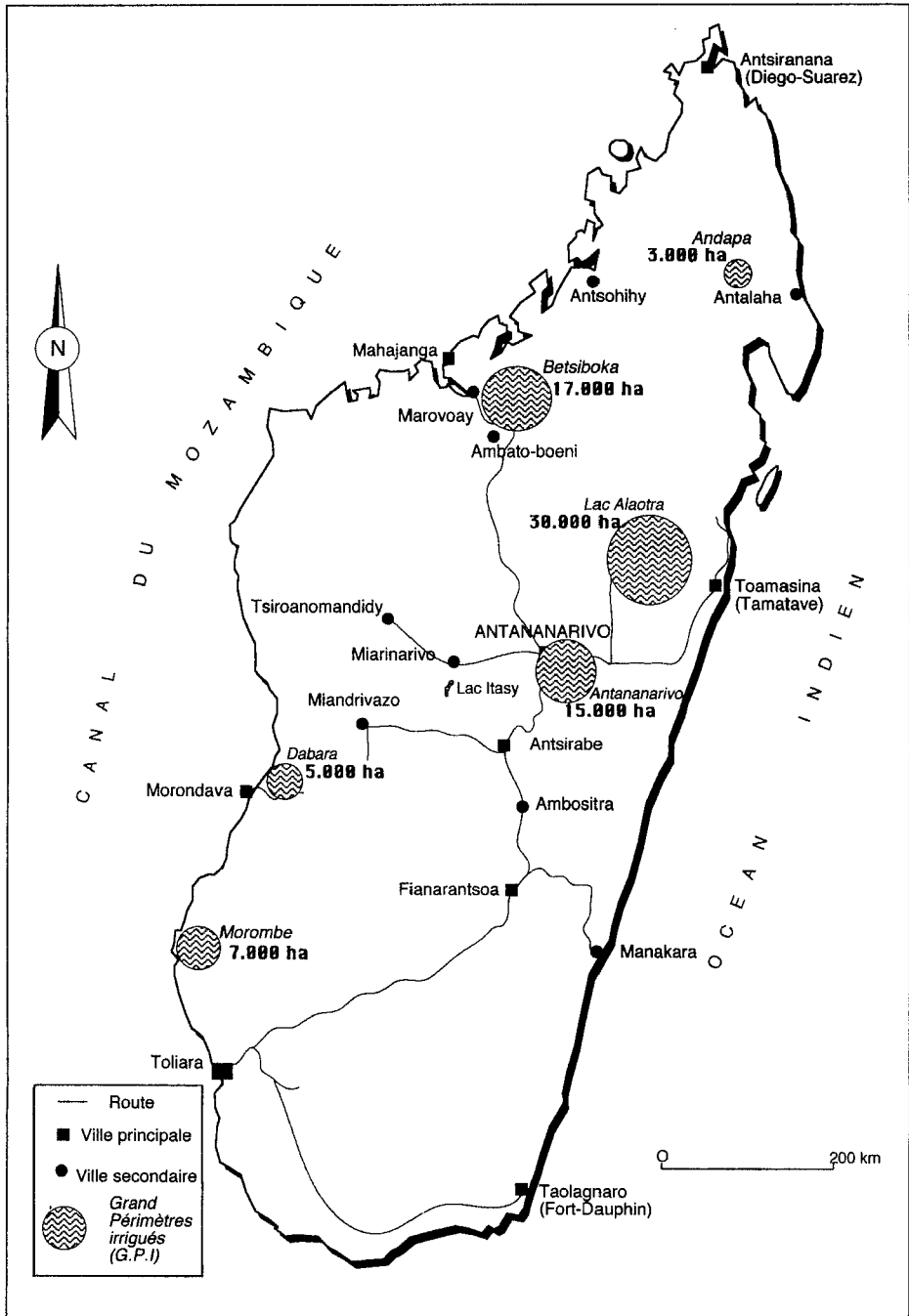
La nouvelle politique a-t-elle permis une modification significative des structures de production ? Observe-t-on une hausse de la production de paddy dix ans après la libéralisation du commerce sur les zones réservées du lac Alaotra et de Marovoay ? Les lourdes infrastructures des grands périmètres peuvent-elles être gérées par les seuls producteurs ? Les données actuellement disponibles sur la production et les rendements dans les grands périmètres n'incitent-elles pas à certaine réserve quant aux effets attendus de la libéralisation ? Autant de questions auxquelles cet article tente d'apporter des éléments de réponse.

Les grands périmètres irrigués : une création de la puissance publique

Il est courant d'avancer qu'environ la moitié des surfaces rizicultivées à Madagascar bénéficie d'une forme de maîtrise de l'eau. En réalité, faute d'inventaire précis des superficies et de leur mode d'alimentation en eau (irrigation, pluvial, décrue, etc.), il est tout à fait hasardeux de s'aventurer sur ce terrain. Les

* Géographe à l'Orstom, projet Madio, Antananarivo, Madagascar.

Figure 1 – Les grands périmètres irrigués à Madagascar : localisation et superficie



seules données à peu près fiables concernent les périmètres ayant bénéficié ou bénéficiant d'une intervention de l'État, c'est-à-dire les zones classées par la direction du Génie rural :

– Les grands périmètres irrigués (GPI), d'une superficie supérieure à 3 000 hectares, dont les principales infrastructures ont été créées par l'État, représentent actuellement 78 000 hectares équipés répartis entre le lac Alaotra, la Basse-Betsiboka (Marovoay), le Bas-Mangoky, Dabara, les plaines d'Andapa et d'Antananarivo.

– Les petits périmètres irrigués (PPI) ont une superficie qui varie entre 50 et 3 000 hectares. 376 périmètres sont classés PPI; l'État est intervenu dans la création et dans la gestion de ces périmètres. Ces PPI représentent actuellement 167 000 hectares.

Le Génie rural classe les autres surfaces aménagées par les paysans en micro-périmètres irrigués (MPI) ou en périmètres familiaux (PF) qui représenteraient environ un million d'hectares répartis sur plusieurs milliers de périmètres. Ce sont des aménagements paysans.

On voit donc que l'État n'est intervenu que sur une petite partie des surfaces sur lesquelles des aménagements permettent une certaine maîtrise de l'eau. Cependant, ces périmètres classés ont un potentiel de production qui leur confère une importance stratégique, en particulier pour l'alimentation en riz des villes, mais aussi, dans certains cas, pour la production de riz de luxe destiné à l'exportation.

Les grands périmètres dans le secteur irrigué

On trouve à Madagascar six périmètres irrigués classés « GPI ». Ces périmètres irrigués ont en commun une intervention ancienne de la puissance publique, intervention qui a parfois précédé la période coloniale, comme l'aménagement de la plaine d'Antananarivo. Au début du XIX^e siècle, la prospérité du royaume d'Andrianampoinimerina était largement fondée sur la riziculture. Aussi le roi Andrianampoinimerina (roi de l'Imerina, 1797-1810) étendit l'aménagement de la plaine de Tananarive (25 000 hectares) et édicta les règles de gestion de l'eau et d'entretien du réseau :

« Pour mener à bien sa politique rizicole et inciter ses sujets au travail, le roi réorganisa les institutions basées sur le travail collectif. Celui-ci devient réglementé [...]. Les responsables de ces communautés sont investis par le roi d'un pouvoir spécial de contrôle [...]. Ces contrôleurs sont chargés de répartir les tâches entre les groupes et les clans. » [Le Bourdieu, 1974 : 63.]

L'histoire coloniale a aussi laissé son empreinte sur ces zones. Afin d'asseoir un pouvoir colonial encore contesté, Galliéni favorisa dès 1896 la distribution de terres aux colons. L'administration territoriale (commandants de cercles, chefs de province) fut chargée de délimiter des périmètres de colonisation (immatriculés au nom de l'État) qui étaient des zones sur lesquelles les colons pouvaient demander l'attribution d'une concession. Les meilleures terres furent aussitôt convoitées. Les plaines de Marovoay tout comme celle de l'Alaotra attirèrent particulièrement l'attention des colons et des sociétés coloniales.

Mais ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale (vers 1950) que l'administration coloniale disposa de crédits d'aménagement lui permettant d'intervenir sur les réseaux d'irrigation, soit en les créant de toutes pièces, soit le plus souvent en transformant, étendant et améliorant les aménagements existants.

Rappeler brièvement l'histoire de ces périmètres paraît indispensable pour comprendre les difficultés actuelles auxquelles ils sont confrontés. Les différents rédacteurs des projets d'aménagement ou de réhabilitation ont trop souvent considéré ces espaces comme des pages blanches sur lesquelles ils allaient pouvoir écrire leur version du développement et de la modernité sans se préoccuper du poids du passé.

La plaine du lac Alaotra : un espace convoité depuis plus de deux siècles

L'histoire foncière du lac Alaotra est complexe et certains conflits actuels trouvent leurs racines au début du siècle. D'autres, nombreux, datent de la restructuration foncière des années soixante. Dès les années vingt, l'administration coloniale s'intéresse particulièrement au lac Alaotra comme bassin de production et met en place des procédures d'attribution de terres afin de favoriser l'installation de colons européens. Mais la population Sihanaka s'est toujours opposée à ces attributions et a revendiqué ses droits sur les terres de l'Alaotra, y compris sur les zones de marécages, dont la mise en valeur nécessitait de grands travaux d'aménagement.

La construction du chemin de fer reliant l'Alaotra à Tananarive et à Tamatave est achevée en 1923. Ces travaux ont pu être réalisés grâce à la main-d'œuvre mobilisée dans le cadre des prestations obligatoires amorçant « le début d'un important courant migratoire vers l'Alaotra et la confirmation de l'évolution d'une économie de subsistance vers une économie d'échanges » [Teyssier, 1995].

L'État a pris en charge de grands travaux d'aménagement hydroagricoles après la Seconde Guerre mondiale : création de digues de protection contre l'inondation, de réseaux d'irrigation et de drainage. La relative sous-exploitation des terres a conduit le gouvernement à créer une aire de mise en valeur rurale (AMVR) qui lui permet d'engager, non sans mal, une réforme foncière. La Société malgache du lac Alaotra (Somalac), société d'aménagement créée en 1961, gère les trois périmètres de culture créés sur cette AMVR (le PC 15, le PC 23 et le PC Nord, soit 30 000 hectares). L'objectif de la Somalac est le développement d'une riziculture intensive irriguée qui puisse répondre aux impératifs économiques nationaux (on escompte à l'époque des rendements de 4 à 5 tonnes par hectare). Pour cela, la Somalac a trois missions : l'aménagement hydroagricole, l'intensification et la restructuration foncière. La terre aménagée est divisée en lots de 4 à 5 hectares, puis remise à un exploitant par un système de location-vente, la redevance versée sur quinze ans correspondant au total à 12 tonnes de paddy par hectare aménagé. La Somalac assure la totalité des services à l'amont (approvisionnement, entreprises de travaux...) ainsi qu'à l'aval de la production (transformation, commercialisation...).

En 1973, la nationalisation des concessions étrangères permet une nouvelle redistribution des terres. Mais la gestion autoritaire de la Somalac est bientôt écorchée par les pratiques démagogiques de l'époque.

La conquête des marais de la plaine de la Basse-Betsiboka

Une partie des aménagements des marais de la Basse-Betsiboka a été réalisée par la puissance publique dès 1912, transformant ce marécage infesté de crocodiles en un potentiel de rizières. Les colons ont commencé à s'installer dans la région, des migrants venant de différentes régions de Madagascar sont venus chercher du travail sur les concessions ou de la terre à exploiter. D'importants capitaux privés ont permis de compléter les infrastructures hydrauliques existantes.

L'histoire de la mise en valeur concède aux plaines de Marovoay un caractère de *melting pot*. Les ménages originaires d'une même région ont tendance à se regrouper dans un même village ou un même hameau. La création en 1964 d'une société d'économie mixte Comema (Comité d'expansion économique de la plaine de Marovoay), gérant près de 10 000 hectares, traduit le souci d'une maîtrise du développement économique régional. L'organisation de la société et le programme d'interventions ont été conçus dans un souci de rentabilité. L'organisation foncière, l'organisation de la production et de la commercialisation sont étroitement liées.

Comme au lac Alaotra, on trouve à Marovoay un système d'accès à la propriété pour les paysans. La production est contrôlée par le Comema : les paysans sont les exécutants du programme de travail décidé par la société. Les variétés de riz de luxe exigent le strict respect du calendrier cultural et pour cela, le recours à la main-d'œuvre salariée est indispensable. Les paysans ont accès au crédit, toujours auprès de la société d'aménagement, pour payer ces frais de main-d'œuvre salariée. Certaines opérations mécanisées sont aussi réalisées par la société comme le piétinage mécanique des rizières qui, en l'absence d'importants troupeaux de zébus, s'avère, à l'époque, plus rentable que le piétinage animal :

« Voilà un exemple assez paradoxal où la substitution d'une technique moderne à une méthode ancestrale occasionne moins de frais que le maintien de l'ancienne tradition. » [Le Bourdieu, 1974 : 552.]

Le cas du Comema à la fin des années soixante est effectivement un contre-exemple de l'impact de la mécanisation sur les rendements et les coûts de production : de nombreux travaux ont montré que, dans les pays en développement, l'utilisation d'engins motorisés comme le tracteur présentait plus d'inconvénients que d'avantages [Binswanger, 1986]. La clé de voûte du système est bien sûr le monopole de la commercialisation assurée grâce à un système complexe de surveillance de la production brute et d'estimation de la consommation familiale. Ainsi, les crédits, les frais de gestion du périmètre, les frais de culture et les frais d'accession à la propriété sont récupérés sans problème par le Comema.

Quel bilan tirer du Comema avant qu'il ne soit transformé en société d'État, la Fifabe, en 1974? Tout d'abord, la vocation de grenier à riz est assurée grâce aux 40 000 à 50 000 tonnes de riz commercialisées par le Comema dans les années soixante-dix, dont 40% de riz ordinaire et 60% de riz de luxe en partie destiné à l'exportation. Globalement, cette entreprise est une réussite. Les retombées sur les paysans ne sont pas négligeables : accession à la propriété pour une partie d'entre eux, hausse du niveau de vie perceptible à travers la consommation des ménages. Par contre, en termes de développement, cette organisation est plus discutable. Le

Comema a une logique d'entreprise qui est efficace. Mais les paysans ont des responsabilités très réduites sur leur propre production et sont totalement écartés de la gestion très dirigiste du Comema. Pour eux, le système en place n'est pas très différent de celui qui prévalait du temps de la colonisation et, dès 1972, leur objectif a été de casser cette organisation. Ce qui a été fait et a abouti à la dégradation de l'ensemble des infrastructures du périmètre.

Deux greniers à riz qui alimentent les villes

Les sources d'information sur la situation actuelle des deux grands périmètres sont hétérogènes et parfois difficiles à mobiliser. Les données démographiques sont les plus précises, grâce au recensement général de la population et de l'habitat de 1993. Mais elles ont été recueillies par circonscription administrative, ce qui ne recouvre que partiellement les limites du périmètre. La population des zones administratives couvrant la région du lac Alaotra est estimée à 350 000 personnes contre environ 100 000 pour la région de Marovoay. L'attrait de ces bassins de production a enclenché un important mouvement migratoire, en provenance de différentes régions du pays (en particulier les Hautes Terres et le Sud-Est). Mais seules quelques enquêtes locales peuvent donner des renseignements sur la répartition ethnique de la population, car l'origine ethnique n'est pas une donnée collectée lors des enquêtes nationales du type recensement.

Un recensement national de l'agriculture (RNA) a été réalisé sur la campagne 1984-1985 portant sur un échantillon de 16 000 exploitations (on estime le nombre actuel d'exploitations agricoles à environ 1 500 000). Les données du RNA sont aussi fournies par circonscription administrative (*Fivondronana*) ; d'après le RNA, il y avait, en 1984-1985, 32 000 exploitations sur les *Fivondronana* d'Ambatondrazaka et d'Amparafaravola (qui concernent l'Alaotra) et 12 700 sur le *Fivondronana* de Marovoay. En 1994, la Fifabe estimait que le nombre d'exploitations sur le périmètre de Marovoay était de 13 700; l'intérêt de ce chiffre est qu'il porte sur la zone du périmètre et non sur le découpage administratif. Cependant, aucun recensement exhaustif n'a encore été réalisé. Les surfaces moyennes par exploitation varient de 2,9 hectares dans le meilleur des cas (*Fivondronana* d'Amparafaravola – RNA) à 1,7 hectare (*Fivondronana* de Marovoay – RNA). Le morcellement des exploitations par rapport au schéma d'aménagement initial est indiscutable : par exemple au lac Alaotra, après la réforme foncière, les lots redistribués aux exploitants étaient de 4 hectares par famille.

Les sociétés d'aménagement comme la Somalac ou la Fifabe ne contrôlent qu'un peu plus du tiers des zones rizicultivables des plaines. Sur cette partie contrôlée par les sociétés d'aménagement, l'estimation des rendements est aussi un sujet délicat, objet de polémiques dans la mesure où il remet éventuellement en cause le rôle de ces sociétés. Là aussi, les informations sont assez disparates. Par exemple à Marovoay, une évaluation des rendements menée par la Fifabe (chargée notamment de l'amélioration de la production rizicole) arrive au résultat de 2,8 tonnes à l'hectare en 1995. Ce chiffre est remis en cause à la baisse par des observateurs extérieurs sur la base de relevés ponctuels, comme les observatoires Madio ou par des opérateurs de terrain.

Figure 2 – Population et exploitations agricoles

	Lac Alaotra		Plaines de Marovoay
Circonscription administrative	<i>Fivondronana</i> d'Ambatondrazaka	<i>Fivondronana</i> d'Amparafaravola	<i>Fivondronana</i> de Marovoay
Population 1993 (1)	184 784	163 852	98 184
Densité de population 1993 (1)	25,6	54,6	22,2
Principales ethnies (1990) (2)	Sihanaka, Merina, Betsileo (répartition non connue)		Sakalava (20 %) Merina (27 %) Betsileo (25 %) Antaisaka (13 %)
Nombre d'exploitations (3)	18 180	13 810	12 700
Surface moyenne par exploitation (ha) (3)	2,4	2,9	1,7

Sources :

1) Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 1993.

2) Pnud, *Régions et Développement* (Faritany de Mahajanga).

3) Recensement national de l'agriculture (RNA) 1984-1985.

Figure 3 – Surfaces rizicoles et rendement

	Lac Alaotra	Plaines de Marovoay
Surfaces rizicoles (ensemble des plaines)	82 000 ha	40 000 ha
Surfaces contrôlées par les sociétés d'aménagement	Somalac 1990 : 30 000 ha	Fifabe 1996 : 15 400 ha
Rendement en 1970 sur les surfaces contrôlées par les sociétés d'aménagement (1)	Somalac : 3 t/ha	Comema : 3,9 t/ha
Rendement 1990 pour le lac Alaotra (2) et 1995-1996 pour Marovoay (3 et 4)	CFD : 2,5 t/ha	Fifabe : 2,8 t/ha Madio : 2,0 t/ha
Production moyenne de paddy/an sur l'ensemble des plaines (estimation 1996)	180 000 à 210 000 t	70 000 à 80 000 t
Production commercialisée en dehors du <i>Fivondronana</i> (estimation 1996)	80 000 à 100 000 t	25 000 à 30 000 t

Sources :

1) F. Le Bourdieu 1974; en 1970, la Somalac ne contrôlait que 18 000 hectares.

2) CFD, Caisse française de développement, 1989.

3) Fifabe, cellule suivi-évaluation.

4) Observatoires Madio (1994-1995-1996).

Les quantités de paddy commercialisées annuellement en dehors des *Fivondronana* de production sont estimées entre 80 000 et 100 000 tonnes pour le lac Alaotra et à environ 30 000 tonnes par an pour les plaines de Marovoay. Ces chiffres ne sont que des estimations dans la mesure où il n'existe plus aucun système de contrôle de la commercialisation du riz et de la circulation des grains. De plus, une partie de ce secteur est investie par les collecteurs « informels », dont il est difficile, par définition, d'apprécier le volume de l'activité.

La libéralisation de la commercialisation du riz

Le contrôle de l'État sur la commercialisation du riz

Depuis l'indépendance et jusqu'en 1973, le fonctionnement et l'organisation de la filière riz étaient en partie contrôlés par la puissance publique *via* un dispositif réglementaire et des instruments pour administrer ou tenter de coordonner les activités du secteur. Le fil directeur de l'intervention de l'État était le contrôle des prix : fixation d'un prix plancher d'achat au producteur, dont la détermination était, en réalité, guidée par le prix plafond de vente au consommateur.

En 1963 est créé le BCSR (Bureau de commercialisation et de stabilisation du riz), qui se veut un instrument public de régulation du marché du paddy. Le BCSR achète du paddy *via* des mandataires agréés, des coopératives ou des sociétés d'aménagement, en particulier au lac Alaotra. Le monopole de la commercialisation par des sociétés étatiques ou paraétatiques commence en 1971 au lac Alaotra et en 1973 pour le reste du pays [Yung, 1986].

Les difficultés rapidement rencontrées par cette nouvelle organisation de la collecte conduisent à quelques réaménagements, qui se traduisent en 1977 par l'abandon du monopole de la Sinpa au profit d'autres sociétés d'État. Le résultat n'est guère plus brillant : en effet, la production est très atomisée et les sociétés d'État ne parviennent pas à remplacer le réseau de collecteurs démantelé. Par ailleurs, le riz est payé en bons administratifs honorés toujours avec retard, parfois pas du tout. Les producteurs mettent sur le marché des quantités de plus en plus faibles et le bilan en 1982 est alarmant : les sociétés d'État ne collectent plus qu'une infime partie de la production, le recours aux importations est massif (354 000 tonnes en 1982). Le marché parallèle se développe et propose des prix plus rémunérateurs aux producteurs ; mais cette activité illicite, donc présentant à l'époque certains risques, ne suffit pas à enrayer la chute de la production et la désaffection des paysans pour la riziculture.

La libéralisation du commerce du riz se met progressivement en place à partir de 1983-1984, en dehors des « zones réservées » d'Alaotra et de Marovoay, où il faudra attendre 1986 pour que le monopole de l'État soit aboli. La restriction des importations est assortie de la mise en place d'un stock régulateur (stock tampon) qui permet d'amortir les variations saisonnières de prix.

Le statut particulier des « greniers à riz »

On oublie souvent que le contrôle de la commercialisation du riz sur les grands périmètres gérés par des sociétés d'aménagement est antérieur à 1973 : le Comema

« vivait » du monopole de la commercialisation du paddy. L'efficacité du Comema dans ses activités d'organisation et de contrôle de la production était liée à cette maîtrise de la commercialisation. La Fifabe, devenue délégataire de la Sinpa, a donc « hérité » du monopole et d'une organisation qui avait fait preuve de son efficacité. Pourtant, très rapidement, la Fifabe s'est retrouvée dans la même situation que les autres sociétés d'État chargées de la collecte du paddy : la quantité collectée par la Fifabe est passée de 33 000 tonnes en 1977 à 10 000 tonnes en 1981, 6 000 tonnes en 1985, donc un an avant la libéralisation du commerce du riz sur la zone. Comme on peut s'en douter au vu de ces chiffres, le marché parallèle était devenu florissant : non seulement les prix étaient plus attractifs pour les producteurs, mais en plus ils étaient payés comptant, contrairement aux pratiques des sociétés d'État.

La rapide dégradation financière et économique de la Fifabe s'explique à la fois par un changement de mode de gestion interne, la logique de gestion commerciale ayant été abandonnée, et par un environnement politique et socioéconomique défavorable : le paiement du « quart » a été supprimé dans l'euphorie de la révolution de 1973, les crédits ne sont plus remboursés à la Fifabe, le réseau hydro-agricole n'est plus entretenu et est soumis à des dégradations comme les prises pirates. Bien évidemment, les prestations de service aux producteurs ne peuvent plus être assurées et la régression dans les techniques de production est amorcée.

Au lac Alaotra, l'histoire de la commercialisation est différente de celle de Marovoay, mais toutefois l'emprise de l'État est aussi antérieure à 1973. En effet, dès 1963, le BCSR (organisme public) coordonne la collecte au lac par l'intermédiaire des riziers privés. De 1971 à 1985, le monopole de la commercialisation est dévolu aux sociétés d'État ou paraétatiques, dont la Somalac de 1982 à 1985.

En 1986, la collecte au lac Alaotra est placée sous le signe de la concurrence, ce qui n'avait pas eu lieu, du moins officiellement, depuis plus de vingt ans. Suite à cette collecte, la Somalac a dû faire face à une grave crise financière, ayant acheté du riz à prix élevé aux producteurs, alors que les cours se sont ensuite effondrés eu raison de l'importation de riz pour le stock tampon. Le manque d'expérience commerciale de la Somalac, associé à une attitude ambiguë des pouvoirs publics, est responsable de cette crise. Les trois rizeries de la Somalac ont traité dans les années suivantes à peine plus d'un dixième des quantités commercialisées sur la plaine.

Un pôle agro-industriel : les riziers du lac Alaotra

Actuellement, près de la moitié de production de paddy de la région du lac Alaotra est commercialisée. Le marché est partagé entre d'une part, le groupement professionnel des industriels du lac Alaotra, Prorilac, qui regroupe huit sociétés et qui collecte environ la moitié du paddy commercialisé et, d'autre part, des petits collecteurs qui viennent d'Antananarivo.

Créé en 1994, le groupement Prorilac essaie d'intervenir à différents niveaux de la filière, en tentant de combler partiellement et ponctuellement la carence des services d'accompagnement sur leur zone d'intervention, par exemple en réalisant des opérations de crédit aux producteurs ou des actions de vulgarisation agricole.

Dans un contexte de très faible structuration du monde rural, ce groupement professionnel interpelle les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds sur la politique rizicole, en demandant par exemple l'amélioration du cadre juridique pour les exportations de riz, et sur l'appui à la filière rizicole au lac Alaotra pour l'entretien des infrastructures, la recherche de financement pour la collecte et pour le crédit à la production, etc. Certaines sociétés travaillent en paysannat, passant des contrats avec les paysans et assurant les services en amont et en aval de la production. Mais ces sociétés opèrent à une échelle limitée et donc ne touchent qu'un petit nombre de producteurs.

Cette émergence, ou plutôt cette renaissance, d'un secteur privé formel bien structuré est sans doute le point le plus positif de la politique de libéralisation.

La privatisation partielle de la branche industrielle et commerciale de la Fifabe

Devant la diminution des tonnages collectés par la Fifabe (6 000 tonnes en 1988), la privatisation de la branche industrielle et commerciale a été décidée en 1991, sous la pression des bailleurs de fonds. Toutefois l'État, *via* la Fifabe et la BTM, garde la moitié des parts dans la nouvelle société, la Sorima, aux côtés d'autres opérateurs privés. La Sorima « hérite » d'une rizerie très moderne d'une capacité de 35 000 tonnes par an, construite lors de la première phase de la réhabilitation [Azan *et alii*, 1992].

Afin d'augmenter les quantités collectées, la Sorima s'est engagée en 1991 dans une opération de crédit aux producteurs hasardeuse. La Sorima comptait se faire rembourser en nature au moment de la récolte; elle a réussi péniblement à collecter 15 000 tonnes, ce qui est très insuffisant pour rentabiliser l'usine [Buxeda, 1996].

Actuellement, l'usine fonctionne à moins de 10% de sa capacité : cette sous-exploitation est liée aux problèmes de gestion, problèmes générés par le statut juridique de cette usine qui n'a été que partiellement privatisée. La nouvelle société n'arrive pas à faire face à la vive concurrence qui règne actuellement dans le domaine de la collecte de paddy : une cinquantaine de décortiqueries artisanales se sont installées sur la plaine et des collecteurs privés viennent de Mahajanga ou d'Antananarivo.

Les limites de la libéralisation du commerce du paddy

Dans un premier temps, la libéralisation du commerce du paddy a permis une augmentation du prix au producteur, ce qui était un des principaux objectifs de la politique de libéralisation. Toutefois, après une embellie en 1993, on voit que la part revenant au producteur dans le prix à la consommation du paddy reste autour de 40%, soit au même niveau qu'en 1970. La structure des coûts n'a donc pas été réellement modifiée [Roubaud, 1997]. Le suivi sur trois ans des prix du riz-paddy au producteur sur un panel ménages de la plaine de Marovoay montre une stagnation, voire un léger recul de ces prix entre 1996 et 1997, passant de 880 à 857 francs malgaches au kilo. Ces prix n'ont augmenté en valeur nominale que de 14% entre 1995

et 1997, alors que la variation de l'indice des prix (calculé en milieu urbain) était de 25% sur la même période. Ainsi, dans ce grenier à riz qui a une vocation à nourrir les grandes villes, les prix aux producteurs ne sont guère incitateurs [Madio, 1998].

L'effet prix a donc été plus limité que prévu et n'a pas permis une réelle incitation à l'intensification, qui suppose l'achat d'intrants, fabriqués localement comme la fumure organique, ou importés, ainsi qu'un investissement en main-d'œuvre familiale ou salariée. Les ménages multiplient les activités extérieures à la riziculture pour se procurer des revenus monétaires : ainsi, en 1997, les ménages enquêtés dans le cadre de l'observatoire de Marovoay ne tirent que 31% de leurs revenus monétaires de la vente de riz contre 47% qui proviennent des revenus d'activités secondaires (artisanat, salariat, etc.) [Madio, 1998].

Par contre, les variations saisonnières de prix à la consommation sont un effet pervers de la libéralisation. En effet, bien que le riz soit au centre du système de production, seulement un tiers des ménages enquêtés dans le cadre de l'observatoire de Marovoay arrive à stocker suffisamment de paddy pour couvrir les besoins alimentaires familiaux toute l'année [Madio, 1996 b]. Cela s'explique en partie par les difficultés de stockage dans les villages; avec le Comema, puis la Fifabe, les paysans vendaient une grande partie de leur production et pouvait racheter du riz en période de soudure à un prix non spéculatif, la société en gardant toujours une réserve pour alimenter le marché local. Actuellement, il arrive qu'il n'y ait plus aucune réserve de riz sur la plaine; bien évidemment, ces pénuries provoquent des mouvements spéculatifs dont les victimes sont les deux tiers des paysans qui doivent racheter du riz pendant la soudure.

Il existe un autre effet pervers au moment de la commercialisation, lié cette fois aux carences du système financier : il est arrivé, ces trois dernières années, que les collecteurs soient à court de crédit à la commercialisation. La collecte est alors interrompue, parfois un collecteur arrive avec des fonds et impose son prix, évidemment le plus bas possible.

Certes, il n'est plus nécessaire de décrire les effets pervers du monopole de la commercialisation par des sociétés étatiques ou paraétatiques, et personne ne remet en cause la libéralisation du commerce du riz. Cependant, les vicissitudes liées au monopole de la commercialisation par des sociétés d'État peu efficaces ne sont pas les seules responsables de la dégradation rapide de l'appareil de production sur les périmètres. Les origines de la crise sur les réseaux hydroagricoles remontent en effet au milieu des années soixante-dix.

Le désengagement de l'État de la gestion des réseaux hydroagricoles

Depuis le milieu des années quatre-vingt, le programme d'appui au secteur irrigué mobilise la majorité des ressources publiques consacrées à l'agriculture; plus particulièrement, l'intervention publique porte sur les périmètres « classés » (c'est-à-dire sur lesquels l'administration intervient par l'intermédiaire du Génie rural ou des sociétés d'aménagement) et qui se sont fortement dégradés durant la décennie 1970-1980. La réhabilitation physique des réseaux est assortie d'une condition émise par les bailleurs de fonds : la gestion et l'entretien du périmètre doivent être transférés aux paysans usagers du réseau, regroupés en associations.

Les GPI, en particulier le lac Alaotra et Marovoay, ont été les premières « cibles » de la politique de réhabilitation et de désengagement de l'État. Ils ont suivi et subi les tâtonnements liés à la mise en place de cette politique.

La déliquescence de l'autorité du périmètre

L'avènement de la seconde République marque un tournant décisif. Dès 1975, l'administration a subi de très graves dysfonctionnements : « La décentralisation théorique se combinait de façon perverse à un étatismes, et donc à une centralisation accrue. » [Raison, 1994.] La modification de l'encadrement sociopolitique liée à la mise en place des collectivités décentralisées a abouti à une désorganisation complète de la gestion de l'ensemble des réseaux hydroagricoles, sur les petits périmètres comme sur les grands périmètres. L'autorité a disparu, les travaux collectifs d'entretien, de curage et de réparation sont transférés aux communautés paysannes et sont plus ou moins bien exécutés.

« Ceci est à l'origine des "discordances" du paysage. Autrefois travail collectif, le curage des canaux à l'échelle d'un vallon est de plus en plus une somme d'actions individuelles. Chaque exploitant entretient la partie du canal mitoyenne à sa rizière, sans qu'il y ait une obligation de date ou de fréquence de curage. » [Blanc-Pamard, Rakoto-Ramiarantsoa, 1993.]

La détérioration physique du réseau s'est accompagnée d'une détérioration des relations sociales : la gestion de l'eau est de plus en plus anarchique et soumise à la loi du plus fort. Les litiges liés à la répartition de l'eau vont parfois jusqu'à mort d'homme.

Les sociétés comme la Fifabe ou la Somalac ont perdu la maîtrise de leur gestion au milieu des années soixante-dix. Les considérations démagogiques ont pris le pas sur la gestion, conduisant progressivement ces sociétés à la faillite *de facto*. Les exemples de cette détérioration sont nombreux : de moins de 100 employés, le Comema est passé à plus de 1 000 lorsqu'il s'est transformé en Fifabe ; la contribution des producteurs aux frais de gestion et d'entretien du réseau (le « quart ») n'est plus prélevé depuis 1973. À la Somalac, au début des années quatre-vingt, une autorité politique en visite dans la région a imposé la diminution des redevances de 150 000 à 80 000 francs malgaches par hectare. Mais là aussi, le taux de recouvrement avait singulièrement diminué depuis 1972, les moyens de pression de la Somalac ayant été balayés par le vent de la révolution : par exemple, l'expropriation des mauvais payeurs était devenue impossible. Très rapidement, la Somalac avec ses 3 000 employés ne peut plus faire face à ses obligations d'entretien du réseau et les infrastructures se dégradent.

En dehors de leurs problèmes de gestion interne, ces périmètres autrefois bien insérés sur le marché national et international ont subi de plein fouet les perturbations liées aux changements radicaux de politique économique : ainsi, la Fifabe perd le marché d'exportation de riz de luxe vers la France au moment de la sortie de Madagascar de la zone franc et l'approvisionnement en intrants et en pièces détachées est de plus en plus problématique. L'organisation de la production est gravement perturbée et la productivité diminue. Mais surtout, aucun système alternatif, comme la relance de la culture attelée, n'est alors proposé aux producteurs.

La crise a été d'autant plus forte sur les grands périmètres hydroagricoles que la politique de ces sociétés avait été dirigiste. Les producteurs du lac Alaotra, comme ceux de Marovoay, ont profité de cet affaiblissement de l'autorité de la société d'encadrement (qualifiée de « néocolonialiste ») pour refuser de se soumettre à leurs obligations. Mais cette « insoumission » ne s'est pas accompagnée d'une prise de responsabilité des producteurs dans la gestion du périmètre : quand bien même des usagers auraient eu des velléités de fonder des groupements ou des associations, le contexte politique de l'époque ne se prêtait absolument pas à de tels rassemblements en dehors d'un contrôle idéologique étroit.

La crise des structures d'encadrement pose le problème de la gestion technique et financière et de la discipline collective sur les espaces irrigués. Le problème est né avec les opérations de développement, particulièrement les « opérations d'aménagement » qui proposaient à des sociétés paysannes d'habiter et d'exploiter des espaces qu'elles n'avaient pas produits en fonction de leurs besoins et structures propres, donc qu'elles n'étaient pas capables de gérer [Dubourdiou, 1986].

La politique de réhabilitation des périmètres irrigués engagée depuis quinze ans entérine l'affaiblissement des structures d'encadrement extérieures à la société paysanne au profit d'une autogestion des périmètres par les producteurs eux-mêmes.

Le lac Alaotra : une concentration des financements suivi d'un désengagement brutal

De 1983 à 1991, plusieurs bailleurs de fonds (Banque mondiale, CFD, Fac) se sont réunis autour d'un projet d'intensification rizicole au lac Alaotra, qui passait en partie par le renforcement de la Somalac. D'importants moyens humains et financiers ont été consacrés à ce projet.

La Somalac a été restructurée en trois établissements, chargés respectivement de la réhabilitation physique des réseaux, de la vulgarisation agricole et de la collecte et la transformation du paddy. Les fonctions de la Somalac s'étendaient donc d'amont en aval de la production. Mais l'amont remontait de plus en plus haut :

« Cette société d'aménagement hydraulique avait tant étendu ses fonctions qu'elle intervenait de manière polyvalente en relais à la plupart des services administratifs, déjà défaillants depuis plusieurs années [...]. Ces interventions en remplacement de l'administration représentaient des sommes considérables pour la Somalac, bientôt happée par le vide incommensurable laissé par un État qui ne parvenait plus à subvenir au fonctionnement de ses services. » [Teyssier, 1995.]

La réhabilitation des réseaux a permis de retrouver la maîtrise de l'eau sur 80 % des surfaces du périmètre et de créer sur ces zones des associations d'usagers de l'eau. Des associations d'intensification et de crédit ont été mises en place auprès d'usagers exploitant environ 25 % des surfaces du périmètre.

Par contre, d'après des enquêtes de la CFD (Caisse française de développement), les rendements moyens sur le périmètre restent assez bas et surtout peu différents des zones hors Somalac (autour de 2,5 tonnes à l'hectare). À l'intérieur du périmètre, les rendements varient de moins de 2 à 4 tonnes à l'hectare selon les zones.

Face à cette médiocre amélioration de la productivité, les bailleurs de fonds changent brutalement d'orientation à la fin des années quatre-vingt et décident de la suppression de la Somalac. En février 1991, la Somalac a été mise en liquidation après trois décennies d'intervention de l'État.

Les conditions de la liquidation ont suscité des remous : sans prix minimum de cession, certains lots sont partis à des prix qualifiés de dérisoires. Les usagers des réseaux ont été, et sont encore, très sensibles à la dispersion des équipements d'entretien des aménagements hydroagricoles : les acquéreurs sont souvent des sociétés de travaux publics dont la plupart sont étrangères au lac Alaotra.

Le fonds de liquidation constitué par la vente des actifs n'a pas servi à financer des dépenses d'investissement correspondant au renforcement des services publics et à la mise en place de nouvelles structures régionales qui, dans certains domaines, auraient dû prendre le relais de la Somalac. Les bouleversements politiques de l'année 1991 ont d'ailleurs brouillé la situation de ce fonds, dont il est difficile à l'heure actuelle de connaître l'affectation.

Pourtant, un plan de développement intégré de la région de l'Alaotra (Pidral) avait été établi en 1989-1990 avec pour objectif de préparer l'après-Somalac. Il y était notamment rappelé que « liquidation ne signifie pas en effet abandon précipité des fonctions indispensables de service public tant qu'elles ne peuvent pas être assurées correctement d'une autre façon ». Ce plan, qui avait une ambition régionale dépassant la « zone Somalac », n'a jamais vu le jour, faute de bailleurs : en particulier, la Banque mondiale, qui devait cofinancer le Pidral avec la CFD, s'est retirée, préférant mettre des moyens sur le PNVA (plan national de vulgarisation agricole).

La disparition de la Somalac est ainsi intervenue alors que les structures de substitution, en particulier les associations d'usagers, n'étaient pas en place ou étaient en phase de création, au mieux de consolidation. La conjoncture politique de 1991 a aggravé le désordre dans la gestion et la maintenance des périmètres. Les usagers ne se sont pas sentis concernés par l'appropriation du réseau, comme l'ont illustré les nombreux actes de vandalisme sur les infrastructures, et les associations se sont révélées peu opérationnelles.

Le lac Alaotra pâtit de la précarité des interventions des bailleurs de fonds, précarité qui remet en cause le développement durable de la région :

« La dissolution de la Somalac s'est soldée dans ces conditions, outre les drames humains, par la dispersion ou la perte de précieuses archives (qui représentaient une capitalisation d'expérience unique), la liquidation à perte de matériels et d'immeubles ; la soudaineté de sa disparition a représenté en fait un coup d'arrêt brutal pour la dynamique du développement hydroagricole et, implicitement, pour le développement régional. » [UPDR, 1996.]

Une mutation difficile pour la Fifabe

À l'inverse de ce qui s'est passé au lac Alaotra, le désengagement de l'État est moins brutal sur la plaine de Marovoay : la Fifabe a subi plusieurs réformes, a perdu sa branche commerciale, mais existe toujours avec l'appui de la coopération allemande, qui, par le biais de son institution financière, la KfW, a engagé depuis 1983 un projet de réhabilitation de la riziculture sur les plaines de la Basse-Betsiboka. Durant la première phase du projet (1983-1988), les canaux primaires

ont été réhabilités, ce qui a permis aux paysans de récupérer certaines rizières qu'ils avaient dû abandonner. Mais il n'y a pas eu pour autant de hausse de la production et surtout pas de prise de responsabilités des paysans au niveau de l'entretien du réseau. Il faut rappeler que, jusqu'au milieu des années quatre-vingt, la responsabilité de l'entretien et de la gestion du réseau n'a jamais été du ressort des usagers, même si ces derniers contribuaient, plus ou moins bien selon les époques, aux frais d'entretien, que ce soit par prélèvement sur la récolte, paiement en numéraires ou en travail.

Les réseaux secondaires et tertiaires sont maintenant à la charge des associations d'usagers du réseau, appuyées par des conseillers-animateurs-formateurs payés dans le cadre du projet de réhabilitation. Malgré le fort taux d'encadrement, la qualité de la gestion et l'entretien du réseau varient beaucoup d'une association à l'autre. Ces variations sont souvent liées à des paramètres sur lesquels les intervenants extérieurs ont peu de prise comme la cohésion sociale ou l'importance du métayage. La Fifabe entretient encore les réseaux primaires grâce à un budget alloué par l'État. Le déblocage annuel des fonds intervient souvent avec beaucoup de retard, ce qui cause des perturbations dans le déroulement de la campagne agricole [Buxeda, 1996].

La privatisation de la branche industrielle et commerciale a-t-elle permis à la Fifabe de se recentrer sur les activités d'encadrement de la production agricole? En réalité, malgré les déclarations d'intentions, il semble que l'amélioration de la production soit devenue le parent pauvre de la Fifabe. Le parc de matériel est hors d'usage, les vulgarisateurs en effectifs très réduits. La vulgarisation de la culture attelée, en remplacement des opérations mécanisées, ne se fait pas facilement : les producteurs sont des migrants, dont certains n'ont jamais utilisé ces techniques dans leur région d'origine. Il faut à la fois résoudre le problème du dressage des bœufs, de l'approvisionnement en matériel et en nourriture pour les animaux et surtout de l'adaptation de cette technique aux conditions de culture des plaines. Mais, même si ces techniques alternatives intéressent des paysans, l'absence de crédits à des conditions acceptables (c'est-à-dire à des taux plus bas que les taux usuraires) est de toute façon un des principaux obstacles à l'introduction de ces changements de techniques.

La productivité reste basse pour une zone qui bénéficie d'un appui important depuis plus de dix ans. On est de toute façon loin des rendements moyens du Comema dans les années soixante-dix qui oscillaient autour de 3,9 tonnes à l'hectare et dont la production était majoritairement composée de riz « de luxe » (à grains longs, destiné à l'exportation) vendu à un prix plus élevé que le riz à grains courts produit actuellement.

L'avenir est incertain : quelle structure va remplacer la Fifabe qui fait partie des sociétés « condamnées » dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique économique?

Les obstacles à l'augmentation de la production

L'augmentation de la production rizicole est une nécessité, non seulement pour nourrir la population urbaine qui croît, mais aussi pour faire face à la croissance

démographique sur les zones de production rizicole, croissance qui grignote les surplus commercialisables.

Au lac Alaotra, l'augmentation de la population est estimée à 4% par an : au croît naturel de la population, il faut ajouter le courant migratoire qui ne s'est pas tari ces dernières décennies. La situation actuelle peut être caractérisée par la montée inexorable de la population, la stagnation (voire la régression) des surfaces et des rendements ; globalement le « disponible par habitant » est passé en vingt-cinq ans de 1 à 0,5 tonne à l'hectare, réduisant d'autant la part disponible pour l'approvisionnement du marché national, pour une région appelée « grenier à riz » [UPDR, 1996, t. 1].

Pour l'ensemble de l'observatoire de Marovoay, en 1997, la part de la production destinée à la consommation familiale est sensiblement égale à la part commercialisée (30%) [Madio, 1998]. Mais, fait le plus inquiétant, un quart de la production est reversé en nature au propriétaire. On voit que la vocation de « grenier à riz » des ces zones risque de disparaître.

Le rôle central de la question foncière

La situation foncière sur les grands périmètres rizicoles est particulière et très différente des autres régions de petite agriculture familiale où il n'y a pas eu d'intervention extérieure pour les aménagements. Le contraste le plus frappant concerne le mode de faire-valoir : il est courant que sur les grands aménagements, moins de la moitié des surfaces rizicoles soit cultivée en faire-valoir direct, alors que cette proportion dépasse souvent 80% dans les régions rizicoles extérieures aux zones aménagées.

L'histoire foncière de ces grands périmètres est chaotique et jonglée de réformes parfois inachevées. Bien évidemment, la valorisation des terres par les aménagements hydroagricoles avive fortement la compétition foncière. Ce jeu complexe met en scène plusieurs acteurs. Tout d'abord, les *tompon-tany* (les maîtres de la terre) qui sont les originaires ou les premiers occupants et dont les droits sur la terre sont identifiés par la présence des tombeaux (les Sihanaka au lac Alaotra et les Sakalava sur les plaines de Marovoay) : ces populations, qui avaient un mode de production de type plus ou moins extensif, se sont vu ravir leurs terres ancestrales sous la colonisation. Les sociétés coloniales ou les colons se sont approprié de grands domaines sur lesquels ils ont réalisé des aménagements avec l'aide ou l'appui du pouvoir colonial. Cette mise en valeur nécessitant beaucoup de main-d'œuvre a été l'amorce d'un courant migratoire en provenance d'autres provinces, composé d'ethnies différentes ; ces migrants sont devenus métayers sur les concessions coloniales. Les droits des métayers sur la terre sont constamment en contradiction avec ceux des *tompon-tany*. Enfin, dernier acteur important dans le jeu foncier, les sociétés d'aménagement, qui interviennent souvent après l'indépendance. Elles engagent une restructuration foncière dont l'objectif est l'augmentation de la production agricole par un remembrement qui concerne les exploitants déjà propriétaires de terres et par l'installation de nouveaux exploitants, les attributaires, à qui on affecte des lots de terre dont la taille correspond au modèle technique diffusé par la société d'aménagement. Un système de location-vente sur

plusieurs années permet aux attributaires de devenir propriétaires de ces lots. Mais ce processus est interrompu ou plutôt suspendu depuis le milieu des années soixante-dix : certains exploitants ont fini de payer leur part et ont obtenu un titre, mais une majorité d'entre eux n'ont pas tout à fait terminé de payer; ces réformes inachevées compliquent encore un peu plus la situation foncière des plaines.

Au lac Alaotra et à Marovoay, cette restructuration foncière est habilement détournée par les principaux protagonistes, *tompon-tany* et migrants, avec pour objectif principal de tirer la rente foncière la plus élevée, rente dont l'aspect le plus important peut être défini de la manière suivante : « Obtenir de sa terre le maximum de produit, au coût minimum, sans avoir à fournir le moindre travail direct. » [Dubourdiou, 1990.] Ces mécanismes de captage de la rente, très subtils et complexes, ont été décrits en détail par L. Dubourdiou à Marovoay [Dubourdiou, 1986, 1989, 1990], et par P. Ottino et J. Charmes au lac Alaotra [Ottino, 1965; Charmes, 1975, 1977].

La mise en métayage des rizières est donc le moyen privilégié d'en extraire la rente, bien qu'en principe les métayers n'existent pas puisque le métayage est interdit depuis 1975. À Marovoay, par exemple, le projet Madio a montré que, sur la zone de l'observatoire, plus du tiers des parcelles sont prises en location ou en métayage. Et 50% des parcelles louées ou mises en métayage sont possédées par des propriétaires qui ne résident pas dans le village ou le hameau d'enquête [Madio, 1996 a]. Les « contrats » de métayage sont à mi-fruit : le plus souvent, le propriétaire fournit les semences, paie la redevance et prélève la moitié de la récolte. Le métayer n'a aucune assurance formelle (par un contrat de bail par exemple) de pouvoir rester sur cette terre plusieurs années. Il n'est donc pas incité à y réaliser des investissements sous forme d'aménagements par exemple. Il le peut d'autant moins que les prélèvements destinés au propriétaire sont très élevés : au lac Alaotra, le coût de location du foncier pour le paysan est estimé à un tiers du chiffre d'affaires [UPDR, 1996, t. 1].

Cette dérive est observée sur la plupart des aménagements hydroagricoles :

« La plus-value créée par des investissements publics (et des financements, souvent dons extérieurs) finit par générer une rente foncière pour les non-exploitants, et il s'agit sans doute d'une dérive, ou d'un détournement de finalité, sur lesquels donateurs et structures bénéficiaires auraient dû être plus vigilants. » [UPDR, 1996, t. 1.]

Associations mal consolidées et mauvaise maîtrise de l'eau

La mise en place des associations d'usagers du réseau a démarré en 1986 au lac Alaotra, qui a été le terrain d'expérimentation du transfert de gérance, dans le contexte particulièrement difficile d'un grand périmètre. Le coût de l'entretien annuel moyen à l'hectare représente pour les exploitants de l'ordre de 5 à 10% des charges réelles annuelles, ce qui n'est pas très élevé par rapport à d'autres périmètres irrigués. Malgré cela, mis à part quelques exceptions, la prise en charge des coûts d'entretien par les associations n'a jamais été satisfaisante : quelques mois avant la disparition de la Somalac, le taux de recouvrement des cotisations sur les GPI atteignait difficilement 50% plus de six mois après la date officielle de recouvrement.

À cela s'ajoute le poids de l'histoire récente qui a toujours donné raison aux mauvais payeurs, qui sont le plus souvent les notables et les gros propriétaires. Mais, en dehors de ces problèmes, il est sûr que quelques années d'appui hâtif et tâtonnant à la création d'organisations paysannes ne peuvent effacer trois décennies d'intervention dirigiste.

Sur les plaines de Marovoay, la création des associations d'usagers du réseau est plus tardive : la « structuration » des usagers, selon le vocabulaire en vigueur, est engagée par des spécialistes de l'ingénierie sociale depuis 1989. La méthodologie de création des associations d'usagers tente de concilier les contraintes hydrauliques, en rassemblant les usagers d'une même maille, et les contraintes sociologiques, en rassemblant des usagers du même groupe social au niveau du village [Buxeda, 1996]. La création d'associations fonctionnelles, où règne le consensus, est particulièrement complexe sur les grands périmètres irrigués, et en particulier sur les plaines de la Basse-Betsiboka en raison de la diversité ethnique de la population, de l'éclatement du parcellaire, de la lutte pour ce bien rare qu'est l'eau et de la complexité de la situation foncière, qui est source de conflits.

De surcroît, bien qu'ayant été l'objet de réhabilitations coûteuses, les périmètres d'Alaotra et de Marovoay ont une maîtrise de l'eau hétérogène. Cette mauvaise maîtrise est accompagnée d'une inégale répartition de l'eau entre l'amont et l'aval par exemple. Il est difficile, dans ce contexte, d'obtenir le consensus au niveau d'une association d'usagers, tout comme il est compréhensible que les usagers qui n'ont pas accès à l'eau refusent de payer les frais d'entretien du réseau. Non seulement la réhabilitation n'a pu être réalisée complètement, mais encore des secteurs récemment réhabilités sont de nouveau dégradés. On en revient au problème institutionnel de l'autorité de gestion des périmètres qui, faute d'être résolu, ne permet pas d'assurer la pérennité des aménagements.

Mais, même opérationnelles et consolidées, les associations peuvent-elles raisonnablement maîtriser un espace qui dépasse les réseaux secondaires et tertiaires sur ces périmètres qui font plusieurs milliers d'hectares ? La complexité et l'interdépendance des problèmes d'aménagement nécessitent une autorité et des compétences qui ne sont pas mobilisables au niveau des seuls usagers.

L'effritement des services en amont de la production

Le modèle technique imposé par la société d'aménagement est-il convergent avec les systèmes paysans de production ? Un certain nombre d'études montrent les contradictions entre les deux systèmes, en particulier au lac Alaotra, où les systèmes paysans de production sont très diversifiés, certes organisés autour de la riziculture, mais peu compatibles avec le modèle de monoculture intensive de riz tel qu'il est imposé par la Somalac [Blanc-Pamard, 1987 ; Rakoto-Ramiarantsoa, 1984 ; Teyssier, 1995]. On voit, aussi bien au lac Alaotra qu'à Marovoay, qu'à côté du riz, les producteurs ont des cultures de *tanety* (cultures pluviales sur les collines), font de l'élevage, pratiquent la pêche et sont aussi mobilisés par des activités secondaires qui leur fournissent une grande partie de leur revenu monétaire [Madio, 1998].

La gestion très autoritaire des sociétés d'aménagement leur a permis d'imposer ce modèle intensif avec plus ou moins de succès selon les périmètres. Mais ce

modèle était lié à ensemble de services en amont de la production, comme le crédit, l'approvisionnement en intrants ou la fourniture de certaines prestations de services.

La disparition de cet ensemble de services a provoqué une régression des techniques de production. L'exemple de Marovoay est particulièrement flagrant. Le retrait de la société d'aménagement (qui remonte dans les faits au milieu des années soixante-dix) ramène les paysans en deçà des techniques de riziculture des zones non encadrées : la division des tâches imposée par le modèle culturel de la société d'aménagement a conduit à la perte de certains savoirs paysans. Actuellement, près de la moitié des paysans effectue une préparation du sol des plus sommaires, le *kaoka*, qui consiste à arracher à la main des plantes aquatiques. Les plantes arrachées ne sont pas enfouies (donc ne peuvent fertiliser le sol), et les sols ne sont pas travaillés, ce qui explique en partie la faible productivité des rizières.

Cependant, le « modèle mécanisé » n'est plus viable actuellement. Il était rentable dans certaines conditions, quand Madagascar était dans la zone franc et que des accords commerciaux liaient le pays à la France pour l'achat de riz de luxe. Ce modèle dépend fortement des importations : or la monnaie malgache a été considérablement dépréciée depuis vingt ans par rapport aux principales devises. Ensuite, ces choix techniques doivent être supportés par un modèle organisationnel qui n'existe plus, ce qui hypothèque les fonctions de maintenance, de gestion de l'approvisionnement en pièces détachées et de recouvrement des frais auprès des producteurs. La Fifabe de la fin des années quatre-vingt-dix n'a plus ces compétences ni cette vocation, et la Somalac a disparu.

Pourtant, il n'y a pas eu de réel accompagnement pour substituer au « modèle mécanisé » un autre modèle plus adapté à l'environnement socioéconomique actuel. Cet environnement est en effet assez peu propice à des investissements importants au niveau de l'exploitation agricole. A. Teyssier le souligne à propos du lac Alaotra :

« Les principaux freins à l'intensification sont à rechercher non pas dans le fonctionnement interne des exploitations mais dans le contexte économique et politique de la région du lac Alaotra. Les conditions externes à la production agricole se révèlent relativement défavorables à son augmentation par le recours à des techniques plus sophistiquées. » [Teyssier, 1995.]

L'utilisation des semences améliorées comme des engrais renvoie au problème du prix du paddy au producteur et à la disponibilité du crédit.

L'accès au crédit est actuellement très limité, même si, depuis quelques années, de nouvelles structures décentralisées de financement du monde rural commencent à se mettre en place aussi bien au lac Alaotra qu'à Marovoay. Mais, au lac Alaotra par exemple, toutes les tentatives pour créer des associations de crédit à caution solidaire (certaines de ces expériences remontent aux années soixante) « sont systématiquement victimes de tactiques des anciens usuriers qui s'immiscent dans ces groupements paysans et empruntent sans rembourser de manière à interdire l'accès au crédit à l'association tout entière » [Teyssier, 1995].

L'insécurité est une autre entrave à la production. L'insécurité s'est aggravée durant ces deux dernières décennies avec l'incapacité croissante de la force

publique à mener une politique efficace pour combattre l'insécurité. Dans la région de l'Alaotra, ce problème est ancien et l'ouest du bassin versant du lac Alaotra est depuis longtemps une plaque tournante pour les voleurs de bœufs. Mais de nouvelles formes d'insécurité sont apparues plus récemment et, aux vols de bœufs, il faut ajouter les vols de cultures sur pied ou les attaques de villages. La situation foncière complexe du lac Alaotra aggrave, semble-t-il, cette situation : la compétition foncière incite certains notables à « orchestrer » l'insécurité pour décourager l'installation des migrants [Teyssier, 1995]. Face à ce problème, faut-il, là encore, rappeler que ce sont les fonctions régaliennes de l'État qui sont mises en cause ?

Le potentiel rizicole des périmètres est menacé à court terme par l'érosion des bassins versants

Au départ, les aménagements ont été centrés sur la partie rizicultivable, sans préoccupation des bassins versants. Or, avec la pression démographique et la faible intensification sur les périmètres rizicoles, un véritable front de colonisation de terres sèches se développe à l'amont des bassins versants des périmètres. L'usage du feu, principal responsable de la déforestation, traduit la prééminence des pratiques extensives. La déforestation provoque une érosion accélérée des bassins versants : les matériaux solides, arrachés aux *tanety* lors des pluies, se déposent en aval, là où la pente est moins forte, soit dans le lit des rivières (la Marovoay par exemple), soit dans les canaux d'irrigation des périmètres, soit directement dans les rizières lors des crues annuelles.

Les frais d'entretien des réseaux hydroagricoles sont considérablement augmentés par cet ensablement, qui met en péril une réhabilitation coûteuse. De plus, à Marovoay, c'est la fertilité des rizières inondées lors de la crue annuelle qui est aussi remise en cause :

« La réduction du couvert végétal sur les bassins versants a également des conséquences sur le régime hydraulique : au niveau de la Basse-Betsiboka, elle entraîne des crues plus fortes et plus brèves, c'est-à-dire moins fertilisatrices et plus destructrices. » [Buxeda, 1996.]

La baisse des rendements pourrait être en partie liée à cette diminution de la fertilité.

La prise en compte du problème de dégradation des bassins versants a été tardive et ne fait toujours pas l'objet d'actions d'envergure. Seuls quelques projets essaient d'impulser une dynamique de gestion concertée des terroirs, associant les différents acteurs du développement (organisations paysannes, projet, services administratifs) participant à la mise en place de systèmes de production reproductibles sur le même espace.

*

Le désengagement de l'État est le maître mot à Madagascar depuis le début des années quatre-vingt. En réalité, l'État de droit est déjà battu en brèche depuis longtemps sur les grands périmètres rizicoles. Depuis plus de deux décennies, les

mauvais payeurs ont toujours eu raison, que ce soit pour l'appropriation des terres aménagées au lac Alaotra, le remboursement des crédits bancaires ou le paiement des redevances d'entretien. Les élus et les représentants de l'administration se sont d'ailleurs souvent rangés du côté de ces mauvais payeurs. De surcroît, l'environnement économique de la production agricole n'est pas propice à une réelle relance de l'offre rizicole.

Imposé de l'extérieur, le regroupement des usagers en associations est un processus laborieux; il faut du temps pour que ces associations s'organisent et acquièrent compétence et autorité. Il n'est guère étonnant que l'entretien des infrastructures réhabilitées à grands frais ne soit pas pour l'instant assuré. Plus généralement, il y a une contradiction entre une volonté de responsabilisation « citoyenne », dont la création des associations d'usagers est un exemple, et les pratiques actuelles qui sont contraires à celle d'un État de droit.

Certes, il n'est pas possible de retrouver des sociétés d'aménagement telles qu'elles fonctionnaient dans les années soixante et soixante-dix : d'une part, parce que la clé de voûte de leur intervention reposait sur le monopole du commerce du riz, d'autre part, parce que ce modèle dirigiste excluant les producteurs des décisions n'est plus acceptable actuellement. Mais faut-il pour autant tomber dans le mythe du transfert total et brutal de gérance? L'histoire des « sociétés hydrauliques » montre que les grands aménagements hydroagricoles ont pu se mettre en place et se maintenir grâce à un pouvoir central fort imposant une discipline collective. La réflexion sur la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel, associant usagers et représentants de la puissance publique, devrait précéder et non suivre plus ou moins tardivement la réhabilitation des réseaux, le désengagement de l'État et la suppression des sociétés d'aménagement.

BIBLIOGRAPHIE

- AZAM J.-P., BERG E., BONJEAN C., KENT L. [1992], *Étude du marché du riz à Madagascar*, Cerdi, 38 p.
- Banque mondiale [1993], *Madagascar, revue sectorielle de l'irrigation*, volume principal, 70 p.
- BINSWANGER H. [1986], « Agricultural Mechanization : a Comparative Historical Perspective », *World Bank Research Observer*, 1 (1) : 27-56.
- BLANC-PAMARD C. [1987], « Systèmes de production paysans et modèle rizicole intensif : deux systèmes en décalage. L'exemple des riziculteurs de la Somalac sur les Hautes Terres centrales de Madagascar », *Cahiers des sciences humaines*, XXIII : 507-531.
- BLANC-PAMARD C., RAKOTO-RAMIARANTSOA H. [1993], « Les bas-fonds des Hautes Terres centrales de Madagascar : construction et gestion paysanne », in *Bas-Fonds et Riziculture*, Antananarivo, 9-14 décembre 1991, Cirad-CA : 31-47.
- BUXEDA C. [1996], *Un souffle de réformes sur les plaines de Marovoay (un grand périmètre irrigué face au désengagement de l'État)*, mémoire de maîtrise de géographie, université de Paris-I, 163 p.
- CHARMES J. [1975], « Métayage et capitalisme agraire sur les périmètres nord de la Somalac », *Cahiers Orstom, série Sciences humaines*, 12 (3) : 259-282.
- CHARMES J. [1977], « Constitution de la rente foncière au lac Alaotra à Madagascar », *Cahiers Orstom, série Sciences humaines*, 23 (3-4) : 507-531.
- DROY I. [1996], *Que sont les greniers à riz devenus? Le désengagement de l'État sur les grands périmètres irrigués de Marovoay et du lac Alaotra*, projet Madio, 9657/E, 32 p. (version intégrale).
- DUBOURDIEU L. [1986], « Gens du riz dans la basse vallée de la Betsiboka : société sans espace ou espace sans cadres? », *Recherches pour le développement*, MRSTD, 2 : 143-194.

- DUBOURDIEU L. [1989], « Territoires et identités dans les cultes de possession de la basse Betsiboka », *Cahiers Orstom, série Sciences humaines*, 25 (4) : 461-467.
- DUBOURDIEU L. [1990], « Le budget peut-il créer un monde ? », *Tropiques, Lieux et Liens*, Orstom : 265-273.
- Fifabe-Agrar [1996], *Projet de réhabilitation de la riziculture dans les plaines de la Basse-Betsiboka*, Direction de l'intensification, campagne 1995, 97 p. + annexes.
- LE BOURDIEC F. [1978], *Hommes et Paysages du riz à Madagascar*, Imprimerie de la FTM, 647 p.
- Madio [1996 a], *L'État des campagnes malgaches. Synthèse des résultats d'enquête sur les observatoires ruraux 1995 : Antalaha, Antsirabe, Marovoay, Tuléar*, Madio, 81 p.
- Madio [1996 b], *Observatoire de la plaine de la Basse-Betsiboka (Marovoay). Enquête auprès des ménages 1995*, Madio, 65 p.
- Madio [1998], *Un aperçu de l'état des campagnes malgaches. Synthèse des résultats d'enquête sur les observatoires ruraux 1997 : Antalaha, Antsirabe, Marovoay, Tuléar*, Madio, 64 p.
- OTTINO P. [1965], « Notables et paysans sans terre de l'Anony (lac Alaotra) », *Bulletin de Madagascar*, 224 : 19-63.
- Pnud [1991], *Régions et Développement. Faritany de Mahajanga*. ministère de l'Économie et du Plan-Pnud, 331 p.
- RAISON J.-P. et alii [1994], *Paysanneries malgaches dans la crise*, Karthala, 385 p.
- RAKOTO-RAMARANTSOA H. [1984], « Développement à contre-sens : un aménagement hydro-agricole qui n'a pas donné les résultats escomptés », *Madagascar, revue de géographie*, 41 : 107-120.
- ROUBAUD F. [1997], « La question rizicole à Madagascar : les résultats d'une décennie de libéralisation », *Économie de Madagascar*, 2 : 37-61.
- TEYSSIER A. [1995], *Contrôle de l'espace et Développement dans l'Ouest-Alaotra*, thèse pour le doctorat de géographie, université de Paris-I Panthéon Sorbonne, 471 p.
- UPDR-Ministère de l'Agriculture et du Développement rural [1996], *État des lieux de la filière riz*, Atelier de Mantasoa, 22-27 avril 1996, 2 tomes.
- YUNG J.-M. [1986], *Aperçu sur la filière riz à Madagascar*, Sedes, 135 p.

Pourquoi les Winye ont-ils cessé de cultiver leurs champs permanents en 1986 ? (Burkina Faso)

Jean-Pierre Jacob *

Les Winye font partie des populations qui vivent dans la zone sud-soudanienne. Leur territoire s'étend à mi-chemin entre les régions occidentale et centrale du Burkina Faso, entre les 11° et 12° de latitude N et les 2° 30' et 3° 30' de longitude W, sur la rive droite de la Volta noire (Mouhoun). Les Winye sont au nombre de 20 000 environ, répartis dans dix-huit agglomérations, dont Boromo, à mi-chemin sur la route nationale qui relie Bobo-Dioulasso à Ouagadougou, est la plus connue. Ce sont essentiellement des agriculteurs qui cultivent pendant la saison humide des cultures vivrières (mil, maïs, riz, arachide, haricot) et, depuis les années quatre-vingt, une culture de rente en extension constante, le coton. Les Winye sont patrilinéaires et patrilocaux, avec une forte tendance à la matrilocalité¹. Ils font partie linguistiquement du groupe gurunsi, avec les Lela, les Kasena, les Nuna, les Sissala et les Pougouli, l'origine de leur langue étant expliquée par les Winye comme la résultante des interactions langagières entre un mari pougouli et sa femme sissala. Ils se sont installés relativement récemment dans leur zone actuelle d'implantation (fin XVIII^e siècle) et indiquent pratiquement toute la région de Zawara en pays nuna, sur la rive gauche de la Volta noire (au sud-est de leur zone actuelle d'accueil), comme constituant leur « lieu de départ ».

En 1983, lorsque je commence mes recherches au Sud du pays winye, dans le village d'O., les champs de village (appelés localement *kātogo*) sont systématiquement cultivés en maïs et en gros mil rouge et ils forment une auréole de cultures si dense qu'à la période de maturité des épis, un voyageur non informé pourrait passer à quelques centaines de mètres du village sans le voir.

En 1990, les *kātogo* ont été pour la plupart abandonnés. Les chercheurs confrontés à ce type de phénomène dans des sociétés voisines ont plutôt privilégié jusqu'ici les approches par les changements dans le système productif (introduction du coton notamment et augmentation du nombre des animaux de trait) pour tenter de comprendre ces abandons. Il est certain que ces explications sont à retenir, même s'il reste beaucoup à faire pour comprendre les effets d'entraînement de la

* Anthropologue, IUED, Genève. Ce texte a été élaboré grâce aux précieuses suggestions apportées par Philippe Lavigne Delville, Issouf Yao, Yves Delisle et les lecteurs anonymes d'*Autrepart*.

1 32% des 110 exploitations que compte le village d'O. sont dirigées par des neveux utérins (réels ou classificatoires) du lignage dominant.

culture du coton sur les cultures vivrières et la dynamique des systèmes productifs dans la durée. Sans rejeter ces hypothèses, j'aimerais pour ma part contribuer à la recherche sur la disparition des champs de village en m'intéressant à la manière dont cette disparition est interprétée par les différents groupes sociaux présents au village (les vieux, les aînés et les cadets), leurs arguments permettant de recouper partiellement les analyses déjà proposées, mais posant également quelques questions originales, notamment sur le rôle des institutions locales, que je vais tenter d'approfondir dans les pages qui suivent.

Les champs de village à O., leur régime foncier, leur abandon actuel

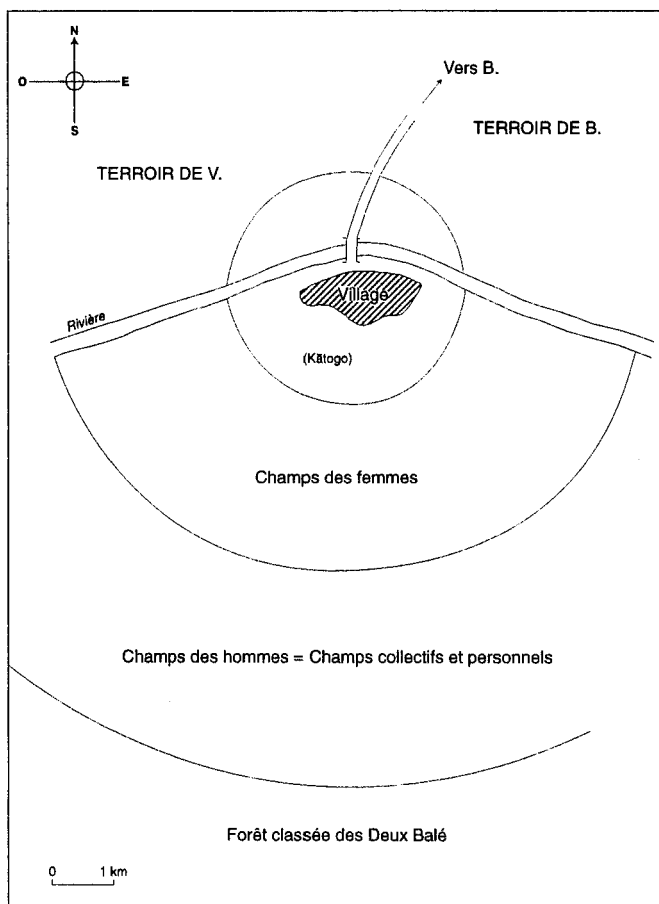
La culture des champs proches du village est attestée dans tout l'Ouest africain et plus particulièrement, pour le Burkina Faso, chez les Lela [Barral, 1968], les Lobi et les Mossi [Savonnet, 1979], les Bwa [Savonnet, 1986; Capron, 1973] et les Winye [Jacob, 1988]. Dans la littérature, ils sont souvent désignés comme champs permanents, appartenant au terroir de village par opposition aux champs temporaires, ouverts en brousse et abandonnés à la jachère aux premiers signes d'épuisement du sol. De fait, comme le note H. Barral [1968], il peut arriver que ceux-là soient mis en jachère pendant un ou deux ans, mais il s'agit alors d'une jachère « fortuite et occasionnelle » qui ne s'intègre dans aucun cycle régulier. Chez les Bwa [Savonnet, 1979, 1986], les champs permanents sont généralement cultivés sous couvert d'un parc à *Acacia albida*.

Le terroir d'O. est conforme à cette répartition en deux zones distinctes. Il comporte une auréole de culture entourant l'ensemble de l'agglomération villageoise, puis une zone de champs de brousse et de jachères s'étendant vers le Sud, les habitants étant limités dans les autres directions par les terroirs de villages voisins (*fig. 1*).

Le village d'O., établi à la fin du XVIII^e siècle par un couple de jumeaux mâles, à l'origine des deux lignées du lignage dominant actuel, a été déserté après 1850 sous la pression des razzieurs d'esclaves (Marka, Zarma) avant d'être réinvesti au moment de la colonisation (1897) et du rétablissement de la paix. À son retour de migration, au début du XX^e siècle, le fondateur du village – ou, selon une version différente, son fils aîné – a procédé à la distribution des *kātogo*², qui ont été répartis entre ses différents frères (réels et classificatoires) et fils adultes présents. La répartition s'est faite en priorité dans l'aire la plus riche, située au bord d'une rivière non pérenne alimentant plusieurs marigots et formant la limite nord de l'agglomération. La terre y est profonde, humide, fumée constamment par l'épandage des ordures ménagères et le fumier des chèvres, moutons et bovins et enrichie, en saison des pluies, des éléments fertilisants apportés depuis le village par les eaux de ruissellement. Immédiatement à l'ouest de cette zone, le fondateur a attribué un vaste espace réservé au *imu*, le chef traditionnel winye. La lignée à laquelle il appartient y cultive traditionnellement le gros mil rouge destiné à la production de la bière de mil cérémonielle. Les autres lignages winye – des familles de neveux

2 Les champs de case sont au départ strictement destinés aux membres du lignage dominant, le mot même de *kātogo* évoquant la noblesse, le pouvoir *kāda*.

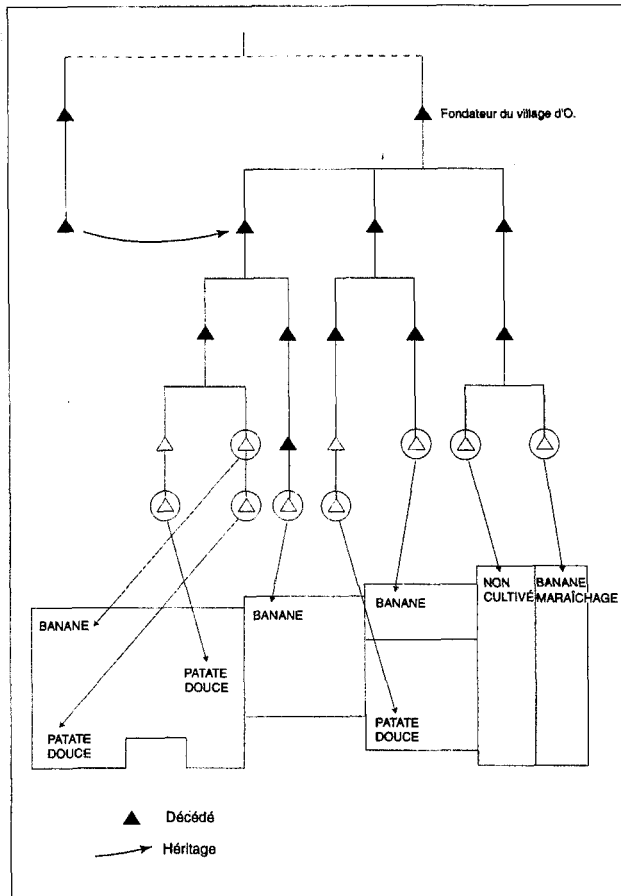
Figure 1 – Organisation schématique du terroir d'O.



utérins des propriétaires du village – installés dans la communauté se sont vu attribuer des *kātogo* aux alentours de leur concession, dans des zones plus élevées et moins riches, au sud du village, au fur et à mesure de leur arrivée au village.

Le village d'O., situé en lisière d'une forêt classée, ayant été menacé par les attaques d'animaux sauvages (lions, léopards, hyènes et éléphants) et les sociétés secrètes³ jusque dans les années cinquante, l'habitat y est de type défensif, compact, sans solution de continuité entre les maisons, sauf pour quelques ruelles et cours intérieures. Les *kātogo* les plus prisés, situés au long de la rivière, ne pouvaient donc pas être répartis et gérés comme le sont leurs équivalents chez les Lobi [Savonnet, 1979], les Lela [Barral, 1968] ou même dans les villages winye moins

3 Sociétés d'hommes-lions dont l'administration coloniale donne différents témoignages [Jacob, 1998].

Figure 2 – Appropriation de quelques parcelles de *kātogo* en fonction du rang généalogique

menacés, où un chef d'exploitation jouit du droit de mise en culture permanente du domaine foncier entourant immédiatement sa concession. À O., très peu de chefs de famille ont leur *kātogo* à proximité de leur habitation. Toutefois, dans la mesure où les champs sont situés à proximité du village, ils sont relativement sûrs et peuvent être cultivés sans protection armée – contrairement aux champs de brousse –, pour des céréales d'abord destinées à assurer la soudure.

Dans le village, les champs permanents sont considérés comme des ressources collectives, dont la production sert à l'alimentation de l'unité d'exploitation élargie, au moment de la soudure, c'est-à-dire à une époque où les champs de brousse n'ont pas encore été récoltés. Bien qu'après la mort du refondateur, chaque fils et fils de frère ait constitué sa propre unité d'exploitation (*jawu*, plur. *jawini*), les *kātogo* ont été hérités en ligne collatérale et en primogéniture (fig. 2) – comme le sont traditionnellement le troupeau et les grands champs de brousse –, sans qu'on

touche à leur caractère de bien indivis, les cadets, ayant ou non fondé leur exploitation, continuant de travailler, pour leur culture, avec leur aîné et recevant en contrepartie une part des produits récoltés. Jean Capron évoque des procédures similaires pour le domaine villageois des « maisons », les anciennes unités élargies de production agricole des Bwa :

« Aujourd'hui encore, malgré l'émiettement des exploitations agricoles, les droits d'usage sont exercés collectivement; chaque année, les travailleurs de la maison se réunissent pour cultiver en commun un champ de sorgho rouge et de maïs; la récolte de sorgho rouge, indivise, est utilisée lors de la célébration des rituels religieux – familiaux ou villageois. Hormis le tabac, pour la culture duquel le chef de maison délimite et distribue chaque année, à l'intérieur du champ commun, des parcelles mises en valeur individuellement, seules les cultures collectives sont autorisées sur le domaine de village de la maison. » [Capron, 1973.]

Pour préserver la production des champs permanents, le gardiennage des animaux (surtout moutons et chèvres) est assuré par les petites filles qui conduisent les troupeaux à bonne distance des cultures, tandis que les jeunes garçons restent dans les champs pour chasser les oiseaux prédateurs attirés par le sorgho rouge. Après les récoltes, les champs deviennent accessibles aux bêtes : de bien collectif d'accès limité, l'espace se transforme en bien collectif d'accès libre, voué au pâturage des animaux de la communauté. L'usage des *kātogo* est donc partagé entre plusieurs types de bénéficiaires, selon le principe des maîtrises spécialisées, « exclusives pour un usage mais incluant structurellement plusieurs usages » [Le Roy, 1995], chaque saison activant un faisceau de relations juridiques spécifiques. La parcelle qui appartient à un seul groupe de descendance patrilinéaire en saison des pluies devient, avec toutes les autres, pâturage commun de saison sèche.

On est donc typiquement devant les contraintes de l'agriculture paysanne en champ ouvert (*open field*) telle qu'elle a été décrite par B. Kervyn dans le contexte andin [1992] :

- agriculture et élevage sont des activités interdépendantes et se succèdent sur les mêmes parcelles,
- l'agriculture est une activité privée, menée ici par des segments de lignage, tandis que le pâturage est communautaire. Les parcelles sont ouvertes aux animaux de tous en saison sèche et, pour éviter les conflits, les semis et les récoltes sur les *kātogo* doivent être synchronisées, de manière à ce que les parcelles soient toutes occupées et libérées en même temps.

Cependant, si l'on exclut les champs de village qui demandent une régulation spécifique, l'éloignement des blocs de culture, le système de conduite des troupeaux et l'homogénéité des systèmes productifs développés à O. permettent d'éviter de rendre les niveaux de production individuels trop interdépendants les uns des autres et minimisent le risque d'externalités négatives. Les zones de frontière (spatiales ou temporelles) où des activités productives pourraient s'exercer en concurrence sont peu nombreuses, ce qui limite le nombre de conflits potentiels et donc les coûts de surveillance.

Cette situation persiste jusqu'en 1985, année pendant laquelle les villageois construisent, avec l'aide du Programme populaire de développement lancé par le Conseil national de la Révolution, un pont-barrage destiné à améliorer les conditions

d'accès au village (liaison Nord/Sud) et à créer une retenue d'eau suffisante pour démarrer des activités de maraîchage de contre-saison. La construction du pont-barrage empiète largement sur la zone des *kātogo* dont certains disparaissent (fig. 1). Dès 1986, la déprise agricole sur les *kātogo* est quasi totale et l'on assiste dans les années qui suivent à plusieurs phénomènes :

- la construction de maisons sur les espaces désaffectés par des ayants droit, jeunes producteurs qui ne supportent plus de vivre dans l'espace communautaire ancien ou par des ressortissants,
- l'abandon pur et simple de l'espace à la divagation des animaux,
- le prêt de terres à des jeunes désireux de produire des cultures de rente sur des surfaces réduites, en fin d'hivernage (patate douce) ou en contre-saison (maraîchage). Ce prêt se fait pour une campagne, il concerne les terres les plus riches (profondes, humides) et leurs propriétaires sont attentifs à ce qu'aucun ouvrage ou plantation d'arbres ne vienne pérenniser les droits des usagers sur l'espace en question. Les champs permanents, lorsqu'ils continuent d'être cultivés, sont réduits à l'envergure de jardins de case et permettent de produire des ressources privées individuelles surtout vendues sur le marché local. Les spéculations sont cependant freinées par les déprédations commises par les ruminants, en l'absence d'un système efficace de clôture, de l'abandon des pratiques de gardiennage (les enfants, auparavant employés comme bergers, vont maintenant à l'école), d'absence de technique sûre en matière de stabulation et de l'inexistence de sanctions effectives pour les propriétaires d'animaux divaguants. Les *kādabiri* (sing. *kādabié*), hommes de main de la chefferie, qu'on trouve dans tous les villages winye et qui sont normalement chargés de la « police » communautaire, sont ici les plus gros propriétaires de bœufs de labour, donc ceux qui sont les moins enclins à appliquer des sanctions. Nous reviendrons sur l'ensemble de ces éléments ci-après.

L'abandon des champs permanents en Afrique de l'Ouest : les interprétations

Le phénomène de désaffectation qui caractérise la culture des champs permanents en Afrique de l'Ouest n'est pas extraordinairement documenté, il faut bien le reconnaître. Les quelques travaux que j'ai pu réunir à ce propos engagent l'analyse dans deux directions complémentaires :

- l'interprétation de la culture des champs permanents comme stratégie anti-aléas dans un contexte historique particulier et leur désaffectation lorsque la conjoncture change,
- l'abandon des champs permanents aux alentours du village comme résultant des évolutions du système productif local : modifications du système d'exploitation⁴ (baisse de la main-d'œuvre disponible par exploitation), du système de culture (introduction du coton) et du système de production (innovation au niveau des consommations intermédiaires et des biens d'équipement).

Représentante de la première tendance, Latzke Begeman [1985] montre, à propos du Sud-Est-Nigeria, comment la culture des champs permanents a été instaurée

4 J'utilise ici la terminologie proposée par R. Badouin [1985, titre II].

pour pallier l'insécurité et aux manques fréquents de nourriture pendant la période de la guerre civile (années soixante), et comment elle a été abandonnée, dès lors que le pays a retrouvé une certaine stabilité politique et économique intérieure. Elle insiste sur le fait que ces champs ne représentent nullement – contrairement aux hypothèses de J. Lagemann [1977] – le stade le plus avancé d'un système agraire perfectionné au cours des décennies et qui irait en intensité décroissante (des champs de village vers la brousse lointaine) mais une réponse ponctuelle à une conjoncture historique défavorable. Il faut noter, dans la même ligne, que G. Savonnet [1979, 1986] fait explicitement dater de la période d'insécurité que traverse le *bwamu* méridional aux XVIII^e et XIX^e siècles à la fois la création de villages fortifiés et la répartition du terroir en champs permanents, cultivés à proximité du village, et champs temporaires, ouverts dans la forêt et cultivés sous la protection de guetteurs postés aux points les plus favorables à la surveillance des environs. L'observation de l'habitat et de la répartition du foncier fait d'ailleurs participer les Winye de cette même organisation, qui aurait survécu plus longtemps chez eux que chez leurs voisins Bwa. Si ceux-là sont plus conservateurs que ceux-ci, leurs villages fortifiés et leurs cultures de champs permanents n'ayant été abandonnés que partiellement et tardivement, c'est surtout parce que le souvenir de l'insécurité y est plus vivace et la culture du coton à grande échelle plus récente. D'une part, les guerres et razzias esclavagistes datent surtout de la fin du XIX^e siècle (Marka conduits par les Karantao, chefs de l'État voisin de Wahabou, Zarma menés par Gazari), alors que le *bwamu* méridional est troublé profondément par de nombreuses incursions armées surtout à la fin du XVIII^e siècle (Peuls du Massina, Dioula de Kong, Bobo-Dioula de Sya). D'autre part, la culture du coton n'est adoptée massivement que dans les années quatre-vingt, alors que, chez les Bwa, elle débute, à grande échelle, dès les années soixante [Savonnet, 1986; Schwartz, 1991].

Bernard Tallet [1984] est un représentant de la seconde tendance. Il lie l'abandon des champs de village dans l'Ouest-Burkina à des modifications des systèmes locaux d'exploitation et de production. Constatant la désaffection des cultures permanentes sous parc à *Acacia albida* au profit des champs de brousse, l'auteur insiste sur l'idée que l'auréole de champs permanents exige des méthodes intensives de travail (fumure, billonnage, plusieurs sarclages) et que ces opérations sont possibles dans le cadre de vastes unités d'exploitation mais deviennent contraignantes avec la diminution – par scission – de ces unités et la réduction actuelle de la main-d'œuvre disponible. Par ailleurs, pour compenser la perte de main-d'œuvre, le système de production devient de plus en plus extensif : les paysans se lancent dans l'exploitation en brousse de vastes surfaces grâce à la culture attelée.

Georges Savonnet [1986] complète les analyses de B. Tallet en liant l'abandon des champs permanents à des modifications dans les systèmes de culture et de production. Pour G. Savonnet, il y a un déplacement en brousse des cultures vivrières, dans le sillage de l'innovation que constitue l'adoption de la culture du coton. Si cette dernière a un tel succès, en pays bwa par exemple, c'est parce qu'elle est liée à la mise au point d'un engrais (combinant azote, phosphate et potasse) qui permet un assolement biennal coton/vivrier, le vivrier bénéficiant des arrière-effets de l'engrais cotonnier [voir également Schwartz, 1987]. On abandonne totalement les champs de village pour consacrer ses efforts à l'immense champ de brousse ouvert

par quartier et cultivé à la charrue, qui fournit à la fois les vivres (surtout maïs) et le numéraire. Par ailleurs, le travail exigeant en brousse ne permet plus l'entretien méticuleux des jardins de case et la confection des claies en paille destinées à les protéger du bétail. Selon Savonnet [1986], seul le Sud du pays bwa, où les champs permanents continuent d'être cultivés en vivrier hâtif et en tabac en arrière-saison, serait épargné par ce mouvement de désaffection.

Débat sur l'abandon des champs permanents : les arguments des Winye

Interrogés à de nombreuses reprises sur les raisons de la désaffection partielle des *kātogo* dans le village d'O., les différents exploitants rejettent les hypothèses sur les changements historiques ou les modifications dans les systèmes de culture, d'exploitation ou de production. Ils font remarquer, à l'appui de leurs arguments, que les villages winye voisins continuent la culture de leurs *kātogo*, alors même qu'ils sont soumis à des changements de même nature. Pour expliquer la désaffection que rencontre actuellement la culture de leurs champs permanents, ils fondent l'essentiel de leurs explications sur une absence d'« engagement social », qui serait typique des seuls villageois d'O. Cette absence d'engagement social est cependant diversement appréciée, selon qu'on interroge les aînés ou les cadets. Les premiers soulignent en effet le manque d'implication des jeunes au sein des unités d'exploitation élargies et les soins de plus en plus exclusifs qu'ils consacrent à leurs champs individuels – notamment de coton – en brousse, tandis que les seconds stigmatisent l'incapacité des vieux à faire preuve d'autorité et à appliquer des sanctions, surtout pour régler les problèmes liés à la divagation du bétail.

Apparemment, les arguments en présence sont analysables selon le modèle théorique *grid/group* développé par Mary Douglas [1982, 1994], qui propose de considérer que l'engagement social des individus dépend à la fois de leur insertion dans un groupe – qui dépend des règles d'entrée mais aussi des bénéfices que le groupe peut fournir à ses membres – et de la force de régulation d'une structure hiérarchique (pouvoir formel) qui s'exerce dans le groupe et en dehors de lui. Les vieux reprochent aux jeunes leur absence d'implication dans la communauté, en l'occurrence ici dans les unités d'exploitation élargies; les jeunes reprochent aux anciens leur incapacité à produire plus longtemps des structures d'encadrement (d'autorité, de surveillance, de sanction) nécessaires à la poursuite des activités des membres de la communauté.

L'approche est donc largement morale ⁵, chaque classe d'âge identifiant l'autre comme étant le maillon faible de l'organisation sociale et la cause du problème, faute de pouvoir admettre que ce sont les cadres paradigmatiques de l'organisation locale qui sont en crise, la défection perçue des différents acteurs par rapport aux *kātogo* n'étant que l'illustration pratique de la rupture de leur agrément sur la prééminence de l'espace communautaire villageois à la fois comme structure hiérarchique d'autorité et de régulation (*grid*) et comme espace prioritaire d'engagement (*group*).

5 À rapprocher de l'analyse de W. van Beek [1993] qui montre le fort subjectivisme des Dogon dans l'évaluation de la dégradation des ressources naturelles et dans l'identification des moyens pour y remédier.

Anthony Giddens [1987] dit que toute coordination d'un système social à travers le temps et l'espace met nécessairement en jeu une combinaison particulière de deux types de ressources, les ressources d'allocation (matières brutes, moyens de production, biens produits) et les ressources d'autorité (coordination des personnes et des activités productives, production et maintien des objectifs, création d'un espace-temps spécifique). Les diverses ressources sont génératrices de pouvoirs, et aucune ne peut apparaître comme l'infrastructure (ou la superstructure) de l'autre. Ensemble, elles constituent la structure de domination d'une société donnée.

Traditionnellement, les aînés de O. maîtrisaient à la fois les ressources d'allocation et les ressources d'autorité, c'est-à-dire possédaient un droit éminent sur les biens produits, régulaient les activités productives, veillaient au respect des objectifs de la communauté (ce que Giddens appelle « l'organisation des chances de vie ») et œuvraient à la reproduction de l'espace-temps social dans lequel ces objectifs étaient satisfaits. Dans les années quatre-vingt, les ressources d'autorité des aînés sont à la fois remises en question et davantage sollicitées. D'une part, en 1983, le Conseil national de la Révolution supprime l'impôt de capitation qui constituait pour les aînés un excellent moyen de pression sur les cadets (le paiement de leur impôt en échange du travail sur les champs collectifs). D'autre part, le village fait face à une hausse considérable des coûts de surveillance sur les *kātogo* du fait du bouleversement du système de culture local. On l'a dit, tant que les choix productifs sur les *kātogo* sont homogènes et destinés à résoudre des problèmes de soudure ou à fournir l'ingrédient de base pour le brassage de la bière de mil, les effets de composition des comportements des producteurs n'entraînent aucune externalité négative, les droits des éleveurs sont respectés et les coûts de surveillance restent faibles puisqu'on se borne à réguler les interdépendances dans le cadre des usages successifs des champs de village. Les effets de la culture du coton entraînent une différenciation des choix d'investissement sur les *kātogo*. La plupart sont abandonnés au profit des champs de brousse sur lesquels sont à présent résolus les problèmes de soudure : le maïs hâtif est de plus en plus cultivé sur les soles cotonnières pour bénéficier des arrière-effets des engrais [voir sur le sujet Schwartz, 1987; Savonnet, 1986] ⁶. Cependant, quelques-uns de ces *kātogo*, situés dans une zone hydrologique et pédologique favorable, sont reconvertis au maraîchage. L'espace des champs de village est « mité » par l'apparition de parcelles cultivées individuellement, ces parcelles – plus leur environnement immédiat – étant en quelque sorte aliénées pendant une bonne partie de la saison sèche. Les maraîchers multiplient le nombre des frontières, donc les risques de conflits avec les éleveurs continuant à user de leurs droits de vaine pâture et augmentent ainsi les coûts de surveillance.

La remise en culture partielle des champs permanents

Comme le montrent A. Schwartz [1991] ou A. Gnägi [1994], la culture du coton est d'autant plus rentable que l'exploitation compte un nombre élevé de bras valides, la spéculation s'avérant très exigeante en travail et en équipement. Les

⁶ Le maïs hâtif permet une diminution de la quantité de travail investie par les hommes pour la production (diminution du nombre des sarclages, en comparaison notamment avec le mil) mais augmente le temps de préparation culinaire des femmes. Le sorgho rouge a été quant à lui complètement abandonné.

individus appartenant à des exploitations très peu dotées (des cadets mais aussi quelques aînés ⁷), après avoir tenté sans grand succès l'expérience cotonnière – adoptée massivement dans les années quatre-vingt –, vont donc s'efforcer de trouver avec les productions maraîchère et fruitière (la banane notamment pour quelques aînés propriétaires de terres) une alternative économique viable. Les jeunes ont pourtant d'énormes difficultés à faire soutenir par la communauté leur effort récent de remise en culture des *kātogo*. Ils rencontrent notamment les résistances d'un groupe social particulier, composé d'une dizaine de chefs d'exploitation très investis dans la culture du coton parce qu'ils disposent d'une large force de travail, de charrues et de bœufs d'attelage.

Ce groupe est composé d'individus qui sont à la fois les *kādabiri* – la « police » communautaire winye déjà évoquée – et les responsables du bureau du Groupement villageois (GV), « sous-produit », comme le dit M. de Sahb [1989], de la filière coton. Il faut noter que cette confusion des pouvoirs n'est pas le résultat d'une stratégie particulière de leur part. Elle s'est opérée à la demande expresse du conseil des anciens (*jahema*) entourant le *inu* qui nomme les *kādabiri* et a insisté pour que ce soient les mêmes personnes qui prennent la tête du Groupement villageois créé en 1975. Dans l'esprit des anciens, le GV n'est qu'une manière de prolonger le rôle de bras séculier du pouvoir traditionnel joué par les *kādabiri*, en la complétant par l'accès à des ressources monétaires accrues (les ristournes du coton), utiles pour équiper le village en biens sociaux mais surtout pour lui permettre de faire face à ses obligations rituelles : par exemple, la fourniture de bœufs destinés à des sacrifices pour le bien de la communauté. On sait que c'est traditionnellement le rôle des *kādabiri* que de procurer aux vieux – généralement par ponction sur les villageois ou par saisie d'animaux errants ⁸ – les victimes fournissant la matière des sacrifices sanglants exigés par les différents cultes collectifs.

À O., les *kādabiri* sont les plus gros propriétaires de bœufs de labour. Or les Winye, à la différence de leurs voisins Bwa, maîtrisent mal le système de stabulation entravée et préfèrent encourager la divagation comme solution à l'alimentation des bêtes et comme moyen de lutte épidémiologique. En outre, les enfants ne peuvent plus jouer leur rôle de gardiennage car ils vont pour la plupart à l'école. On évolue ainsi vers une situation de conflit entre les *kādabiri* qui font pression pour que les champs de village restent dévolus à la vaine pâture en saison sèche et les producteurs maraîchers qui veulent une exclusion des animaux sur les terres des *kātogo* qu'ils utilisent.

Le conflit d'intérêts entre jeunes maraîchers et *kādabiri* peut être illustré par une anecdote récente. Pendant la saison sèche 1994, le bœuf d'un *kādabié* ravagea les cultures maraîchères d'un jeune. Celui-ci menaçait de tuer l'animal lorsque le *kādabié* survint et prit vivement à partie le jeune, minimisant l'incident en arguant que la valeur de la production maraîchère endommagée ne pouvait pas se comparer à celle de son bœuf et que le jeune ferait mieux de se calmer. La stratégie du

7 À O., sur 110 exploitations, 36 (soit environ 35%) sont composées d'un adulte mâle, vieux sans enfants ou jeune avec des enfants en bas âge.

8 Sur ce thème de l'animal sans propriétaire comme victime privilégiée des sacrifices, voir F. Héritier [1975 : 487], J. Goody [1956 : 93], M. Fortes [1961 : 258-259], M. Namir [1990 : 63].

kādabié – et on imagine qu'elle rencontre l'approbation de ses pairs au village – consiste à montrer qu'on est en présence d'activités économiques incommensurables parce qu'à valeurs sociales inégales. Après tout, le coton bénéficie à tous, notamment à travers l'usage des ristournes [Jacob, 1994], et il est compréhensible dans cette perspective qu'une ressource commune comme les champs permanents puisse être utilisée pour résorber un des effets pervers de son adoption (l'augmentation du nombre des bêtes de trait et donc potentiellement des coûts de gardiennage) alors que les activités de maraîchage ne profitent qu'à leurs producteurs.

*

Dans un texte récent [Jacob, 1994], j'avais cru pouvoir définir la réussite du développement local comme étant liée à un double défi : celui de remplir des fonctions qui contribuent à la production par les individus et les groupes de biens et de services publics ou d'intérêt général (y compris économiques) et celui de créer les conditions qui rendent possibles ces activités, notamment grâce à une gestion des interdépendances entre les groupes ou les individus et à une intégration de leurs décisions et de leurs choix au plan local. Je conclusais mon article en insistant sur le fait que beaucoup d'opportunités économiques étaient actuellement perdues faute d'institutions locales productrices de normes aptes à fournir un environnement favorable à l'exercice de ces activités, que l'on soit dans le contexte restreint des champs permanents comme à O. ou dans celui, plus large et qui concerne une bonne partie du monde rural ouest-africain, de gestion de la biomasse entre groupes (agriculteurs, éleveurs, bûcherons) tributaires de la même ressource mais pour des usages concurrents. On commettrait cependant une erreur si l'on pensait, comme les jeunes du village de O., que les institutions anciennes peuvent être facilement mobilisées pour prendre en charge les nouveaux problèmes. Pour quelles raisons ?

Dans le cas des *kātogo*, les institutions locales – en l'occurrence ici le conseil des anciens – n'ont jamais eu que le pouvoir de réguler les interdépendances dans le cadre des usages successifs de l'ensemble de l'espace des champs permanents, les choix productifs d'hivernage étant opérés par les différents segments de lignage exerçant leur droit légitime d'accès à une parcelle. Tant que ces choix étaient homogènes, on l'a vu, les coûts de surveillance n'étaient pas très élevés. La culture du coton entraîna une différenciation des choix d'investissement sur les *kātogo*, dont la plupart furent abandonnés ⁹. Cependant, quelques champs de village,

⁹ Pour être complet, on se doit de mentionner le rôle qu'a pu jouer l'augmentation démographique de certains segments de lignage dans l'abandon d'un petit nombre de *kātogo*. La population globale du village ne s'est que peu accrue pendant ces dernières décennies (en quarante-trois ans, entre 1942 et 1985, on est passé de 600 à 993 habitants), mais elle s'est aussi accrue différemment, certains segments de lignage disparaissant pendant que d'autres augmentaient considérablement leurs effectifs. La liaison entre un groupe de descendance et un espace approprié qui semble typique d'un certain nombre de sociétés lignagères (voir les travaux de Gell [1996 : 18-22] à propos des Nuer étudiés par Evans-Pritchard [1976]) et qu'on a vue à l'œuvre dans la répartition originelle des champs de village n'est tenable qu'à la condition d'avoir des effectifs démographiques qui ne dépassent pas les capacités de charge de l'espace ou, à l'inverse, d'avoir des surfaces en quantité illimitée. Ces conditions n'étant pas présentes à O., certains *kātogo* ont dû être abandonnés parce que l'augmentation des effectifs des segments de lignage qui en étaient propriétaires rendait dérisoires les surfaces à cultiver et obsolètes leur fonction de ressource anti-aléas.

situés dans une zone hydrologique et pédologique favorable, furent d'autant plus facilement reconvertis aux cultures de rente qu'il suffisait pour ce faire d'un accord oral entre le détenteur de la parcelle et un producteur désireux de la mettre en valeur. Sans que le consentement de tous n'ait été obtenu, des « dérives » s'insaurèrent dans le système de culture, en rendant plus difficiles les tâches anciennes de régulation. Bien évidemment, un organe comme le conseil des anciens, ayant toujours œuvré pour le maintien du projet commun qu'on a caractérisé plus haut, ne pouvait entériner une telle dynamique particulariste en lui apportant son soutien et en assumant sans broncher les coûts de sa mise en œuvre. On est cependant en droit de s'interroger sur ce qui motive vraiment les vieux dans leur rejet de la requête des jeunes.

Deux hypothèses qui référerait soit à leur absence de volonté soit à leur manque de capacité peuvent être en effet avancées :

– Le conseil des anciens ne veut pas engager son autorité, celle-ci ne lui paraissant pouvoir s'exercer légitimement que lorsqu'un certain paradigme est respecté, celui qui associe un certain type de ressources d'autorité et d'allocation, ou encore des objectifs de production (sociale, d'auto-subsistance, anti-aléas) et des moyens pour les accomplir (système de production combinant intensif et extensif, rapports de production dominés par les aînés...). Par leur demande, les jeunes apparaîtraient alors comme des « *free riders* » [Olson, 1987] voulant bénéficier des services fournis par les institutions locales sans partager les objectifs communs, ce qui expliquerait la fin de non-recevoir des anciens.

– Soit ils ne peuvent pas engager leur autorité, parce que ce sont les *kādabiri* qui mettent pratiquement en œuvre les sanctions et que ce groupe, on l'a vu plus haut, ne souhaite guère faciliter la tâche des jeunes.

Dans ce contexte, les jeunes n'ont donc guère les moyens d'améliorer la situation en leur faveur. Ils peuvent bien sûr tenter de faire baisser les coûts de surveillance de leurs parcelles en externalisant ces coûts, c'est-à-dire en contactant une organisation non gouvernementale qui accepterait de financer grillage, ciment et piquets métalliques ou la mise en place de haies vives. Ce qui réglerait pour quelques années les problèmes de concurrence entre élevage et agriculture sur toute la surface utile des champs permanents, en marquant de manière quasi officielle la fin des *kātogo* comme ressources anti-aléas, sans garantir le maintien de leurs exploitants actuels, qui ne disposent, dans la plupart des cas, que d'un simple droit d'usage sur leurs parcelles.

BIBLIOGRAPHIE

- BADOUIN R. [1985], *Le Développement agricole en Afrique tropicale*, Paris, Cujas, 320 p.
 BARRAL H. [1968], *Togo (Haute-Volta). Étude géographique d'un terroir léla*, Paris, Orstom et École pratique des hautes études, 72 p.
 BEGEMAN L. [1985], *Compound Gardening in Southeastern Nigeria*, Ibadan, International Institute for Tropical Agriculture, 80 p.
 BERRY S. [1993], *No Condition is Permanent. The Social Dynamics of Agrarian Change in Sub-Saharan Africa*, Madison, The University of Wisconsin, 258 p.
 CAPRON J. [1973], *Communautés villageoises bwa. Mali-Haute-Volta*, Paris, Institut d'ethnologie, 379 p.

- DOUGLAS M. [1982], « Introduction to Grid/Group Analysis », in M. Douglas (éd.), *Essays in the Sociology of Perception*, Londres, Routledge & Kegan Paul : 1-13.
- DOUGLAS M. [1994], *Risk and Blame. Essays in Cultural Theory*, Londres, Routledge, 323 p.
- EVANS-PRITCHARD E. E. [1976], *The Nuer : a Description of the Modes of Livelihood and Political Institutions of a Nilotic People*, Oxford, Oxford University Press, 271 p.
- FORTES M. [1961], « The Political System of the Tallensi of the Northern Territories of the Gold Coast », in Meyer Fortes, E. E. Evans-Pritchard (éd.), *African Political Systems*, Londres, Oxford University Press : 238-271.
- GELL A. [1996], *The Anthropology of Time. Cultural Constructions of Temporal Maps and Images*, Oxford, Berg, 341 p.
- GIDDENS A. [1987], *La Constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, Puf, 474 p.
- GNAGI A. [1994], « Rural Poverty in Southwestern Mali », in Christian Comélieu, Ousmane Dianor, Jean-Pierre Jacob (éd.), *SPA Working Group on Poverty and Social Policy Poverty Assessments and Public Expenditure Reviews, Country Study : Mali*, Genève, IUED, 55 p. + annexes.
- GOODY J. [1967], *The Social Organization of the LoWiili*, Londres, Oxford University Press, 123 p.
- HÉRITIER F. [1975], « Des cauris et des hommes : production d'esclaves et accumulation de cauris chez les Samo (Haute-Volta) », in *L'Esclavage en Afrique précoloniale*, 17 études présentées par C. Meillassoux, Paris, Maspero : 477-507.
- JACOB J.-P. [1988], *Le Sens des limites. Maladie, sorcellerie, religion et pouvoir chez les Winye, Gourounsi du Burkina Faso*, thèse de doctorat en lettres, université de Neuchâtel, 384 p.
- JACOB J.-P. [1994], « Gouvernance, imputation, redondance. Réflexion sur la multiplicité des organisations paysannes », in J.-P. Jacob, P. Lavigne Delville (éd.), *Associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala : 255-270.
- JACOB J.-P. [1998], « L'administration coloniale comme puissance anti-sorcellaire. Un crime rituel en pays winye (Haute Côte-d'Ivoire) pendant la Seconde Guerre mondiale », in F. Hainard (éd.), *Mélanges en l'honneur de P. Centlivres*, Neuchâtel, musée d'ethnographie.
- KERVYN B. [1992], « L'Économie paysanne au Pérou : théories et politiques », in P. Morlon (coord.), *Comprendre l'agriculture paysanne dans les Andes centrales. Pérou-Bolivie*, Paris, Inra : 436-469.
- LAGEMANN J. [1977], *Traditional Farming Systems in Eastern Nigeria*, Munich, Institut für Wirtschaftsforschung, 77 p.
- LE ROY E. [1995], « La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre », in C. Blanc-Pamard, L. Cambézy (éd.), *Terre, Terroir, Territoire. Les tensions foncières*, Paris, Orstom : 455-472.
- NIAMIR M. [1990], *Herders' Decision-Making in Natural Resources Management in Arid and Semi-Arid Africa*, Rome, FAO, 126 p.
- OLSON M. [1987], *Logique de l'action collective*, Paris, Puf, 189 p.
- PROST A. [1972], *Enquête sommaire sur le Ko, langue gourounsi de Haute-Volta*, publications du Département de linguistique générale et de langues négro-africaines de la faculté des lettres et des sciences humaines de l'université de Dakar, 18, 33 p.
- SAHB M. de [1989], *Les Implications socioéconomiques de la transformation primaire du coton en Afrique francophone*, document de travail, Programme des activités sectorielles, OIT, 51 p.
- SAVONNET G. [1979], « Structures sociales et organisation de l'espace (exemples empruntés à la Haute-Volta) », in *Maîtrise de l'espace agraire et Développement en Afrique tropicale*, actes du colloque de Ouagadougou, Ouagadougou, Orstom-CVRS : 39-44.
- SAVONNET G. [1986], « Évolution des pratiques foncières dans le Bwamu méridional », in B. Crousse, E. Le Bris, E. Le Roy (éd.), *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales*, Paris, Karthala : 265-280.
- SCHWARTZ A. [1987], « La culture de rente se nourrit-elle de la famine en Afrique ? L'exemple du coton au Togo », in P. Geschiere et B. Schlemmer (éd.), *Terrains et Perspectives*, Paris-Leyde, Orstom-ASC : 24-36.
- SCHWARTZ A. [1991], *L'Exploitation agricole de l'aire cotonnière burkinabè : caractéristiques sociologiques, démographiques, économiques*, Ouagadougou, Orstom, 88 p.
- TALLET B. [1984], « Une société rurale en mutation : les exploitations agricoles familiales en Haute-Volta », in C. Blanc-Pamard et alii (éd.), *Le Développement rural en questions. Paysages, espaces ruraux, systèmes agraires. Maghreb-Afrique noire-Mélanésie*, Paris, Orstom : 89-402.

VAN BEEK W. [1993], « Processes and Limitations of Dogon Agricultural Knowledge », in M. Hobart (éd.), *An Anthropological Critique of Development. The Growth of Ignorance*, Londres, Routledge : 43-60.

Structure familiale à Ouagadougou et performance scolaire des filles et des garçons (Burkina Faso)

*Afsata Paré-Kaboré **

Les efforts en vue de l'amélioration du rendement de l'école au Burkina Faso intègrent, de plus en plus, des réflexions sur la question même des rapports entre cette école et la famille. Les rapports sociaux inégaux entre hommes et femmes dans le contexte culturel burkinabè, bien qu'en mutation, sont particulièrement reflétés dans l'institution familiale polygame et s'inscrivent dans la même ligne que la vision sociale qui insiste plus sur la scolarisation du garçon que de la fille. Y a-t-il un lien entre la structure familiale (polygame ou monogame) et la performance scolaire des filles et des garçons? S'il y en a un, quelles en sont les raisons? Telles sont les questions qui seront examinées ici.

Avant de présenter et de commenter les résultats de notre recherche, l'examen succinct de ces orientations théoriques et méthodologiques permettra de comprendre la perspective selon laquelle elle a été menée.

Cadre de la recherche

Au Burkina Faso, la polygamie est une forme familiale très répandue : environ un tiers des familles, d'après les chiffres de l'INSD (1985). Enracinée dans la tradition africaine, elle reste d'actualité tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Même si sa pratique a déjà fait l'objet de dénonciations officielles au nom d'exigences morales ou socioéconomiques, le nouveau code de la famille, en application depuis le 4 août 1990, a préféré, compte tenu des réalités socioculturelles actuelles du pays, ne pas l'interdire officiellement; la polygamie y est mentionnée comme alternative possible, nécessitant, toutefois, l'avis favorable des femmes concernées (proclamation du 16 novembre 1989).

La polygamie au Burkina Faso se situe dans la logique de l'organisation familiale traditionnelle en Afrique [Locoh, 1988]. Dans le contexte actuel de transformation sociale que connaît le pays, grâce à l'ouverture sur le monde et à la scolarisation, ce modèle de famille fait face à l'émergence de nouveaux modèles familiaux. La monogamie tend à être une référence de modernité en milieu urbain. En réalité, c'est la position de domination sociale occupée par l'homme

* Enseignante à l'École normale supérieure de Koudougou (ENSK), université de Ouagadougou.

et initialement acceptée par la femme qui est à présent contestée. Comme le disait A. Diop :

« La polygamie ne traduit pas le bon droit des hommes, mais seulement la supériorité de leur statut économique... Aujourd'hui, la femme s'oppose à la polygamie non seulement par les pratiques magiques, mais aussi par son comportement qui crée des difficultés à son mari, seuls moyens à sa portée. Elle peut aller jusqu'à avoir l'initiative d'un divorce. Mais la réduction de la polygamie, voire sa disparition, dépendent moins du comportement (subjectif) de la femme que des conditions générales de vie et essentiellement de son statut économique favorisant son émancipation réelle. » [Diop, 1985 : 198-199.]

Dans une telle situation, l'école est un élément central en ce sens qu'à travers la scolarisation, sont véhiculées les valeurs nouvelles importées notamment de l'Occident. De plus, même si on pense qu'elle doit être davantage insérée dans les réalités culturelles du pays, aujourd'hui, l'école constitue la voie d'accès à la réussite socioéconomique. Les études ayant révélé le lien entre la famille et la réussite scolaire, les familles burkinabè doivent réunir les moyens (tant matériels que psychiques) permettant la réussite scolaire de leurs enfants sans distinction du sexe.

En étudiant le lien entre les caractéristiques familiales et la réussite scolaire au Burkina Faso, à Ouagadougou plus précisément, Koné [1989], dans le cas de l'école primaire, et Kaboré [1992], pour le secondaire général, ont trouvé que la polygamie apparaissait associée à l'échec scolaire des enfants. Comme ces chercheurs l'ont également montré, les situations de pauvreté, de grande taille de famille et d'analphabétisme des parents sont plus fréquentes en polygamie qu'en monogamie, ce qui pourrait expliquer les échecs plus fréquents chez les enfants de familles polygames.

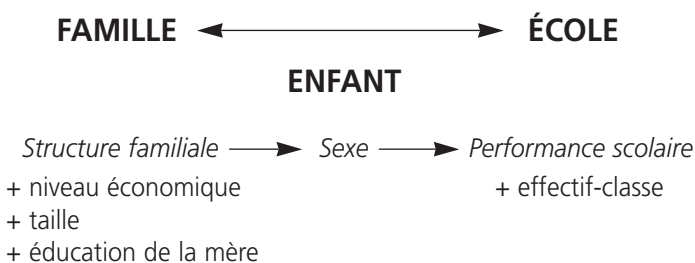
On sait aussi que, depuis quelques décennies, les organismes mondiaux de développement insistent sur la scolarisation de la mère comme facteur influençant positivement les soins aux enfants et leur réussite scolaire, davantage que la scolarisation du père. L'impact de celle-ci n'est pourtant pas à négliger, surtout en l'absence d'une scolarisation chez la mère, car elle est source d'ouverture de la famille aux valeurs nouvelles. De même, elle peut influencer sur le niveau matériel de vie de la famille et sa capacité d'accès aux moyens nécessaires à la scolarisation des enfants. Compte tenu de cela, en traitant du rapport entre l'éducation de la mère et les soins au nourrisson à Ouagadougou, Ouedraogo [1994] en est arrivée au constat que le père doit être davantage pris en compte. La nécessité de prendre en considération le niveau scolaire du père apparaît aussi dans des résultats de recherche comme celle de Baya [1993], cité par Ouedraogo, qui montre un lien positif entre l'instruction du père et le « destin de l'enfant ». Le rôle du père semble toutefois rester surtout au niveau des ressources matérielles alors que celui de la mère va au-delà pour intégrer des aspects immatériels tels les soins primaires, le suivi scolaire.

L'insistance sur la scolarisation des femmes obéit aussi à des exigences universelles de justice sociale, les femmes restant sous-scolarisées par rapport aux hommes dans les pays du Sud [Haq, 1993]. En effet, au Burkina Faso, le taux de scolarisation primaire est de 38% chez les garçons et de 25% chez les filles [Mebam, 1993].

La psychologie différentielle des sexes montre à son tour que hommes et femmes peuvent réagir différemment aux mêmes situations, que la progression scolaire peut être différente d'un sexe à l'autre [Vandenplas-Holper, 197 ; Piret, 1973]. Au Burkina comme en Afrique de façon générale, les modes de socialisation, les rapports à la scolarisation des filles et des garçons sont à ce point différents que l'on n'est pas surpris de voir qu'à l'échelle nationale, les taux de scolarisation, d'échecs et d'abandons soient fonction du sexe. De surcroît, les structures familiales polygame et monogame posent la question fondamentale des rapports entre les sexes dans la société et on peut penser que leurs influences sur les filles et les garçons (à travers les rapports sociaux de différentes sortes qui y sont vécus) sont différentes.

Toutes ces considérations situent le contexte théorique de cette recherche tel que schématisé dans la figure 1.

Figure 1 – Cadre théorique de la recherche



Les variables se rapportant à la structure familiale (polygame ou monogame) et au sexe de l'enfant sont entendues dans leur sens usuel et sont données dans le questionnaire complété par les élèves. Les autres variables demandent une définition opératoire. Nous nous contentons ici de quelques informations, des précisions pouvant être consultées en annexe.

- La performance scolaire : trois niveaux de performance ont été retenus. Le niveau « fort » pour les moyennes (aux examens de classe) égales ou supérieures à 6/10, le niveau « moyen » pour les moyennes de classe inférieures à 6/10 mais supérieures ou égales à 4,5/10 et le niveau « faible » pour celles inférieures à 4,5/10.

- Le niveau économique de la famille : deux valeurs ont été distinguées, à savoir niveau économique faible et niveau économique moyen au moins. La catégorisation qui se fait encore dans les écoles est celle qui oppose généralement parent(s) salarié(s) (considérés comme scolarisés et plus nantis) et parents paysans (considérés comme illettrés et pauvres). Nous avons tenté de clarifier les choses en distinguant ressources économiques et scolarisation.

- La taille de la famille : soit la grande taille, soit la taille moyenne ou petite. Dans le questionnaire soumis aux enfants, ceux-ci avaient à choisir une catégorie en fonction de l'importance numérique de leur famille.

– Le niveau scolaire de la mère : trois valeurs ont été distinguées, mère illettrée, mère lettrée de niveau primaire seulement et mère lettrée de niveau secondaire au moins. Dans le questionnaire, les élèves avaient à situer le niveau scolaire de leurs parents.

– La taille de l’effectif-classe : elle dénote la qualité de l’école et peut influencer les résultats des élèves. Dans notre échantillon, les classes à effectif élevé comptent un nombre d’élèves variant de 75 à 83 tandis que celles à effectif réduit ont de 30 à 42 élèves.

L’objet de la recherche peut être formulé comme suit : la famille polygame urbaine burkinabè et la performance scolaire des enfants (tenant compte de leur sexe) du cours moyen (CM) de l’école primaire, comparativement à la famille monogame. Les questions qui nous ont guidés sont les suivantes :

– Y a-t-il un lien entre structure familiale et performance scolaire des filles et des garçons ?

– Ce lien existe-t-il indépendamment des variables intermédiaires que sont le niveau économique de la famille, sa taille, le niveau scolaire de la mère ou la taille de l’effectif-classe ?

– Les variables intermédiaires retenues différencient-elles les résultats scolaires d’enfants de même structure familiale ?

Les orientations méthodologiques

En ce qui concerne la méthodologie de recueil et d’analyse des données, nous avons utilisé une stratégie d’enquête en privilégiant deux instruments : l’« observation documentaire » [Mace, 1988] et le questionnaire.

– L’« observation documentaire » se rapportait à l’étude des bulletins scolaires, qui a donné l’information concernant le niveau de performance scolaire des élèves.

– Le questionnaire, expérimenté quelques mois auparavant, a été conçu de façon à donner les informations se rapportant aux caractéristiques familiales de chaque élève. Nous avons fourni à l’ensemble des élèves d’une même classe les explications nécessaires avant qu’ils commencent à compléter le questionnaire et avons été là pour les guider et leur fournir des explications complémentaires au fil des questions. Par la suite, les réponses ont été vérifiées avec l’aide des livrets scolaires et des enseignants qui, connaissant mieux leurs élèves, nous ont aidés à refaire le point individuellement avec certains. Les principales catégories de classification des informations contenues dans ce questionnaire (en référence à nos questions de recherche) étaient déjà définies.

Comme cela apparaît dans l’objet de recherche, c’est le milieu urbain qui retient notre attention et nous avons porté notre choix sur la ville de Ouagadougou dans laquelle quatre écoles primaires ont été retenues pour les fins de l’étude. Des critères (situation géographique et niveau d’aisance matérielle diversifiées) ont présidé au choix de ces écoles avec pour but de diversifier la population afin d’augmenter les chances d’appréhender différentes caractéristiques familiales et de tenir compte de l’effectif-classe. Les classes terminales du primaire, CM1 et/ou CM2, sont celles qui ont été retenues parce qu’à ce stade, l’expérience accumulée par les enfants permet de se faire une idée de leurs capacités scolaires. C’est dire

que nous avons affaire à des enfants qui ont entre 15 et 10 ans, la moyenne d'âge se situant à 13 ans environ.

Ainsi les écoles (noms fictifs) et les effectifs concernés étaient les suivants :

- l'école PPO, une école périphérique privée ordinaire (dont le coût relativement peu élevé la rend accessible même à des parents peu nantis) pour un effectif total de 83 élèves repartis sur deux classes;
- l'école CPB qui est une école centrale privée bourgeoise (accessible seulement aux très nantis, en raison du coût élevé des frais de scolarité) où deux classes ont été concernées, soit au total 60 enfants;
- l'école CP, centrale publique pour également deux classes constituant une population totale de 154 élèves;
- l'école PP, périphérique publique pour une classe qui comptait 82 élèves.

La population totale dont la description suit est donc de 377 élèves (deux ont été écartés parce que nous n'avons pu obtenir à leur sujet les données concernant leur performance scolaire).

L'échantillon est élaboré des points de vue de la performance scolaire, de l'effectif-classe et des variables familiales, tels que révélés par l'analyse des bulletins scolaires et du questionnaire. En fonction des limites de catégorisation définies (voir annexe), la tendance de l'échantillon en ce qui concerne le niveau de performance est la suivante :

Figure 2 – Répartition de l'échantillon en fonction des trois niveaux de performance et du sexe

Performance	Fort		Moyen		Faible		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Filles	50	24,2	98	47,3	59	28,5	207	54,9
Garçons	44	25,8	63	37,1	63	37,1	170	45,1
Total	94	24,9	161	42,7	122	32,4	377	100,0

Globalement, on se trouve en présence d'une courbe quasi normale avec une accentuation du côté des « faibles », surtout pour ce qui est des garçons. Nous avons 54,9% de filles.

La grande majorité des enfants, soit 62,6% d'entre eux, se retrouvent dans les écoles à effectif-classe élevé, de façon assez semblable pour la polygamie et la monogamie. Cela témoigne des conditions de travail difficiles assez fréquentes.

Les enfants de familles polygames ne représentent que le cinquième de l'effectif total (soit 72 sur 377). Les sous-groupes constitués par la différence de sexe demeurent, à l'intérieur de chaque structure familiale, approximativement équivalents en termes de proportion.

Nous avons pu noter que la famille polygame et la famille monogame se distinguaient par la fréquence d'apparition de certaines caractéristiques familiales particulières :

- la faiblesse de l'économie est en proportion plus importante en famille polygame (près de la moitié des familles polygames) alors qu'elle est plutôt rare en famille monogame;
- les familles polygames sont majoritairement de grande taille contrairement aux familles monogames;
- alors que plus du tiers des femmes ont, en famille monogame, un niveau scolaire au moins du secondaire, en famille polygame, elles sont majoritairement illettrées et ont très rarement une scolarité supérieure au primaire.

Ces différences confirment la nécessité qu'il y avait à tenir compte de ces variables intermédiaires dans l'étude du lien entre la structure familiale et la performance scolaire.

Les résultats

Structure familiale et performance scolaire

« Y a-t-il un lien entre structure familiale et performance scolaire des filles et des garçons ? ». Sans distinction de sexe, on voit que ce lien existe. La famille polygame est, de façon significative, davantage associée à la faiblesse des résultats scolaires que la famille monogame.

Figure 3 – Structure familiale et performance scolaire

Performance Struct. famil.	Fort		Moyen		Faible		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Filles et garçons ensemble								
Monogamie	83	27,2	131	43,0	91	29,8	305	80,9
Polygamie	11	15,3	30	41,7	31	43,0	72	19,1
Total	94	24,9	161	42,7	122	32,4	377	100,0
x ² = 6,4 significatif à .05 (2dl) coef. V de Cramer = .13								
Filles								
Monogamie	46	27,2	81	47,9	42	24,9	169	81,6
Polygamie	4	10,5	17	44,7	17	44,7	38	18,4
Total	50	24,2	98	47,3	59	28,5	207	100,0
x ² = 8,1 significatif à .02 (2dl) coef. V de Cramer = .20								
Garçons								
Monogamie	37	27,2	50	36,8	49	36,0	136	80,0
Polygamie	7	20,6	13	38,2	14	41,2	34	20,0
Total	44	25,8	63	37,1	63	37,1	170	100,0
x ² = 0,7 non significatif								

Lorsqu'on introduit la variable sexe, on remarque que pour les filles, les résultats scolaires sont différenciés de façon significative par la structure familiale (avec coefficient V de Cramer = .20), au détriment de la polygamie. Ce n'est pas le cas des garçons chez qui les différences entre les deux structures familiales sont minimales.

La réponse à notre première question est donc nuancée, en ce sens qu'il n'y a de lien entre la structure familiale et la performance scolaire que chez les filles, celles de familles polygames étant particulièrement « faibles » comparativement à leurs homologues de familles monogames.

Allons au-delà des analyses globales pour envisager un contrôle par les variables intermédiaires.

Structure familiale, niveau économique et performance

En situation économique faible, les résultats scolaires sont en général peu différenciés par la structure familiale et ce, quel que soit le sexe. Le peu de différence (non significative dans tous les cas) est en faveur de la monogamie dans le cas des filles et en faveur de la polygamie dans le cas des garçons (43,7 % de « faibles » en polygamie contre 55,6 % en monogamie).

En situation de niveau économique moyen, au moins la différence de performance entre les filles de familles monogames et celles de familles polygames est significative à .05, les premières conservant de bien meilleurs résultats. Même si les garçons de familles monogames ont des résultats meilleurs que ceux de familles polygames, les différences demeurent non significatives dans leur cas.

Le contrôle de la variable économique semble donc montrer que le lien initialement relevé entre la structure familiale et la performance scolaire des filles est indépendant du niveau économique, particulièrement quand celui-ci est au moins moyen.

Structure familiale, taille de la famille et performance

C'est en situation de taille moyenne ou petite de famille que les différences de performance entre les enfants (surtout les filles) des deux structures familiales en faveur de la monogamie sont plus importantes, quoique restant non significatives. En somme, le lien de la structure familiale avec le rendement scolaire des filles n'est pas indépendant de la taille de la famille. Toutefois, la faiblesse ici de certains effectifs gêne les comparaisons (parfois 50 % de $ft < 5$).

Structure familiale, niveau scolaire de la mère et performance scolaire

Quand la mère est illettrée, les différences, pour ce qui est des filles, sont significatives à .5 (avec coefficient V de Cramer de .30) et nettement en faveur de la monogamie pour le niveau fort (27,8 % de filles de familles monogames « fortes » contre une seule fille, soit 4,4 %, de famille polygame « forte ») et en faveur de la polygamie pour les autres niveaux. Chez les garçons, les différences ne sont pas significatives.

Lorsque la mère a un niveau scolaire primaire seulement, les différences entre enfants de familles polygames et enfants de familles monogames, en faveur de ceux-ci, sont davantage marquées en ce qui concerne les niveaux moyen et faible quel que soit le sexe. Aucune différence ici n'est significative.

La proportion d'enfants de familles polygames dont la mère a un niveau scolaire secondaire étant trop réduite, nous nous limiterons donc aux deux premiers niveaux pour dire que le rapport de la structure familiale avec la performance scolaire des filles est présent mais de façon différente selon le cas. En effet, dans la situation de mère illettrée, même si les différences sont significatives, l'avantage de la structure de famille monogame est moins évident lorsqu'on se centre sur l'échec scolaire (niveau faible de performance). En fin de compte, on peut envisager le fait que le lien de la structure familiale avec la performance scolaire des filles pourrait être indépendant de la non-scolarisation de la mère tout comme pour le niveau économique.

Structure familiale, effectif-classe et performance

La variable effectif élevé par classe est associée chez les garçons à des résultats scolaires meilleurs pour la structure polygame que pour la structure monogame, la différence portant surtout sur les niveaux fort et faible de performance : 25,0% de « forts » et 33,3% de « faibles » parmi les garçons de familles polygames contre 12,6% de « forts » et 45,6% de « faibles » parmi ceux de familles monogames. Chez les filles, ce sont celles de familles monogames qui présentent de meilleurs résultats, différence portant surtout sur le niveau fort de performance : 27,1% d'un côté et 15,4% de l'autre. Aucune des différences ainsi définies n'est significative.

Dans la situation d'effectif-classe réduit, la structure familiale devient une variable différenciant nettement et de façon significative les résultats scolaires des enfants (différences significatives à .01 chez les filles et à .05 chez les garçons). Les résultats des enfants de familles monogames sont meilleurs alors que les enfants de familles polygames, filles ou garçons, présentent des résultats particulièrement insatisfaisants (63,6% de « faibles » comparativement à 21% en monogamie). C'est donc seulement dans la situation d'effectif-classe réduit que les enfants de familles monogames ont de meilleurs résultats que ceux de familles polygames.

Si nous constatons que la polygamie est davantage associée à la faiblesse de performance scolaire chez les filles, nous sommes loin de pouvoir affirmer que cela est lié au fait que les familles polygames sont, plus souvent que les familles monogames, pauvres, nombreuses, avec mère analphabète. Le doute est même permis pour deux raisons principales : le fait que seules les filles soient concernées; le fait que les enfants de familles polygames aient tendance à avoir des résultats scolaires qui se rapprochent (ou sont meilleurs dans le cas des garçons, de façon non significative certes) de ceux des enfants de familles monogames dans les situations de grande taille de famille, de niveau économique faible, de mère analphabète. En outre, l'effectif-classe semble ne pas avoir autant d'impact sur la performance scolaire des enfants de familles polygames que sur celle des enfants de familles monogames.

Pour pousser plus loin nos tentatives d'éclaircissement de la situation, nous avons, à titre indicatif, comparé ci-après les résultats scolaires d'enfants issus de familles de même structure mais différentes à d'autres égards.

Variables intermédiaires et performance scolaire selon la structure familiale

Dans le groupe de la monogamie, la faible performance (échec scolaire) des filles autant que celle des garçons est en proportion plus importante dans la situation de niveau économique faible.

Dans le groupe de la polygamie, seuls les résultats des garçons sont meilleurs lorsque le niveau économique est bon; les filles, en dépit d'un faible taux de « forts », ont une proportion d'échec moins élevée en situation de niveau économique faible. Bien que ces différences soient minimes, il reste que la faiblesse des ressources économiques ne peut être évoquée pour justifier les faibles résultats scolaires des filles de familles polygames comparativement à celles de familles monogames.

Comment se présente la situation pour des enfants de même structure familiale, mais dont les tailles de famille sont différentes? En monogamie, quel que soit le sexe, la taille limitée de la famille s'accompagne de bien meilleurs résultats scolaires que la grande taille. Quand la famille est polygame, sa taille ne semble pas importante eu égard à la performance scolaire même si on peut déplorer la petitesse de certains effectifs. En somme, on hésiterait aussi à évoquer la grande taille de la famille polygame comme justifiant le faible rendement scolaire des filles de familles polygames comparativement à celles de familles monogames.

En ce qui concerne le niveau scolaire de la mère, il s'avère qu'en situation de monogamie, quel que soit le sexe, l'échec scolaire décroît avec l'élévation du niveau scolaire de la mère (38,1% d'échecs pour la non-scolarisation, 33,3% pour le niveau primaire seulement et 23,6% pour le niveau secondaire au moins).

En polygamie, par contre, c'est dans le groupe des enfants (filles comme garçons) de mère illettrée que l'on retrouve le plus bas pourcentage de « faibles » puisqu'ils ont surtout des résultats moyens (55,3% de performances moyennes). Le nombre d'enfants de familles polygames dont la mère est scolarisée est certes assez petit mais on reste surpris de voir qu'ils sont presque tous « faibles » (16 « faibles » sur un total de 25, soit 10 filles « faibles » sur les 15). L'analphabétisme de la mère ne semble pas pouvoir être évoqué pour expliquer les faibles performances des filles de familles polygames.

Enfin, les enfants de familles polygames fréquentant des écoles à effectif-classe élevé sont loin d'être moins performants que leurs homologues fréquentant des écoles à effectif-classe réduit; au contraire, c'est là où ils ont leurs meilleurs résultats (34% de « faibles » contre 63,6% dans le cas de l'effectif-classe réduit).

Interprétation des résultats

La polygamie semblant en général, plus que la monogamie, associée à la faiblesse des résultats scolaires, particulièrement des filles, nous doutons que cela provienne nécessairement des caractéristiques de pauvreté, de famille nombreuse

ou d'analphabétisme de la mère, accompagnant plus souvent la polygamie que la monogamie. En effet, ces variables identifiées comme constituant un handicap pour la réussite scolaire des enfants semblent l'être en famille monogame et pas toujours en famille polygame.

En comparant les résultats scolaires des filles et des garçons d'une même structure familiale, on peut même se demander pourquoi, en monogamie, les filles semblent avoir de meilleurs résultats que les garçons, notamment en termes de taux plus réduit de faible performance, tandis qu'en polygamie, ce sont les garçons qui semblent avoir de meilleurs résultats.

S'il en est ainsi, on est enclin à penser que les caractéristiques physiques de la famille (économie, taille, éducation de la mère) ne suffisent peut-être pas à expliquer le faible rendement scolaire propre aux filles de familles polygames. Les choses sont sans doute plus complexes et pourraient, au-delà des caractéristiques physiques de la famille, trouver leurs fondements dans les modes de vie familiaux, dans l'éducation différenciée des sexes en famille, dans l'incitation des filles et des garçons à la tâche scolaire... Le fait que les enfants de familles polygames (avec des habitudes de vie de famille nombreuse) ne soient pas négativement affectés dans leur performance scolaire par la grande taille de l'effectif-classe peut conforter dans cette voie d'interprétation faisant appel aux variables psychosociales de la famille.

Les recherches antérieures, celle de Koné [1989] et celle de Kaboré [1992] au Burkina Faso, ou celle de Betene au Cameroun [1982], avaient mené au constat de l'association entre l'échec scolaire et l'appartenance à une famille polygame. Les auteurs l'expliquaient par les problèmes d'ordre économique et/ou affectif plus fréquents en famille polygame. Plus globalement (sans distinguer les structures familiales), Betene constatait que la faiblesse des ressources économiques de la famille n'était pas nécessairement associée à de faibles résultats scolaires des enfants. Il l'expliquait par l'esprit de solidarité africaine faisant que les aînés aident financièrement à la scolarisation de leurs jeunes frères et sœurs et par le fait que ces derniers les prennent comme modèles. Il est possible en effet que la variable se rapportant au niveau scolaire des aînés puisse influencer sur les résultats scolaires des enfants et il est regrettable que cela n'ait pas été pris en compte ici. D'autant plus qu'au-delà de leur intervention matérielle, les aînés participent souvent aussi au suivi scolaire de leurs jeunes sœurs et frères.

Les recherches citées n'ayant pas pris en compte la variable sexe, nous n'avons pas la possibilité d'appuyer la particularité de nos résultats (quant au fait que seules les filles sont concernées par l'effet négatif de la polygamie) sur la littérature existante. Toutefois si, à l'instar de Betene, le facteur économique ne nous est pas apparu comme facteur explicatif du faible rendement scolaire des filles de familles polygames, nous pouvons au moins nous pencher sur le facteur affectif à titre interprétatif.

La littérature sur la famille polygame insiste beaucoup sur les difficultés de vie harmonieuse en polygamie avec les rivalités et les conflits qui sont légion surtout en milieu urbain où les femmes ont un certain niveau culturel (scolaire ou d'ouverture aux idées modernes). La polygamie est en effet plus facilement acceptée dans les milieux traditionnels et par les femmes analphabètes. On peut supposer que les enfants, dans ces milieux-là, bénéficient davantage de la quiétude affective nécessaire aux apprentissages scolaires, ce qui expliquerait que les enfants de familles

polygames de notre échantillon dont la mère est analphabète aient présenté des résultats meilleurs que les autres groupes d'enfants de familles polygames.

En somme, peut-être faut-il aller vérifier dans les familles si les constats que nous avons faits ici y trouvent un certain écho : comment les enfants y sont encadrés, comment on s'intéresse à leur scolarité et comment eux-mêmes appréhendent cette réalité scolaire.

*

Cette recherche à caractère exploratoire nous incite surtout à des investigations plus poussées et plus strictes. C'est dans ce sens que nous sommes conduits à poser les hypothèses qui suivent :

– Au Burkina Faso, la famille polygame urbaine aurait une incidence différente de celle de la famille monogame urbaine sur la performance scolaire des filles, incidence en général négative. La nature des interférences que les autres variables de famille ont dans le lien de la structure familiale avec la performance scolaire ne fait qu'appuyer la particularité de cette incidence : les bonnes ressources économiques, la scolarisation de la mère, la taille réduite de la famille ne semblent pas, comme on s'y attendait, plus favorablement associées à la performance scolaire des filles de familles polygames que les ressources économiques faibles, la non-scolarisation de la mère ou la taille importante de la famille.

– L'influence de la famille polygame sur la performance scolaire des filles se ferait à travers des modes particuliers de socialisation et d'interaction familiales qui, s'ils sont adéquats, pourraient susciter des attitudes compensatoires favorisant la réussite scolaire d'enfants peu nantis.

En fait, il se pourrait que la différence entre l'appartenance à une famille polygame et celle à une famille monogame à Ouagadougou, du point de la réussite scolaire des enfants, ne soit pas tant liée à des facteurs quantifiables et souvent pris en considération qu'à des valeurs et à des modes de vie familiaux. Cela mérite que l'on s'y penche.

Cette recherche a ses limites. Si l'échantillon étudié est de taille globalement assez importante au vu des variables considérées, il reste que les deux structures familiales y sont représentées de façon très inégales, rendant ainsi certaines comparaisons plutôt difficiles.

Également, la problématique étudiée est complexe, faisant appel à une quantité de variables qui n'ont pu toutes être prises en considération. La discussion des résultats reste donc limitée en ce sens que des facteurs tels que le niveau scolaire du père ou celui des aînés, non quantifiés ici, y introduisent peut-être des nuances. Des études ultérieures devraient prendre en considération ces variables de façon plus précise. Dans une telle éventualité, il devient alors impérieux d'envisager l'étude sur un échantillon de population numériquement plus important.

En fin de compte, cette étude reste contextualisée et on ne pourrait prétendre généraliser les résultats. Toutefois, au-delà de ses limites, elle attire l'attention sur l'importance de prendre en compte la variable sexe dans des études semblables, surtout dans un contexte social où l'on sait très bien que la socialisation différenciée selon le sexe est fortement implantée.

ANNEXE
PRÉCISIONS SUR LA CONSTITUTION DE CERTAINES VARIABLES

Le niveau économique

Pour déterminer le niveau économique de la famille, nous avons procédé à un jugement fondé non seulement sur notre connaissance du milieu burkinabè mais aussi sur les informations contenues dans le questionnaire et qui concernent les professions, les lieux de travail, le niveau de scolarité des parents, la taille de la famille. La catégorisation en vigueur dans les écoles est celle qui oppose généralement parent(s) salarié(s) (considérés comme scolarisés et plus nantis) et parents paysans (considérés comme illettrés et pauvres). Nous avons, ici, essayé de clarifier les choses en distinguant ressources économiques et scolarisation.

Nous considérons par exemple qu'un « grand commerçant » ou homme d'affaires est économiquement aisé même s'il est analphabète. De nos jours, au Burkina, la véritable richesse économique est aux mains de personnes de cette nature, le pouvoir de décision revenant aux scolarisés de haut niveau qui ont aussi un bon niveau économique.

Le salarié moyen, le propriétaire d'un commerce sont des gens considérés comme ayant un niveau économique moyen.

Quant au fonctionnaire subalterne, même s'il a une certaine facilité d'adaptation au nouveau monde parce que lettré, il n'est pas nécessairement à l'aise du point de vue économique : cela dépend si tous les conjoints sont actifs, s'ils n'ont pas une trop grande charge familiale.

Les travailleurs manuels ont un niveau économique faible ou un niveau économique moyen selon qu'ils sont ou non « patrons », selon qu'ils travaillent pour un organisme sous-régional ou international (mieux payés) ou pour l'État (moins bien payés).

Enfin, le cultivateur à part entière (sans autre activité) reste pauvre, surtout en milieu urbain où il est confronté aux exigences de la vie monétaire et à la difficulté d'adaptation en tant qu'analphabète.

Notre connaissance donc du milieu burkinabè et l'ensemble des informations dont nous disposons pour chaque cas nous ont permis de classer chaque famille soit dans le groupe à « niveau économique moyen au moins », soit dans le groupe à « niveau économique faible ». Nous n'avons pas jugé utile, pour notre propos, de distinguer trois groupes (riches, moyens, pauvres) car nous estimons que la difficulté de prendre en charge les frais scolaires ou de subvenir aux besoins de base de l'enfant ne pourrait se présenter que dans le cas des niveaux économiques faibles; les riches et les moyennement aisés se distingueraient surtout dans le choix des écoles, choix qui reflète par ailleurs le niveau scolaire des parents.

La taille de la famille

La taille de la famille telle qu'elle est définie ici se rapporte au nombre total de personnes vivant dans la cour (la maison) de façon permanente, à la charge des parents. Cela inclut donc les parents, leurs enfants, s'il y a lieu les grands-parents ou d'autres membres de la famille élargie. C'est en tenant compte de ce principe que les élèves ont été invités à situer la taille numérique de leur famille telle qu'elle existe maintenant (les aînés ayant quitté la famille ne sont pas comptés dans sa taille). Nous avons défini nos catégories, grande taille, taille moyenne ou petite, en fonction de l'expérience que nous avons des réalités et habitudes de vie à Ouagadougou. Ainsi, les familles de moins de six personnes ont été considérées comme étant de petite taille, celles ayant de six à dix membres inclusivement ont été considérées comme étant de taille moyenne et celles de plus dix membres comme étant de grande taille.

L'effectif-classe

Cette variable se retrouve finalement définie par le statut de l'école, privé ou public. En effet, dans le contexte des villes burkinabè, les écoles primaires privées sont celles qui ont un effectif limité par classe (au maximum 45 élèves en général) et de meilleures conditions de travail. Dans notre échantillon, l'effectif-classe réduit correspond à un effectif compris dans la fourchette de 30 à 42 élèves inclusivement tandis que l'effectif-classe élevé qui peut aller jusqu'à 120 élèves (de 75 à 83 élèves dans notre échantillon) se recrute dans les écoles publiques.

La performance scolaire

Les bulletins scolaires (faisant le point des résultats des élèves aux différents examens ou compositions de classe) sont les instruments à partir desquels nous avons fait le relevé de la moyenne aux compositions des élèves pour l'année en cours. De là, le calcul de leur moyenne annuelle fut fait.

La définition des limites pour la catégorisation des groupes en « forts », « moyens » et « faibles » repose sur les normes qui sont habituellement celles des enseignants. En effet, les moyennes de composition sont calculées sur dix et une moyenne inférieure à cinq sur dix (5/10) est, en principe, considérée comme un échec scolaire et l'élève concerné passible de redoublement de classe. Néanmoins, dans les faits, les enseignants sont unanimes à reconnaître que l'élève peut être repêché jusqu'à 4,5/10 de moyenne générale étant donné les aléas qui peuvent influencer la performance; mais en dessous de 4,5/10 de moyenne, l'unanimité ne se fait plus en faveur du repêchage. De la même façon, ce sont les élèves qui ont au moins 6/10 de moyenne générale que les enseignants sont unanimes à reconnaître comme brillants ou « forts », n'ayant aucune inquiétude quant à leur progression scolaire. Il n'empêche que certains enseignants descendent jusqu'à au moins 5,5/10 pour identifier les élèves brillants.

En nous en tenant aux normes qui font l'unanimité, nous avons défini les limites suivantes de groupement : les « faibles » ont une moyenne générale inférieure à 4,5/10; les « moyens » ont une moyenne générale supérieure ou égale à 4,5/10 mais inférieure à 6/10; quant aux « forts », ils ont la moyenne générale supérieure ou égale à 6/10.

BIBLIOGRAPHIE

- BETENE P. [1982], *Échec scolaire et Environnement familial au Cameroun : une analyse étiologique*, thèse, université de Montréal.
- DIOP A. [1985], *La Famille wolof*, Paris, Karthala.
- FAINZANG S., JOURNET O. [1988], *La Femme de mon mari. Étude ethnologique du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, L'Harmattan.
- HAQ K. [1993], *Discours*, Conférence panafricaine sur l'éducation des filles, Ouagadougou, 28 mars-2 avril 1993.
- HOYENGA K. B., HOYENGA K. [1979], *The Question of Sex Differences, Psychological, Cultural and Biological Issues*, Boston, Toronto, Little, Brown and Company.
- INSD [1985], *Recensement général de la population*, Burkina Faso.
- KONÉ K. H. C. [1989], *Influence de la famille sur le rendement scolaire*, mémoire de fin de formation des inspecteurs de l'enseignement du premier degré, Ouagadougou.
- LAURAS-LOCOH T. [1990], « Évolution de la famille et transition démographique en Afrique », *Évolution de la famille*, 126 : 525-543.
- Mebam, Dep [1993], *Statistiques scolaires de l'enseignement de base 1992-93*, Ouagadougou.
- NIGNAN née COULIBALY P. [1981], *Les Problèmes de la scolarisation des filles en milieu rural mossi*, mémoire de fin de stage, Ouagadougou.
- OUEDRAOGO C. [1994], « Éducation de la mère et soins aux enfants à Ouagadougou », in *Les Dossiers du CEPED*, 27.
- PIRET R. [1973], *Psychologie différentielle des sexes*, Paris, Puf.
- SUBBARAO K., RANEY L. [1992], *Social Gains from Female Education. A Cross-National Study, Women in Development, Population and Human Resources Department, World Bank*.
- VANDENPLAS-HOLPER C. [1979], *Éducation et Développement social de l'enfant*, Paris, Puf.

Sexualité et procréation chez les Mvae (Cameroun)

*Sophie Bouly de Lesdain **

Au cours d'un travail de terrain chez les Mvae consacré à l'union matrimoniale, le thème de la procréation et des attaques qu'elle subit s'est révélé central pour comprendre la société étudiée¹ : l'étiologie de la maladie associée à la procréation exprime une conception du corps mais aussi des relations sociales et du rapport à l'univers, dans laquelle la femme occupe une place en tant que mère, épouse et fille.

Patrilineaire et patrilocale, la société mvae fait partie du groupe Bëti-Fang et regroupe 6 000 à 7 000 individus [Dugast, 1949] répartis entre la façade atlantique du Sud-Ouest du Cameroun et, plus à l'intérieur des terres, dans la région d'Abam. La communauté comprend quatorze clans dont sept sont présents dans la région de Campo où s'est déroulée la recherche. L'ethnie parle une langue bantou, le mvan, du groupe linguistique Bëti-Fang. La population s'organise en chefferies d'une centaine de personnes à partir des lignages et de leur segmentation. L'économie est agricole, complétée par la chasse et la pêche en eau douce. Les hommes ont à charge les gros travaux de défrichage, la chasse et la pêche au filet; tandis que les femmes pêchent au barrage, à la nasse et exercent des activités agricoles quotidiennes.

Chez les Mvae, la fréquence des cas de stérilité² confère un support matériel aux représentations et vient accréditer l'existence d'un dysfonctionnement que les femmes rencontrées attribuent soit à la rupture d'un interdit sexuel, soit à une intervention extérieure en termes de sorcellerie. Le deuxième niveau d'interprétation souligne la recherche de sens dans laquelle s'inscrit la cause : pourquoi une grossesse et pas d'enfant, pourquoi cette femme et pas une autre? Et pour quelle raison l'événement se répète-t-il? Nous faisons ici référence à la notion de double causalité énoncée par E. E. Evans-Pritchard [1972] à propos des Zandé, et évoquée auparavant par G. Tesson à propos du groupe dit Pahouin [Laburthe-Tolra, Tesson, 1991]. Les auteurs remarquent qu'en Afrique, la maladie physique est conçue comme le symptôme d'un fait social et d'une action supranaturelle.

* Docteur en anthropologie, UMR 9935. Avec l'aimable contribution de D. Bonnet.

1 L'analyse repose sur des données issues d'un travail de terrain réalisé dans le cadre du programme d'anthropologie alimentaire des populations camerounaises mené conjointement par l'Orstom, le CNRS et le Mesres.

2 À titre indicatif, nous renvoyons le lecteur aux résultats de l'enquête EDSC – Enquête démographique et de santé – menée en 1990.

Nous nous proposons d'inventorier les interdits sexuels et les implications présumées de leur rupture, puis les causes de la mortalité néo- et postnatale attribuées à une intervention extérieure opérée à distance. Le premier ensemble pense le corps féminin dans ses rapports au masculin et procède d'une logique des différences (sperme et sang) et du contact (entre un homme et une femme, entre le sperme et le lait...); le second établit une relation entre le corps féminin et le corps social et, pour reprendre l'analyse de M. Augé [1984], s'inscrit dans la logique des références (par rapport aux positions de force) et de l'événement (inscription de l'événement dans un ensemble de symptômes et dans un contexte social). L'étude porte sur l'articulation entre ces deux ensembles.

Les interdits sexuels : de la sexualité à la procréation

Fonction classificatoire des interdits sexuels

Le premier ensemble fait appel à une représentation des liquides corporels et concerne les interdits sexuels qui, d'après I. de Garine [1990], peuvent être classés à partir du groupe concerné et de la durée d'application, critères auxquels nous ajouterons les risques encourus par la rupture. Quel que soit le type d'interdits considéré (circonstanciel ou statutaire), il s'agit de signifier par une pratique le particulier d'une situation. Les interdits liés à la sexualité ne dérogent pas à la règle, et leur fonction classificatoire se réalise à partir d'un critère : le flot de sang. Si les relations sexuelles sont tolérées en dehors de l'union matrimoniale, un ensemble de représentations du corps et de ses fonctions établit les frontières au-delà desquelles ces relations ne sont pas pensées comme étant « normales ». La fonction classificatrice des interdits procède par inclusion et par exclusion et distingue socialement les femmes entre elles à partir d'un état physiologique culturellement interprété : la capacité à procréer. Ainsi, les relations sexuelles qui excluent l'éventualité d'une grossesse sont implicitement réprochées. La rupture se manifeste à l'entourage par des symptômes qui laissent présupposer un commerce sexuel en dehors des cadres biologiques culturellement prescrits. La conséquence en sera une impureté, au sens d'inapproprié [Douglas, 1971], ou une fausse couche.

Sexualité et rapports entre les sexes

Comme le souligne F. Héritier [1984], « la stérilité s'entend spontanément au féminin, partout et toujours. Elle dit en conséquence avec insistance quelque chose du rapport social des sexes ». Ainsi, le thème de la stérilité est étroitement lié à celui du genre, c'est-à-dire à l'interprétation culturelle de la polarité sexuelle. En effet, pour tout un courant de l'anthropologie s'intéressant à la condition féminine, représenté notamment par M. Z. Rosaldo et L. Lamphere (éd.) [1974] et P. Tabet [1985], l'interprétation culturelle de la capacité – et de l'incapacité – biologique de reproduction de la femme sert de base idéologique à la suprématie masculine.

D'après mes interlocutrices, « le contact sexuel ne produit pas les mêmes effets pour l'homme et pour la femme ». Ainsi, le « ver du bas-ventre » (*Nson abiae*) est transmis par l'homme, chez qui il ne se manifeste pas. Le nombre de

partenaires augmenterait la probabilité d'attraper le ver, mais le ver transmis par l'époux serait plus calme. Le ver provoque des douleurs abdominales et des pertes de sang et « croque » l'œuf fécondé entre le deuxième et le troisième mois de grossesse.

L'adolescente impubère qui entreprendrait des rapports sexuels serait touchée par le même mal mais, en raison de son incapacité à être fécondée et donc du fondement de l'interdit, les symptômes seraient différents. En effet, elle serait atteinte de somnolence et avouerait sous les questions un acte que l'examen du col de l'utérus par une femme âgée du village permettra de confirmer.

On retrouve un des invariants de la pensée symbolique énoncés par F. Héritier [1984] : avoir trop de partenaires, entretenir trop tôt des relations sexuelles a des effets stérilisants. L'auteur y voit un rapport de cause à effet entre un devenir biologique et des règles sociales. Poser les cadres de la sexualité permet d'assurer la pérennité biologique et sociale du groupe. Toutefois, les relations sexuelles hors mariage sont tolérées³, il y eut d'ailleurs un précédent qui fait date pour les populations, puisque l'origine de l'ethnie mvae est attribuée à une grossesse illégitime entre une femme *n'toumou* et un homme *fang*. Le mythe raconte que les ébats amoureux du couple auraient abouti à une grossesse et que seule la question de l'attribution de la filiation aurait alors posé problème. La liberté sexuelle et l'instabilité matrimoniale, importantes chez les Mvae, portent des risques prévenus par les modalités d'attribution de la filiation : l'homme est en droit de revendiquer sa paternité uniquement s'il a versé une compensation matrimoniale ou, à défaut, s'il constitue un trousseau de naissance pour la femme. Outre ces prestations, le géniteur avait autrefois pour devoir de respecter des interdits comportementaux et alimentaires pendant toute la durée de la grossesse. Ainsi, l'interdit est plus un jugement normatif qu'une pratique fondée sur la morale.

La suite de l'exposé permettra de saisir la conception mvae des fluides corporels, sur laquelle reposent les interdits sexuels.

Les fluides corporels

Si la femme *ménopausée* entretient des relations sexuelles, elle n'en sera pas blâmée, tout au plus subira-t-elle les sarcasmes d'un entourage amusé par cette « maman » que rien n'arrête dans sa poursuite de l'homme. Certes, la femme pourra ressentir une certaine gêne, mais la conséquence de l'infraction qui pourrait susciter les suspicions de l'entourage sur l'origine présumée de la maladie est une diarrhée, du reste fréquente en ces contrées.

L'interdit et la conséquence de sa rupture ont valeur explicative de la représentation des liquides corporels et de leurs contacts, qui, comme on va le montrer,

3 Néanmoins, les relations extraconjugales sont fortement réprouvées et, parmi les revendications de changement de la condition féminine qu'énoncent les femmes, l'absence de sévices corporels en cas d'infidélité de la femme figure en bonne place. « Si tu commets l'adultère, c'est encore pire, on va d'abord te bastonner toute la journée [...]. Après avoir déclaré [le nom du partenaire], alors on prend des lames, on te laisse des insignes sur la face, le dos. Là où tu vas partir, dans les villages voisins ou ailleurs, on va dire, on te voit et on saura que voici l'insigne de la femme adultère. » [Germaine N., née en 1933, à Afan Essokye, le 27 août 1990.]

repose partiellement sur l'idée de flux, de liquide et d'humidité. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, on constate l'inversion suivante :

Matière féconde (sperme) = flux = mode d'entrée : vagin.

– Femme menstruée = évacuation du sperme par le sang menstruel ou transformation par fécondation.

– Femme ménopausée = évacuation du sperme par la matière fécale = mode de sortie : anus.

Aux dires de la population, l'absence de sang de la femme ne permettrait pas l'évacuation de la matière séminale, qui sortirait alors par voie anale. Le liquide ne peut et ne doit pas stagner. On peut émettre l'hypothèse d'une transformation du sperme en sang (cas 1), ce qui rejoint un ensemble de représentations communément observées dans d'autres sociétés africaines, et d'une transformation du sperme en matière fécale (cas 2).

L'absence de contrôle des flux renvoie aussi à l'absence de contrôle des limites du corps et des orifices, par analogie à l'absence de retenue dont a fait preuve la femme en entretenant des relations sexuelles alors qu'elle « avait fait son temps ».

Il y a donc inversion de la matière, des voies de flux, mais aussi rupture des séparations intergénérationnelles, puisqu'au moment où survient la ménopause, la femme annonce à son époux d'un air entendu : « Je suis comme ta maman. » Entretenir des relations sexuelles revient alors à croiser les générations.

La première relation sexuelle d'une femme. En règle générale, tout excès d'humidité est objet de gêne. Ainsi, lors du premier rapport d'une femme, le partenaire masculin doit éviter d'éjaculer, à défaut de quoi chaque rapport qu'entreprendra la jeune fille suscitera chez elle un rejet de matière par voie vaginale. L'homme, dégoûté, en avertira son entourage masculin qui évitera soigneusement d'aborder la jeune femme. La femme subit les conséquences d'une rupture qui est le fait de l'homme, ce qui rejoint une conception du rapport entre les sexes mentionnée à propos du ver du bas-ventre.

La manifestation de la rupture de l'interdit rappelle la thématique de l'excès énoncée plus haut et fait intervenir une fois encore le thème de l'humidité sur laquelle il convient de s'attarder.

La thématique de l'humidité est présente dès le mythe de l'*évu*. Ph. Laburthe-Tolra [1985] rapporte que l'*évu* qui, comme nous le verrons plus loin est le principe de sorcellerie, vivait dans les marécages⁴. Zamba, grand Dieu ou ancêtre moniteur, ramenait chaque jour de brousse une quantité importante de gibier. Il dut s'absenter du village et interdit à son épouse de suivre la piste qui menait en forêt. Dès le départ de son mari, celle-ci désobéit. Arrivée au bord d'un marécage, elle rencontre l'*évu* qui se présente à elle comme le chasseur de Zamba. La femme, souhaitant bénéficier des services de l'*évu*, lui propose de l'emmener au village. L'*évu* se glisse dans le ventre de la femme par le sexe. Une fois au village, l'*évu* réclame de la viande. L'épouse de Zamba lui donne des chèvres, puis des poulets, mais au fil des jours, le village ne compte plus un seul animal domestique. L'*évu* menace la femme de la dévorer si elle ne lui donne pas sa propre fille, ce à quoi elle consent.

4 Pour les différentes versions du mythe, se reporter à L. Mallart-Guimera [1981 : 23-54].

Zamba revient au village, constate la désobéissance de son épouse et part pour ne plus revenir.

Dans ce mythe, la femme est à l'origine de l'apparition de l'*évu*, et donc de la sorcellerie chez les hommes et du départ de Zamba. L'interprétation de L. Mallart-Guimera [1981] du mythe fait de la femme la médiatrice entre le monde de la brousse, les marécages où vit l'*évu* d'une part, et le village et l'homme d'autre part. Elle est associée à la nature, l'*évu* au sexe féminin et au désordre.

Les périodes de grossesse et d'allaitement

Le dernier type d'interdits sexuels concerne la femme enceinte et la femme allaitante, et a donc une durée d'application limitée à un état. Dans les deux cas, les Mvae postulent un transfert de la matière séminale à l'enfant.

Les périodes de grossesse et d'allaitement font l'objet d'une attention particulière, raison pour laquelle les interdits alimentaires s'ajoutent alors aux interdits sexuels. Toutefois, le transfert de la matière se réalise par voies de transmission orales des propriétés de l'aliment au mangeur selon un principe métonymique (la partie égale au tout) et métaphorique (le semblable produit le semblable) d'action du contenu sur le contenant.

La grossesse. L'apport paternel dans la procréation ne se limite pas au coït, il est un continuum. La première nourriture du fœtus est le sperme du père. Bénéfique jusqu'au septième ou huitième mois de grossesse, le sperme est considéré comme étant néfaste pour l'enfant au-delà et lors de l'allaitement. La substance séminale n'est pas bonne ou mauvaise intrinsèquement : ses propriétés sont définies par rapport au sang menstruel. P. Bonnemère [1990] souligne que les deux substances ont des caractéristiques opposées (par l'origine – féminine/masculine –, la quantité...) ; elles sont pourtant complémentaires car leur combinaison crée la vie. Les Mvae expriment la différence entre les deux fluides en termes d'une inégalité de force nécessaire et distinguent « le sang qui coule » (lors d'une blessure) et « le sang qui fait les enfants » :

« Quand la maman est forte (son sang est fort) et le papa est faible. C'est bien. Elle donne la force au bébé. Mais les deux faibles ce n'est pas bien. Il faut que les sangs soient différents et se mélangent. Et si le papa est riche et la maman pauvre, c'est bien aussi. » [Justine N., 32 ans, à Afan Essokye, entretien informel lors d'une veillée, le 14 août 1990.]

L'idée d'une incompatibilité des sangs suppose que l'infertilité provienne de la relation entre deux individus et non des individus considérés isolément. Le caractère impur – par opposition à la pollution sacrée dont parle M. Douglas [1971] – apparaît pour l'une comme pour l'autre des deux substances lorsque leur contact n'aboutit pas à la complémentarité. La logique des différences dans laquelle nous nous situons permet ainsi de définir les propriétés d'une substance en termes relatifs et relationnels.

La symbolique des humeurs a maintenant un enjeu clairement associé à la reproduction.

La femme allaitante. L'infraction devient dangereuse lorsqu'elle touche à la santé de l'enfant. C'est le cas de la rupture de l'interdit de la femme allaitante. Sa

fonction est double : pour les plus jeunes générations (30 ans et moins), l'interdit permet d'espacer les naissances ⁵, mais pour tous, il est un garant de la pureté du lait maternel, étant entendu que le sperme passerait du vagin au sein. Le lait maternel serait de qualité nutritionnelle médiocre et provoquerait une diarrhée chez l'enfant, symptôme identique à celui provoqué par l'ingestion par la mère d'eau de la rivière en période de crue. Dans les deux cas, le lait est considéré comme étant dilué, son caractère fluide est donc accentué par le contact avec un autre liquide; F. Héritier [1984] parlerait d'une association qui produit un effet cumulatif négatif.

L'abstinence sexuelle en période d'allaitement est commune à de nombreuses sociétés et repose sur l'idée d'une incompatibilité entre la substance séminale et le lait. Le cas de la femme primipare chez les Mongo du Sud-Zaïre rapporté par H. Pagezy et A.-M. Subervie [1992] pousse l'interdit à son extrême : la femme est recluse pendant une période pouvant aller jusqu'à quatre années durant lesquelles elle dispose d'un tabouret en propre, « la protégeant de la contamination possible entre le sperme susceptible d'être laissé par toute personne ayant eu des rapports sexuels ».

Chez les Mvae, les changements intergénérationnels observés s'appliquent à abaisser l'âge du sevrage, et donc à limiter la durée de l'allaitement plutôt qu'à rompre l'interdit : les pratiques se modifient, mais la représentation reste intacte.

La possibilité d'agir : les soins

Le risque encouru en cas d'infraction n'est pas irrémédiable et chacune saura à qui s'adresser afin de contrecarrer discrètement les effets de la rupture, preuve, s'il était besoin, que les interdits signifient plus qu'ils n'interdisent.

L'essentiel des soins consiste à expulser par les voies naturelles (purgé) la matière séminale, et donc un excès d'humidité que le sang menstruel n'a pu évacuer du corps de la femme. En cas de rupture de l'interdit de la femme enceinte, les soins interviennent avant ou après l'accouchement mais, dans les deux cas, ils visent à nettoyer l'intérieur et l'extérieur du corps de l'enfant; enfin, pour ce qui est de la rupture de l'interdit post-partum, les soins consistent en une purge de l'enfant, et bien entendu à arrêter toute relation sexuelle entre conjoints jusqu'au sevrage afin d'éviter que le mal se reproduise.

Les interdits sexuels ont une double fonction, ils doivent prévenir contre la sexualité instinctive, puis protéger l'enfant dans une phase particulièrement délicate de sa vie : la phase de passage de l'état d'être naissant à celui d'individu à part entière. C'est durant cette période que l'enfant est aussi considéré comme étant en proie aux actions maléfiques. Car à un certain moment, le pouvoir de la femme, celui de donner la vie, lui échappe. L'origine de la maladie est attribuée à une action extérieure – malédiction ou sorcellerie. L'origine présumée de la maladie permet une intériorisation dans le corps social, et en fait l'affaire de tous.

5 84,2% des enfants ayant moins de 20 ans en 1986 ont été sevrés avant 20 mois, pour 53% des individus ayant plus de 20 ans à la même date [Mesres-Orstom-CNRS, 1987].

Les attaques extérieures

Si, malgré les soins, la femme reste infertile, la cause de sa stérilité est attribuée à un désordre social. Les deux ensembles de représentations sont complémentaires et non exclusifs. L'élaboration du diagnostic repose sur une logique d'exclusion similaire à celle observée par D. Bonnet [1995] en milieu *moose* à propos de l'épilepsie : on ne remet pas en question l'efficacité des soins, mais la validité du diagnostic. Nous sortons de la bienséance et de la conformité pour aborder un contexte qui met en scène les dissensions au sein du groupe. La logique des différences fait place à la logique des références et de l'événement. Les deux ensembles forment un continuum, la logique du système dans son ensemble repose sur leur articulation.

Ainsi, la fausse couche évoquée en première partie et attribuée à la multiplication des partenaires peut faire l'objet d'une interprétation en termes d'action extérieure. Toutefois, et eu égard à l'origine du mal, les soins requis font appel à des domaines de compétences distincts : dans un cas, nous parlons de savoir, celui des femmes les plus âgées, diffus dans la société et transmis de génération en génération, dans l'autre cas, de pouvoir d'action que possède le guérisseur (*nganga*). La spécialisation des savoirs (diffus ou non), rassemble plus qu'elle ne divise : la reconnaissance par tous les membres de la communauté des différentes sphères d'action, et donc des acteurs et des causes, permet la cohésion du groupe autour d'un ensemble partagé de représentations – du mal et du monde.

Les principes de la sorcellerie

Le travail de terrain a permis de constater, à la suite de Ph. Laburthe-Tolra [1985], que les rites ancestraux d'initiation et de fertilité ont disparu à l'issue de la christianisation. Toutefois, une vision du monde antérieure à la diffusion du message chrétien imprègne les représentations et guide les pratiques. Ainsi, les richesses sont considérées en quantité fixe et limitée. Le discours de la sorcellerie explique l'inégalité par une action dans l'invisible, et l'exprime par une symbolique de dévoration : le possédant « mange » les richesses. La redistribution permet de se dédouaner des soupçons qui pèsent sur quiconque connaît une réussite tout en se conformant à l'égalitarisme prescrit.

Le discours de la sorcellerie se fonde sur une construction spatiale du monde et de son organisation niant la rupture nette entre les différentes sphères : l'action s'opère à distance, à l'extérieur de la société, mais a des conséquences en son sein. Le don de vision attribué à la possession de l'*évu* permet la communication entre les deux sphères par dissociation du corps et de son double invisible qui rejoint le monde de la nuit où se déroulent des batailles incessantes, conduisant à terme à la mort des protagonistes : celui qui aujourd'hui sort vainqueur trouvera demain un adversaire plus fort que lui.

La croyance en un principe de force intégrant la personne est partagée par l'ensemble des Bëti, dont font partie les Mvae, et se rapproche de la conception *maka du djambe* décrite par C. F. Fisiy et P. Geschiere [1990]. D'après L. Mallart-Guimera [1981, à propos des *Évuzok*] et Ph. Laburthe-Tolra [1985, pour l'ensemble du groupe Bëti], il serait transmis en ligne paternelle, tandis que G. Tessman [Ph. Laburthe-

Tolra, G. Tessman, 1991] rapporte que chacun le posséderait, mais qu'il parviendrait à maturation sous l'action d'un médicament. De même, les femmes rencontrées ne sont pas unanimes pour définir le mode d'acquisition de l'*évu*. Pour les unes, l'*évu* est un principe inné transmis par l'un des géniteurs qui lui-même le possède, pour les autres, chacun l'a dès la naissance. Quelles que soient les versions, l'*évu* est considéré comme une partie intégrante de l'individu logé dans le ventre. En conséquence, la santé de l'*évu* dépend de la santé de son possesseur, et inversement.

L'*évu* a la forme d'un crabe muni d'une mâchoire importante lui permettant de saisir sa victime pour la dévorer. Ces caractéristiques expliquent la récurrence de la terminologie de dévoration dans le discours relatif à la sorcellerie et qui apparaît dès le mythe de l'*évu*. Deux catégories d'individus le possèdent et s'opposent dans leurs finalités : les sorciers (*beyem*) agissant à des fins antisociales – généralement la jalousie, le refus de l'égalitarisme prescrit –, et les guérisseurs qui combattent cette action. L'*évu* est avant tout principe de pouvoir, dans ses aspects les plus ambigus, qui apparaissent à la fois positifs et maléfiques. L'intentionnalité du possesseur de l'*évu* est donc déterminante, c'est elle qui donne ponctuellement le caractère social ou antisocial de l'action.

La symbolique du double est donc omniprésente – double espace, voir double, manger le double, caractère de prime abord double du principe de pouvoir – et nous rappelle, dans un contexte différent, les représentations *moose* étudiées par D. Bonnet [1988].

La conclusion des conflits nocturnes opposant les sorciers entre eux, et les sorciers aux guérisseurs, se manifeste dans le monde visible de la société des hommes. Il en résulte que toute mort accidentelle ou tout événement jugé anormal est attribué à l'action d'un *évu*. La recherche de sens ici soulignée explique pourquoi le symptôme ne saurait suffire, et suppose que l'origine de la maladie se situe dans une sphère à laquelle l'individu n'accède pas seul. La conception induit l'idée d'une médiation entre les deux sphères que le guérisseur peut assurer.

« Tu amènes ton enfant chez un guérisseur. Il voit, il te dit que telle personne a fait quelque chose à ton enfant, et là il te dit tout ! Tout ce qui s'est passé dans la nuit, il te le dit, donc il te demande : "Qu'est-ce que tu veux que je fasse ?" Tu vois que ton enfant est déjà gravement malade, tu dis : "Bon, tu fais ce que tu peux faire". » [Marie E., 22 ans, à Afan Essokye, le 30 juillet 1990.]

La procréation n'est pas le seul domaine dans lequel l'action sorcière se manifeste ; néanmoins, étant donné son importance pour la survie biologique et sociale du groupe et la volonté du sorcier d'agir à l'encontre du bien, le sorcier la prendra pour cible privilégiée.

Les actions attribuées à une action extérieure

Les différents modèles d'interprétations persécutives forment un ensemble, et à ce titre, ne peuvent être analysés isolément. Ainsi, il est toujours possible de changer d'interprétation, en fonction de l'évolution du mal et du contexte social dans lequel évoluent les protagonistes. Mais une fois la cause déterminée, les motifs de l'action et les acteurs qui en sont à l'origine sont désignés *a priori*.

Les actions conçues comme étant effectuées à distance sont principalement la malédiction et l'action sorcière. Dans le premier cas, l'origine du mal provient d'une infraction commise par la femme, infraction non plus des cadres biologiques comme cela était le cas lors de la rupture des interdits sexuels, mais de l'ordre social qui unit les générations. Les ascendants directs, toutes filiations confondues, ont le pouvoir de maudire (*mekia*) la jeune désobéissante. En conséquence, l'absence de grossesse ou la mort de l'enfant avant l'âge d'un an peuvent avoir pour origine une action intentée contre la femme alors qu'elle était petite fille et refusait de se soumettre aux ordres de ses grands-parents paternels et maternels. La sanction intervient donc plusieurs années après l'infraction. Le risque qu'encourt la jeune fille par son indiscipline souligne une relation d'antériorité et vise donc à faire respecter l'ordre social prescrit.

Tout d'abord, la femme cherche à savoir si le mal provient d'une malédiction; le diagnostic ne nécessite pas l'appel à un professionnel de la santé, et l'affaire reste alors « une chose de femmes ». La femme peut se charger personnellement de cette étape si elle en a le savoir, ou le cas échéant se faire aider par une femme plus âgée. Il s'agira soit de préparer une mixture (appelée *beso'o* qui signifie « consulter, chercher à savoir ») qui ne change pas de couleur après cuisson en cas de malédiction; soit de placer un poulet sur la tête de la femme : si la volaille y reste, c'est la preuve que la femme a été maudite. La forme de divination mentionnée ressort du savoir populaire, et non, comme c'est le cas dans nombre de sociétés, d'un savoir de spécialistes. En revanche, une fois l'origine du mal définie, la femme s'en remet à un guérisseur.

La deuxième origine possible du mal nous plonge dans l'univers de la sorcellerie. Trois types d'actions peuvent être distingués : l'action prenant pour cible le placenta, celle dévorant le fœtus et, enfin, l'action s'attaquant à l'enfant après la parturition et avant le sevrage.

L'ensemble des actions couvre les différentes étapes de la procréation, allant de la fécondation et de la gestation jusqu'au sevrage. Le danger est donc vécu en permanence. Le femme tente de s'en prémunir, notamment en gardant sous silence la nouvelle de sa grossesse jusqu'au troisième mois de grossesse, à partir duquel les risques d'attaque sont supposés moindres, mais aussi où il devient difficile de cacher la grossesse.

L'action sur le placenta. L'action intervenant avant la grossesse vise une fonction représentée par la partie : le placenta (*esog*). Le placenta est objet de vol par le sorcier qui le dévore ou en transmet les propriétés fécondes à une femme stérile que le désespoir aurait poussée aux pires extrémités : s'adresser à un sorcier. Le placenta représente la capacité à procréer de la femme et constitue son « capital grossesse ».

On considère que la première grossesse d'une femme est un événement d'importance, ce qui suppose que le groupe soit assuré que la femme bénéficie des meilleurs soins, et qui mieux que sa propre mère pourrait les lui prodiguer? En conséquence, dès que l'accouchement approche, la jeune femme quitte le village de son époux, rejoint son village paternel où elle bénéficie d'un repos de trois mois – parfois moins d'un mois pour les grossesses suivantes, qui se déroulent chez son époux. La première naissance crée un lien de sang entre les deux groupes alliés et les associe donc de façon définitive. Pour cette raison, quelle que soit l'étendue de

la progéniture de chaque conjoint, les femmes tentent d'avoir un enfant dès qu'elles contractent une union matrimoniale. À un niveau individuel, la première naissance conduit à un changement statutaire, qui permet à la jeune femme d'asseoir une position dans le groupe allié et d'être dispensée de certaines corvées après la naissance – notamment de vaisselle. À l'inverse, une femme stérile n'est pas en position de refuser l'union polygamique, pourtant rejetée en d'autres circonstances.

Après la parturition, la mère de l'accouchée recouvre le placenta dans des feuilles de bananier attachées par une corde. Puis, se cachant des regards indiscrets, elle choisit un bananier entouré de jeunes pousses, présage d'une fertilité abondante, au pied duquel elle enterre le paquet, après avoir eu soin d'en détacher la corde afin que la jeune accouchée ne soit pas « bloquée » – terme utilisé par les Mvae – dans ses grossesses à venir. Ce lieu du premier accouchement doit permettre au gendre de signifier sa gratitude à sa belle-mère par des prestations matérielles et, s'il y a lieu, de clôturer le versement de la dot. La pratique coutumière vise aussi à se prémunir contre d'éventuelles attaques à l'encontre de la jeune femme. Le présumé est donc que le risque se situe au sein du groupe allié, ce qui nous rappelle l'antagonisme latent entre les deux groupes. Mais le danger ne se situe pas uniquement dans la parenté d'alliance, chaque groupe recèle en son sein des sorciers, comme l'atteste l'action sur le placenta.

L'action sur le fœtus. L'action intervient avant la parturition, alors que la femme est enceinte, et a pour conséquence des pertes de sang entre le deuxième et le troisième mois de grossesse laissant présager un avortement. Le fœtus objet de vol peut faire l'objet d'un don aux autres sorciers dans le cadre des grands banquets réunissant les gens de la nuit. La soif de dévoration et de sang de l'*évu* suppose que chaque sorcier donne tour à tour aux autres sorciers un présent de choix, ou encore qu'il s'acquitte d'une dette envers ses semblables par un don de valeur. L'enfant, symbole de vie, est d'une valeur sociale importante, encore accrue lorsqu'il est situé dans la parenté. En conséquence, les parents sont les premiers à être soupçonnés d'être à l'origine du mal.

Dans les deux premiers cas, le sorcier cherche à assouvir la soif de sang de l'*évu*, et par cet intermédiaire vise certaines relations de parenté. Le fait que, pour certaines versions, tout un chacun possède un *évu*, produit un risque supplémentaire : l'*évu* de la femme pourrait croquer l'œuf fécondé, l'action antisociale est alors signifiée par le refus de la femme à participer à la continuation de la ligne. Pour elle, peu importe le statut acquis par la mise au monde d'un enfant, ses actes étant dirigés contre l'ordre social. On retrouve là l'hostilité potentielle attribuée aux femmes qui, d'après M. Djeribi [1988], tient au pouvoir qu'elles ont de refuser de procréer et qui aboutit à ce que toute femme infertile soit soupçonnée d'agir à l'encontre du groupe dans la sphère occulte.

La naissance ne met pas fin aux risques d'attaques relatives à la reproduction du groupe. Les Mvae considèrent que l'enfant est en symbiose avec la mère tant que le sevrage n'est pas intervenu pour rompre le dernier lien qui unit la dyade, le lien de lait. Être à l'état de passage, l'enfant est d'une fragilité qui facilite l'intervention du sorcier. La situation de l'enfant avant le sevrage intervient donc à la fois comme cause et comme conséquence des attaques qu'il subit. Son carac-

tère inachevé transparait dans le terme utilisé pour désigner la mort de l'enfant avant qu'il n'ait atteint l'âge d'un an : *alot* (verbe)/*nlot* (nom) qui signifie passer.

L'okekara. Le dernier cas se distingue des précédents en ce que l'enfant est visé, non plus pour ce qu'il représente, mais pour une de ses caractéristiques qui suscite la convoitise des sorciers : *l'okekara* qui est un *évu* embryonnaire. *Okekara* signifie « petit crabe » en mvae par analogie avec la forme de crabe qu'a l'*évu*; comme l'*évu*, il est considéré comme faisant partie intégrante de l'enfant, il n'est donc pas envisagé de le supprimer.

À l'image de l'enfant, *l'okekara* a un caractère inachevé. L'intervention d'une tierce personne lui donne un caractère soit positif soit négatif. Dès lors, il s'agit de déceler *l'okekara* avant qu'un sorcier n'intervienne, et donc d'anticiper l'action négative par une action de socialisation de cet *évu* naissant.

La présence de *l'okekara* se manifeste chez l'enfant par des selles noires et des bruits intestinaux incessants, symptômes énoncés pour d'autres maladies, et par des comportements rebelles : l'enfant a des gestes brusques et incontrôlés, pleure en permanence, il est turbulent et ne craint ni sa mère ni son père. *L'okekara* aime se loger dans le sexe du petit garçon, ce qui rend plus aisé le diagnostic car l'enfant n'aura de cesse de tirer sur son sexe, gêné par cette présence.

La capacité à voir du sorcier lui permet de déceler la présence d'un *okekara* qu'il transforme en faisant asseoir l'enfant à l'endroit où est situé son *évu* qui communique avec *l'okekara*. Le sorcier opère à deux titres : soit il échange son *évu* contre *l'okekara* de l'enfant qui, doté d'un *évu* malade – des suites des batailles menées dans le monde invisible –, meurt sous peu; soit il souhaite faire de l'enfant un sorcier, l'engageant de ce fait dans des luttes nocturnes incessantes. Arrivé à l'âge adulte, l'enfant devient sorcier et trouve la mort lors d'un combat. Un bruit interne se fait alors entendre, donnant foi aux suspicions de l'assistance quant à la qualité de sorcier du défunt. L'enfant est voué à une mort certaine, dont l'échéance est cependant repoussée dans le second cas.

L'intervention du guérisseur est envisagée après que le sorcier est intervenu, mais uniquement dans le cas d'échange d'un *okekara* contre un *évu* et, aux dires des Mvae, il n'y a que peu de chances pour que son action aboutisse.

Une brève incursion dans le système de parenté régissant les relations sociales des Mvae va permettre d'envisager les acteurs désignés en priorité comme étant à l'origine du mal et de saisir la dernière dimension sociale de la maladie⁶.

La désignation des acteurs

Le caractère inné de l'*évu* et l'incapacité du non-posseur à reconnaître un sorcier suppose que chacun puisse être soupçonné. Et pourtant, on constate que l'oncle paternel de l'un ou de l'autre des géniteurs est désigné comme acteur privilégié : l'antagonisme latent entre les deux lignes paternelles s'exprime par la désignation des acteurs ou, selon le point de vue de la victime, par la cible choisie par le sorcier. Le postulat est, comme de nombreux auteurs l'ont démontré

6 Pour une analyse approfondie des systèmes de parenté chez les Bèti, se reporter à Ph. Laburthe-Tolra [1981], S. Bouly de Lesdain [1992].

[Pradelles de Latour, 1991 ; Ortigues, 1984 ; de Rosny (éd.) 1981], que le système de parenté génère un certain nombre de tensions qui s'expriment notamment dans la terminologie d'adresse et de référence [Radcliffe-Brown, Forde, 1953], mais aussi à travers les droits et les devoirs qui lient les parents entre eux.

Nous nous situons dans le cadre d'une société organisée principalement autour des relations de parenté, et dans laquelle l'individu acquiert une place en référence aux liens qui l'unissent aux différents membres du groupe. La parenté est bilatérale, mais l'appartenance filiale est attribuée à la branche paternelle et la femme reste attachée à son lignage par delà l'union matrimoniale.

La relation qu'Ego – féminin et masculin – entretient avec chaque géniteur s'étend à tous les membres du lignage et de la génération de celui-ci. En conséquence, le père est fortement respecté, tandis qu'il est attendu affection et indulgence des parents maternels. La terminologie de référence signifie cette relation désignant l'oncle paternel par le lien de parenté qui l'unit aux neveux : *maan nan* (frère) *ésaa* (du père), qui serait, aux dires des populations, le signe d'un moindre respect.

Les Mvae parlent de compétition et de jalousie entre les frères germains et expriment donc leurs relations en des termes semblables à ceux utilisés pour décrire les luttes entre sorciers. Cette analogie amène à confondre les deux catégories d'individus.

La tension opposant les deux frères s'exprime à la deuxième génération, par une action intentée à l'encontre de la descendance du frère germain et par la désignation de l'oncle paternel d'un des géniteurs comme origine du mal qui touche la lignée⁷. L'opposition se déplace donc sur l'axe vertical, et vise la capacité de reproduction biologique, obtenue grâce aux relations d'alliance. L'action dirigée contre les capacités fécondes des femmes est antisociale par excellence : l'enfant représente la continuation du lignage et incarne une alliance. Ainsi, la tension structurelle qui oppose les lignes paternelles met en cause la relation d'alliance. On retrouve la tension qui oppose les alliés mentionnée à propos de l'action sur le placenta : le groupe peut attribuer le mal dont la femme est victime aux conflits entre parents de la ligne alliée.

La tension structurelle opposant l'oncle paternel et son neveu transparait dans l'organisation des activités agricoles : ce dernier peut théoriquement faire appel à son oncle paternel lors des travaux agricoles nécessitant des bras supplémentaires, mais dans la pratique il ne le fera pas, certain de la réticence du frère de son père à contribuer à la prospérité de la ligne concurrente. L'organisation du travail est prédéterminée par les relations de parenté et renforce par la pratique ce que l'on est en droit d'attendre d'autrui.

Le déplacement vers la seconde génération suppose que le conflit puisse être ancien. Ainsi, la croyance en la sorcellerie repose sur une conception du monde en deux dimensions, spatiale mais aussi temporelle, puisque l'action se déroule la nuit et engage plusieurs générations.

7 Le psychologue postulant une universalité du complexe d'Édipe, et nous pensons ici à M.-C. et E. Ortigues [1984], interpréterait la désignation de l'acteur comme une expression du complexe œdipien compatible avec les relations prescrites par le système de parenté : l'affrontement au père se déplace sur l'axe horizontal et oppose les frères entre eux, par l'intermédiaire d'une action en direction des descendants ; ou encore, Ego affronte un symbole paternel en désignant le frère de son père comme étant à l'origine de l'action maléfique.

La typologie des actions maléfiques et l'identification des acteurs en présence mettent en évidence les relations de parenté et exaltent par leur contraire les valeurs centrales du groupe. Les Mvae affirment ainsi que la maladie physique est l'expression de la perversion des rapports, principalement familiaux, entre les hommes. Le caractère extrinsèque de l'origine de la stérilité suppose la possibilité d'une guérison que doit permettre le règlement des conflits sociaux. La maladie devient régulatrice des rapports sociaux, et surtout de la rivalité entre germains, tandis qu'elle exprime une conception locale des relations entre le corps individuel et le corps social.

À ce titre, la sorcellerie est un trait structurel de la société mvae.

*

L'étude de l'étiologie de la stérilité chez les Mvae a permis de montrer l'articulation entre les différentes causes attribuées à la maladie. La possibilité de corriger l'anomalie, dans les cas d'infraction des interdits, et de socialiser un principe de force ou de s'en défendre, en cas d'attaques extérieures, obéit à une volonté de maîtrise de la maladie et renforce la cohésion du groupe autour d'un ensemble partagé de représentations. Mais surtout, ces représentations révèlent une conception du corps et de ses contacts, du monde, de ses richesses, et de l'action humaine pour se les accaparer.

La conception mvae du rapport entre les fluides corporels et des conséquences présumées de la rupture des interdits sexuels fait de la stérilité une affaire de femmes. La propagation du virus du sida modifiera-t-elle ces représentations ou, au contraire, cette nouvelle épidémie confortera les théories des liquides corporels et de leurs contacts? La réponse à ces questions constitue un enjeu de taille, qui intéresse tant les anthropologues que les médecins.

La question se pose de manière identique pour les représentations liées aux attaques occultes. On sait aujourd'hui que le discours de la sorcellerie intègre le changement et les socialités urbaines. Ainsi, chez les Bakweri de l'Ouest du Cameroun, E. Ardener [1970] a observé les modifications et les adaptations du discours de la sorcellerie au contexte économique. D'après M. Rowlands et J.-P. Warnier [1988], la sorcellerie est un moyen d'expression politique dans le contexte du Cameroun moderne et n'est donc pas le vestige d'un obscurantisme voué à disparaître. De même, dans l'Est du pays, C. F. Fisiy et P. Geschiere [1990] ont démontré que la sorcellerie permet de mettre à jour les relations entre l'État postcolonial, les élites administratives et les sphères villageoises. Partout, les représentations sorcières modifient les pratiques, ce qui rend d'autant plus instructive et nécessaire leur étude, notamment lorsqu'il est question de santé publique.

BIBLIOGRAPHIE

- ARDENER E. [1970], « Witchcraft, Economy and the Continuity of Beliefs », in M. Douglas (éd.), *Witchcraft, Confessions and Accusations*, Londres, Tavistock Publications : 141-160.
 AUGÉ M., HERZLICH C. (éd.) [1984], *Le Sens du mal. Anthropologie, histoire, sociologie de la maladie*, Paris, Archives contemporaines, coll. « Ordres sociaux », 278 p.

- BALÉPA M., FOTSO M., BARRÈRE B. [1992], *Enquête démographique et de santé. Cameroun 1991*, Yaoundé, Columbia, Direction nationale du recensement général de la population et de l'habitat, 2^e RGP, Rapport Demographic and Health Survey, 285 p.
- BONNEMÈRE P. [1991], « Considérations relatives aux représentations des substances corporelles en Nouvelle-Guinée », *L'Homme*, 114, XXX (2) : 101-120.
- BONNET D. [1988], *Corps biologique. Corps social. Procréation et maladies en pays mossi, Burkina Faso*, Orstom, 138 p.
- BONNET D. [1995], « Identité et appartenance : interrogations et réponses *moose* à propos du cas singulier de l'épileptique », *Cahiers des sciences humaines*, 31 (2) : 501-522.
- BOULY DE LESDAIN S. [1992], *Le Lien mère-enfant chez les Mvae du Sud-Cameroun : alimentation et sorcellerie*, Paris, université René-Descartes, Sorbonne Paris-V, DEA d'anthropologie sociale, 94 p.
- DOUGLAS M. [1971], *De la souillure*, Paris, Maspero, 200 p.
- DJERIBI M. [1988], « Le mauvais œil et le lait », *L'Homme*, XXVIII (1) : 3547.
- DUGAST I. [1949], « Inventaire ethnique du Sud-Cameroun », *Mémoires de l'IFAN*, Yaoundé, série « Population », 1.
- EVANS-PRITCHARD E. E. [1972], *Sorcellerie, Oracles et Magie chez les Azandé*, Paris, Gallimard, 647 p. (éd. originale, 1937, Oxford, Clarendon Press).
- FISIY C. F., GESCHIERE P. [1990], « Judges and Witches, or How is the State to Deal with Witchcraft », *Cahiers d'études africaines*, 118, XXX (2) : 135-156.
- GARINE I. de [1990], « Les modes alimentaires : histoire de l'alimentation et des manières de tables », *Encyclopédie de la Pléiade, Histoire des mœurs*, Paris : 1447-1627.
- HÉRITIER F. [1984], « Stérilité, aridité, sécheresse. Quelques invariants de la pensée symbolique », in M. Augé, C. Herzlich (éd.) : 123-154.
- LABURTHE-TOLRA Ph. [1981], *Les Seigneurs de la forêt*, Paris, Publications de la Sorbonne, 490 p.
- LABURTHE-TOLRA Ph. [1985], *Initiations et Sociétés secrètes au Cameroun. Les mystères de la nuit*, Paris, Karthala, 437 p.
- LABURTHE-TOLRA Ph., TESMANN G. [1991], *Fang*, Paris, éditions Dapper, 324 p.
- LALLEMAND S. [1988], *La Mangeuse d'âmes*, Paris, L'Harmattan, 188 p.
- LALLEMAND S. et alii [1991], *Grossesse et Petite Enfance en Afrique noire et à Madagascar*, Paris, L'Harmattan, coll. « Connaissance des hommes », 136 p.
- LÉVI-STRAUSS C. [1949], *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris, Puf, 639 P.
- MALLART-GUIMERA L. [1981], *Ni dos, ni ventre*, Paris, Société d'ethnographie, 247 p.
- Mesres-Orstom-CNRS [1987], *Rapport d'activité scientifique. Opération anthropologie alimentaire, année budgétaire 1986-1987*, 75 p.
- ORTIGUES M.-C., ORTIGUES E. [1984], *Œdipe africain*, Paris, L'Harmattan, 324 p.
- PAGEZY H., SUBERVIE A.-M. [1992], *Sida et Modification des comportements sexuels : le cas des réclusions de longue durée chez les Mongo du Sud au Zaïre*, rapport final de contrat ANRS (projet 90085), ANRS-CNRS (UPR 221), 105 p.
- PRADELLES DE LATOUR Ch.-H. [1991], *Ethnopsychanalyse en pays bamiléké*, Paris, Epel, 230 p.
- RADCLIFFE-BROWN A. R., FORDE D. [1953], *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, Paris, Puf, 521 p.
- ROWLANDS M., WARNIER J.-P. [1988], « Sorcery, Power and the Modern State in Cameroon », *Man*, XXIII (1) : 118-132.
- ROSALDO M. Z., LAMPHERE L. (éd.) [1974], *Woman, Culture and Society*, Stanford California, Stanford University Press, 352 p.
- ROSNY E. de (éd.) [1981], *Les Yeux de ma chèvre*, Paris, Plon, 416 p.
- TABET P. [1985], « Fertilité naturelle, reproduction forcée », in N.-C. Mathieu (éd.), *L'Arraînement des femmes*, éd. École des hautes études en sciences sociales, Cahiers de l'homme, XXIV : 61-146.
- VAN GENNEP A. [1969], *Les Rites de passage*, Paris, Mouton-Maison des sciences de l'homme, 279 p. (1^{ère} éd. 1909, Paris, E. Nourry).
- VINCENT J.-F. [1976], *Traditions et Transition. Entretiens avec les femmes bëti du Sud-Cameroun*, Orstom, Berger-Levrault, coll. « L'homme d'outremer », 166 p.

Caractéristiques d'un système financier informel au Cameroun anglophone

Laurent Parrot *

Le succès des associations financières en Afrique est indéniable, surtout au Cameroun. Entre 1985 et 1986, près de la moitié de la population du Cameroun participait à au moins une tontine [Sandretto, Tiani, 1993], et on a évalué que celles-ci généraient en Afrique centrale des sommes comprises entre 200 et 300 milliards de francs CFA par an [Alibert, 1989]¹.

Les associations de financement au Cameroun sont très dynamiques, très nombreuses et profondément enracinées dans la société [Henry, Tchente, Guillerme, 1991]. Cela peut s'expliquer par une certaine forme de tradition d'accumulation privée sous la forme de *Njangy*/tontines déjà en vigueur au XIX^e siècle, par les carences actuelles d'un système financier formel, par une organisation efficace et par une capacité d'adaptation (ou de survie) très rapide par rapport aux modifications de l'environnement économique.

Les associations financières de la petite ville de Muea s'organisent selon un schéma complexe où le social et l'économique s'imbriquent efficacement pour former un système à la fois flexible dans l'offre des services offerts, et rigoureux dans la gestion et le contrôle de son fonctionnement. Les associations financières répondent à la fois aux besoins économiques des microentreprises locales (microprêts, risques de recouvrement), aux besoins des dépenses sociales (éducation, funérailles), aux besoins d'assurance sociale (maladie, naissance, décès), mais aussi aux besoins d'une vie associative très développée (sorties, tournois sportifs, musique, etc.).

Nous insisterons ici sur les aspects financiers des associations financières informelles. Tout d'abord, nous approfondirons l'étude des trois services financiers principaux proposés par les associations financières : les *Njangy*, les caisses d'épargne et les caisses de prévoyance. Nous mettrons en évidence leur mode de fonctionnement et leurs objectifs. Puis nous présenterons les causes de leur popularité et de leur efficacité en montrant comment elles ont su progressivement associer la flexibilité et la rigueur pour assurer leur pérennité.

* Université de Paris-I.

1 L'auteur remercie Georges Courade et Jean-Luc Dubois (Orstom) ainsi que les deux lecteurs pour leurs remarques et commentaires à l'attention de cet article.

Les caractéristiques des associations financières informelles

La ville de Muea est située sur les flancs fertiles du mont Cameroun à une altitude comprise entre 600 et 700 mètres, dans le département de Fako au Cameroun anglophone. Simple réserve de main-d'œuvre pour les grandes exploitations du début du siècle, la ville s'est progressivement structurée en développant ses capacités agricoles et non agricoles et en favorisant leur commercialisation; ce dont témoignent aujourd'hui son fameux marché régional et son importante infrastructure scolaire. Le développement d'un système d'épargne et de financement sous l'impulsion de sa population a sans aucun doute constitué un facteur décisif pour expliquer son dynamisme actuel.

En 1995, la ville de Muea regroupait 1 505 ménages à majorité immigrée, soit 7 500 personnes environ². Les ressources de la ville sont essentiellement constituées de la production vivrière dont les énormes surplus de production sont écoulés sur la place de son marché régional. Les activités urbaines se sont développées sous l'impulsion des activités agricoles et de l'afflux des commerçants lors des jours de marché. Il existe quatorze sources principales de revenus d'origine agricole et non agricole différentes. Les trois activités les plus importantes sont l'agriculture vivrière, le commerce urbain et l'élevage, représentant un total de 82% de la valeur ajoutée totale.

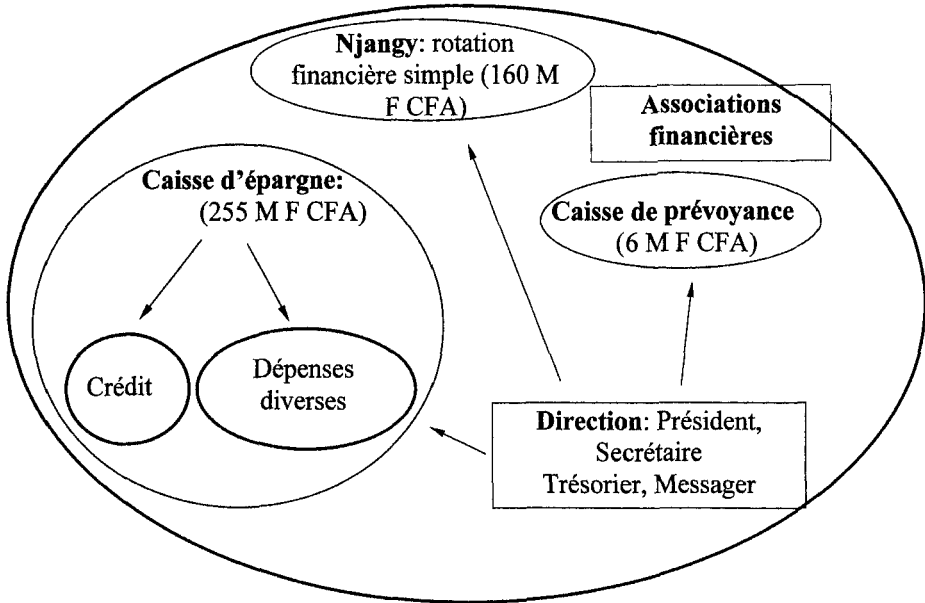
Un total de 62 associations financières informelles ont été recensées dans la ville. Elles regroupent près de 3 000 adhésions et chaque association est composée de 50 membres en moyenne³. 20% des revenus des ménages sont affectés à la constitution d'une épargne de placement qui est orientée soit dans le secteur des associations financières informelles de la ville, soit dans le système financier formel⁴. Les associations financières de la ville récupèrent 90% de l'épargne des ménages (près de 400 millions de francs CFA par an, 20% du PIB de la ville) tandis que le reste est déposé dans les comptes du système financier formel. Les *Njangy* recueillent 160 millions de francs CFA par an, les caisses d'épargne 255 millions de francs CFA, et les caisses de prévoyance 7 millions de francs CFA environ. Les associations financières informelles sont structurées sur des bases communes clairement déterminées dans le règlement : pour chaque service financier proposé, des montants minimum et maximum de cotisation, de dépôts, de prêt ou de dépense. Les tableaux présentés ci-après sont ainsi structurés en fonction de leur

2 La ville de Muea a fait l'objet d'une étude approfondie en 1995. L'ensemble de la structure économique de la ville a été reconstitué, ainsi que ses flux [Parrot, 1997 a et b]. Tous les résultats reproduits ici proviennent de ces enquêtes.

3 Il est très difficile cependant d'évaluer correctement le nombre total des membres de toutes les associations financières réunies puisqu'un même individu peut participer à plusieurs associations financières. Les plus petites associations ne regroupent qu'une dizaine de membres (les trois associations des chauffeurs de taxi) tandis que les plus grandes peuvent réunir 200 personnes (une association nigériane). Enfin, certaines associations financières regroupent des adhérents qui ne sont pas originaires de la ville mais de ses environs.

4 Il existe aussi une épargne d'accumulation monétaire, qui n'est affectée ni dans les associations financières, ni dans le système financier formel (communément surnommés « argent chaud » et « argent froid », respectivement). Cette épargne est thésaurisée (ou dissimulée) directement chez son détenteur. Cela représente des montants considérables très difficiles à évaluer : 26% des revenus des ménages de la ville, soit plus de 600 millions de francs CFA [Parrot, 1997 a].

Figure 1 – Structure interne ordinaire des associations financières de Muea et flux annuels (1995)



règlement interne. De la même manière, la présentation transversale par service financier résulte d'une représentation par les acteurs eux-mêmes et elle facilite par ailleurs les analyses financières.

La figure 1 montre la structure de base de l'ensemble des associations financières de la ville. Les membres désignent un groupe de responsables pour assurer le bon fonctionnement de l'association et le respect du règlement. Les associations proposent jusqu'à trois services financiers : *Njangy*, caisse d'épargne et caisse de prévoyance. Ces services regroupent en fait une multitude de dénominations diverses. Ainsi, 95 % des personnes interrogées participant à des associations financières déclarent participer à au moins un *Njangy*, 40 % à un « tribal meeting », 18 % à des « savings », 7 % à un « meeting house », 6 % à un « family meeting » ou un « quarter meeting », etc.⁵. Le potentiel de mobilisation annuelle de capitaux des caisses d'épargne de Muea est supérieur à celui des *Njangy* (255 millions de francs CFA contre 190 millions).

5 Il y a aussi les « general meetings », les « tribal savings », le « Muca saving », les « meeting houses », les « development funds », les « friendship meetings », les « credit unions » et les tontines. Mais ils sont tous représentés à moins de 4%. En ce qui concerne le système financier formel, on retrouve les comptes postaux (6%) et les comptes bancaires (2%).

Épargne de précaution sociale : les Njangy

Les *Njangy* sont l'équivalent des tontines dans la zone anglophone du Cameroun⁶. On pourrait les définir comme un « regroupement d'épargnants qui versent une certaine somme monétaire à intervalles fixés à l'avance et qui reçoivent à tour de rôle le produit des versements de l'ensemble des participants ». Cette définition ne précise pas les modalités d'évaluation de la somme qui doit être versée. En effet, contrairement aux résultats de certaines études qui précisent que les sommes sont fixées à l'avance [Gueymard, 1984], les sommes versées peuvent varier dans un intervalle prédéterminé à l'avance.

Bien que les associations financières qui disposent d'un *Njangy* soient très différentes dans leur fonctionnement, on peut cependant les classer en trois catégories [Adams, Fitchett, 1994; Sandretto, Tiani, 1993; Alibert, 1990] :

1) Les *Njangy* simples (appelées aussi tontines mutuelles ou tournantes, associations rotatives d'épargne et de crédit – Arc, *Rotating Funds Associations*). Ce sont les plus simples et elles sont le produit historique de l'organisation solidaire de travail agricole dans laquelle chaque épargnant reçoit autant qu'il verse.

2) Les associations non rotatives d'épargne et de crédit (Anrec) dont les *Njangy* commerciales ou ambulantes font partie. Un membre de l'association est chargé tout simplement de conserver dans sa propre affaire ou en banque les sommes déposées, moyennant une commission. Ce sont soit des associations d'épargne (les membres récupèrent les dépôts à la fin d'une période), soit des associations d'épargne et de crédit (identiques à la précédente mais avec la possibilité d'effectuer des prêts), soit des associations de crédit (les membres reçoivent les dividendes des prêts de leurs dépôts).

3) Les *Njangy* à enchères capitalisées, ou *Njangy* financières. Elles s'apparentent aux *Njangy* simples mais le produit des cotisations est mis aux enchères au plus offrant. Elles sont très développées chez les *Bamileke*, au Cameroun, et les cagnottes peuvent atteindre 75 voire 220 millions de francs CFA (avant dévaluation pour le deuxième cas) pour certains hommes d'affaires [Alibert, 1990]⁷.

Seules les deux premières catégories de *Njangy* étaient représentées à Muea et elles combinaient souvent les caractéristiques des deux. C'est une épargne de précaution sociale. Les *Njangy*, par leur système rotatif, permettent de mettre une partie de l'épargne accumulée à l'abri des convoitises et des obligations sociales.

La figure 2 dévoile les principales caractéristiques financières des *Njangy*. L'ensemble des *Njangy* de la ville de Muea permet de dégager un capital total annuel compris entre 135 et 190 millions de francs CFA. Ce capital est ensuite réparti entre les membres du *Njangy* au prorata de leurs contributions effectuées. La moyenne annuelle des fonds collectés est comprise entre 3,5 et 5 millions de francs CFA⁸.

6 *Njangy* et tontines sont synonymes, le premier terme étant la traduction anglaise du second. C'est le terme *Njangy* qui sera retenu ici. *Njangy*, *Njangi*, *Djangui*, ou *Ndangui*, l'orthographe de ce mot est variable. La première orthographe a été retenue car elle est communément employée dans la zone du mont Cameroun.

7 Voir aussi *Marchés tropicaux*, 1987.

8 Il est intéressant de noter que c'est une association féminine qui détient le record de fonds collectés sur une année (plus de 45 millions de francs CFA).

Figure 2 – Njangy ($N = 38$) – Contributions et montants collectés, en francs CFA (Muea, 1995)

	Contribution par personne et par réunion		Collecte totale par réunion		Collecte totale à la fin de l'année	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.
Minimum	100	250	4 750	4 750	247 000	247 000
Maximum	50 000	50 000	1 080 000	1 080 000	46 800 000	46 800 000
Total associations	99 650	171 750	3 502 750	4 533 750	135 643 000	188 475 000
Moyenne	2 622	4 520	92 178	119 309	3 569 553	4 959 868

Note : Les résultats des deux dernières colonnes (« collecte totale ») sont obtenus de la manière suivante : le montant total collecté à la fin de l'année est égal au montant dégagé lors de chaque réunion multiplié par la fréquence des réunions.

Près de la moitié des cotisations s'accomplissent sur une base hebdomadaire, pour le reste, elles se déroulent sur des fréquences variant entre la semaine et le mois. Le grand écart entre le montant minimum des contributions obligatoires (100 francs CFA) et le montant maximum (50 000 francs CFA pour une association féminine locale et une association d'hommes d'affaires) illustre la grande diversité des *Njangy* de la ville. Une grande partie des *Njangy* (26 sur 38, soit 70% du total) parmi les plus importantes demande à ses participants des cotisations fixes, mais les autres sont plus flexibles, avec des fourchettes de cotisation allant de 1 à 20 dans quelques cas (500 et 10 000 francs CFA). Cela permet de pallier les variations de revenus auxquels peuvent être soumises les couches les plus vulnérables de la population. Dans ce dernier cas, les montants maxima autorisés sont alors faibles. La moyenne des cotisations est comprise entre 2 600 et 4 500 francs CFA environ mais elle est tirée vers le haut par deux ou trois associations financières qui pratiquent des montants de 50 000 francs CFA. La plupart des associations financières réclament un montant de 1 000 francs CFA en général. L'intervalle très important du total des cotisations individuelles (rapport de 3 à 100) traduit la diversité des catégories de *Njangy*.

Les questionnaires de l'enquête auprès des associations financières permettent de distinguer les fourchettes de cotisation par individu du montant total minimum et maximum recueilli par jour de collecte. Ce n'est pas très utile pour les *Njangy* à cotisation fixe mais cela le devient pour les *Njangy* à cotisations variables. Le poids des *Njangy* de grande importance masque de grandes variations dans les fourchettes de collecte qui sont comprises entre 5 000 et un million de francs CFA environ au cas par cas. On remarque en effet que les écarts des montants collectés par réunion sont relativement faibles par rapport à ceux des cotisations individuelles. Ceci peut s'expliquer par le nombre élevé de *Njangy* à cotisations fixes et qui sont, par la même occasion, les plus importantes en termes financiers. En fait, la plupart des *Njangy* collectent entre 10 000 et 70 000 francs CFA au total lors de chaque réunion.

Épargne d'investissement et à objet social : la caisse d'épargne

Véritable outil d'épargne et d'investissement, les caisses d'épargne regroupent les dépôts les plus importants. Elles permettent de faire face à des dépenses importantes imprévues ou à des investissements grâce à leur système de prêt. Activité financière distincte des *Njangy*, la caisse d'épargne (appelée aussi « caisse de prêts » ou « caisse de crédit ») est en effet destinée à octroyer des prêts auprès de ses membres à partir des fonds collectés. Elle se différencie ainsi des *Njangy* dont les fonds collectés sont remis à tour de rôle aux membres de l'association à la fin de l'année. Les associations prêtent en général à leurs membres, mais des personnes extérieures peuvent aussi demander des autorisations d'emprunts et, dans ce cas, il faut alors l'aval d'un membre de l'association qui se porte garant. Les emprunts sont accordés en général à hauteur des contributions versées par le demandeur. En cas de demande d'emprunt supérieure au montant total versé par le demandeur, il faut obtenir la garantie d'un autre membre de l'association.

Les caisses d'épargne parviennent à réunir entre 130 et 250 millions de francs CFA par an. De la même manière que pour les *Njangy*, il existe de grandes variations de contributions qui traduisent leur diversité et leur flexibilité. Le tableau nous indique que les contributions présentent une plus grande variation que celle des *Njangy* et les cotisations maximales autorisées sont d'ailleurs supérieures à celles des *Njangy*. Cela se traduit par des montants collectés lors de chaque réunion compris entre 3 et 5 millions de francs CFA, une amplitude à peu près identique à celle des *Njangy* (3,5 et 5 millions de francs CFA).

Le tableau 3 donne une idée du caractère des prêts alloués aux membres de l'association.

Figure 3 – Caisses d'épargne (N = 42) – contributions et montants collectés, en francs CFA (Muea, 1995)

	Contribution par personne et par réunion		Collecte totale par réunion		Collecte totale à la fin de l'année	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.
Minimum	50	500	1 000	10 000	31 000	250 000
Maximum	10 000	300 000	900 000	900 000	45 000 000	45 000 000
Total associations	29 900	432 000	2 753 000	5 162 000	133 031 500	255 513 060
Moyenne	729	10 537	67 146	125 902	3 167 418	6 083 644

Note : Les résultats des deux dernières colonnes (« collecte totale ») sont obtenus de la manière suivante : le montant total collecté à la fin de l'année est égal au montant dégagé lors de chaque réunion multiplié par la fréquence des réunions.

Figure 4 – Caisse d'épargne (N = 42) – données sur les emprunts, les taux d'intérêts et les amendes, en francs CFA (Muea, 1995)

	Prêt min. réglementaire	Prêt max. réglementaire	Taux d'intérêt (en %)*	Montant des intérêts collectés (par an)	Montant des amendes collectées (par an)
Minimum	1 000	5 000	0	0	0
Maximum	10 000	50 000	5	350 000	50 000
Total	133 000	4 230 000	-	2 137 000	490 500
Moyenne	3 244	100 714	4,45**	62 853	15 328

* Les taux d'intérêts ne sont pas mensuels. En fait, ils ne sont pas liés aux délais de paiement. Une charge de 50 francs CFA est récupérée pour chaque millier de francs CFA emprunté. En cas de retard ou de non-paiement, le règlement précise que soit le garant prend en charge le solde, soit les biens sont confisqués.

** Moyenne obtenue pour l'ensemble des caisses d'épargne. Ils sont fixes pour chaque caisse.

Ils plafonnent à des montants relativement modestes (100 000 francs CFA en moyenne ⁹). Les taux d'intérêts déterminés pour les remboursements sont faibles et certaines associations financières ne les appliquent pas. Le montant total annuel dégagé par les intérêts est en général destiné à acheter des denrées alimentaires réparties ensuite entre les membres de l'association. Le montant peut aussi être distribué en partie aux membres de la direction de l'association, dépensé dans des soirées de fin d'année, ou encore transféré à une caisse de prévoyance.

Afin de faire respecter la discipline dans ces associations financières, des amendes pénalisent les membres pour les retards de paiement et même l'absentéisme aux réunions. Elles sont relativement élevées, l'amende type s'élevant en général à 10 000 francs CFA. En cas de non-remboursement des emprunts auprès de la caisse d'épargne, la plupart des directeurs des associations financières précisent que les biens des débiteurs sont alors confisqués.

Le tableau ci-après montre l'étendue des dépenses prises en charge au niveau des associations, à l'exception des uniformes. On remarque que les dépenses des associations financières sont « officiellement » intégrées dans la caisse d'épargne. En effet, la caisse d'épargne permet de dégager des revenus grâce aux intérêts des emprunts et de les répartir ensuite dans différentes catégories de dépenses. Hormis quelques exceptions, ces dépenses impliquent donc la présence d'une caisse d'épargne dans l'association.

Les dépenses pour des instruments de musique ne sont pas négligeables et presque toutes les associations financières disposent d'un orchestre de musiciens

9 Le montant total annuel des prêts accordés n'a pas pu être déterminé. C'est donc le montant total déduit de l'enquête auprès des ménages qui a été retenu (4 millions de francs CFA environ).

Figure 5 – Caisse d'épargne (N = 42) – dépenses de l'association sur l'année, en francs CFA (Muea, 1995)

	Instruments de musique (N = 12)*	Transport pour les sorties (N = 17)	Uniformes par personne (N = 27)	Rémunération des responsables de l'association (N = 30)**
Minimum	5 000	1 000	5 000	130
Maximum	35 000	60 000	25 000	100 000
Total	211 000	412 500	245 500	837 130
Moyenne	16 231	24 265	9 093	27 904

Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'associations concernées sur un total de 42.

* Les résultats sont établis sur une année et ne prennent pas en considération les associations financières qui n'ont effectué aucune dépense lors de cette période. Ils sous-estiment donc des dépenses dont la fréquence est de l'ordre de quelques années. Plusieurs associations ont dépensé jusqu'à 40 000 francs CFA pour des instruments de musique l'année précédente de l'enquête.

** Les données sur la rémunération des responsables des associations ne portent que sur un échantillon total de 38 associations et non 42.

pour animer leurs soirées. Les dépenses de transport sont utilisées principalement pour assister à des funérailles ou à des tournois de football inter-quartiers ou inter-associations. Les résultats des enquêtes sur les associations financières ont fait apparaître le rôle important de l'uniforme comme symbole d'appartenance au groupe et d'unité, mais aussi de contrôle du comportement social. Les dépenses pour l'achat d'uniformes ne sont pas prises en charge par l'association; c'est à chaque membre qu'il appartient de se le procurer. Si l'on considère que chaque membre d'association doit acheter l'uniforme des associations auxquelles il appartient, cela constitue des sommes assez importantes. Elles servent tout autant de barrières à l'entrée destinées à tester la motivation du candidat. Quant à la rémunération des responsables, la plupart des associations financières (80 %) ont adopté cette démarche. Les données de l'enquête ne permettent pas de déterminer si les rémunérations sont liées aux résultats. Il semblerait qu'elles soient plutôt fixes et annuelles : la plupart des responsables reçoivent 20 000 francs CFA par an, et la moyenne se situe à 27 904 francs CFA malgré la présence de deux points exceptionnels à 130 et 100 000 francs CFA (une association nigériane).

Épargne d'assurance sociale : les caisses de prévoyance

Les « caisses de prévoyance » (ou « caisses de secours ») constituent une épargne d'assurance sociale très bien structurée¹⁰. Comme leur nom l'indique, elles sont destinées à protéger ou soutenir les membres de l'association ou des per-

¹⁰ Traduction du terme anglais « rouble fund » employé au Cameroun anglophone.

Figure 6 – Caractéristiques des caisses de prévoyance des associations financières, en francs CFA (N = 39) (Muea, 1995)

	Contribution individuelle	Contribution sur l'année	Donation pour décès (parent)	Donation pour décès (membre)	Donation maladie	Donation pour naissance
Minimum	500	15 000	3 000	7 000	2 500	5 000
Maximum	15 000	1 104 000	56 000	75 000	95 000	25 000
Total	124 500	7 690 400	634 250	1 165 000	557 750	311 750
Moyenne	3 197	197 190	18 654	33 286	15 493	13 554

sonnes de leur entourage familial lors de certaines circonstances bien définies à l'avance dans les règlements de l'association. Elles couvrent ainsi financièrement le décès, les maladies et les naissances qui surviennent chez un membre ou dans sa famille. Les contributions sont annuelles et relativement faibles puisqu'elles s'élèvent en moyenne à 3 000 francs CFA par an seulement ; mais elles permettent de réunir tout de même plus de 6 millions de francs CFA chaque année.

Le tableau ci-dessus présente les modalités de fonctionnement des caisses de prévoyance des associations ¹¹. Chaque membre d'une association dotée d'une caisse de prévoyance est tenu de participer à son financement. Les contributions s'effectuent sur une base annuelle et on remarque qu'elles sont fixées à l'avance contrairement aux *Njangy* et caisses d'épargne. Il est évident que certaines dépenses particulièrement importantes, telles que celles des mariages, entraînent une participation exceptionnelle des membres. Les frais sont assez modestes et chaque caisse de prévoyance dispose d'environ 200 000 francs CFA pour couvrir l'année.

Les funérailles sont ainsi prises en charge par la caisse. Les frais de transport éventuels sont pris en charge par les caisses d'épargne des associations (le cas en particuliers des associations de ressortissants étrangers). Les associations financières distinguent bien leurs membres et leur famille pour les rétributions. Les donations pour décès sont les plus importantes de toutes avec des sommes moyennes allouées comprises entre 20 000 et 30 000 francs CFA environ en fonction du statut du défunt. Les aides financières en cas de maladie sont destinées à l'achat de médicaments, aux frais de consultation auprès du centre de santé de la ville ou du docteur traditionnel. Elles sont moins importantes que celles des décès mais elles n'en constituent pas moins un soutien non négligeable pour les frais de santé. Les naissances sont les événements les moins subventionnés par les caisses

11 Les questionnaires ne permettent pas de déterminer le montant exact versé pendant un an. En revanche, les « tarifs » ont pu être relevés.

de prévoyance, encore moins que les maladies, avec une moyenne de versement de 13 000 francs CFA environ. Il n'y a que 23 associations financières sur les 39 disposant d'une caisse de prévoyance qui soutiennent les naissances alors qu'elles assurent toutes contre les décès et la maladie. Cela traduit sans doute une prise en charge correcte dans le secteur formel.

La popularité des associations financières de Muea : un mélange de flexibilité et de rigueur

Les ménages de la ville de Muea ont progressivement mis en place un système financier informel efficace destiné à couvrir leurs besoins, et dont les principales caractéristiques sont représentées dans la figure 7.

Figure 7 – Synthèse des caractéristiques des associations financières de Muea (1995)

	Niveau social	Niveau financier
Flexibilité	Cohésion et soutien social ciblés (ethnie, genre, activité, origine géographique, âge)	Répartition des risques (pluriparticipation, dépôts de montant et de fréquence variables). Offre diversifiée (épargne de précaution, épargne de capital social et d'investissement, assurance sociale)
Rigueur	Critères de sélection et de contrôle (ethnie, genre, activité, origine géographique, âge)	Contrats (parrainage, droit de saisie, intérêts, amendes)

Ce système financier informel devait être suffisamment diversifié et flexible pour assurer non seulement le soutien financier d'activités professionnelles, mais aussi pour répartir les risques. Il devait être suffisamment souple pour gérer les revenus de montants et de fréquences variables de ses membres. Il devait être adapté aux différents niveaux de revenus des ménages. Il devait aussi assurer de nombreuses prestations sociales afin de prévenir et limiter les effets sur les cotisations des membres des cas de « force majeure » récurrents (naissances, maladie, funérailles, etc.). En deux mots, le système financier informel devait être à la fois flexible et rigoureux.

Souplesse économique et sociale : diversification poussée à l'extrême

Une diversification et une flexibilité des prestations de services poussées à l'extrême permettent aux associations de répondre aux deux exigences principales des

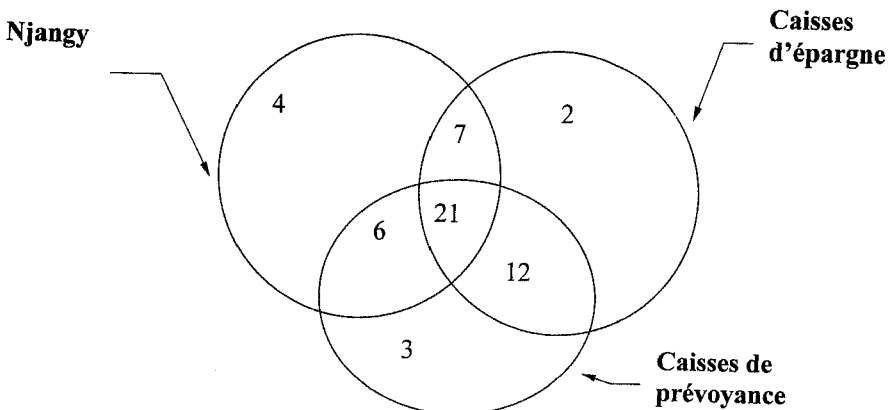
ménages de la ville : la répartition des risques et la couverture de leurs besoins sociaux et financiers. Dans les deux cas, les choix des participations s'accomplissent sur deux niveaux : en choisissant parmi l'ensemble des associations financières, et en choisissant parmi les comptes de chaque association financière. Ce système permet de libérer une multitude de possibilités pour guider les ménages dans le choix de leurs participations.

- Le contexte d'incertitude et de pauvreté, dans lequel travaillent les habitants de la ville, entraîne une *stratégie de prise de risque* minimum de leur part, d'autant plus que plusieurs associations n'ont pas survécu au choc de la crise et de la recrudescence des escroqueries. L'organisation des associations financières permet aux membres de répartir les risques de faillite de chaque association et les risques de défaillance de chaque membre.

La figure 8 précise la répartition des trois services financiers proposés par les associations financières de la ville. Les associations proposent ainsi à leurs membres des *Njangy* (67% des associations), des caisses d'épargne (75%) et des caisses de prévoyance (75%). Environ 85% des associations financières de la ville proposent au moins deux services financiers parmi les trois proposés.

Chaque association regroupe plusieurs services financiers à vocation différente auprès desquels chaque membre cotise. Ainsi, si une personne s'inscrit dans trois associations différentes, à raison de trois services financiers par association, cela fait un total de neuf versements à assurer de la part de chaque membre. Les personnes s'inscrivent en général dans plusieurs associations à la fois : celle regroupant les personnes de leur village d'origine, puis dans l'association de leur département de naissance, et enfin dans l'association de leur mère. Ce système de participations croisées permet à chaque membre de se prémunir financièrement contre d'éventuels risques de banqueroute et de multiplier les possibilités d'emprunts ou de recouvrement. Par ailleurs, il renforce les liens sociaux entre les membres.

Figure 8 – Répartition par service financier de 55 associations financières informelles (Muea, 1995)



Ce système de participations croisées est rendu possible, même auprès des ménages les plus pauvres, par des cotisations de montants parfois très faibles (100 francs CFA seulement par semaine) et surtout variables. Le faible montant des cotisations est compensé par leur fréquence élevée. Cependant, la possibilité de cotiser des sommes variables constitue la grande originalité du fonctionnement des associations financières. S'il existe quelques associations financières dont les cotisations sont fixes et déterminées à l'avance, la plupart d'entre elles permettent aux membres de varier leurs cotisations. Ce système complique la comptabilité mais répond tout à fait aux contraintes des ménages.

- Au-delà de la répartition des risques financiers, les associations financières sont avant tout destinées à répondre à une *couverture des besoins* nombreux et variés des ménages. Comme dans le cas de la répartition des risques, les besoins sociaux et financiers des ménages sont couverts parmi l'ensemble des associations et entre les services financiers de chaque association.

En ce qui concerne les besoins sociaux, chaque association couvre en général plusieurs objectifs. Il existe des associations de jeunes, des associations de femmes, des associations par catégorie professionnelle et des associations selon l'origine ethnique. Les critères ne sont évidemment pas exclusifs l'un de l'autre puisque l'on peut avoir, par exemple, des associations de femmes réservées à une origine ethnique particulière. La plupart des associations sont mixtes, mais il existe quelques associations uniquement réservées aux hommes. Les associations explicitement féminines représentent 20% du total. Certaines associations regroupent des chauffeurs de taxi, d'autres des enseignants, des docteurs traditionnels, des hommes d'affaires, des chercheurs de la CDC, etc. Il existe presque autant d'associations dans la ville que d'ethnies présentes. Il existe ainsi plusieurs associations nigérianes qui se distinguent par les ethnies : *Ibo* et *Owere*. Il existe enfin quelques associations parrainées par des entreprises telles que les Brasseries du Cameroun qui, tout en assurant les fonctions de *Njangy*, d'épargne et de caisse de prévoyance, font la promotion de leurs produits commerciaux.

La vie sociale des associations est très bien structurée et organisée. Certaines dépenses sociales telles que le décès d'un membre de l'association, le décès d'un parent, la naissance ou la maladie obéissent à un règlement et des cotisations précises. Ces dépenses sont du ressort des caisses de prévoyance des associations. Cependant, certaines dépenses sortent du cadre défini à l'avance. Les associations financent ainsi, grâce à la cotisation ponctuelle de leurs membres, des rencontres sportives pour les associations de jeunes, des soirées, mais aussi des célébrations funéraires. L'achat annuel d'un uniforme à l'enseigne de l'association est obligatoire pour de nombreuses associations, à la fois pour tester la motivation des candidats à l'entrée, mais surtout pour assurer la cohésion sociale au sein de l'association.

Les associations financières doivent aussi couvrir les *besoins financiers* très diversifiés des ménages. La diversité des activités exercées et les obligations sociales des individus demandent des services financiers spécifiques. Il existe trois grands groupes de services financiers qui répondent à des besoins précis : les *Njangy*, pour l'épargne de précaution sociale, les caisses d'épargne pour l'épargne à caractère social et l'investissement; et enfin, les caisses de prévoyance pour l'assurance sociale. Chaque association regroupe non seulement plusieurs de ces services, mais

en plus, elle les ajuste en fonction des objectifs de ses membres. Ces ajustements peuvent être établis sur la base du revenu des membres (revenus élevés ou revenus faibles) ou sur des critères propres à l'association (investissements ou emprunts prédéterminés, selon les besoins communs de certaines catégories socio-professionnelles telles que les chauffeurs de taxi ou les enseignants). Les associations financières de femmes ont une structure très rigoureuse qui inclut presque systématiquement les trois éléments constitutifs classiques (*Njangy*, caisse d'épargne, caisse de prévoyance). Leur vocation est non seulement d'assurer un soutien financier en cas de maternité, mais aussi d'appuyer efficacement leurs activités commerciales. Les associations financières exclusivement féminines ne représentent que 20% du total des associations mais la valeur des sommes qu'elles parviennent à mobiliser par leurs seules *Njangy* peut atteindre près de la moitié de la valeur de l'ensemble des *Njangy* (104 millions de francs CFA au maximum, contre 188 millions de francs CFA au maximum par an). En ce qui concerne les caisses d'épargne, elles peuvent atteindre près du tiers du total de l'ensemble des associations (70 millions de francs CFA par an contre 255 millions par an au total).

Rigueur économique et sociale : développement des garde-fous

La capacité des associations financières de la ville à pouvoir répondre à une multitude de besoins sociaux et financiers s'est établie progressivement. L'effet d'apprentissage revêt une grande importance dans la mise en place de l'organisation des associations. Les conséquences de la crise ont aggravé l'environnement des associations financières. Les escroqueries, les défaillances des membres et la banqueroute de certaines associations se sont multipliées et tout cela a entraîné la mise en place progressive de procédures de contrôle social et financier. Ces procédures ont permis d'assurer la crédibilité et la sauvegarde des associations.

- Les associations financières de Muea sont avant tout des associations de proximité. Il n'existe pas d'association où les membres ne sont pas liés entre eux par au moins une affinité commune. Elles se caractérisent en effet d'une part, par leur regroupement par affinités sociales et, d'autre part, par leur forte intégration sociale.

En ce qui concerne les affinités sociales, on peut dire que presque n'importe quel critère peut intervenir dans le choix de participation à une association, pourvu qu'il contribue au rapprochement des participants. C'est un facteur important car cela permet aux associations de cibler leurs prestations de manière très précise : une association financière réservée aux enseignants n'a pas le même profil qu'une association d'entrepreneurs nigériens. Le critère ethnique permet de reconstituer les communautés immigrées de Muea. Le critère de genre met en évidence le rôle majeur des femmes. Certaines associations sont uniquement constituées de femmes, d'autres d'hommes, d'autres enfin sont mixtes. L'origine géographique permet de renforcer la cohésion des membres issus du même lieu de naissance et de mieux gérer les déplacements au village d'origine lors de funérailles. Le critère socioprofessionnel permet aux membres d'atteindre des objectifs comparables (chauffeurs de taxi, ouvriers agricoles, enseignants) et d'homogénéiser le profil des membres. L'âge constitue aussi un critère important puisque l'on distingue les associations de jeunes (18-35 ans) des autres.

Chaque association personnalise en fait la composition de ses membres avec les objectifs qu'elle souhaite atteindre; d'autres encore peuvent accorder des dérogations dans des circonstances exceptionnelles. Bien entendu, les associations financières peuvent combiner les critères de sélection, voire les renforcer. Ainsi, une association féminine n'accepte que les femmes mariées, une autre association féminine n'accepte que les femmes âgées de plus de 30 ans.

En ce qui concerne l'intégration sociale, on observe que les membres, après avoir franchi avec succès le barrage des critères de sélection, doivent ensuite participer activement au fonctionnement de l'association. Cela consiste d'abord en l'achat d'un uniforme, généralement renouvelé chaque année. La participation à la vie de l'association entraîne certaines dépenses systématiques et obligatoires telles que l'achat d'instruments de musique, les dépenses pour les sorties, les tournois de sport, les soirées, etc. Bref, l'adhésion à une association peut se révéler assez coûteuse mais cela permet de renforcer la solidarité des membres et de « confirmer » la motivation des membres par des cotisations non rentables financièrement, faibles mais régulières.

- Chaque association est structurée autour d'un président chargé du respect du règlement, d'un secrétaire responsable des archives, d'un trésorier responsable des comptes et d'un messenger responsable de la transmission de l'information. Il existe des variations à cette structure de base selon l'importance de l'association : le président peut être remplacé par plusieurs membres d'un conseil (le cas d'une association de femmes), le trésorier peut être assisté d'un secrétaire financier. Cette organisation très bien structurée a permis d'introduire et de faire respecter un certain nombre de mesures préventives et répressives destinées à assurer le bon fonctionnement du système : le parrainage obligatoire, le droit de saisie des biens, le régime des amendes et les intérêts.

Les associations de Muea réclament la signature d'un garant (*signature of a surety*) pour appuyer les demandes d'inscription des candidats qui doivent bien entendu être capables de participer financièrement à l'association. La plupart des règlements stipulent qu'en cas de non-paiement, les biens des personnes concernées seront confisqués. Le régime des amendes est très bien légiféré et il alimente un compte à part dans la comptabilité. Les intérêts des emprunts sont faibles et ne s'élèvent qu'à 5 % de la somme prêtée. Les délais de remboursement sont cependant convenus à l'avance et le droit de confiscation des biens, ainsi que la garantie du « parrain », assurent contre les risques de non-paiement.

*

Le décalage grandissant entre les contraintes d'un système financier formel et la chute des revenus (et des garanties) des ménages a entraîné le développement progressif d'un système parallèle d'encadrement social et de financement bien mieux adapté à leurs nouvelles conditions de vie. Le système actuel des associations financières résulte d'une « sélection naturelle » qui continue à s'adapter aux problèmes des défaillances de paiement et aux risques liés à l'exercice des activités informelles. Ce système a réussi à combiner astucieusement les objectifs sociaux et économiques des ménages afin de le rendre efficace et crédible. Les

procédures de sélection et de contrôle des membres assurent un fonctionnement cohérent et limitent considérablement les cas de litiges et d'escroqueries, fréquents en période de crise.

L'étude respective des *Njangy*, des caisses d'épargne et des caisses de prévoyance montre que les associations financières de la ville de Muea ont développé leur offre de services sociaux et financiers. Elles constituent une sorte d'institution financière locale établie par la coutume et qui assure et gère un grand nombre de besoins exprimés par les ménages. Les associations financières de la ville offrent des possibilités de financement, une épargne de précaution sociale, une épargne pour les investissements, une assurance sociale et toute une série de prises en charges diverses. Le système actuellement développé dans la ville de Muea est beaucoup mieux adapté aux contraintes financières des ménages et à leur demande pour l'existence d'un encadrement social efficace que ne l'est le système formel.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS Dale W., FITCHETT DELBERT A. [1994], *Finance informelle dans les pays en développement*, Lyon, Pul.
- ALIBERT J. [1989], « Épargne et crédit en milieu rural d'Afrique centrale », *Marchés tropicaux*, 2267 : 1043.
- ALIBERT J. [1990], « Épargne et développement. Le cas original des tontines camerounaises, phénomène de société », *Marchés tropicaux*, 2336-2337 : 2375-2378.
- GUEYMARD Y. [1984], *Méthode de mobilisation de l'épargne rurale dans les pays africains*, Paris, MRE Codev, 373 p.
- HENRY A., TCHENTE G.-H., GUILLERME-DIEUMEGARD P. [1991], *Tontines et Banques au Cameroun. Les principes de la société des amis*, Paris, Karthala, coll. « Économie et développement ».
- Marchés tropicaux* [1987], « Cameroun. Les tontines : mobilisation de l'épargne, mais frein aux investissements », 2182 : 2334-2335.
- PARROT L. [1997 a], *Étude de l'impact de mesures macroéconomiques sur une économie villageoise africaine : un modèle d'équilibre général calculable d'une petite ville*, thèse, université de Paris-I, Orstom, ministère de la Coopération, 372 p.
- PARROT L. [1997 b], « Les modèles d'équilibre général calculable : un nouveau cadre d'analyse pour comprendre les conséquences macroéconomiques sur la ville ou le village », *Revue Tiers Monde*, XXXVIII (152), octobre-décembre.
- SANDRETTO R., TIANI KEOU F. [1993], « La faillite du système bancaire africain. Autopsie d'un désastre. L'exemple camerounais », *Informations et Commentaires*, 83 : 15-22.

Notes de lecture

Charles AMOUROUS
Des sociétés natives.
Ordre, échanges et rites humains
dans la vie institutionnelle
Paris, éditions Méridiens Klincksieck,
coll. Société, 1995, 224 p.

Charles Amourous, nous indique la quatrième page de couverture, est psychologue et psychosociologue, chercheur et enseignant à l'université de Savoie. Son ouvrage traite de l'univers asilaire et des relations qui s'y nouent entre ceux de ces malades qui sont jugés les plus inaccessibles à une réinsertion sociale, ne serait-ce que partielle, des malades qui sont condamnés à vivre dans « les plus fous des pavillons les plus rejetés et les plus clos » [p. 17], à vivre dans des conditions qui représentent les formes ultimes de l'isolement au sein d'une institution déjà caractérisée par l'enfermement. En se basant sur des relevés effectués dans cinq institutions asilaires, la thèse de l'auteur est que ces individus entièrement livrés à eux-mêmes n'en vivent pas moins en société et que, déchus et privés de toute sociabilité extérieure, ils recréent une organisation qui renoue spontanément avec les pratiques des tout premiers âges de l'humanité; d'où le concept forgé par Charles Amourous de « sociétés-natives », concept que l'auteur a voulu original puisqu'il vise à la catégorisation d'un en-deçà temporel et culturel des sociétés que l'anthropologie a longtemps qualifiées de « primitives ». Ce que Charles Amourous dit retrouver au travers de l'analyse des relations entre ces exclus, ce sont les formes premières ou originaires de l'organisation humaine antérieurement à toute différenciation culturelle.

Tout en abordant dans cette recherche des interrogations dont les supports réflexifs sont ordinairement livrés par l'archéologie, l'an-

thropologie comparée ou l'éthologie des primates, l'auteur s'inscrit également dans les apports et débats de sa discipline : l'ouvrage est en effet conçu en deux parties, la première relative aux données psychologiques et à une critique des travaux d'Erving Goffman, la seconde portant sur la mise en évidence et la construction analytique des formes d'organisation « natives » ou bien encore « naïves » selon les équivalences de l'auteur. Quel est le support commun aux hommes des sociétés les plus anciennes telles qu'elles apparaissent au travers des apports de l'archéologie et de l'anthropologie et à ceux qui, parmi les plus déshérités puisqu'absents à eux-mêmes, relèvent de l'univers concentrationnaire asilaire? Leur commune appartenance à l'humanité et le fait qu'ils vivent en groupe ou en société. Quelles sont leurs convergences? Précisément celles des relations de groupe et de leurs invariants : « Tous groupes humains règlent, organisent, identifient, échangent, thésaurisent et ritualisent. Il leur arrive aussi de jouer, de boire et de se rebeller. Hommes et femmes vivent une socialité fondamentalement identique mais se différencient, quant aux comportements, à l'affectif et au sexuel [...] Confrontée aux grandes données anthropologiques, la société native en est authentifiée quant à son sceau d'humanité indélébile. Elle est, en effet, faite d'ordre, d'échanges, de rites, de thésaurisation, de jeu, de bacchanale et de rébellion » [p. 211]. Bien que « pauvre [et] démonie, la vie sociale naïve est un guide de lecture de données de la science de l'homme, elle nous révèle les éléments permanents (variables et invariants) de nos institutions et de nos organisations » [p. 211-213].

L'auteur clôt son étude dont les fondements sont ceux d'une extrapolation du développement psychique individuel à celui des sociétés humaines et du recours à l'épistémè de la robinsonnade (les aliénés seraient

vierges de toute information sociale extérieure à leur enfermement), par les remarques apparemment paradoxales que « la matrice sociale naïve [...] nous aide à comprendre que notre univers culturel est indo-européen, imprégné majoritairement d'Ordre – différent de la culture du Pacifique faite d'Échanges » et que, « plus spécifiquement, elle est un modèle d'étude des milieux d'exclusion et de marginalité, comme des sociétés souterraines (mafia et milieux de trafiquants) où ordre et violence sont exacerbés et où l'argent est la dynamique d'échanges très particuliers » [p. 212-213].

Patrick Pillon

Claude-Hélène PERROT
et Albert VAN DANTZIG

*Marie-Joseph Bonnat et les Ashanti,
journal (1869-1874)*

Paris, Société des Africanistes, 1994, 672 p.,
7 cartes et plans, 132 illustrations

Nous sommes en Afrique de l'Ouest, au mois de juin 1869. Dans l'arrière-pays du golfe de Guinée, le royaume ashanti mène une campagne militaire victorieuse contre ses voisins méridionaux de la Côte-de-l'Or (Denkyra, Fanti, Akim, Akwapim, Krepi...), sous protectorat anglais depuis 1821. Parmi les prisonniers que fait le corps d'armée opérant contre les Krepi, la fraction la plus occidentale du peuple éwé, se trouve un commerçant français de 25 ans, Marie-Joseph Bonnat qui, depuis quelques mois, parcourt la région pour y acheter « du coton et des peaux de singe noir » et y vendre « de la poudre et des fusils » [p. 26]. Emmené à Kumasi, la capitale du royaume ashanti, celui-ci ne recouvre la liberté qu'au terme d'une captivité de plus de quatre ans, au cours de laquelle il note sur des cahiers ce qu'il vit et ressent au quotidien tout au long de son extraordinaire (més)aventure. Ce sont ces cahiers, ce *journal*, que Claude-Hélène Perrot, professeur d'histoire de l'Afrique à l'université Paris-I, a retrouvés en août 1979, au terme d'une patiente enquête dans la région natale de Marie-Joseph Bonnat, le département de l'Ain, et dont elle propose dans le présent ouvrage une édition critique, avec le concours d'Albert van Dantzig, spécialiste de l'histoire de l'expansion européenne sur la côte de Guinée. Il va sans dire qu'il s'agit là d'un document d'une richesse à tous

égards exceptionnelle, dont la publication apporte un éclairage inédit et passionnant sur la vie dans la capitale ashanti à une heure cruciale de son histoire.

Le *journal* de M.-J. Bonnat se prête en fait à un double niveau de lecture : nous y trouvons le récit, jour après jour, de ce qui arrive à son auteur de son arrestation à sa libération, du combat quotidien – physique comme psychique – que celui-ci mène pour survivre, des heurs et des malheurs qui sont les siens au cours de sa longue captivité ; mais nous y trouvons aussi un témoignage de première main sur le fonctionnement d'un certain nombre d'institutions de la société dans laquelle il est amené à vivre pendant plusieurs années, institutions auxquelles il consacre d'ailleurs deux cahiers spécifiques, que nous qualifierions aujourd'hui de « thématiques ».

Le premier niveau de lecture de ce *journal* nous entraîne, tout d'abord, dans une aventure humaine hors du commun. Cette aventure commence le 27 juin 1869, dans la violence et l'horreur, lorsque l'armée ashanti, dans sa conquête du pays krepi, investit les locaux de la mission de Brème à Ho, où se sont réfugiés M.-J. Bonnat et ses deux assistants métis : si le premier n'est « que » brutalisé – ses geôliers le dépouillent de ses vêtements, le frappent, lui passent une corde au cou, lui attachent les mains dans le dos, avant de lui mettre les fers aux pieds –, les deux autres sont purement et simplement exécutés par décapitation. Une attente d'une quinzaine de jours suit cette arrestation, au cours de laquelle l'infortuné jeune homme garde les fers et vit dans l'angoisse de l'imminence de sa propre exécution. Profondément croyant, M.-J. Bonnat conserve une étonnante sérénité face à ce qu'il considère avant tout comme une manifestation de la volonté de Dieu, qui occupe tout au long de la relation une place de première importance : « N'était-ce point dans quelque but connu de la Providence que tout cela arrivait ainsi ? Pourquoi alors aller contre les desseins de la Providence ? » [p. 129.] C'est en fait un transfert du prisonnier dans la capitale du royaume ashanti qui finit par être décidé. Ce transfert revêt la forme d'une marche de quelque 250 kilomètres, sur des sentiers de brousse dont on imagine les embûches, au terme de laquelle, le 27 août, aux portes de Kumasi, dans le village d'Abancro, Bonnat fait la plus inattendue des rencontres : celle de trois autres Européens, prisonniers comme lui des Ashanti, le pasteur F. Ramsayer et sa femme, d'origine suisse

romande, et le pasteur J. Kühne, de nationalité prussienne. « La dame [...] ressemblait à la douleur résignée », note-t-il dans son *journal* [p. 170]. La pauvre femme avait plus d'une raison de ne pas avoir le moral : au cours du long trajet – presque aussi long que celui de Bonnat – qui avait conduit le groupe depuis la localité krepî d'Anum, sur la rive gauche de la Volta, où il était en charge d'une antenne de la mission de Bâle, jusqu'à Abancro, elle avait perdu son fils de dix mois, « mort de besoin » [p. 172].

Les quatre prisonniers partageront désormais un sort commun. Après un séjour de six mois, plutôt inconfortable, dans le village d'Abancro, puis de deux mois supplémentaires dans un autre village de la région, un nouveau lieu de résidence leur est assigné en avril 1870 tout près de la ville de Kumasi : il est constitué de « deux huttes en roseaux recouvertes de branches de palmier... et cela presque au milieu d'un bois » [p. 191] ! Le nom d'« Ebenezer » est donné au lieu, d'un dépouillement effectivement très biblique, par ses occupants, qui y vivront sept nouveaux mois, avant d'être enfin autorisés à s'installer, le 4 décembre 1870, dans les ruines de la mission wesleyenne de la capitale. Une errance donc d'un an et demi environ, au cours de laquelle la vie quotidienne des quatre prisonniers n'est pas toujours facile – pour leur alimentation, ils sont en particulier tributaires de ce que les chefs des villages qui les « hébergent » au fil de leur pérégrination veulent bien leur donner –, même si le roi leur manifeste personnellement des signes d'attention dès leur arrivée aux abords de Kumasi, en leur faisant adresser de temps à autre un « cadeau » – un régime de bananes plantain, des ignames, du sel, un mouton ou un bœuf, voire de la poudre d'or (la monnaie locale) –, ou en acceptant de les recevoir, le 25 mai 1870, au village royal d'Amânia, à proximité d'Ebenezer.

Une fois installés dans la capitale ashanti, sous la protection du roi, dont ils sont désormais « les étrangers de distinction » [p. 281], Bonnat et ses compagnons n'imaginent sans doute pas un seul instant que leur captivité va durer encore plus de trois ans. Au fil du temps, l'enjeu de leur détention se précise : dans la guerre qui continue à opposer les Ashanti à leurs voisins du protectorat de la Côte-de-l'Or et qui amène les Anglais à prendre de plus en plus ouvertement fait et cause pour leurs protégés, les quatre « captifs européens » [p. 384]

peuvent, si besoin est, constituer un atout intéressant dans d'éventuels pourparlers de paix, être « une monnaie d'échange pour les Ashanti » [note 117, p. 357] ou, à tout le moins, faire l'objet d'une demande de rançon. Des négociations concernant la libération des prisonniers sont effectivement entreprises entre la cour du royaume de Kumasi et le gouverneur anglais du protectorat, basé à Cape Coast, l'option « demande de rançon » étant progressivement privilégiée. Dans l'attente de leur aboutissement, une vie « presque » normale s'organise dans l'enceinte de la mission wesleyenne, autour des préoccupations de base communes à l'espèce humaine, que l'auteur du *journal* trouve très vite d'une banale platitude à en juger par ce qu'il en écrit dès le 22 janvier 1871 : « Quelle vie insipide est la nôtre tout de même : manger, dormir, fumer... » [p. 306]. Face aux exigences quotidiennes, Bonnat fait preuve d'une ingéniosité qui suscite l'admiration non seulement de ses codétenus blancs, mais également des notables ashanti amenés à fréquenter la petite communauté, qu'il s'agisse de faire la cuisine avec les produits locaux, de préparer des salaisons de viande, de fabriquer du savon « avec du beurre végétal et de la potasse [...] extraite d'écorces sèches de plantains » [p. 322] ou du sucre en faisant bouillir du jus de canne « jusqu'à ce que cela devienne un épais sirop » [p. 497]. Une vie dont la qualité s'est toutefois à ce point améliorée que madame Ramsayer peut annoncer dès le mois de janvier 1871 qu'elle se trouve de nouveau « dans une position intéressante » [p. 299] : elle accouchera d'une fille en septembre, et tout se passera tellement bien qu'elle récidivera, cette fois-ci avec un « gros garçon » [p. 548], deux ans plus tard.

En février 1872, le roi est prêt à libérer les prisonniers, mais se heurte à la cupidité du général qui les a arrêtés, Adou Boffo, qui exige une rançon d'un montant élevé, ce qui fait traîner d'autant les négociations. En attendant, Bonnat obtient en mars de la même année l'autorisation de mettre en culture une parcelle de terre à proximité de Kumasi, une opération dans laquelle il se lance davantage pour se dépenser physiquement que pour améliorer un ordinaire essentiellement assuré par l'allocation qui lui est régulièrement versée, ainsi qu'à ses compagnons, sous forme de poudre d'or, par la cour royale. Sur le terrain défriché à la sueur de son front et sur lequel il plante du maïs, de l'igname, du taro, de l'ara-

chide, des haricots, des oignons, des tomates, du céleri, du potiron, du gingembre, du poivre... [p. 464], il va même jusqu'à se construire une spacieuse maison, avec une véranda, qu'il qualifie de « gentil cottage » [p. 473] et dans laquelle il résidera dorénavant de plus en plus volontiers. Le roi, qui s'intéresse de très près à ce que font « ses étrangers », les reçoit ou leur rend visite régulièrement, tombe sous le charme de cet architecte-bricoleur de génie et, suprême marque d'estime, lui demande, en mai 1873, de superviser la construction pour son propre compte, par un groupe de Fanti prisonniers, d'une sorte de maison de campagne aux abords de Kumasi, « quelque chose comme les Européens font à la côte » [p. 352]. Cette tâche, dans laquelle Bonnat s'investit à fond et qu'il n'aura pas le temps d'achever, l'occupera jusqu'à sa libération, le 21 janvier 1874. Les négociations conduites depuis plus de deux ans n'ayant jamais abouti, c'est finalement à l'imminence de la pénétration de l'armée anglaise dans la capitale ashanti que les quatre prisonniers européens doivent de pouvoir quitter Kumasi sans conditions.

Un second niveau de lecture du *journal* de Bonnat nous fournit, par ailleurs, des informations précieuses et de première main sur le fonctionnement d'un certain nombre d'institutions de la société ashanti. Sur les treize cahiers publiés dans l'ouvrage de référence, deux sont même tout particulièrement consacrés aux « Mœurs et coutumes de l'Achanti ». C'est évidemment de l'institution royale qu'il est le plus question dans la chronique de Bonnat : les quatre prisonniers sont en relation permanente avec elle, et c'est d'elle qu'est censé dépendre leur sort. « L'Achanti est gouverné despotiquement. Chaque individu, depuis le plus grand chef jusqu'au dernier esclave, appartient tout entier au roi, il est à la merci de ses caprices » [p. 596]. Si l'on examine la façon dont se sont déroulées pendant quelque trois années les négociations relatives à la libération de Bonnat et de ses compagnons, on a toutefois l'impression que l'autorité du roi n'est pas aussi absolue que l'exposé de Bonnat pourrait le laisser croire. Dans les décisions que le monarque est amené à prendre, l'avis des chefs civils – hauts dignitaires de la cour royale, chefs régionaux ou de localités importantes –, mais aussi des chefs militaires, est largement pris en compte. En février 1872, nous l'avons déjà souligné, c'est Adou Boffo, le général en chef de l'armée, qui

s'est emparée des quatre Européens en pays krepî, qui fait échouer les négociations en formulant des prétentions de rançon irrecevables par le gouverneur anglais de la Côte-de-l'Or. En novembre de la même année, alors que la libération des prisonniers a été décidée par le roi et que le processus est physiquement enclenché – ceux-ci ont déjà entamé leur marche en direction de la côte –, il y est mis brutalement fin après que les chefs civils ont manifesté leur opposition à cette initiative. Kofi Karikari, le roi des Ashanti en ces années difficiles, était-il tout particulièrement ouvert à une pratique consensuelle du pouvoir parce que son tempérament l'y incitait ou parce qu'il était contraint par les nécessités politiques du moment de composer plus qu'en d'autres circonstances avec les notables de son royaume? Relatant leur première rencontre, Bonnat brosse du souverain un portrait plutôt flatteur : « [...] Abrisé sous plusieurs parasols très riches, en forme, en matériel et en couleur, s'avancait un homme de taille très moyenne, à la figure noble et intelligente, aux yeux clairs et perçants, les cheveux complètement rasés... Arrivé devant nous, il nous salua par un geste de la main d'après la coutume du pays et s'arrêta quelques secondes pour nous regarder mieux. Il avait l'air très heureux et son air nous rassura beaucoup car il avait une physionomie engageante [...] : en un mot, il nous plut à tous » [p. 200]. Un portrait que confirme la qualité des relations qui s'établiront au fil du temps entre le roi et ses prisonniers européens et qui laisse à croire que le monarque absolu qu'était en théorie Kofi Karikari savait aussi être dans la pratique un authentique homme de dialogue.

Quel que fût le tempérament de son souverain du moment, le royaume ashanti formait encore, à la fin de la décennie 1860 lorsqu'il entreprit cette guerre contre ses voisins de la Côte-de-l'Or dont Bonnat et ses compagnons furent les victimes, ce que l'on peut appeler un État « fort ». Cet État, qui comptait alors une population d'environ 1,5 million d'individus, était capable de lever une armée de plusieurs dizaines de milliers d'hommes : le corps d'armée chargé de la conquête du pays krepî en aurait totalisé à lui seul de 15 000 à 18 000 [p. 397], l'armée dirigée en 1873 contre le protectorat anglais de 40 000 à 50 000 [p. 501]. Son économie s'appuie, depuis la création de la confédération ashanti par Oséi Tutu au début du XVIII^e siècle, sur deux principales ressources : l'or et les esclaves. L'impression-

nant chapelet de forts qui en assurent l'exportation sur le littoral du golfe de Guinée témoigne jusqu'à nos jours de l'importance de ce commerce.

Bonnat ne nous dit rien sur les modalités d'exploitation de l'or dans le royaume ashanti, mais ce métal est omniprésent à Kumasi. Il l'est, tout d'abord, sous la forme de poudre d'or, la monnaie locale la plus courante, dont la mesure est effectuée à l'aide de poids à peser l'or. Il l'est, surtout, sous la forme de bijoux ou d'éléments de parure inclus dans quantité d'objets de la vie quotidienne, et ce de façon d'autant plus ostentatoire qu'ils sont en rapport avec l'institution royale. Lorsque Bonnat et ses compagnons sont reçus pour la première fois au village royal d'Amasia, « le roi ainsi que tous les princes et tous les chefs [...] avaient les avant-bras et les poignets couverts de bijoux d'or » [p. 199]. « Derrière le roi était un esclave tenant un large parapluie de soie à franges d'or au-dessus de sa tête » [p. 202]. Les femmes du roi étaient toutes « admirablement vêtues et plus ou moins couvertes d'ornements d'or aux pieds, aux bras, sur la poitrine, etc. » [p. 203]. Ultérieurement, Bonnat reçoit la visite de dames de l'aristocratie locale : « Elles sont parées de bijoux de grand prix et l'une d'elles a un grand collier d'or qui lui tombe jusque sur l'estomac. Ce collier est d'or massif et pèse plus de 1,5 kilogramme » [p. 290-291]. Même les *adoumfo*, « les exécuteurs des hautes œuvres », ont des « couteaux à manche d'or pendus au cou » [p. 307]. Une abondance qui fait qu'en pays ashanti « l'argent était un métal [...] plus prisé que l'or », remarquent Cl.-H. Perrot et A. van Dantzig [note 43, p. 308] et qui explique que la portion de côte par laquelle la production aurifère du royaume de Kumasi était exportée ait de tout temps fait l'objet de convoitises.

La richesse du royaume en esclaves était, quant à elle, liée à la relation de vassalité que celui-ci avait réussi à imposer au fil du temps à un certain nombre de ses voisins. Les expéditions militaires régulièrement conduites par la cour de Kumasi auprès des populations riveraines du territoire avaient précisément comme principal objectif la réactivation de cette relation. Le tribut que les populations ainsi soumises payaient à leur suzerain était constitué, entre autres, d'esclaves, un « produit » qui aura une grande valeur tant que son commerce international sera considéré comme licite, mais dont l'écoulement deviendra de plus en plus difficile lorsque les

grandes puissances mondiales – la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis – déclareront, entre 1807 et 1815, la traite négrière hors-la-loi. Une traite illicite n'en continuera pas moins à subsister tout le long de la côte ouest-africaine, en particulier sur la Côte-de-l'Or et sur la côte des Esclaves, d'où partiront des cargaisons humaines, de plus en plus réduites et de plus en plus rares, il est vrai, au fur et à mesure que l'esclavage sera aboli à travers le monde, mais qui trouveront preneurs jusqu'à ce que le dernier État à reconnaître cette pratique, le Brésil, décide enfin à son tour de l'interdire... en 1887. N'oublions pas qu'en 1869, lorsque les Ashanti entreprennent leur incursion militaire auprès de leurs vassaux de la périphérie méridionale, la guerre de Sécession n'est terminée que depuis quatre ans et, avec elle, l'esclavage aux États-Unis. Avec la disparition de ce débouché hautement lucratif, le « colosse » ashanti ne peut en fait que s'affaiblir : les Anglais le savent et sont conscients qu'en aidant leurs protégés de la Gold Coast à se libérer du joug de Kumasi, ils sont en mesure d'étendre leur domination au-delà du protectorat.

De leur vulnérabilité croissante, que renforce par ailleurs une succession de revers militaires auxquels ils n'étaient pas habitués, les Ashanti n'en ont pas moins conscience, si l'on se réfère à l'importance des sacrifices humains pratiqués à Kumasi durant la période de captivité de Bonnat. « Les sacrifices humains peuvent être vus comme une tentative désespérée pour inverser le cours des choses, en cherchant à retrouver la faveur des ancêtres », commentent les éditeurs du *journal* [note 101, p. 351]. Les personnes sacrifiées sont, bien entendu, des esclaves, d'autant plus nombreux à Kumasi qu'ils ne peuvent plus être livrés à la traite atlantique : le nombre des exécutions est si élevé que les mêmes commentateurs vont jusqu'à avancer l'idée que « les sacrifices humains semblent être devenus un moyen d'éviter une révolte servile » [note 131, p. 367]. Au début de la décennie 1870, toutes les occasions paraissent, en effet, bonnes pour ordonner aux « exécuteurs » d'entrer en action. Au cours de la « coutume » qui, en septembre 1871, accompagne le retour à Kumasi du corps d'armée commandé par Adu Boffo, « le nombre des victimes est effrayant » [p. 397]. Au cours de la visite annuelle que le roi rend au cimetière royal le 7 avril 1872, « on a sacrifié vingt victimes pendant la journée et dix pendant la nuit »

[p. 466]. Lors des cérémonies qui suivent le décès d'un cousin du roi en septembre 1873, « le nombre des victimes arriverait à plus de cent cinquante » [p. 545]. À Noël 1873, le roi « a fait un semblant de coutume et a tué une trentaine de personnes » [p. 553]. L'armée anglaise est alors, il est vrai, aux portes de Kumasi et le royaume semble en grand péril...

Tel qu'il nous apparaît à travers son *journal*, M.-J. Bonnat est incontestablement un personnage qui inspire la sympathie. Il déplore les bains de sang renouvelés dont il est le témoin tout au long de sa captivité, mais à aucun moment il ne porte de condamnation sans appel sur les institutions qui sont à la base de ces pratiques – tout au plus se permet-il d'espérer qu'une conversion du peuple ashanti au christianisme vienne un jour y mettre fin. Contrairement aux idées reçues de l'époque, il est convaincu – et le démontre par son exemple – que l'Européen est capable de mener, sous ces cieux réputés peu cléments, le même type de vie que les Africains [p. 262]; cela n'est toutefois possible qu'à une condition : « En Afrique, pour bien se porter, il faut vivre plus comme un Africain que comme un Européen » [p. 394]. De fait, il mange « africainement » – et s'en porte dans l'ensemble beaucoup mieux que ses trois compagnons de captivité qui, dès qu'ils en ont la possibilité, une fois installés à Kumasi, se remettent largement à la cuisine européenne, en faisant notamment ample consommation de conserves importées que leur fait parvenir la mission de Bâle. De plus, quand il a un problème de santé, il n'hésite pas à recourir également aux thérapeutiques locales : il se soigne en particulier à l'aide de la « graine de Guinée » [p. 416 et 592], épice quasi miraculeuse tant elle a d'usages et que les botanistes appellent « malaguettes ». Avec « ces messieurs les missionnaires », comme il qualifie volontiers les pasteurs Ramseyer et Kühne, ses rapports sont souvent tendus, précisément parce qu'il les sent moins tolérants à l'égard des institutions ashanti qu'il ne l'est lui-même – et cela l'irrite de tout évidence –, mais il sait éviter l'affrontement ouvert; en revanche, même s'il ne le dit à aucun moment, il affiche plutôt de la sympathie à l'égard de madame Ramseyer, qui accepte d'ailleurs de lui dispenser des cours d'anglais, une langue dont il ignore tout au début de son odyssée et dans laquelle il fait des progrès spectaculaires, comme il en fait d'ailleurs également dans la langue locale, le twi. Il a la tête pleine d'idées en ce qui

concerne les possibilités de « développement » de l'Afrique et insiste sur le rôle moteur que pourrait notamment jouer en ce domaine la construction de « chemins de fer » [p. 252] – ce par quoi commencera le colonisateur 25 ans plus tard. Bref, pour un homme qui n'a pas encore tout à fait 30 ans quand il recouvre sa liberté, il fait preuve d'une étonnante maturité. Le comportement qui est le sien lorsque le roi Karikari ordonne sa libération, le 21 janvier 1874, c'est-à-dire 11 jours seulement avant la chute de Kumasi, montre enfin combien il est en conformité avec les idées qu'il développe tout au long de son *journal*, combien il est attaché à cette société ashanti, dont il a pourtant été le prisonnier pendant de si longues années, combien il a de respect pour ses institutions : en contact avec l'avant-garde de l'armée anglaise dès le 23 janvier, il refuse « toute espèce d'armes, ne voulant pas [se] battre contre les Ashanti » [p. 576], mais, dans l'espoir de pouvoir jouer un rôle utile dans l'inévitable prise de Kumasi, propose ses services comme brancardier. Après deux batailles meurtrières, il assistera, malheureusement totalement impuissant, à l'entrée de l'armée anglaise dans la capitale ashanti, le 4 février, puis à l'incendie de la ville ordonné par le général Sir Garnet Wolseley le 5 et au pillage organisé du palais du roi dans la nuit du 6, un acte qu'il condamne sans réserve : « Ce pillage nocturne avait pour moi quelque chose de repoussant » [p. 588]. On imagine ce qu'ont dû être ses sentiments lorsque, le 21 février, il arrive enfin à Cape Coast, au terme de cette aventure décidément peu ordinaire...

Dans cette édition critique du *journal* de Marie-Joseph Bonnat, qui a le mérite de pouvoir se lire à la fois comme un roman d'aventures et comme un ouvrage d'anthropologie, Claude-Hélène Perrot et Albert van Dantzig ont mis toute leur (immense) connaissance du monde akan, dont fait partie la société ashanti. La présentation qu'ils font, dans l'introduction, du contexte politique de l'époque et de l'histoire du journal retrouvé, mais aussi – et surtout – les 914 notes infrapaginales, claires et sans érudition inutile, dont ils jalonnent l'ouvrage, n'en rendent pas moins ce travail accessible à un très large public. Un travail agrémenté par ailleurs de cartes, de plans et surtout de documents photographiques – dont beaucoup puisés dans la photothèque de la mission de Bâle – d'une qualité exceptionnelle. L'initiative des deux chercheurs est d'autant plus à saluer qu'ils consacreront à

cette entreprise un temps considérable : de la re-découverte du manuscrit à sa publication, il s'écoula ainsi pas moins de 15 ans, soit trois fois et demi la durée de la captivité de leur héros. Un seul regret toutefois : on aimerait savoir ce qu'est devenu M.-J. Bonnat après son retour à la liberté. Si, grâce à un morceau du *journal* rédigé « en vue de Madère, le 12 mai 1874 » [p. 578], nous apprenons qu'il est bien rentré en France peu de temps après sa mésaventure, si, grâce à l'épithète relevée sur sa tombe au cimetière de Pont-de-Vaux (dans le département de l'Ain), nous savons qu'il est de retour à Kumasi le 7 juin 1875 [p. 670] et qu'il décède à Tarkwa, en Gold Coast, le 8 juillet 1881 (âgé seulement de 37 ans), nous sommes laissés dans l'ignorance de ce qu'il a fait au cours des six dernières années de sa vie. Une biographie additionnelle, même succincte, nous aurait ainsi appris qu'il lui tardait de retourner dans ce pays ashanti, dont il ne gardait apparemment pas que des mauvais souvenirs, pour proposer ses services à l'*asantehene* : aussi étonnant que cela puisse paraître, Bonnat fut nommé gouverneur de la région septentrionale, la région de Salaga ! À partir de 1877, il préféra cependant se consacrer à une activité plus lucrative, sur le territoire de la Gold Coast lui-même : l'exploitation de l'or, dans la région de Tarkwa, où ses affaires semblent avoir été florissantes. Il revint apparemment une nouvelle fois en France en 1880, année où il prit femme dans son pays natal, juste avant de repartir mourir en cette terre d'Afrique à laquelle il portait de toute évidence un attachement indéfectible... Un destin qui donne à méditer et qui ne peut laisser indifférent.

Alfred Schwartz

Lhaocine AOURAGH
*L'Économie algérienne à l'épreuve
de la démographie*

Paris, Les Études du Ceped, n° 11,
Ceped, 1996, 331 p.

Alors que l'actualité apporte chaque jour son lot de nouvelles horribles en provenance d'Algérie, cet ouvrage rassemble et homogénéise une abondante documentation, principalement issue de l'étude de recensements et d'enquêtes. Il permet de remettre en question les explications données par les autorités algériennes de la crise : la baisse des reve-

nus pétroliers et la croissance démographique, pour mettre en évidence les véritables causes, politiques, qui ont permis le saccage des potentialités énormes de ce pays et ses conséquences, terribles pour les populations, notamment les plus démunies.

L'Algérie connaît effectivement une croissance démographique accélérée, puisque ce pays, qui ne comptait que 5 millions d'habitants en 1920 et 12 millions en 1966, en compte désormais 29 millions, et atteindra sans doute 52 millions en 2025. Cela grâce au déclin de la mortalité, moindre cependant que dans d'autres pays en développement comparable, et malgré le déclin (récent) de la fécondité, lié essentiellement au retard de l'âge au mariage mais aussi à la mise en place d'un nouveau modèle familial parmi les jeunes générations éduquées. Longtemps, le régime n'a pas voulu voir le danger et a tenu un discours selon lequel la fécondité baisserait d'elle-même avec le développement. Depuis 1980, la politique démographique mise en œuvre a été bien timide, ne s'est pas appuyée sur un développement suffisant des centres de santé et, surtout, est vouée à l'échec alors que les politiques ne reconnaissent pas aux Algériennes d'autre statut que celui de mères-procréatrices. Ainsi, le code de la famille a subordonné totalement la femme à l'homme, que ce soit le père ou l'époux, et moins de 5% des Algériennes ont une activité rémunérée.

Quant à l'impact de la baisse des revenus pétroliers, il n'a été si fort que du fait de la priorité donnée aux hydrocarbures pour les investissements (jusqu'à 30% du total) et à des industries souvent peu créatrices d'emploi, induisant ainsi une dépendance alimentaire, financière, technologique dont il ne fallait pas être grand clerc pour mesurer les dangers. En conséquence, malgré l'exclusion des femmes de l'emploi rémunéré, le quart de la population active masculine est au chômage, taux qui atteint 66% pour les 15-19 ans. L'exode rural a été massif vers les zones industrialisées : l'Algérois et surtout le Constantinois, provoquant acculturation de masse et crise aiguë du logement. La part de la consommation dans le revenu national a fortement baissé, passant de 53% en 1967 à 45% en 1989, alors même que la dépense purement alimentaire ne cesse de croître, marquant la détérioration des conditions de vie. Certes, la part des ménages les plus riches, elle, a doublé...

Bien que les investissements démographiques (éducation et santé) soient de 25%,

ils stagnent relativement. Certes, l'analphabétisme, qui atteignait 92% au moment de l'indépendance, a fortement diminué, mis il est toujours de 50% en 1987 : 46% pour les hommes et 64% pour les femmes. Le secteur de la santé s'en sort encore plus mal, puisque le nombre d'habitants par médecin n'aurait pas diminué depuis 1966 (de plus, les deux tiers officient dans les trois villes universitaires) et que les taux de vaccination pour la rougeole ou la poliomyélite ne dépasseraient pas 33% en 1986.

On comprend à lire ce constat fortement argumenté que ce n'est pas une barbarie innée qui explique la situation actuelle mais bien le désespoir d'une population qui a été spoliée de sa révolution. On voit aussi que les contraintes démographiques ne constituent pas un destin mais sont le résultat de rapports de force politiques.

Arlette Gautier

Yves BLAYO

Des politiques démographiques en Chine

Paris, Travaux et documents, n° 137,
Ined-Puf, 1997, 409 p.

Chaque année, la polémique rebondit sur la nature du régime chinois : totalitaire ou réformée¹. La somme de connaissances d'Yves Blayo sur l'évolution des politiques démographiques chinoises permet d'avancer des réponses rigoureuses sur ce qui touche au plus essentiel de la vie humaine : naître, aimer, habiter. En effet, ce livre est le résultat de nombreuses lectures (la bibliographie ne comporte pas moins de trente pages, dont de nombreuses références chinoises) mais surtout d'un travail minutieux sur les sources primaires, notamment les recensements.

La première partie montre l'ampleur du remodelage social provoqué par la destruction des structures traditionnelles, via les lois sur le mariage et la réforme agraire de 1950, puis la mise en place du système des unités de travail et des communes, qui prend en charge la vie matérielle des Chinois, ainsi que le système d'enregistrement qui, selon que l'on hérite

– par sa mère – d'un statut urbain ou rural, fera de vous un privilégié ou un citoyen de troisième classe. Ce système a permis une emprise totale sur les individus, cependant mise à mal par les différents sursauts politiques puis par les réformes économiques libérales de 1978. Pour garder son pouvoir politique, le parti communiste a alors augmenté la responsabilité des cadres (leurs primes représentent maintenant plus du quart de leurs salaires) mais a joué aussi sur des incitations collectives pour augmenter la pression sur les couples.

Yves Blayo analyse ensuite les politiques de redistribution de la population. La tâche n'était pas aisée car les définitions ont fortement varié : le recensement de 1990 dénombre ainsi une population urbaine atteignant 52% de la population totale (contre 13% en 1953 et 18% jusqu'à fin 1970), alors que l'utilisation d'autres définitions donnerait une proportion plus proche de 26%, voire de 20%. La politique urbaine s'est surtout appuyée sur la planification des migrations et sur la limitation de la taille de la population urbaine, y compris par la déportation de cadres ou de jeunes instruits. Alors que cette politique est présentée en exemple de réussite du contrôle de l'urbanisation sauvage par certains auteurs, Blayo insiste au contraire sur le coût social et urbain exorbitant de cette politique et sur son effet limité, puisqu'elle n'a pu finalement que retarder de vingt ans une urbanisation qui touche aujourd'hui massivement les petites villes. En effet, depuis la libéralisation économique, la population « flottante » a fortement crû pour atteindre, en 1991, 70 millions d'individus. Le problème le plus crucial est sans doute celui de la population active excédentaire dans les campagnes estimée en 1984 à 200 millions sur les 300 millions de travailleurs ruraux, dont seul un tiers peut être occupé dans les entreprises rurales.

Blayo présente ensuite les aléas de la politique de limitation de la fécondité, restée fort contradictoire jusqu'en 1971. On connaît généralement la campagne « wan, shi, shao », lancée en 1971 pour retarder le mariage, limiter et espacer les naissances puis son durcissement en 1978 en politique de l'enfant unique, via des incitations, notamment financières, mais aussi une forte répression. Blayo insiste justement sur la diversité des politiques menées selon les provinces et l'éthnie : seuls les Han et les Zhuang étant condamnés à n'avoir qu'un enfant. On connaît moins l'as-

1 Ainsi, en 1997, des points de vue opposés ont été développés par les livres de Peyrefitte (*La Chine s'est éveillée*, Fayard) et de Mamère et Holzman (*Chine : on ne bâillonne pas la lumière*, Ramsay).

pect eugénique de cette politique, d'autant que les autorités ne sont pas allées au bout de leur démarche. Ainsi, le projet de loi sur « l'eugénisme et la protection héréditaire » de 1993 a vu par la suite disparaître le terme eugénisme. Toutefois, certaines provinces, comme le Gansu, ont interdit la procréation aux malades mentaux.

L'analyse de la nuptialité et de la fécondité par génération de femmes est particulièrement convaincante. Elle permet de montrer que la hausse de l'âge au mariage et la baisse de la fécondité ont commencé bien avant la campagne de 1971, mais aussi que la perte du contrôle par les cadres dans les années quatre-vingt a été suivie par un rebond de la précocité des mariages et de la fécondité, signe de la contrainte antérieure. Par ailleurs, pour compenser cette politique et contrairement aux instructions, les couples ont eu leurs enfants plus tôt dans le mariage et avec des intervalles plus faibles entre les naissances. Ainsi, contrairement à la courbe très tourmentée de l'indicateur synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme une année donnée), celle des descendance finale (nombre d'enfants pour les femmes nées une même année) montre une diminution sans à-coups de 5,2 enfants par femme pour la génération 1935 à 2,5 pour la génération 1955. On peut regretter un certain flou dans l'analyse puisqu'il est écrit [p. 301] : « Les événements politiques ont peu modifié le nombre final d'enfants, pas même accéléré la baisse de la descendance finale entamée par les couples formés au moment du nouveau régime » et, contradictoirement [p. 306], que « la probabilité d'avoir un deuxième enfant a fortement baissé à la suite de la politique de l'enfant unique ». L'auteur pronostique une hausse de la fécondité en cas de libéralisation politique; d'ailleurs, à la suite de l'assouplissement de 1984, tous les couples ont eu un deuxième enfant, sauf ceux qui avaient été stérilisés entre-temps.

Les Chinois pratiquent la contraception autant que les populations des pays développés puisque 70% des couples d'âge reproductif sont protégés ou encore que, chiffre peut-être plus explicite, seules 8% des rurales et 3% des urbaines ne pratiquent pas de contraception lorsqu'elles ne sont pas autorisées à avoir d'enfant. Blayo fait remarquer à plusieurs reprises que Taïwan ou la Corée du Sud ont, sans aucune politique, des âges au mariage plus élevés et des taux de fécondité

plus faibles que les Chinoises, mais la comparaison paraît un peu forcée car ces deux pays ont des niveaux de développement économique et social beaucoup plus élevés que la Chine. La comparaison devrait se faire avec un pays comparable : le Pakistan ou le Bangladesh. Ainsi, il est étonnant que les Chinoises n'aient que 2,3 enfants alors que 45% des femmes de plus de 12 ans étaient analphabètes en 1982².

Une partie très originale porte sur les moyens de contraception utilisés par les Chinois : à 90% le stérilet ou la stérilisation, parce qu'ils sont à la fois peu coûteux et facilement contrôlables (ainsi le stérilet n'a pas de cordon pour que la femme ne puisse pas l'enlever elle-même). Cependant, le personnel étant souvent mal formé, le stérilet ayant un seul anneau et donc une plus faible efficacité (une femme sur cinq tombe enceinte dans les cinq ans avec un stérilet) et, par ailleurs, les Chinois étant peu motivés pour utiliser une contraception, celle-ci a une efficacité plus faible que dans les autres pays en développement. Les femmes sont donc souvent obligées d'avoir recours à un avortement : le nombre d'avortements pour 100 conceptions est de 28, soit autant qu'aux États-Unis et beaucoup moins que dans les pays d'Europe orientale.

Un des aspects les plus discutés de la politique chinoise est son impact sur la surmasculinité des naissances qui touche surtout les naissances de rang supérieur 1 : elle atteint ainsi 130 pour les naissances de rang 4 (au lieu de 105 naturellement). S'explique-t-elle par des différences sexuées en ce qui concerne les avortements et les infanticides ou encore par le sous-enregistrement des filles? L'auteur note que les petites filles disparues (que l'on a pu estimer à 500 000) ne réapparaissent pas par la suite et qu'il s'agit donc d'avortements et d'infanticides : d'ailleurs, dans huit provinces, seuls quatre fœtus avortés sur 100 étaient masculins. Certains y voient un trait ancien des sociétés asiatiques (Chine, Inde, Corée du Sud), d'autres une conséquence de la politique de l'enfant unique. Notant que de 1931 à 1981, la masculinité a toujours été, en Chine comme en Inde d'ailleurs, plus élevée qu'il ne serait normal, l'auteur remarque cependant qu'elle s'est accrue, non avec la

2 Pierre Trollet et Jean-Philippe Béja, *L'Empire du milliard. Populations et société en Chine*, Paris, Armand Colin, collection U, 1986 : 145.

politique de l'enfant unique mais avec la libéralisation, qui a augmenté le besoin de main-d'œuvre masculine. D'ailleurs, la mortalité entre 1 et 5 ans, encore identique pour les deux sexes en 1978, a depuis doublé pour les filles.

L'étude des politiques démographiques montre bien le caractère totalitaire (bien que l'auteur n'emploie pas ce terme) du régime encore aujourd'hui, mais il manifeste aussi la force des résistances par les Chinois à cette emprise. Dès que la contrainte diminue, les pratiques combattues reprennent le dessus : que ce soit l'urbanisation, la précocité des mariages ou le regain de la fécondité. Elle manifeste aussi que, parce que le statut des femmes n'a guère évolué, la politique démographique n'a pas pu stabiliser ses résultats.

Cet ouvrage répond donc aux attentes que l'on pouvait avoir sur un sujet aussi discuté et il faut espérer que son audience dépassera celle des démographes. On regrettera seulement les lenteurs de l'édition qui font qu'un livre publié en 1997 ne comporte que trois références postérieures à 1993.

Arlette Gautier

Christine FAURÉ (éd.)
*Encyclopédie politique et historique
 des femmes*
 Paris, Puf, 1997, 885 p.

Le genre encyclopédique renaît dans les moments de découverte lorsque la nouveauté d'une situation nécessite une mise au point, parce qu'elle entraîne dans tous les domaines des effets incontestables. C'est le cas avec la condition des femmes, particulièrement leur accès au droit de vote et le développement de mouvements dans tous les pays. Cet ouvrage international cherche donc à répondre à une demande impérieuse de sens sur la place des femmes dans les dispositifs politiques contemporains. Il s'oppose résolument à une certaine histoire des femmes qui, dans le sillage de l'école des *Annales ESC*, s'est surtout préoccupée des actes importants de l'existence à partir de grandes séries, notamment démographiques. Il est certes essentiel de comprendre ce qu'a pu signifier naître, se nourrir, travailler, aimer, enfanter, mourir autrefois, mais cela ne doit pas justifier l'escamotage des révolutions et des conflits. La complaisance attachée à la description des

pratiques culturelles accomplies par les femmes revient souvent au refus de les intégrer dans le mouvement général des sociétés et à croire au préjugé de l'intemporalité de la domination masculine. Dans ce livre, au contraire, les transformations du patriarcat pensées par les philosophes des XVI^e-XVII^e siècles (de Luther à Locke en passant par Filmer ou Bodin) sont analysées en détail, ainsi que l'action des femmes dans les différents mouvements de frondes ou de révolutions puis dans les combats pour la démocratie. Ces actions sont de nature protestataire et peu institutionnalisées, elles prennent des formes irrégulières, souvent rendues d'autant plus difficiles à étudier que les documents anonymes sont nombreux.

La plupart des articles portent sur l'Occident. Toutefois, Danièle Djamila Amrane-Minne écrit sur les musulmanes, qui ont souvent demandé le regroupement familial et l'intégration à l'Europe, et sur les places qui leur sont accordées dans les pays occidentaux. Riva Kastoryano analyse la situation des femmes turques immigrées. Harris Memel-Foté étudie « la traite des Nègresses au XVIII^e siècle », les formes d'exploitation dans les sociétés despotiques mais aussi leurs contestations, que ce soit par l'adaptation tactique, les résistances et les médiations lors des transitions sociohistoriques.

Giovanna Procacci et Maria Grazia Rossilli interrogent la construction de l'égalité dans les relations internationales. Elles montrent que l'Onu a été beaucoup plus loin que la Communauté européenne, qui ne s'est guère intéressée qu'à l'égalité dans le travail. L'action de l'Onu ne visait que l'égalité individuelle entre les sexes de 1948 aux années soixante-dix, mais elle a pris en compte par la suite les demandes des associations féministes, que ce soit par la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, qui préconise des mesures positives pour arriver à l'égalité, ou par la reconnaissance des violences faites aux femmes et du fait que les droits de celles-ci sont une partie inaliénable des droits humains. Cependant, si l'Onu a fait avancer l'égalité formelle, celle-ci reste très minoritaire dans les pays en développement et tend partout à s'éloigner avec la précarisation et la flexibilité, qui touchent prioritairement les travailleuses. Cela parce que les politiques internationales pour les femmes sont restées marginales et séparées des poli-

tiques de développement mais aussi – et surtout pour les auteurs – parce qu’il n’y a pas eu reconnaissance des droits civils liés à la spécificité sexuelle. Elles concluent : « Il nous faudrait de nouvelles catégories conceptuelles, un projet social différent, une autre conception du travail qui permettent de penser la capacité de reproduction des femmes et le partage des responsabilités familiales autrement que comme un désavantage pour les femmes. » C’est ce projet que tous les articles aident magnifiquement à réaliser.

Arlette Gautier

Les Libertés intellectuelles en Afrique 1995

Dakar, Codesria, distribution Karthala, 1997, 200 p.

Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (Codesria) est une institution panafricaine¹. Outre ses diverses fonctions de dynamisation, de financement et d’organisation de la recherche collective voire doctorale, le Codesria joue un rôle éditorial important². À la croisée de toutes ces préoccupations, se place une interrogation éthique et politique sur la faisabilité et la nécessité d’une recherche en sciences sociales purement africaine. La question de la dépendance et de

1 Le Codesria, dont le rôle est décisif pour le maintien d’une recherche de qualité malgré la détérioration des institutions universitaires et de recherche en Afrique noire, se présente ainsi au revers de la page de garde : « C’est une organisation autonome qui a essentiellement pour mission de faciliter la recherche, de promouvoir la publication des résultats de recherche et de créer des fora permettant aux chercheurs africains d’échanger des points de vue et des informations. Il lutte contre la fragmentation de la recherche en créant des réseaux de relations thématiques qui transcendent les barrières linguistiques et régionales. » Codesria, BP 3304, Dakar, Sénégal.

2 Le Codesria publie une revue *Afrique et Développement*, un *Bulletin*, un volume annuel d’histoire africaine (*Afrika Zamani*), des ouvrages en français et anglais et des documents de travail. Mentionnons les deux derniers titres parus en 1996 : S. Bachir Diagne et H. Ossébi, *La Question culturelle en Afrique : contextes, enjeux et perspectives de recherche*, (janvier 1996) et M. Ben Amoros, *L’État, ses dissidences et leurs territoires. La géographie par le bas en Afrique* (mars 1996).

l’autonomie des études africaines est ancienne et elle avait été posée avec force dès le 2^e congrès international des africanistes à Dakar en 1967. Mais aujourd’hui, de nouvelles questions se posent tant sur la nature de l’intellectualité africaine et africaniste³ que sur les contextes politiques et juridiques de la liberté d’opinion et d’expression proprement scientifiques.

Cet ouvrage est directement le résultat d’une importante conférence tenue à Kampala en novembre 1990 sous l’égide du Codesria et qui rédigea la fameuse « Déclaration de Kampala sur la liberté intellectuelle et la responsabilité sociale⁴ ». Celle-ci constituait d’ailleurs une matérialisation panafricaine de la Déclaration purement tanzanienne de Dar Es Salaam adoptée en avril 1990. Il s’agit de documenter à la fois les causes et les faits de violation de la liberté intellectuelle, notamment universitaire, dans les pays d’Afrique noire. Le point de départ est donc celui d’une perspective informative, documentaire et juridique qui s’élargit ensuite à une dimension sociale et politique. Il est certain que c’est là un débat indispensable et le simple rappel des répressions, violations et dégradations prouve sans commentaire supplémentaire la difficulté tout simplement physique et morale à exercer le métier d’intellectuel en Afrique noire aujourd’hui. Plusieurs contributions (l’ouvrage se divise en études, notes et nouvelles brèves) s’attachent à l’examen des droits publics et de l’homme. N.K.A. Busia Jr. reprend ainsi la charte africaine des droits humains de l’OUA et lit la déclaration de Kampala comme un cadre juridique pour la protection de la liberté intellectuelle. D’autres textes adoptent la même orientation, par exemple à propos des franchises universitaires en Côte-d’Ivoire (R. Degni-Ségni).

Mais la plupart des contributions sont plus factuelles. Les 17 auteurs des 14 chapitres ou notes couvrent 2 pays d’Afrique du Nord (Égypte, Algérie), 6 pays d’Afrique franco-

3 Voir, par exemple, « Intellectuels africains », *Politique africaine*, 51, octobre 1993, et mon ouvrage *La Longue Marche de la modernité africaine*, Paris, Karthala, 1990 (seconde édition revue et corrigée, 1997).

4 Les communications de cette conférence ainsi que le texte des deux déclarations citées sont publiés dans M. Diouf et M. Mamdani (dir.), *Liberté académique en Afrique*, Dakar, Codesria, 1994, 400 p.

phone (Côte-d'Ivoire, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Guinée et ex-Zaïre) et 6 pays d'Afrique anglophone (Kenya, Nigeria, Soudan, Liberia, Botswana et Zambie). La situation matérielle (absence de documentation, de moyens de communication, de papier, etc.) est souvent réhébitorique pour tout travail intellectuel. De manière plus large, les libertés du travail englobent la liberté syndicale et la protection sociale. Un seul texte pose des questions de fond, celui du sociologue algérien, Ali El-Kenz⁵, qui s'efforce de comprendre le retournement de la situation algérienne entre 1988 et 1994 et qui se demande pourquoi les intellectuels algériens n'ont rien vu venir. Cette analyse débouche sur une esquisse de sociologie de la violence et des assassinats d'intellectuels.

Il n'est pas question de remettre en cause ce questionnement sur le fondement de toute liberté d'opinion, y compris scientifique et intellectuelle. Mais il y a peut-être d'autres dimensions à cette question que nos collègues africains n'ont pas su ou voulu poser. La liberté intellectuelle, ce sont aussi les idées, les idéologies « scientifiques » et « professionnelles », les censures et autocensures, les dogmatismes et sectarismes conceptuels ou méthodologiques, les polémiques, les habitudes de la consultance internationale, les compétences (ou incompétences) pédagogiques⁶. Bref, il faudrait

5 *L'Algérie : de l'espérance du développement à la violence identitaire* : 45-57.

6 Plusieurs exemples assez stupéfiants nous sont justement (mais aussi malheureusement) fournis par le *Bulletin* du Codesria. Les livraisons de l'année 1996, outre leur contribution à l'information sur les libertés académiques (Nigeria, Malawi, région des Grands Lacs), publient des contributions à deux débats : l'un sur la soi-disant recolonisation de l'Afrique et l'autre sur le rôle de l'anthropologie africaniste occidentale. La polémique de A. Mafagee à propos de ce dernier point concerne les analyses de S. Falk Moore (janvier 1966). Elle n'est qu'erreurs, préjugés et violences

élargir la notion de liberté intellectuelle des contextes et contraintes institutionnelles et politiques aux contextes proprement scientifiques car, sur ce point, l'Afrique noire a aussi des progrès à faire et il n'est pas certain que le premier niveau de liberté détermine entièrement ou même partiellement le second⁷.

Certes, tout cela concerne tout autant les chercheurs de l'Occident qui influencent ou évaluent leurs collègues africains et nous exportons encore trop souvent des modèles professionnellement paternalistes, conceptuellement archaïques et empiriquement vides. Espérons que dans les prochains volumes de cet état des libertés intellectuelles africaines, certaines de ces questions se trouveront traitées, ne serait-ce que d'un point de vue d'inventaire⁸. Mais n'oublions pas que, parallèlement à cette épistémologie pratique, il y a d'abord la protection des conditions matérielles et humaines d'exercice de la recherche et de l'enseignement. Et sans le respect de ces libertés fondamentales, il ne peut y avoir de véritable liberté politique et culturelle pour les États africains.

Jean Copans

inutiles. La réponse mesurée de cette dernière (mars 1996) mériterait une juste réflexion de la part du Codesria. Il ne suffit plus d'accuser les chercheurs « occidentaux » de colonialisme pour régler les problèmes concrets de la recherche en sciences sociales.

7 Voir nos réflexions dans B. Schlemmer (textes réunis et présentés par), *Terrains et Engagements de Claude Meillassoux*, Karthala, 1998 : « Anthropologues, encore un effort si vous voulez être révolutionnaires. Entre porteurs de valise et porteurs de savoir » : 251-267.

8 Il existe néanmoins quelques rares textes africains qui abordent ainsi cette question. Mentionnons par exemple A. Diauw, « La démocratie des lettrés », in M.C. Diop (dir.), *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Dakar, Codesria, 1992 : 299-329.

Résumés

Stéphane de TAPIA, « Les réfugiés dans la construction de l'État-nation turc »

La Turquie est depuis les années soixante avant tout connue comme pays d'émigration, pays d'origine de nombreux travailleurs émigrés ou réfugiés. Cependant, on oublie souvent qu'elle a été et reste d'ailleurs un pays d'immigration. Devenu récemment pays de transit et même d'immigration pour des migrants cherchant en Europe ou en Turquie même un travail, l'ex-Empire ottoman transformé en république a attiré depuis 1771 des millions de réfugiés et personnes déplacées à l'occasion de nombreux conflits dans les Balkans, les pays de la Méditerranée orientale, du Caucase et de la mer Noire. Quelques petits groupes sont même venus de Sibérie ou du Xinjiang chinois. Tous n'étaient pas turcophones, ni même d'origine turcophone, mais, à l'exception de rares chrétiens alliés un moment à l'Empire, tous étaient musulmans. Cet article propose un bilan politique de la venue de ces réfugiés qui ont, dans l'émergence de la Turquie contemporaine, joué un rôle immense, non seulement par leur apport démographique, mais aussi bien par le transfert de leurs idéologies, croyances et convictions. Si la Turquie actuelle est aussi turque, aussi homogène qu'elle l'est devenue sur un substrat complexe de mosaïque ethnique, c'est paradoxalement aussi par l'action de Slaves, de Grecs, de Caucasiens ou d'Albanais qui avaient en commun un islam venu de Turquie ottomane.

• Mots clés : Turquie – Balkans – Caucase – Immigration – Réfugiés – Muhacir – Construction de l'identité – Nationalisme.

Richard BLACK, « L'impact des réfugiés sur l'environnement écologique des pays d'accueil (Afrique subsaharienne) »

Cet article est une analyse critique des données qui confortent la thèse de l'impact néga-

tif important des réfugiés sur l'écologie des régions où ils s'installent. L'auteur fonde son argumentation sur un examen de la littérature, publiée et inédite, relative aux effets environnementaux de la présence d'un grand nombre de réfugiés. Bien que des rapports internes d'ONG dénoncent de façon formelle les changements négatifs que subit l'environnement, il est non moins vrai que ces analyses ne sont pas toujours justifiées sur le plan scientifique. Chaque fois que des enquêtes empiriques détaillées ont été réalisées, les auteurs ont eu trop souvent tendance à oublier de contextualiser le dommage identifié. Se servant du cadre de l'Afrique subsaharienne, l'auteur apporte un regard critique sur les données existantes qui dénoncent l'impact des réfugiés sur la végétation, les sols et les ressources hydriques; il s'interroge enfin sur la part de vérité derrière l'affirmation courante qui dénonce les réfugiés comme étant des « prédateurs exceptionnels de ressources ».

• Mots clés : Réfugiés – Environnement – Déforestation – Dégradation des sols.

Charles-Édouard de SUREMAIN, « De la parcelle à la rue, il n'y a qu'un pas : vers une approche socioanthropologique de la précarité à Brazzaville (Congo) »

L'article se propose d'étudier les stratégies que les Brazzavillois mettaient en œuvre pour se nourrir lors de la période de récession économique, politique et sociale qui a précédé l'éclatement de la guerre en juin 1997. Ce sont, plus particulièrement, les dynamiques socioéconomiques des pratiques alimentaires que l'on observe dans la rue et les unités domestiques qui sont analysées. Celles-ci favorisent en effet l'émergence de nouvelles formes de sociabilité qui, au terme d'effets pervers inattendus, renforcent parfois la précarité de la situation des acteurs. De ces exemples empruntés à l'ethno-

graphie, il ressort finalement que la précarité, qui se caractérise à la fois par la pauvreté économique et la faiblesse physiologique, n'est pas un état immuable, mais un processus aux multiples facettes.

• **Mots clés** : Brazzaville – Précarité – Stratégies de survie alimentaire – Situation socioéconomique des ménages – Fonctionnaires – Écoliers – Enfants des rues – Plat familial – Alimentation de rue – Commensalité – Modes de préparation et de distribution alimentaires.

Rachel RAVELOSOA, François ROUBAUD,
« **La dynamique de la consommation des ménages dans l'agglomération d'Antananarivo, 1965-1995 (Madagascar)** »

Les données de la comptabilité nationale font état d'une régression continue de la consommation par tête depuis l'indépendance, qui atteint 45 % en 1995. Cependant, ces données prêtent à discussion, compte tenu de la piètre fiabilité des données officielles. L'objet de cette étude est de confronter les données des cinq enquêtes budget-consommation disponibles depuis 1960, pour tenter de mettre en évidence la véritable dynamique de la consommation sur longue période. Bien que généralisée, la chute de la consommation a affecté différemment les groupes sociaux. Si le sens et la nature des recompositions à l'œuvre caractérisent bien les changements successifs de politique économique, sur longue période on observe une double régression : chute des niveaux de vie et accroissement des inégalités. Pourtant, les ménages ont mis en œuvre toutes les stratégies en leur pouvoir pour contrecarrer les effets de la crise : mise au travail généralisée de la main-d'œuvre familiale, changement dans les comportements de consommation. Les réponses des ménages n'ont pas été seulement individuelles, mais aussi collectives et politiques. Mais ces efforts se sont révélés infructueux, l'ampleur des chocs macroéconomiques ne laissant qu'une marge de manœuvre dérisoire aux ménages. Compte tenu des niveaux de consommation actuels, les tendances passées sont insoutenables. La stratégie de croissance tirée par les exportations est incompatible avec une régression sans fin du marché intérieur.

• **Mots clés** : Consommation – Pauvreté – Dynamique de long terme – Comportement des ménages.

Isabelle DROY, « **Que sont les greniers à riz devenus ? (Madagascar)** »

À Madagascar, les grands périmètres irrigués, en particulier ceux du lac Alaotra et de Marovoay, sont considérés depuis plusieurs décennies comme les « greniers à riz » de l'île. Sous la I^{re} République, la vocation nationale assignée à ces périmètres justifie le contrôle de l'espace et de la production par des sociétés d'aménagement publiques ou parapubliques : réaménagement foncier, organisation de la production et de la commercialisation. Ce modèle dirigiste a été mis en porte-à-faux lors des changements politiques et économiques de la II^e République. La crise de l'autorité centrale est responsable du dépérissement des sociétés d'aménagement, provoquant la dégradation des infrastructures hydroagricoles et la désorganisation de la production. Pour faire face à la crise du secteur rizicole, une nouvelle politique du riz, articulée autour de trois grands axes, est mise en place : libéralisation de la commercialisation du paddy, réhabilitation d'une partie des réseaux hydroagricoles, transfert aux usagers de la gestion des infrastructures. Cette politique est appliquée depuis une décennie dans différentes catégories de périmètres rizicoles, avec certains tâtonnements et revirements. Les résultats sont plutôt médiocres tant en termes de productivité rizicole que de maintien des infrastructures. Ces grands aménagements posent le problème du contrôle différentiel de l'espace entre le niveau de maîtrise des sociétés locales et celui incombant à l'État.

• **Mots clés** : Irrigation – Désengagement de l'État – Libéralisation – Riz – Prix au producteur – Transfert de gérance.

Jean-Pierre JACOB, « **Pourquoi les Winye ont-ils cessé de cultiver leurs champs permanents en 1986 ? (Burkina Faso)** »

La culture des champs permanents du village d'O. (winye, pays gurunsi, Burkina Faso) a été abandonnée en 1986, ce qui ne laisse pas de poser un problème intellectuel aux villageois. Rejetant les explications structurelles en termes d'avancée de la culture cotonnière, ceux-ci mettent plutôt l'accent sur la faiblesse de « l'engagement social » propre aux ressortissants de leur communauté, en soulignant que là où cet engagement persiste, la production continue d'être assurée. L'article tente d'opérer une traduction des enjeux institutionnels sous-jacents à cette manière de voir et décrit les ten-

tatives récentes, et qui ont en grande partie échoué, de réinvestissement des champs permanents pour des cultures nouvelles (arboriculture, maraîchage) et pour une catégorie sociale spécifique (les jeunes). Il montre qu'en l'absence d'un consensus sur les objectifs de production et les moyens de les accomplir entre les différents groupes sociaux, aucune institution locale n'est mobilisable pour favoriser l'accès à la ressource et sa valorisation.

• Mots clés : Champs permanents – Institutions locales – Systèmes de production – Coton – Maîtrise foncière – Maraîchage – Winye – Gurunsi – Burkina Faso.

Afsata PARÉ-KABORÉ, « **Structure familiale à Ouagadougou et performance scolaire des filles et des garçons (Burkina Faso)** »

Des recherches menées au Burkina Faso ont montré que les taux d'échec scolaire sont relativement plus élevés chez les enfants de familles polygames que chez les autres. L'objectif de notre recherche, en contrôlant diverses variables familiales et scolaires et en tenant compte du sexe des enfants, était d'abord de vérifier la validité de ce constat, puis, le cas échéant, d'apporter des éléments de réponse à la question portant sur les causes du phénomène. Il ressort de l'analyse et de l'interprétation des données recueillies que la polygamie a une association négative avec la performance scolaire des filles en particulier. Cette situation ne semble pas être liée au fait qu'en milieu urbain burkinabè, les familles polygames sont, plus souvent que celles monogames, de niveau économique faible, de grande taille et de mères analphabètes.

• Mots clés : Burkina Faso – Structure familiale – Sexe – Milieu urbain – Réussite/échec scolaires.

Sophie BOULY DE LESDAIN, « **Sexualité et procréation chez les Mvae (Cameroun)** »

Chez les Mvae du Sud-Cameroun (groupe Bèti Fang), l'étiologie de la maladie associée à la stérilité permet de penser le corps féminin

dans ses rapports au corps masculin et d'établir le lien entre le corps social et l'univers. Dans le premier cas, les interdits sexuels, provisoires ou permanents, établissent les cadres culturels de la sexualité socialement proscrire, dans un régime de relative liberté sexuelle; en cas de rupture d'interdit, l'origine de la maladie est attribuée au comportement de la femme, et renvoie à une théorie des liquides corporels et de leurs contacts. Dans le deuxième cas, l'origine de la maladie est attribuée à une action maléfique extérieure au corps de la femme et intérieure au corps social. Ces deux niveaux d'interprétation forment un continuum, dont l'étude nous amène au plus profond de la société mvae.

• Mots clés : « Genre » – Interdits sexuels – Sorcellerie.

Laurent PARROT, « **Caractéristiques d'un système financier informel au Cameroun anglophone** »

La ville de Muea regroupe une soixantaine d'associations financières informelles qui récupèrent 90% de l'épargne des ménages, soit près de 400 millions de francs CFA par an (20% du PIB de la ville). La crise et l'absence dans la ville du système financier formel ne sont pas suffisants pour expliquer leur succès. Les associations financières de Muea se caractérisent en effet par une offre de services sociaux et financiers diversifiés qui permettent de répartir à la fois les besoins mais aussi les risques. Elles ont aussi développé un système de gestion et de contrôle appuyé sur une législation interne rigoureuse et une pression sociale omniprésente. La ville dispose ainsi d'un système de financement complexe constitué d'une épargne de précaution sociale, d'une épargne d'investissement et à objet social, et d'une assurance sociale.

• Mots clés : Finance informelle – Tontines – Associations – Épargne – Assurance sociale – Investissement – Épargne de précaution – Épargne de capital – Économie locale.

Abstracts

Stéphane de TAPIA, « **Refugees in the Creation of the Turkish State** »

Since the 60s, our perceptions of Turkey have been influenced by the outward flow of Turkish emigrant workers and refugees to other lands. We often forget that Turkey has also been and indeed is still today a haven for refugees from other countries. In recent times, it has become a way-station for immigrants seeking work and homes there and in Europe. Since 1771, when the bygone Ottoman Empire was replaced by the republic, Turkey has attracted millions of refugees and displaced persons, fleeing the conflicts in the Balkans, the Eastern Mediterranean, the Caucasian region and around the Black Sea. Several small groups have come from as far afield as Siberia and Xinjiang in China. Not all are of Turkish origin, or even speak the language but, apart from a few scattered Christian groups linked to the ex-Empire, the majority are Muslims. This article seeks to trace the political implications of the arrival of these refugees who have played an important rôle in the emergence of the Turkish State, not only because of their numbers, but also because of the impact of their traditions and beliefs. The homogeneity of modern Turkey has been built on the foundations of this complex ethnic substrata, thanks to the contributions made by the Slavic, Greek, Caucasian or Albanian communities, drawing on an Islamic tradition as old as the Ottomans.

• Key-words : Turkey – Balkans – Caucasians – Immigration – Refugees – Muhacir – Identity building – Nationalism.

Richard BLACK, « **The Impact of Refugees on Host Environments (Sub-Saharan Africa)** »

This paper considers evidence to support the claim that refugees have had a significant

negative effect on the environments of regions into which they have fled. Discussion is based on a review of published and unpublished material on environmental impacts of refugees. Though internal documents of NGO's are often forthright in their conclusions that negative environmental changes are occurring, they are also frequently methodologically flawed. Where detailed empirical investigation has taken place, the importance of placing any refugee impact in its wider context is often ignored. Focusing on Sub-Saharan Africa, the paper addresses available evidence for impacts on vegetation, land and water resources, as well as considering the extent to which refugees might be expected to be « exceptional resource degraders ».

• Key-words : Refugees – Environment – Deforestation – Land degradation.

Charles-Édouard de SUREMAIN, « **From the Plot to the Street, only a Hop, Skip and a Jump! A Socio-Anthropological Approach to Survival in Brazzaville (Congo)** »

The purpose of this article is to study the food strategies adopted by the inhabitants of Brazzaville to cope with the economic, social and political recession that characterizes the period just before the explosion of war in June 1997. More particularly, an attempt will be made to analyse the socio-economic dynamics of food practices observed in the streets and within the domestic households. This work will also establish that different food strategies lead to the emergence of new sociability forms that, due to unexpected side-effects, sometimes intensify the precariousness of the actors' situation. The ethnographic approach finally shows that precariousness, which can be characterized by both economic poverty

and physiological weakness, is not an immutable state but a many-sided process.

• **Key-words** : Brazzaville – Precariousness – Food strategies – Socio-economic situation of households – State employees – Pupils – Street children – Family meal – Street food – Commensalism – Food preparation and distribution patterns.

Rachel RAVELOSOA, François ROUBAUD,
« **The Dynamics of Household Consumption in the Antananarivo City Area, 1965-1995 (Madagascar)** »

National statistics show that there has been a steady reduction of household spending per head of population since Independence, down to 45% by 1995. However, these figures may not be reliable, given the poor reliability of official data. The objective for this study is to test the information gained from five separate studies on budget and spending since 1960 and show the real trends in spending over a long period. Although this drop in household spending has been felt by the whole population, it has affected social groups differently. For example, the research has indeed shown the impact of successive changes in economic policy, but at the same time, we can see two separate trends emerging over this period : degradation of quality of life and greater levels of inequality. Nevertheless, family households have done their utmost to overcome the difficulties engendered by the crisis : more family members made to earn a living, changes in spending. And these changes can be seen within individual households, but also at the political and community level. Despite these efforts, there have been few positive results, given the sheer size of macro-economic shock-waves and the very small margins within which households can reduce their costs. At current rates of consumption, the trends of recent years are on the fast track to disaster. The growth strategies generated by exports are incompatible with the fast degradation in the internal market.

• **Key-words** : Consumption – Poverty – Long-term dynamics – Household behaviour.

Isabelle DROY, « **What Happened to the Rice Warehouses ? (Madagascar)** »

For decades, the broad irrigated areas around the Madagascar coast have been considered the island's "rice warehouses", particularly

those near Lake Alaotra and Marovoay. During the 1st Republic, the national plan for these areas justified the control of the space and production by public or semi-public management companies : reorganisation of properties, organisation of production and marketing. This dirigiste model was placed « en porte-à-faux » during the political and economic changes brought in during the 2nd Republic. The crisis in central authority was responsible for the degradation of these management companies, bringing on the degradation of hydro-agricultural infrastructures and disruption of the production systems. Faced with this new crisis in rice production, a new rice policy was brought in, around three main axes : liberalisation of rice paddies, rehabilitation of some of the hydro-agricultural networks, transfer of users of the infrastructure management. This policy has been in place for ten years in various categories of rice-growing areas, with a certain degree of hesitancy and sudden reversals. The results have been somewhat mediocre, both in terms of rice productivity and of infrastructure maintenance. The policies are now creating the problem of control differential of space between the level of mastery of local companies and that which falls to the State.

• **Key-words** : Irrigation – State disengagement – Liberalisation – Rice – Production price – Management transfer.

Jean-Pierre JACOB, « **Why did the Winye Stop Cultivating their Fields in 1986 ?** »

The farming of permanent fields in the Village of O (Winye, Gurunsi region, Burkina Faso) was abandoned in 1986, although this does not seem to worry the villagers unduly. Rejecting all structural explanations related to the increasing farming of cotton, they prefer to think that this situation was caused by the weakening of the "social commitment" among the members of their community, pointing out that in other places where that commitment continues, farming of permanent fields has not stopped. This article seeks to understand the institutional enjeux underlying this attitude and to describe recent attempts, mostly unsuccessful, to reintroduce the permanent fields with new produce, such as trees and vegetable farming and for a specific social category (young people). The author shows that, in the absence of a consensus on the objectives of farming and the means to accomplish

those objectives among the various social groups, no local institution can be mobilised to encourage access to the resource and its exploitation.

- Key-words : Permanent fields – Local authorities – Production systems – Cotton – Land control – Maraichage – Winye – Gurunsi – Burkina Faso.

Afaste PARÉ-KABORÉ, « **Family structures in Ouagadougou and School Results for Girls and Boys (Burkina Faso)** »

Research carried out in Burkina Faso has shown that the levels of failure in schools are relatively higher among children from polygamous families than from monogamous families. The objectives of this study, which compares data on family background and schools as well as children's sex, was to verify this hypothesis and then, if appropriate, find some answers to the questions inherent in such a phenomenon. In fact the analysis and interpretation of the information available showed that polygamy does have a negative impact on school results, particularly for girls. This situation does not seem to be linked to the fact that, in the Burkina urban area, polygamous families are more likely than monogamous families to enjoy a lower economic status, to be taller and to have illiterate mothers.

- Key-words : Burkina Faso – Family structure – Sex – Urban environment – Scholastic results – Test pass marks.

Sophie BOULY DE LESDAIN, « **Sexuality and Procreation among the Mvae (Cameroon)** »

Among the Mvae people of South Cameroon (the Bétu-Fang group), the aetiology of disease associated with sterility gives rise to a discussion of the relationship between

females and males and to the place which society fulfils in the world. In the case of male/female relationships, sexual taboos, whether temporary or permanent, create a cultural framework in which socially unacceptable sexuality can take place side by side with relatively promiscuous sexual behaviour. Should the taboos be violated, the disease's origin can be traced attributed to the woman's behaviour and thus to contacts with her body fluids. On the other hand, the origin of the disease may be attributable not to the woman's physicality but to some evil action within the social group. These two levels of interpretation form a continuum, the study of which brings us to a deeper understanding of the Mvae society.

- Key-words : "Gender" – Sexual taboos – Witchcraft.

Laurent PARROT, « **Characteristics of an Informal Financial System in English-Speaking Cameroon** »

Muea town regroups 60 informal financial associations holding around 90 per cent of the household's total savings, almost 400 million FCFA a year (20 per cent of the town's GNP). The economic crisis and the non-existence of a formal financial system are insufficient to explain the success of informal financial associations. They are characterized by diversified social and financial services which allow spreading needs and risks. They have also developed a management and a control system based upon strong internal rules and permanent social pressure. Thus, the town has a complex financial system constituted by social savings, capital and investment savings, and insurance.

- Key-words : Alternative financing – Tontine – Associations – Savings – Social security – Investment – Personal savings – Capital Creation – Local economy.

Achevé d'imprimer en septembre 1998
sur les presses de l'imprimerie Dumas,
103, rue Paul-de-Vivie, 42009 Saint-Étienne,
pour le compte des éditions de l'Aube,
Le Moulin du Château, F-84240 La Tour d'Aigues

Conception éditoriale : Sonja Boué

Numéro d'édition : 413

Imprimeur n° 34731

Dépôt légal : 4^e trimestre 1998

Imprimé en France

Stéphane de Tapia

Les réfugiés dans la construction de l'État-nation turc

Richard Black

L'impact des réfugiés sur l'environnement écologique des pays d'accueil (Afrique subsaharienne)

Charles-Édouard de Suremain

"De la parcelle à la rue, il n'y a qu'un pas !" : Vers une approche socioanthropologique de la précarité à Brazzaville (Congo)

Rachel Ravelosoa, François Roubaud

La dynamique de la consommation des ménages dans l'agglomération d'Antananarivo, 1965-1995 (Madagascar)

Isabelle Droy

Que sont les greniers à riz devenus ? (Madagascar)

Jean-Pierre Jacob

Pourquoi les Winye ont-ils cessé de cultiver leurs champs permanents en 1986 ? (Burkina Faso)

Afsata Paré-Kaboré

Structure familiale à Ouagadougou et performance scolaire des filles et des garçons (Burkina Faso)

Sophie Bouly de Lesdain

Sexualité et procréation chez les Mvae (Cameroun)

Laurent Parrot

Caractéristiques d'un système financier informel au Cameroun anglophone

DANS LA MÊME SÉRIE

Les Arts de la rue dans les sociétés du Sud (1997)

Familles du Sud (1997)

Variations (1997)

Empreintes du passé (1997)

Communautés déracinées dans les pays du Sud (1998)

Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne (1998)

Variations

n° 7 / 1998

ISSN 1278-3986

éditions de l'aube / Orstom

120 FF

